This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

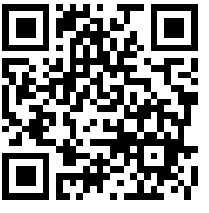

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

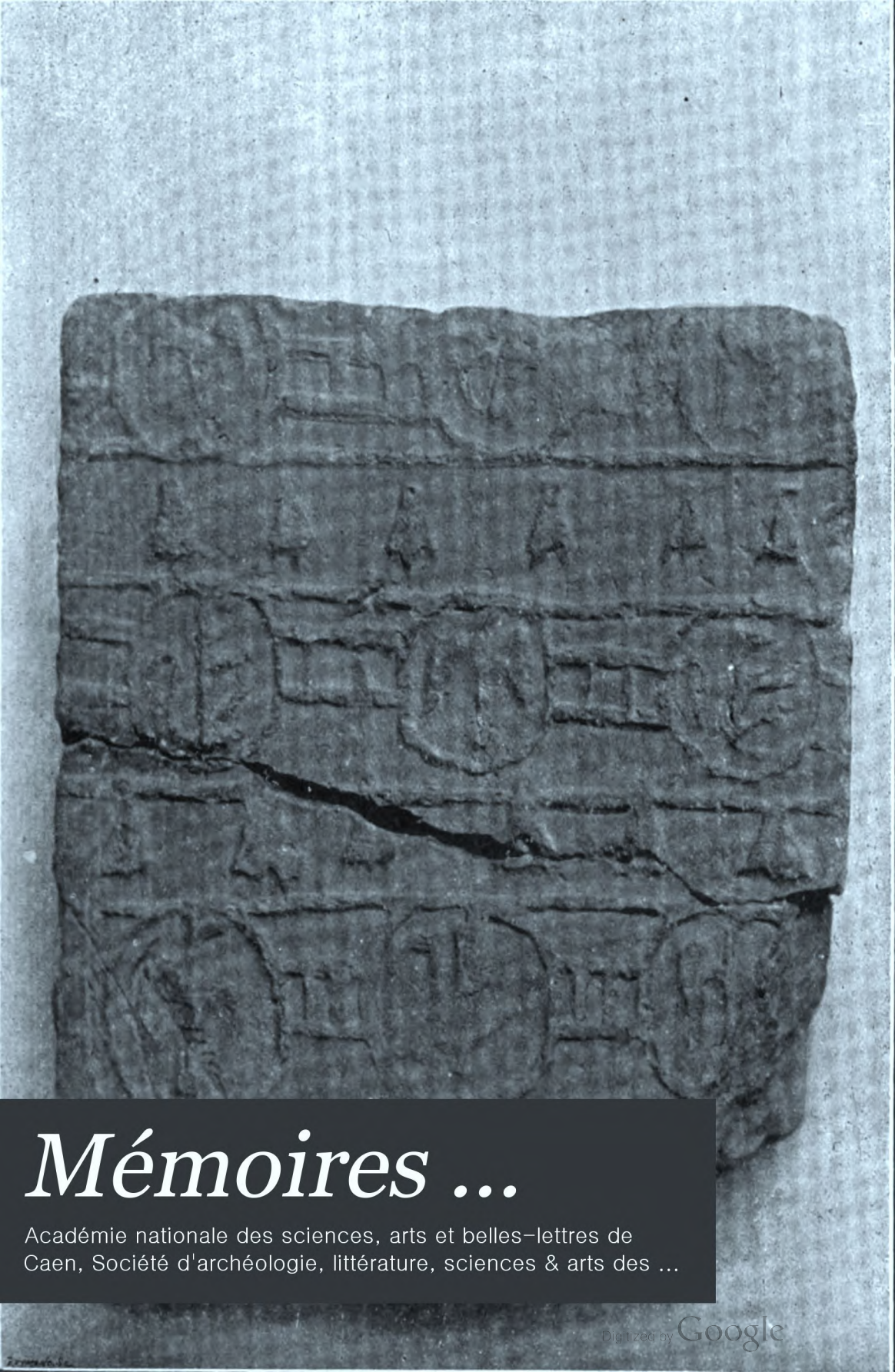

Mémoires ...

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, Société d'archéologie, littérature, sciences & arts des ...

Digitized by Google

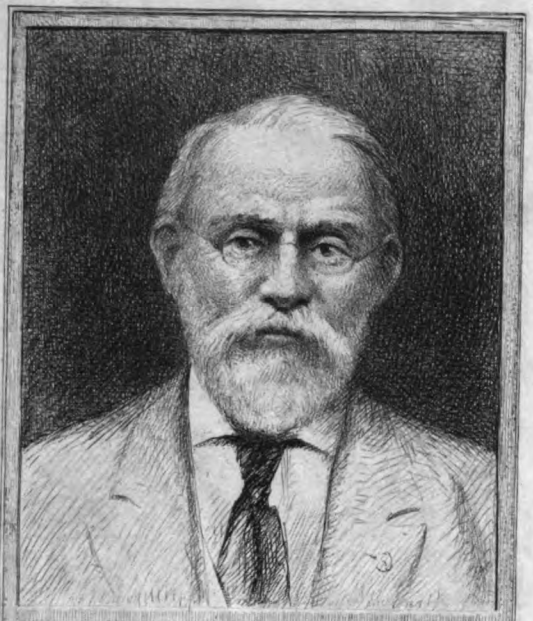

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M267
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

DES ARRONDISSEMENTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

TOME XII

(Années 1894 — 1895)

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE, 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

DÉCEMBRE 1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Mich Hall
5-11-27
13603

Le Paillé et Le Diapré Héraldiques

Le Paillé ou le Diapré, vraiment héraldique, que nous allons décrire, est, sans contredit, le plus chatoyant des émaux du Blason. Son éblouissante et merveilleuse diaprure, composée des symboles de la bravoure et de la victoire, reflète les gestes héroïques des premiers croisés.

Cependant, cet émail incomparable a été, par cela même, méconnu, on peut même dire diffamé, en se servant d'un terme de la langue du Blason, par les héraldistes, qui, ne pouvant arriver à l'expliquer, en ont fait une simple figure d'ordre très inférieur.

A la vérité, et c'est là jusqu'à un certain point leur excuse, ce riche et brillant Paillé est excessivement rare dans les armoiries. Mais sa rareté même n'est-elle pas *à priori* la preuve de son excellence ?

On ne trouve que trois familles, toutes les trois Normandes et représentées par six personnes, portant des pièces de Paillé sur leurs armes, dans l'Histoire Générale de Normandie, de 1631, par maistre Gabriel du Moulin, curé de Menneval, qui a publié, à la suite de cette histoire, le CATALOGUE DES SEIGNEURS DE NORMANDIE, ET AUTRES PROVINCES DE FRANCE, QUI FURENT EN LA CONQUESTE DE HIERUSALEM, SOUS ROBERT COURTE-HEUZE, DUC DE NORMANDIE, ET GODEFROY DE BOUILLON, DUC DE LORRAINE, AVEC LA CURIEUSE REMARQUE DE TOUTES LEURS ARMES OU ARMOIRIES.

Ce titre si précis n'est pourtant pas exact, comme on le verra plus loin.

Le catalogue comprend 450 noms et armes des Seigneurs de Normandie, Bannerois ou porte-guidons Normands, parmi lesquels nous relevons :

Le sire de Clere, d'argent à une fesse de Paesle.

Digitized by Google

Monsieur Iean Maguerel, d'argent à une fesse de paesle à trois roses de gueulles.

Le sire de la Roche-Tesson (1), fesse d'ermines et paeslé de sept pieces (2).

Monsieur Iean Tesson de Henneville (3), fessé d'ermines et de paesle de six pieces (4).

Monsieur Raoul Tesson, semblable à un baston de gueulles.

Monsieur Iean Tesson de l'Espinne (5), semblable à un label de gueulles.

Le bâton et le lambel étaient des brisures de cadets.

La liste des 450 Bannerois ou porte-guidons Normands se termine par la note suivante qui, apparemment, n'a guère été remarquée puisque tous les auteurs généalogistes se sont laissé prendre au titre. Cette note eut donc été beaucoup mieux placée en tête comme avertissement :

« Tout ce que dessus a esté extrait d'un ancien Livre escrit » en velin, trouvé en la Bibliothèque de l'Eglise Cathedrale de » Bayeux, et intitulé les anciennes histoires d'outremer, et finis- » sant en ces termes : en tel temps alla le Roy Charles, et se » combatit contre Mainfroy, le déconfit et tua en champ : Et » apres en un cahier de velin sont escrits ces mots en teste, » FRANCE. LE ROY DE FRANCE, D'AZUR A TROIS FLEURS DE LYS » D'OR. *Ie scay que ce Catalogue des François est posterieur d'un*

---

(1) La Roche-Tesson en La Colombe, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo (Manche).

(2) Il y a erreur de blason. Pour qu'un écu soit fascé, il faut un nombre pair de fasces. Si, alors, il y en avait réellement sept, il aurait fallu dire : d'hermine à trois fasces de paillé.

(3) Henneville, canton d'Octeville, arrondissement de Cherbourg (Manche).

(4) Aussi, dans son HISTOIRE DU CHATEAU ET DES SIRES DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE (1867, p. 301), M. Léopold Delisle, Membre de l'Institut, observe très bien que « les armes des Tesson sont, suivant les anciens héraldistes, » fascé d'hermines et de paille, ou, comme portent les armoriaux plus » modernes, fascé de diapré et d'hermines. »

(5) L'Epinay-Tesson, canton d'Isigny, arrondissement de Bayeux (Calvados).

Digitized by Google

» *long temps a la Conqueste de Hierusalem*, et neantmoins dautant » qu'il pourra contenter les curieux, et servir à ceux qui traitent » des histoires, ou bien souvent les moindres choses servent » beaucoup, i'ay bien voulu le donner au public. »

De fait, ce Catalogue n'est, paraît-il, que la reproduction de l'Armorial, de 1396, du héraut Navarre (Thomas Carbonnel) qui donne pour notre province les noms de 300 chevaliers ayant vécu à cette date et ceux de 160 de leurs cadets ou juveigneurs. La Bibliothèque Nationale possède cinq exemplaires de cet Armorial. M. Paul de Farcy, auteur des Sources d'un Nobiliaire de Normandie, les a collationnés avec soin et se propose de publier un jour le texte qu'il a pu, de la sorte, établir aussi exactement que possible (1).

Cependant, les noms qui figurent sur ce Catalogue ont été de nouveau publiés ordinairement suivis de la mention : (*Manuscrits de la Bibliothèque Royale*) par P. Roger dans la NOBLESSE DE FRANCE AUX CROISADES (1845). Nous l'avons constaté pour les gentilshommes Normands au moyen d'un minutieux pointage. Sur les 450, une dizaine seulement, représentant 3 ou 4 familles, manquent à l'appel.

Il est assez difficile de reconnaître le mot actuel de Paillé, dans le Paesle, employé cinq fois, ou Paeslé, une fois seulement, dans le susdit Catalogue, car ces derniers mots ne peuvent se prononcer que Palle ou Pallé. La meilleure preuve, c'est que le même auteur écrit aussi et indifféremment Paesle, Paeslé et Paaslé pour Palé (couvert de Pals ou de Paux). Il y a donc eu corruption du mot primitif et nous voyons dans le premier Paesle ou Palle, devenu Paillé, le mot latin de *Palla* au sens d'écharpe, de tenture ou de tapisserie (voir le dictionnaire latin-français de Quicherat). — Quant au second Paesle ou Pal, il vient de *palus*, pieu (2).

---

(1) Annuaire du Conseil Héraldique de France de 1893 — p. 215-216.

(2) Dans son DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE publié, en 1861, par l'abbé Migne, éditeur de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ, Charles Grandmaison, archiviste paléographe, passe sous silence le Paillé et le Diapré et donne à tort au mot de Pal l'étymologie que nous attribuons justement à celui de Paillé.

Digitized by Google

On a donc simplement blasonné pour de Clere et Maguerel : *d'argent à une fasce de Paesle*, sans indiquer la couleur de cette fasce. C'est la preuve certaine que le Paillé devait être regardé comme un émail, ainsi que nous l'avons tout de suite dit en commençant. Cependant les traités héraldiques ont omis de le mentionner et de le classer comme tel. Mais, par ce qui précède, on a déjà deviné que cet émail ne pouvait être qu'une *panne*. On va en acquérir immédiatement la certitude.

L'exemple ci-dessus de Paillé, venu de *Palla* et non de *palea* qui fait naturellement songer aux paillettes (1) d'or, montre combien il est indispensable, pour arriver à découvrir l'origine des choses, de rechercher avant tout les étymologies et de suivre l'historique des mots qui les désignent. A cette fin, le DICTIONNAIRE DE BASSE LATINITÉ de du Cange est toujours bon à consulter pour ce qui concerne l'époque du moyen-âge. Voici quelques-unes de ses définitions :

DIASPRUS, Panni pretiosoris species.

PALLEA, Aulæum, vel potius pannus sericus.

PALLIATUS, Pallio seu aulæo, vel potius panno serico indutus, coopertus.

PANNUS DIASPRETUS, Panni pretiosioris species, *Diaspré*.

Déjà plus de doute, le Diaspre ou Diapré et le Paillé étaient des pannes de soie fort précieuses.

Par conséquent, au lieu de dire qu'il y a en Blason deux pannes ou fourrures qui sont l'Hermine et le Vair, les grammaires héraldiques eussent fait tout aussi bien d'enseigner qu'il y avait une panne ou très riche étoffe de soie : le *Paillé*, et deux fourrures ou doublures : l'*Hermine* et le *Vair*.

Ou encore, trois pannes : le *Paillé*, étoffe de soie de grande valeur ; l'*Hermine* et le *Vair*, fourrures ou étoffes velues.

Car nous n'ignorons pas que les fourrures se sont réellement

---

(1) Littré pour l'étymologie n'a point fait de différence entre le paillé du Blason, qu'il ne pouvait connaître que bien imparfaitement puisque les héraldistes eux-mêmes le connaissaient si mal, et le participe passé du verbe pailler, dérivé de paille, *palea*.

Digitized by Google

appelées pannes ; mais nous préférons de beaucoup à la seconde règle la première qui établit nettement une distinction nécessaire, le Paillé étant sans égal, et parce que panne vient du mot latin *pannus* qui signifie simplement étoffe (1). Ce n'est que dans la basse latinité que l'on trouve *pannus* et *panna* avec la signification de peau et de fourrure.

Du reste, tous les émaux du Blason ont été forcément des pannes (étoffes ou peaux) sur les cottes d'armes. Les métaux étaient des draps d'or ou d'argent ; les couleurs, des peaux ou des tissus teints. Mais, les fourrures sont aussi devenues des émaux, des émaux mixtes en quelque sorte, c'est-à-dire des combinaisons de métaux et de couleurs : l'Hermine, argent et sable ; le Vair, argent et azur. Le Paillé, en tant qu'émail, a cela de commun avec les fourrures qu'il est également mixte : couleur et métal, sinople et or généralement.

Comme l'hermine a été transformée en argent, chargé ou semé de mouchetures de sable, pareillement le Paillé s'est vu métamorphosé en couleur diaprée de figures quelconques. Mais, tandis que l'hermine n'en a pas moins conservé sa qualité primitive de panne, il n'en fut point de même du Paillé, de sorte qu'on arriva bientôt à ne plus savoir au juste ce que c'était.

Certains héraldistes disent que le Diapré doit être d'un seul émail. Est-ce le résultat d'une vague réminiscence que le Paillé était un émail ? On verra à la fin, dans l'article de Rietstap, de quel singulier diapré il s'agit en réalité ; il n'a rien de commun avec le Paillé du moyen-âge.

Pour éviter toute confusion entre l'ancien et le moderne, il serait donc bon de faire une distinction entre le Paillé et le Diapré. Le Paillé s'entendrait de la panne de soie et le Diapré continuerait à avoir sa signification actuelle.

Nous avons vu un dessin de cette espèce d'étoffe de soie très précieuse dans une Revue frivole et nullement héraldique sur laquelle un heureux hasard nous fit jeter les yeux, car nous

---

(1) De nos jours, le mot de panne sert à désigner une sorte d'étoffe toute spéciale se rapprochant de la peluche, et, quand il n'est pas autrement qualifié, il s'entend toujours de la panne de soie.

Digitized by Google

fûmes tout de suite frappé de la ressemblance de ce dessin avec celui du Paillé des barons de la Roche-Tesson dont nous possédons un spécimen certain. Dès lors, encore moins de doute possible.

Cette Revue féminine, c'est LE MONITEUR DE LA MODE, qui a donné, en 1893, à la page 400, le croquis d'un tissu du treizième siècle, trouvé dans le tombeau de Raoul de Beaumont à Angers. On y remarque des annelets, reliés entre eux par des fleurons et renfermant l'un un léopard, l'autre une aiglette. L'espace entre quatre grands annelets est rempli par une fleur de lis.

Et on lit dans le texte (article intitulé LE HOME par R. Delafontaine) :

« C'est vers les tapisseries et les tissus que se porte le luxe de » l'époque. Ces produits, d'origine musulmane, que l'on dési- » gnait alors sous le nom d'*ouvrages sarrasinois*, nous sont en- » voyés d'Orient par l'intermédiaire des ports de l'Adriatique » et de la Méditerranée. On les emploie à décorer les murs des » hautes salles seigneuriales; et pendant les solennités publi- » ques, on les suspend aux façades ou dans l'intérieur des » églises. »

« Les tissus de soie brodée d'or et d'argent servent aux » *bannières*, aux caparaçons et aux vêtements. »

D'après la manière dont ce fragment de tissu a été gravé, il paraît être de cinq ou six couleurs ou nuances différentes :

Fond de l'étoffe	**Traits parallèles espacés.**		**Nuance claire**	
Dedans des annelets ou médaillons	**d°**	**ondés**	**—**	**un peu plus foncée**
Annelets ou Cercles	**d°**	**à bâtons rompus**	**—**	**plus foncée**
Fleurs de Lis	**d°**	**parallèles serrés**	**—**	**foncée**
Aiglettes et Léopards	**d°**	**croisés**	**—**	**très foncée**

Nous négligeons les petits détails.

Ces différences de teintes, bien accentuées, ne donnent point précisément tort à la définition du Diapré par le Père Menestrier dans sa NOUVELLE MÉTHODE RAISONNÉE DU BLASON : « Le » Diapré se dit des fasces, paux et autres pièces bigarrées de di- » verses couleurs. »

Les peaux d'hermines s'apportaient aussi des pays appartenant aux Sarrasins, comme on le voit dans la chronique manuscrite de Bertrand du Guesclin :

> Vestus moult noblement de sendaure et d'orfrois,
> Et de beaus dras ouvers d'Hermins Sarazinois.

Digitized by Google

Du reste, le nom d'Hermines vient de celui des Arméniens ou Hermins, habitants de l'Hermenie ou Arménie, en Asie-Mineure.

En parcourant attentivement l'album du NOBILIAIRE DE NORMANDIE, fait et dressé sur les recherches de MM. les Intendants depuis l'année 1666, par Jacques-Louis Chevillard, fils, généalogiste, album qui renferme plus de 2.600 écussons gravés vers 1720, nous n'avons pu en trouver que quatre avec des pièces honorables de Diapré *olim* Paillé.

Ils appartiennent aux familles Brisard, Houdetot, Masquerel et Tesson.

Voici comment ils sont blasonnés dans le Nobiliaire de Magny, d'après Chevillard. On remarquera qu'il n'est plus question du Paillé. Ce mot tout court est sans doute devenu insuffisant puisque les traités de Blason n'ont point rangé le Paillé au nombre des émaux. — Là est la cause de tout le mal ; c'est ce qui fait que l'on a oublié, puis dénaturé cette figure. — Dès lors, il faut blasonner en détail la pièce de Paillé, sans tenir compte de son titre spécial, et, comme une pièce quelconque, chargée et surchargée. Le mot de Diapré n'est plus employé dans son sens héraldique ; il l'est avec la signification d'orné, décoré :

BRISARD. — *Fascé d'azur et d'argent ; les fasces d'azur chargées chacune de trois médaillons avec leur chaîne d'argent, et les fasces d'argent de trois mouchetures de sable.*

Il y a des lacunes dans ce blason. La gravure de l'album de Chevillard le représente : Fascé d'azur et d'argent ; les fasces d'azur chargées chacune de trois annelets reliés par des chaînons et renfermant, celui du milieu une aiglette, et les deux autres un lionceau, le tout du second émail ; les fasces d'argent chargées chacune de trois mouchetures de sable. — Ce sont, à peu de choses près, les mêmes armes que celles des Tesson.

HOUDETOT. — *D'argent à la bande d'azur, bordée d'or et chargée d'une chaîne de trois médaillons du même, celui du milieu chargé d'un lion, et les deux autres d'une aiglette.*

Digitized by Google

Dans La Noblesse de France aux Croisades par Roger, on trouve :

1re Croisade (1096-1145)

Jean d'Houdetot	Normandie	Musée de Versailles.
Colard d'Houdetot	dº	

Le nom de Houdetot figure bien dans les salles du Palais du Grand Roi avec l'écu *d'argent à six porcelets de sable*, porté alors. Si, par la suite, les descendants de ces Croisés remplacèrent les porcelets par une bande de Paillé, c'est qu'apparemment cette *panne*, dans l'esprit de tous, rappelait d'une façon toute particulière le glorieux souvenir de la Croisade.

Masquerel. — *D'argent, à la fasce d'azur, diaprée de trois médaillons d'or, celui du milieu chargé d'une aiglette éployée, les deux autres de deux lionceaux, celui à dextre contourné, et accompagnée de trois roses de gueules.*

Tesson. — *Fascé d'azur et d'argent ; les fasces d'azur diaprées chacune de trois médaillons d'or, celui du milieu chargé d'un lionceau, les deux autres d'une aiglette éployée ; les fasces d'argent chargées de douze mouchetures de sable, 5, 4 et 3.*

Pour ce dernier blason, attribué par Chevillard aux Tesson modernes, nous avons en notre possession un modèle authentique du Paillé des richissimes et puissants Barons féodaux de ce nom. Cette pièce est un carreau de brique armorié, trouvé dans les ruines du château de la Roche-Tesson (1), situé à nne lieue au nord de Villedieu et démoli, en 1427, par le duc de Gloceter, comme vieux et insoutenable.

Il avait été confisqué, en 1344, par Philippe de Valois sur Jean Tesson, décapité à Paris pour crime de lèse-majesté, ayant été accusé d'avoir favorisé messire Geffroy de Harcourt. Outre la confiscation de ses biens, il s'ensuivait encore la perte de la noblesse pour sa postérité. Mais son fils, Jean Tesson, se trouva plus tard réhabilité.

---

(1) La baronnie de La Roche-Tesson en La Colombe remontait au duc Rollon et s'étendait aux paroisses de Montabot, Percy, Chevry, Lorbehaye, Maupertuis et Le Chefresne.

Digitized by Google

En 1361 ou 1362, Bertrand du Guesclin s'empara de cette forteresse sur les Anglais qui y avaient mis 400 hommes de garnison. Le Roi pour le récompenser lui en fit don, et il prit même, à un moment donné, le titre de sire de la Roche-Tesson.

Cette baronnie passa par la suite aux Gouyon de Matignon qui la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Un hameau presque contigu au château fut autrefois, dit-on, le premier établissement des ouvriers en airain, qui, dans la suite, passèrent à Villedieu. On y a souvent trouvé des instruments de leur métier, et plus souvent encore des fragments de poterie qui pourraient remonter à une plus haute antiquité.

Sur ce carreau de brique, les armes des Tesson de la Roche-Tesson sont fascées de six pièces de Paillé et d'hermine. Chaque fasce de paillé se compose de trois annelets, renfermant alternativement des aiglettes et des lionceaux; ces annelets sont reliés entr'eux et aux flancs par deux traits parallèles, reliés eux-mêmes, entre chaque annelet, par deux petits traits perpendiculaires aux premiers. Chaque fasce d'hermine est chargée de six mouchetures de sable. Tous les animaux sont contournés, peut-être pour faire face à l'Orient, dans la position qu'ils occupaient à La Roche.

Les quatre lionceaux forment avec l'aiglette centrale une croix grecque, et les cinq aiglettes une croix de Saint-André. Cette disposition, qui nous a frappé, n'est peut-être pas l'effet du hasard; elle a pu être voulue pour rappeler doublement et même triplement avec le Paillé le souvenir des Croisades.

Le Paillé des grands Barons féodaux du nom de Tesson devait être de sinople et non d'azur. On est fondé à le croire, d'abord parce que la tradition s'est maintenue et que les Tesson modernes portent encore des fasces de sinople chargées de chaînes simples, formées d'anneaux ordinaires, au lieu de chaînes d'annelets entourant des aiglettes et des lionceaux. Ensuite, parce que M. de Gerville dit avoir retrouvé, parmi les plus anciens titres de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, les armes des Tesson, barons de ce lieu, figurées en couleur. Elles étaient selon lui : *d'argent, à deux fasces de sinople, à huit hermines, 4 — 3 — 1*. On dirait même que la couleur de sinople était l'important, puisqu'on s'est dispensé de peindre sa diaprure. Dans La

Digitized by Google

SCIENCE HÉROIQUE (1644), Marc de Vulson, sieur de la Colombière, blasonne la première fois leurs armes, page 55 : « *Fascé d'hermine et de* SYNOPLE *diapré d'or, que quelques-uns nomment paillé d'or.* »

Avant ce livre important, Vulson avait fait paraître, en 1639, un simple RECUEIL DE PLUSIEURS PIÈCES ET FIGURES D'ARMOIRIES OMISES PAR LES AUTHEURS QUI ONT ÉCRIT IUSQUES ICI DE CETTE SCIENCE. Il mourut en 1658. Ses œuvres furent rééditées, le Traité en 1669, et le petit album en 1699.

Les armes des Tesson ont été représentées sur les planches de ces deux ouvrages. Dans le RECUEIL, chaque fasce de paillé se compose de huit demi-cercles et quatre quarts de cercle (ceux-ci placés aux angles), également répartis sur les deux lignes horizontales de la fasce avec lesquelles se confondent leurs diamètres. Chaque paire de demi-annelets ou de quarts d'annelet correspondants, se trouve réunie par une tige en pal. L'espace entre deux de ces couples (non héraldiques) est occupé uniformément par une macle allongée. Tout cela a bien l'air d'une tapisserie des plus ordinaires et fort peu héraldique. -- Dans LA SCIENCE HÉROIQUE, chaque fasce de paillé est remplie par une chaîne de cinq hexagones soudés par leurs côtés verticaux et renfermant tous un losange. C'est en quelque sorte la fasce précédente dont les demi-cercles se rejoindraient par les bouts après avoir été désarrondis.

Ces armes ont été blasonnées par Vulson :

1° *Fascé d'hermines et d'azur paillé d'or* (RECUEIL, pl. 19) ;

2° *Fascé d'hermines et d'azur, l'azur paillé ou brodé d'or* (LA SCIENCE HÉROIQUE, page 122).

Mais le Paillé de fantaisie de ces écussons ne ressemble rien à la réalité. Nous venons de voir le véritable sur un carreau de brique de la Roche-Tesson. Le vrai n'a pas d'ailleurs été immuable ; il s'est forcément modifié, un peu, suivant les époques et les personnages, comme la disposition des mouchetures de sable sur les fasces d'hermine. Voici un autre exemple : Sur le sceau, de 1205, de Raoul Tesson, Sénéchal de Normandie, dont le comte Gérard de Contades donne le fac-simile dans sa Notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson (1), p. 84, le Paillé se

(1) Lonlay-le-Tesson, canton de la Ferté-Macé, arrondissement de Domfront (Orne).

Digitized by Google

compose d'une chaîne ou série continue d'annelets sans nombre, renfermant tous une aiglette.

Sur ces deux pièces authentiques et sur les quatre petits scels des sires de La Roche-Tesson, de 1317, 1321, 1331 et 1334, que nous avons trouvés dans le chartrier de la Mancellière, le Paillé est toujours en chef. Quand cela indiquerait sa supériorité réelle sur l'Hermine même, nous n'en serions nullement surpris.

Ce Raoul Tesson fonda le prieuré de La Colombe en 1188 : il venait de prendre la croix avec Henri II et Philippe-Auguste (3e croisade) ; mais, suivant M. Léopold Delisle, on ne saurait dire s'il accomplit son vœu.

Le héraut Navarre, ayant blasonné par le seul mot de Paillé, les fasces des de Clere et Maguerel, comme celles des Tesson, il est bien permis de supposer que le Paillé de ces deux autres familles était aussi de sinople diapré. Au début, la couleur du fond de cette panne de soie devait être invariable comme celle de l'Hermine et du Vair, et, c'est pour cela qu'elle n'avait pas besoin d'être indiquée.

Le Sinople était, du reste, la couleur qui rappelait le mieux l'Orient conquis, puisqu'on s'accorde généralement à faire dériver ce terme de Blason du nom de la ville de Sinope en Asie-Mineure.

Littré donne pour étymologie au verbe diaprer l'ancien français *Diaspre*, sorte de drap à fleurs, venu de l'italien *Diaspro*, jaspe. Or, celui qu'on prise le plus est le jaspe *vert* chargé de petites taches rouges.

Nous avons encore remarqué dans le glossaire de du Cange, au mot *Diapretus*, cette phrase extraite du testament de l'évêque de Marseille en 1344 : Lego duos pannos quasi *virides Diapretos* pro ornando altare.

Quand on eut oublié la noble origine du Diapré, on préféra peut-être au sinople, *l'azur*, qui était la couleur du champ des armes de nos Rois.

Tout ce qui précède, résultat de nos recherches personnelles, se trouve d'accord avec les deux notes suivantes qui nous ont été fournies à ce sujet par notre aimable et savant confrère du

Digitized by Google

Conseil Héraldique, M. Paul de Farcy, archéologue distingué, dont l'opinion en pareille matière doit faire autorité :

« Le paillé ou diapré est la reproduction d'une bande d'étoffe » arabe dite sarrazinoise et est une pièce rapportée des croisades. » Cette étoffe tissée d'or était ordinairement fond vert ou sinople » (quand elle est d'autre couleur il faut l'indiquer). Ainsi donc » il est bien convenu que le diapré doit s'entendre d'une pièce » de couleur verte et or. Maintenant de quoi était-elle ornée ? » De ce que représentaient les étoffes de ce temps et comme » elles ont varié, cela explique la variété ou licence de cette » pièce de blason. Elles portaient des ronds juxtaposés, soit » simples, soit doubles et reliés par une sorte de grecque. Au » centre des animaux seuls, lions, panthères, aigles, etc., soit » affrontés. Beaucoup de familles Normandes qui furent à la 1re » croisade en rapportèrent ou y adoptèrent des armoiries fascées » de six pièces. »

« Ce n'est point dans un auteur sur le blason que j'ai trouvé » la définition du paillé ou diapré. La tradition s'est perdue » peu à peu et l'on en est arrivé à ne pas savoir ce que c'était, » l'usage en étant très peu fréquent, mais les inventaires des » trésors au XIVe et au XVe siècle mentionnent ces étoffes sarra- » zinoises qui étaient dites de paillé comme dans l'armorial de » 1396. L'ornement était variable, essentiellement variable, » comme le tissu de l'étoffe variant avec la mode. Il est certain » que le paillé du XIIe siècle ne ressemble pas au paillé du » XIVe. Ce sont des étoffes ornées de rinceaux, losanges, ronds, » remplis à l'intérieur d'animaux ou d'oiseaux souvent al- » ternés. »

Il reste à voir ce qui a été dit du Diapré et du Paillé par les héraldistes. Un seul, à notre connaissance, ayant eu aussi l'idée de consulter du Cange, a, au siècle dernier, entrevu, en faible partie, l'origine du Diapré. C'est cependant le plus modeste, car il n'a donné que les initiales de son nom. Après l'avoir cité, nous nous contenterons donc de reproduire les définitions et les explications des deux principaux traités modernes de Blason, résumés des anciens, et celles de l'Armorial Général. Nous y ajouterons nos propres observations, qui achèveront, nous l'espérons du moins, d'élucider la question.

Digitized by Google

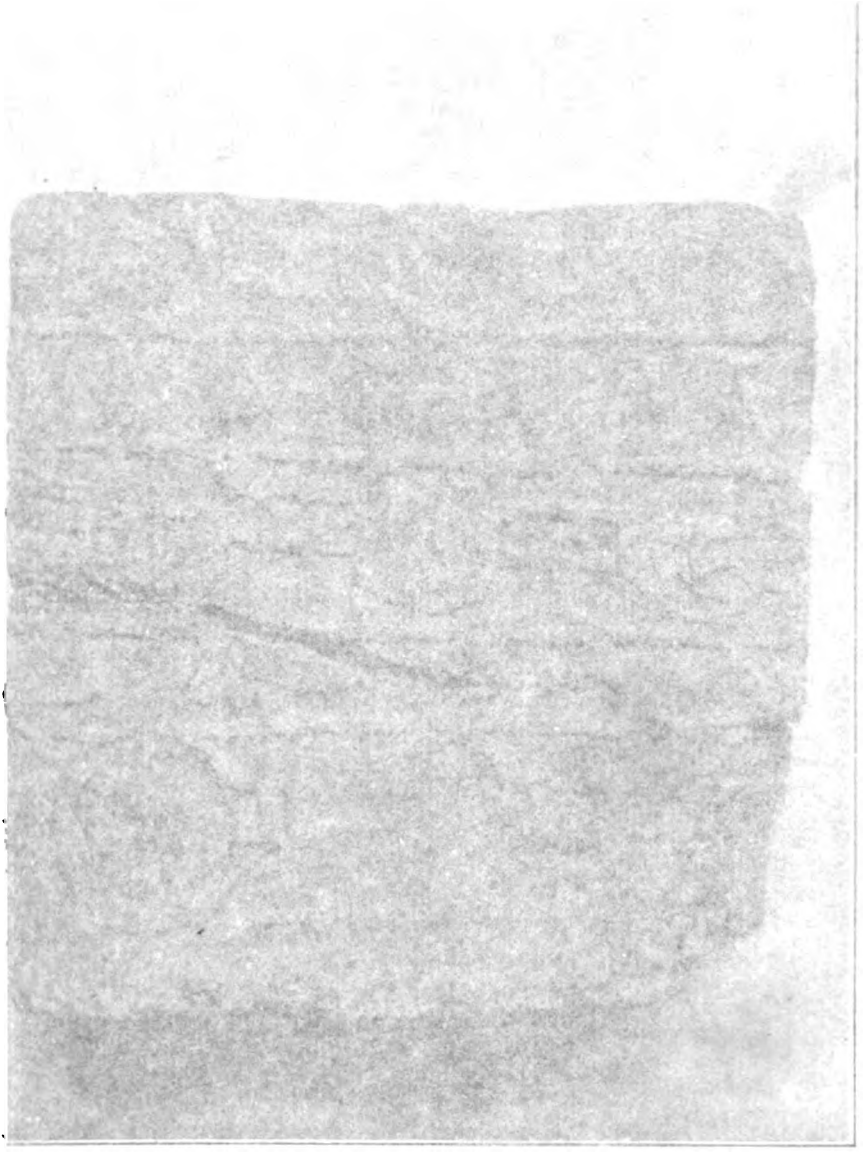

CARREAU DE BRIQUE ARMORIÉ

DU CHATEAU DE LA ROCHE-TESSON

Digitized by Google

Digitized by Google

CARREAU DE BRIQUE ARMORIÉ
DU CHATEAU DE LA ROCHE-TESSON
CONFISQUÉ SUR LES SEIGNEURS DE CE NOM EN 1344

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE

Par M. G. d. L. T., écuyer

(M. Denys-François Gastelier de La Tour)

A Paris chez M. Lacombe, 1774

« DIAPRÉ se dit de diverses broderies figurées sur le champ » de l'écu, sur une pièce honorable ou sur les partitions. »

« Selon du Cange, ce mot vient de *diasprum*, mot de la » basse latinité, qui a signifié anciennement une étoffe précieuse » et de broderie, dont le nom s'est étendu ensuite dans l'art du » Blason, aux dessins brodés à fantaisie. »

(PAILLÉ manque.) Paillé, ée, adj. se dit des fasces, pieux et autres pièces bizarrées de différentes couleurs. Clère en Normandie : d'argent à la fasce d'azur, paillée d'or.

LE BLASON

Dictionnaire et remarques par le Comte Amédée de Foras — (Grenoble 1883 — Vol. in-4° de XX — 500 pages).

« DIAPRÉ. — Est une espèce de damasquinure ou de broderie » sans dessin fixe, qui se met sur le champ ou une pièce du » blason.

« Il se fait d'un seul émail en Angleterre et en Allemagne,

Digitized by Google

» où il est assez répandu. Varnier : *porte d'or diapré de gueules à* » *la bande d'azur chargée de trois taus de sable.*

» 1re Remarque. — Rien n'empêche que l'on diapre un écu » de fleurs en arabesques ; c'est une broderie. Mais il est dif- » ficile d'admettre comme *diapré* l'écu du chevalier de la Table- » Ronde qui, au dire de Palliot, portait *d'or diapré d'aiglettes et de* » *Lyons (sic) de gueules, membrés et armés* (sic) *de sable.* Or chacun » de ces animaux est entouré d'un annelet et dans l'interstice, » entre quatre grands annelets, se loge un petit annelet. Com- » ment cela a-t-il pu jamais constituer un diapré ? Qui pourrait » deviner cette forme de diapré ? (A) Ce n'est pas la seule » méprise de Palliot. Ayant remarqué dans les écus du Nord de » l'Europe un trait que les dessinateurs mettent en orle, comme » simple ornement (on ne le blasonne pas) pour le prétendu » *diapré* (ils en recouvrent souvent *un champ plein*), il a encadré » ses diaprés d'un trait, ce qui, suivant la figure, dénature les » blasons (B).

» 2e Remarque. — Mais il y a de plus graves reproches à lui » faire ; je ne conteste pas que depuis que les hérauts d'armes » ont mis à la mode le mot *diapré*, quelques nouveaux anoblis » n'aient reçu un *diapré*, tels que l'entendaient ces hérauts » d'armes. Mais ceux-ci l'ont pris en Allemagne et ils n'ont pas » remarqué que c'est un simple ornement qu'ils (les Allemands, » évidemment) ne blasonnent pas.

Suivent six exemples de blasons diaprés (1) donnés par Palliot et pour lesquels les Wappenbücher, dans aucun cas, ne font mention du *diapré*.

« L'exemple ci-dessus (Varnier) pourrait être un vrai *diapré*, » tel que l'ont créé — sans s'en douter peut-être — des hérauts » d'armes mal avisés. Cet exemple est pris sur des patentes de » confirmation de noblesse du xve siècle. (C).

» Un archéologue très distingué me demandait, il y a peu de » temps, comment dans quelques sceaux antiques on voyait des » figures couvertes de traits diversement combinés, bien anté- » rieurement à l'époque admise pour l'introduction des hachures.

---

(1) Sax, Grafeneck, Magdebourg, Mengershausen, Augsbourg, Prague.

Digitized by Google

» C'est l'origine du *diapré*, c'est-à-dire un simple ornement » n'impliquant aucune idée de couleur correspondante (D).

» Où ai-je donc lu que l'on peut ajouter le *diapré* parmi les » couleurs du blason ? (E).

» N'approfondissons pas. » (F).

« Paillé. — Voir Diapré. »

(A). — On ne voit pas pourquoi il ne serait pas loisible de damasquiner sur du métal ou de broder sur une étoffe aussi bien des animaux que des fleurs. On n'a jamais songé, que nous sachions, à établir des catégories de figures pouvant ou ne pouvant pas entrer dans la composition des broderies.

Dans la préface de son livre, M. de Foras dit que pendant plus de trente ans il a fait du Blason en théorie et en pratique, par la plume et par le pinceau, qu'il a lu et analysé tous les ouvrages spéciaux qu'il a pu se procurer pour arriver à condenser ses observations en un seul, volumineux et d'un grand luxe. Il a surtout compilé les anciens traités de Vulson, de Palliot et de Menestrier qui résument tous leurs devanciers.

En première ligne, il met Palliot (1608-1698), et en seconde ligne, le Père Menestrier (1631-1705), savant jésuite, qui a écrit plusieurs ouvrages sur le Blason.

Mais il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. L'inspirateur de Palliot fut son parent et ami, Louvan Gelliot, avocat au Parlement de Dijon, qui, en 1635, publia l'Indice armorial ou sommaire explication des mots usitez au blason des armoiries. Palliot donna, en 1661, une seconde édition de ce livre augmentée de texte et enrichie de plus de 6.000 écussons.

Or, voici ce que dit Gelliot : « Diapré, figuré et tracé à » fantaisie d'un compartiment de fleurs qui ne soit que d'un » émail. *D'autres en lieu de fleurs y mettent des animaux.* »

« Yvain le Avonstre, Chevalier de la Table Ronde, portoit : » *d'or diapré d'aiglettes et lyons de gueules membrez et armez de* » *sable.* »

Ces animaux, au nombre de neuf, sont entourés d'annelets qui se touchent et remplissent complètement l'écu. Celui-ci, tel

Digitized by Google

qu'il est représenté, sans hachures (1), indiquant les couleurs des émaux, doit se blasonner simplement : *De Paillé* ou *De Diapré plain*.

Le poète anglo-normand Wace, inventeur de la fable des Chevaliers de la Table Ronde, vivait à l'époque de la première et de la seconde croisade.

La définition de Palliot est : « Diapré, figuré et tracé à fan- » taisie d'un compartiment de fleurs ou *autres broderies* qui ne » sont que d'un émail, ainsi que l'on voit en beaucoup d'escus » allemans et autres nations septentrionales, soit sur le champ, » soit sur les pièces. »

(B). — C'est évident, mais Rietstap nous fera bien mieux connaître le prétendu Diapré étranger.

(C). — Après avoir méconnu le vrai et beau Diapré qui couvre entièrement l'écu d'un chevalier, comme l'Hermine celui de Bretagne, l'auteur a parfaitement conscience, cependant, qu'il nous présente un piètre diapré, semblable à un parasite, rouget et maigrelet, déparant ce qui doit briller du plus pur et du plus vif éclat.

(D). — Le Diapré peut revendiquer une plus noble origine qu'un simple guillochis, puisqu'il vient des Croisades. Mais, il n'est pas question de celui-là, laissé complètement de côté par l'auteur, et remplacé par un autre, que Rietstap nous expliquera parfaitement.

Ce fut seulement vers la fin du XVI^e^ siècle que l'on eut recours aux hachures (traits ou points, suivant des directions et des combinaisons conventionnelles) pour indiquer la couleur des

---

(1) Gelliot n'a point fait usage des hachures dans ses exemples. Lorsqu'il s'en sert, tout à fait par exception, pour mieux faire comprendre ses figures, c'est au hasard et sans qu'elles se rapportent au blason des couleurs.

On a attribué l'invention des hachures héraldiques au Père Sylvestre Petra Santa, jésuite, né à Rome, et mort en 1637. Mais le Père Menestrier dit que l'on en voit aussi la pratique en quelques endroits avant le père Petra Santa. Vulson, qui les a employées, en 1639 et 1644, a voulu se faire passer comme en étant l'inventeur.

Digitized by Google

émaux dans la gravure des blasons. L'usage n'en devint général, certain et fixe, que dans la première moitié du XVII^e^, on peut même dire, que sous le règne de Louis XIV. Les hachures, que l'on trouve sur les sceaux avant cette époque, n'indiquent donc rien sous ce rapport, ayant été mises simplement comme ornement ou pour faire ressortir les pièces sur le fond.

Dans le chartrier de la Mancellière, nous avons trouvé des parchemins de 1321 et de 1334, portant de petits scels des barons de la Roche-Tesson sur lesquels les fasces de Paillé sont striées diagonalement, de gauche à droite et de droite à gauche, comme si, de nos jours, on s'avisait de vouloir représenter à la fois le pourpre et le sinople, ce qui ferait une bigarrure de couleurs, répondant bien à la définition du Diapré par le Père Menestrier. C'est un ornement beaucoup moins compliqué que les chaînes de médaillons, ornés d'animaux, qu'il était impossible de reproduire convenablement sur d'aussi petits sceaux. Les traits sont donc ici la conséquence et non l'origine du vrai Diapré.

(E). — Aux cinq couleurs primordiales du Blason : gueules, azur, sinople, sable et pourpre, Bachelin-Deflorenne, dans LA SCIENCE DES ARMOIRIES (1880), ajoute cinq couleurs secondaires : Le tanné, l'orangé, le *diapré*, la sanguine et la carnation, comme ayant été en usage en divers pays d'Europe.

Nous voilà loin, assurément, de la règle versifiée :

> Le Blason, composé de différens émaux,
> N'a que quatre couleurs, deux pannes, deux métaux.

Mais, en sus de ces quatre couleurs fondamentales, seules vraiment héraldiques : le gueules, l'azur, le sinople et le sable, M. de Foras mentionne encore davantage de couleurs accessoires, plus ou moins techniques : le pourpre, la carnation, la couleur au naturel, la couleur de plaisance, l'orangé, le tanné, le gris (ces trois du Blason anglais), et la sanguine. Seul le Diapré se trouve éliminé.

Nous avons vu que le Diapré était bien un émail, mais une panne dont les blasonneurs ont fait une couleur diaprée.

Digitized by Google

(F). — Il fallait approfondir au contraire, la chose en valait la peine ; la réflexion eût conduit sur le chemin de la vérité.

LE BLASON HÉRALDIQUE

Manuel nouveau de l'art héraldique, de la science du blason et de la polychromie féodale d'après les règles du moyen-âge, par P. B. GHEUSI (Norbert Lorédan). — Paris — 1892 — Vol. grand in-8o de XXVIII — 376 pages.

« DIAPRÉ. — S'applique à des figures chargées d'arabesques » fantaisistes dont l'Art Héraldique pur se désintéresse abso- » lument.

» On trouve aussi *paillé*, dans la même acception ; mais ce » sont autant d'ornements arbitraires que le Blason ne saurait » avoir la prétention de fixer.

» Les exemples que nous en donnons sont des sacrifices à la » curiosité ou des concessions indulgentes aux blasonneurs de » la décadence.

» CLERE : *D'argent, à la fasce d'azur, diaprée d'or.*

» HOUDETOT : *D'argent, à la bande d'azur, resarcelée et diaprée » d'or de trois médaillons circulaires, celui du milieu chargé d'un lion » et les deux autres d'une aigle du même.*

» HOUDETOT (ancien) : *D'argent, à une bande d'azur, diaprée » d'or.* »

C'est là une véritable diffamation héraldique facile, du reste, à réfuter par un raisonnement *ad hominem*.

P. B. Gheusi dit lui-même excellemment à la page 10 de son livre que : « Le Blason ne devait naître, vivre et mourir » qu'avec le moyen-âge, et plus spécialement avec les Croisades. » Il ne saurait donc être question de sa décadence à cette époque.

Digitized by Google

Or les trois seuls exemples de Diapré que cet héraldiste donne par *indulgence* sont les écussons, — blasonnés d'une façon toute moderne, il est vrai, mais à qui la faute ? — de deux familles féodales dont l'une, sans parler de l'autre, a été sûrement représentée à la première croisade par deux de ses membres. L'authenticité de l'écu de Clere, gravé dans le texte, n'est pas d'ailleurs établie. Celui de Houdetot (ancien) est certainement apocryphe puisque son blason primitif était comme nous l'avons vu : *d'argent à six porcelets de sable*. Les diaprés, en forme d'arabesques, de la fasce et de la bande de ces deux écus, semblent donc bien avoir été dessinés de fantaisie pour répondre à la définition indiquée et sans que l'on se soit donné la peine de remonter aux sources.

Seul, l'écusson nouveau, relativement, de Houdetot, est bien figuré, parce qu'on en a rencontré le blason détaillé. Mais, qu'y trouver à critiquer ? il est irréprochable. L'auteur ne dit-il pas dans son traité que le *Lion* est le quadrupède héraldique par excellence ; que l'*Aigle* est le plus héraldique de tous les oiseaux, comme le Lion parmi les mammifères ? Nous ajouterons que le Lion est l'emblême de la force et du courage indomptable, et l'Aigle, le symbole de la victoire.

On s'imagine donc difficilement, en dehors des blasons du même genre, des armes plus nobles et plus héraldiques que celles de la famille de Houdetot.

Digitized by Google

ARMORIAL GÉNÉRAL

Précédé d'un Dictionnaire des Termes du Blason, par J. B. Rietstap [Gouda (Hollande). — G. B. Van Goor Zonen — 2e édition — 2 Vol. in-8o de XLII — 1152 et VIII — 1316 pages].

« DIAPRÉ. — Arabesques ou lignes diversifiées dont on avait » coutume autrefois de charger les grandes surfaces unies dans » les armoiries, surtout le champ, mais également les pièces » héraldiques. Ces ornements sont arbitraires et ne forment pas » une partie intégrante des armoiries, bien que dans plusieurs » cas l'ignorance des dessinateurs les ait fait prendre pour » tels. C'était surtout dans les sceaux et les vitraux qu'on in- » troduisit le diapré en forme de rosettes, de treillis, d'animaux, » de feuillages, etc., afin de varier la monotonie des grandes » pièces héraldiques ou de l'espace du sceau autour de l'écusson. » Le moyen-âge nous en a légué les exemples les plus brillants. » En appliquant cette ornementation, il faut prendre garde » soigneusement que le diapré, soit par la faiblesse de sa couleur, » soit par le délié de ses contours, occupe toujours une place » subordonnée par rapport aux meubles véritables de l'écu. »

PAILLÉ manque.

Et à la planche VII, on trouve huit exemples de soi-disant beaux diaprés anciens avec cette explication :

« Les figures 1-8 donnent quelques beaux spécimens du » diapré, que l'on rencontre surtout dans les sceaux. Les » anciens artistes ne souffraient pas les espaces vides, ni » dans l'écu, ni au-dehors, et s'efforçaient à les diversifier par » des feuillages, des rosettes, des lignes en sens divers, » dont le choix était arbitraire et dépendait du goût. Cette

Digitized by Google

» ornementation n'ayant aucune valeur réelle, pouvait être » changée d'un moment à l'autre, et comme elle ne formait » pas une partie intégrante des armes, elle pouvait être » négligée tout à fait. Dans les représentations coloriées, ce » diapré était exécuté dans la même couleur que le fond sur » lequel il était appliqué, mais, afin de le faire ressortir, les » nuances différaient; le diapré était d'une teinte plus claire » sur un fond plus foncé, ou plus foncée sur un fond plus » clair. »

Six des écus représentés ont le champ diapré. Pour cinq d'entre eux, on dirait un carrelage (1) en miniature plus ou moins compliqué. Le sixième diapré est formé de branchages. Le contour de ce dernier écusson accuse le temps de la Renaissance. Les dessins et les carreaux du diapré des familles anglaises de Vere et de Warren sont de petits chefs-d'œuvre de patience de la part des artistes qui les ont exécutés; nous nous garderons bien de dire de bon goût au point de vue de l'art héraldique.

Les deux autres écus ont, au contraire, le champ plain, et, ce sont les pièces honorables, une bande et deux fasces, qui sont diaprées sobrement d'arabesques ou de rinceaux formés de feuillages ou de tiges fleuries. Cette circonstance, d'après l'auteur (diapré des figures au lieu du diapré du champ), donne la preuve que ces écus datent d'un temps relativement moderne!

L'article et les dessins de Rietstap sont d'une grande clarté. Ils font connaître au mieux ce diapré étranger qui n'a rien d'héraldique puisqu'il ne doit pas être blasonné. Ce n'est que du remplissage. On conçoit ce diapré sur les anciens vitraux qui avaient beaucoup de plombs et où une grande

---

(1) Diapré, bigarré, a-t-on dit. Or, l'une des étymologies du verbe bigarrer, celle de Diez, est *bi-garrer* pour *bi-carrer*, de *carrer*, disposer, arranger en forme de carrés, d'échiquier. C'est bien ce qui a été fait sur le champ des cinq écus en question.

Mais, celle de Ménage, pour laquelle penche Littré, est *bis variare*.

Digitized by Google

surface unie aurait pu jurer avec le reste. On le comprend aussi sur les sceaux autour de l'écusson ; mais, sur le champ de l'écu ou sur des pièces honorables, c'est tout différent : Quel embrouillamini, malgré les précautions observées !

La première loi héraldique étant qu'on ne peut mettre couleur sur couleur ni métal sur métal, que penser de ce peinturlurage tudesque et britannique qui consiste à appliquer une couleur sur la même couleur de nuance différente !

CONCLUSION

Il ne faut pas confondre le Paillé du moyen-âge avec le Diapré moderne et encore moins avec le Diapré anglais et allemand qui n'a rien d'héraldique.

Le *Paillé* était une *panne* ou étoffe de soie très précieuse, dite *sarrasinoise*, et rapportée des Croisades.

On peut citer comme modèle de Paillé, celui des plus riches et des plus puissants barons féodaux Normands (1). Il était de sinople diapré de lionceaux et d'aiglettes, emblêmes du courage, de la force et de la victoire, entourés de cercles d'or, reliés entr'eux et aux flancs de l'écu, de façon à former comme une chaîne de médaillons ou plutôt un collier, qui rappelle le Torque, signe antique de l'autorité, d'une haute dignité, et, plus tard, d'une action d'éclat.

Ces armes magnifiques, complétées par l'Hermine (2), révèlent, à première vue, la valeur et la splendeur des hauts seigneurs qui les portaient. Aussi, très choqué de voir le Paillé rabaissé par l'ignorance absolue des héraldistes à son sujet, sommes-nous heureux d'avoir pu découvrir sa glorieuse origine.

---

(1). — A la bataille du Val-des-Dunes où il joua un rôle décisif (10 août 1047), Raoul Tesson était à la tête de cent quarante chevaliers, ses fidèles vavasseurs (Robert Wace, Le Roman de Rou).

Qui sont ceux-ci, dit le roi de France au duc Guillaume, en les apercevant ? Moult sont tous de riche appareil, sagement et bien ils se contiennent. Une chose pense bien de voir, c'est

Digitized by Google

que la force et la victoire seront à ceux qu'ils iront aider avec le tranchant de leur bonne épée. Je vois bien que ces gens-là ne seront pas des vaincus. — Sire, dit Guillaume, Raoul Tesson a nom le sire qui les commande ; il est moult prud'-homme et nous sera d'un grand secours s'il nous aide. Plaise à Dieu qu'il le veuille !

(C'est son neveu, Robert Tesson, qui fut tué à la bataille de Hastings (1066), en faisant des prodiges de valeur ; mais son fils, Raoul II, s'y distingua aussi beaucoup).

Au milieu de son armée, le roi de France, Henri Ier, avait fait dresser son étendard sur lequel resplendissait l'*aigle d'or* (Là fu l'eigle qui resplent). C'était une réminiscence des aigles romaines. Les troupes de Guillaume-le-Bâtard étaient rangées sous l'étendard à *lion d'or*, portant la croix de Normandie.

Dans les *Etymologies difficiles*, M. Edouard Le Héricher cite, à la page 147, le mot de *tesson* avec la signification de crâne et de tête, sens qui convient bien, on l'avouera, au surnom dudit Raoul Tesson I, fils de Raoul d'Anjou et d'Alpaïde. — Tesson pour teston, de *testa*, crâne, tête, dans Ausone (voir le Dictionnaire latin-français de Quicherat). — Cassiodore dit : « *testam capitis* », que M. Le Héricher traduit : le tesson de la tête.

« La famille des Tesson est peut-être, après celle de nos » Ducs, celle qui jouit de la plus haute importance dans nos » contrées au moyen-âge. »

(Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais par Vaultier, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Académie royale de Caen — 1836, page 78).

(2) Par allusion à sa blancheur, l'Hermine est le signe allégorique d'une vie sans tache. Dans les armoiries de Bretagne, l'Hermine est le corps des deux devises qui en sont l'âme : *A ma vie* et *Potiùs mori quàm fœdari*, celle-ci n'étant d'ailleurs que la paraphrase de la première.

Alfred de TESSON,

Capitaine de Frégate en retraite.

Digitized by Google

AVEU ET DÉNOMBREMENT

DE LA

BARONNIE DE SAINT-PAIR

1556

Le document publié ci-après ne se recommande pas par une bien grande ancienneté ; nos dépôts d'archives et nos bibliothèques contiennent sans doute des pièces plus anciennes et plus importantes sur la baronnie de Saint-Pair et qui n'ont pas encore vu le jour ; toutefois un cartulaire du xv[e] siècle de la baronnie de Saint-Pair ne s'est pas retrouvé naguère aux Archives de la Manche (1) ; de plus le présent aveu appartient à une collection particulière, et la conservation et le sort d'un document en pareil cas étant toujours douteux, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de l'imprimer ici (2).

MM. Ad. et Jos. Tardif, dans leur charmant petit livre, *Saint Pair sur la mer et les saints vénérés dans l'église de cette paroisse*, ont donné un résumé substantiel de ce qu'on sait actuellement sur la baronnie ; je prie mes lecteurs de s'y reporter (3).

---

(1) *Cf* Ad. et Jos. Tardif, *Saint-Pair sur la mer*, p. 170.

(2) C'est un cahier de parchemin de quatre feuillets d'un format in-4° avec une couverture également en parchemin. L'écriture, d'une grande élégance, s'est souvent effacée et, dans certains passages, ne peut se lire qu'à l'aide d'un réactif.

(3) *Ibid.*, p. 160.

Digitized by Google

Nous avons ici le tableau très complet et très clairement exposé, du dernier état auquel était arrivé un des fiefs les plus importants de l'abbaye du Mont Saint-Michel (1). En 1556, le revenu qui semble avoir diminué était estimé environ 900 livres (2) tant en argent qu'en redevances, blé ou volailles ; on remarque comme redevance assez curieuse le nombre énorme de 2.207 œufs, du poivre et une bécasse. La partie la plus utile du fief consistait dans la propriété de la terre de Loiselière à Saint-Planchers, évaluée ici à 1.200 vergées. Les nombreux droits féodaux énumérés ensuite ne devaient pas représenter un revenu bien considérable (3) ; comme dans tous les documents de ce genre, ces vieilles formules du droit féodal ont longtemps survécu au régime qui leur avait donné naissance et étaient soigneusement conservées par les intéressés. Cependant il faut, avec MM. Tardif, faire une exception pour les droits de pêche sur la côte qui semblent avoir eu une réelle importance (4) et faire observer qu'à la veille de la Révolution, en 1789, l'abbé du Mont exerçait encore une juridiction dans son fief : un conflit existait alors entre le sénéchal de sa baronnie et le juge royal de Granville (5) ; mais il faut certainement considérer comme abolis les droits de pêche et de patronage revendiqués ici sur les îles de Jersey et Gernesey restées anglaises et sans doute déjà gagnées à la Réforme. Pour son fief, l'abbé payait au Roi 21 livres et devait le service de deux chevaliers acquitté par les seigneurs du Mesnildrey et de Bricqueville, un troisième service de chevalier dû par le fief du Bosc des Preaux à Saint-

---

(1) Quelques années après, le même aveu de la baronnie fut fait par l'abbé Arthur de Cossé : cette pièce qui reproduisait sans doute la nôtre avait été vue par dom Huynes. *Cf.*, *Hist. gén. de l'abb. du Mont S. Michel*, éd. Beaurepaire, II, p. 72.

(2) Dans ce chiffre les terres et maisons directement possédées par l'abbaye ne sont peut-être pas comprises.

(3) Cela ressort du petit nombre *d'officiers* de la baronnie et de la modicité de leurs appointements.

(4) Ad. et Jos. Tardif, *l. c.*, p. 166.

(5) Ce conflit donna lieu à un procès au cours duquel fut présenté le présent document qui est resté dans la famille du dernier vicomte de Granville, François-Léonor Couraye du Parc.

Digitized by Google

Jean-des-Champs anciennement possédé par le collège d'Harcourt à Paris, avait été depuis peu amorti. Anciennement la baronnie avait dû le service de sept chevaliers (1).

Le paragraphe 29 constate un état de choses assez remarquable et qui amène quelques observations. Après l'expulsion des Anglais, le roi de France avait fait réédifier et réparer les fortifications de Granville; les matériaux avaient été fournis par la démolition d'une partie des maisons de Saint-Pair et de plus, pour accroître l'importance de la nouvelle place, le roi avait octroyé à Granville un marché dont la concurrence fit bientôt disparaître celui de Saint-Pair, source de revenus importants pour les possesseurs du fief. A la suite des réclamations de l'abbaye, en dédommagement de la ruine du siège de sa baronnie et aussi de la difficulté de lever certains droits dans Granville réédifié et transformé, le Mont reçut en don les biens que son abbé, Robert Jolivet avait achetés à Rouen; Robert Jolivet, qui était passé au parti des Anglais, s'était réfugié à Rouen où il avait acheté des maisons et des jardins qu'on soupçonnait avoir été payés avec les revenus de l'abbaye, et que le roi de France prétendait confisquer. Au moment de cette donation, il semble que l'abbé transfuge vivait encore et Rouen était resté aux mains des Anglais. Plus tard, l'abbé du Mont négligea sans doute de réclamer ses droits en temps utile, et à la mort de Robert Jolivet ses biens furent concédés à Guillaume Jouvenel, chancelier de France, qui les revendit, il est vrai, au Mont Saint-Michel, mais la réparation n'en restait pas moins illusoire. Notre illustre et regretté compatriote, Siméon Luce, a publié un mémoire présenté en 1463 à Louis XI où tous ces faits sont relatés, dans la collection de pièces si importantes pour l'histoire de notre pays qui suit son édition de la *Chronique du Mont Saint-Michel* (2). Le bien fondé de ces plaintes fut reconnu et quelques années plus tard, en

---

(1) Ad. et Jos. Tardif, *l. c.* p. 164.

(2) *Chronique du Mont Saint-Michel* (1343-1468), *publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon Luce.* Paris, Société des anciens textes français, 1879-1883, tome II, p. 256.

Digitized by Google

1467 (1) d'après notre document, Louis XI offrit une importante compensation aux dommages de la guerre : le Mont reçut le fief de Tanis, une rente sur le fiefferme de Régnéville, un moulin près de Gavray et enfin des emplacements de moulin à Pontorson. L'abbaye s'empressa de rétablir ces moulins et fit de grands frais pour les remettre en valeur, quand pour la seconde fois les libéralités royales perdirent leur effet : dans une circonstance que je n'ai pas recherchée, il fallut reconstruire le château de Pontorson et les gens du roi tentés par l'excellence des matériaux qui avaient servi à réédifier les moulins du Mont Saint-Michel, s'en emparèrent et usurpèrent l'emplacement pour leurs nouvelles constructions. Le document publié ici revendiqne encore des droits sur les moulins de Pontorson, mais, à ce qu'il semble, timidement, sans espoir bien sincère, et seulement pour interrompre la prescription (2). Il est peu probable que le Mont Saint-Michel ait jamais été dédommagé de l'expropriation nécessitée par les travaux du château de Pontorson (3).

Joseph COURAYE du PARC,

Sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

---

(1) En 1463 des lettres patentes de Louis XI accordaient déjà une réparation à l'abbaye : cette pièce a souvent été publiée. (*Cf.* Tardif, *l. c.*, p. 172). A moins d'une confusion du rédacteur de notre aveu, je ne crois pas qu'il se soit agi dans ce document des donations mentionnées ici sous la date de 1467.

(2) Comme pour les biens de Robert Jolivet, l'abbaye se décida à racheter ces emplacements de moulin. (*Cf.* Le Héricher, *Avr, mon.*, II, p. 272, *note*).

(3) On peut voir dans Le Héricher, *Avr. mon.*, de curieux détails sur le sort des matériaux du château de Pontorson maintenant détruit. II, p. 449-450.

Digitized by Google

1 (1). — C'EST LA DÉCLARATION DE LA BARONNIE de Sainct Paer sur la mer en la viconté de Coustances que tient et advoue à tenir du roy notre sire, Jacques d'Annebault, abbé commendataire du Mont Sainct-Michel, pour luy et le couvent d'icelle abbaïe ; icelle déclaration baillée par frère Jehan d'Anneville religieux omosnier et procureur général d'icelle abbaïe ; et présentée au greffe du bailliage de Costentin au siège de Coustances, suyvant l'édict et ordonnance du roy et mandement pour, et décrété par monsieur le bailly ou son lieutenant, le dixiesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante et cinq avant Pasques (2) et signifiée au manoir de Laiselyere par Jehan Robert sergent royal en ladite viconté, le treizieme jour dudict moys d'apvril ou dict an. Laquelle baronnie aveques ses apartenences tant en chef que en membres est tenue noblement et franchement à gage plège, cours et usage. Et s'estend aux paroisses de Sainct Paer sur la mer, Grantville, Donville, Anquetoville, Coudeville, Longueville, Bréville, Lingreville, Briqueville sur la mer, Annoville, Erenguerville, Saint Martin le Viel, Langronne, Chantelou, S[t] Planchez, Sainct Jehan Deschamps, Sainct Aulbin Despreaulx, S[t] Leger, S[t] Ursin, Le Mesnildrey, La Bellyere, Hoquigny, Le Loreur, Hyquelon, Sainct Sauveur de la Pommeraye, La Mordraquère, La Colombe, Saincte Marguerite, Saussay et Le Mesnilamber. Et doivent ces hommes et tenans d'icelle baronnie audict abbé et couvent, plusieurs rentes en deniers, grains, oyseaulx, œufz, poyvre, pain, harenc fraiz et aultres rentes appelées sommaiges, avecques reliefz, traiziesmes et aides, jouxte la loy et coustume du pays : revenantes les dictes rentes en deniers et aultres espèces, non comprins charges et pentions qui sont deubs annuellement en deniers la somme de huict centz quatre-vingtz traize livres, traize sols, six deniers tournois.

2. — En froment grant mesure, à huict ruches par quartier, le nombre de cinq centz vingt-six quartiers trois ruches.

---

(1) J'ai ajouté à chaque paragraphe un numéro qui ne se trouve pas dans l'original, pour faciliter les renvois de la table.

(2) 1556, nouveau style.

Digitized by Google

3. — En froment petite mesure, à cinq ruches par quartier, le nombre de cinq cens vingt-six quartiers, trois ruches.

4. — En avoyne cinquante, deux quartiers.

5. — En blay moulturé et croissant tel sur la terre, unze boesseaulx.

6. — Chappons, cent cinquante et trois.

7. — Gelines, six centz saize gelines.

8. — Œufz, deux mil deux centz sept œufz.

9. — Poyvre, deux livres.

10. — Pains de deux deniers piece, trois centz dix-huict et demy.

11. — Harenc fraiz, ung quarteron.

12. — Coqz, deux.

13. — Pygeons, deux douzaines.

14. — Sommaiges, six vingtz.

15. — Ung vitecoq.

16. — Item il y a en icelle baronnie plusieurs moullins à blay, sçavoir en ladicte paroisse de Sainct Paer, deux moullins; en Sainct Planchez, trois moullins; en la paroisse de Sainct Legier, ung moullin; en Sainct Aulbin Despreaulx, ung moullin; en Coudeville, ung moullin; en Sainct Jehan Deschamps, deux moullins qui ont esté fieffés à vingt livres de rente par chacun an.

17. — Item y a ung moullin foulleur avecques trois places de moullin à vent, l'une place en Sainct Paer, l'autre en Coudeville, l'autre en Sainct Planchez qui de present ne sont en estat mais de long temps ont esté et sont de present en ruyne.

18. — Item ont lesdicts abbé et couvent à cause de leur dicte baronnie en la paroisse de Sainct Paer, ung vieil manoir où il y a une maison servante à tenir la jurisdiction d'icelle baronnie et à mectre partye des grains des rentes d'icelle baronnye.

19. — Item il ont en la paroisse de Sainct Planchez ung manoir nommé Layselière où qu'il y a plusieurs maisons, jardins, praitz, boys de haulte fustaye, un estang ou vivyer, le tout contenant douze cens vergées de terre ou viron.

20. — Item en icelle paroisse de Sainct Paer ont ung aultre estang nommé le Neuf-Moulin.

21. — Item iceulx abbé et religieux en icelle baronnye de

Digitized by Google

Sainct Paer ont droict de gaige-plège, court et usaige, droict de pescher en la mer et en la mare ou lac dict le lac de Bouillon, et en la coste de la mer à l'endroit de la dicte baronnye, et partout où elle s'estend, et aux islez de Chausey, Gersey et Guernesey, qui dependent d'icelle baronnye. Ont lesdicts abbé et couvent droict de varesques et prendre tous poissons à lard et aultres poissons royaulx et choses gayves (1). Et sur leurs resteans et demeurans en ladicte baronnye et aux enclavemens d'icelle ont droict de tavernage et mectre taux aulx boyres et aultres vyvres qui sont exposés en vente en icelle baronnie. Droict de mesures et icelles esgauger et les faulces, faire brusler et fendre, comme le cas le requiert. Et ont droict de lever amende sur les delinquens et defaillens qui est taxée par le séneschal de ladicte baronnye estably en icelle par lesdicts abbé et couvent.

22. — Item appartient audicts abbé et couvent en icelle baronnye, droict de cheminage, garde d'enfans nobles et droict de leur bailler tuteurs que (2) aultres hommes d'icelle baronnye demeurens en mynoritey et basage et faire tenir compte ausdicts tuteurs par devant leur sénéchal.

23. — Plus ilz ont droict de présenter et nommer aux églises de Sainct Paer sur la mer, Sainct Planchez, Sainct Aulbin Despreaulx, Sainct Jehan Deschamps, Coudeville, Longueville et à trois portions de Lingreville, les vacances à icelles églises occurentes. Item à la cure de Sainct Germain sur E et au procurey à l'église de Cartheret, à l'église de Herenguerville... alternative entre ledict abbé et couvent et messieurs de la Luserne et le seigneur dudict lieu. Item en Gersey, la cure de Sainct Ouen, en l'isle de Gernesey, le bénéfice de Sainct Michel de Valle et le bénéfice de Nostre Dame du Chastel avecques l'église Saint Michel et Saint Pierre du Boys.

24. — Item droict de conferer et nommer au prieuré de Chauzey lequel jouyct de la terre dudict lieu et en oultre [des ri]vages de terre environ qui sont en la paroisse de Grant-

(1) « *Sont espaves et choses égarées et adirées qu'aucun ne réclame.* » (Cout. de Norm. cité par Lacurne de Sainte Palaye).

(2) *Sic.*

Digitized by Google

ville joignant de plusieurs buctz de champs (?) Et est le total de ladicte baronnie joignant d'un costé par devers midy à ung russeau ou riviere nommé le Thar, par devers occident elle joinct à un aultre ruisseau nommé Vendée boutant le chemin ferré (1) qui est le grand chemin royal tendant de La Haye-Pesnel à Coustances, de d'aultre bouct à la mer et jusques aus dictes isles de Chauzey, Gersey et Guernesey et icelle comprinses. Et sont toutes (2) qui sont enclavées des joinctz et buctz predictz tenuez d'icelle baronnie, nuement, sans moyen ou par le moyen des nobles ou noblement tenans d'icelle baronnie cy après nommés et déclarés. Et oultre lesdicz joinctz, en sont et dépendent les teneures de terre ausquelle ladicte baronnie s'estend en icelles paroisses de Lingreville, Annoville, Herenguerville, Langronne, Le Loreur, La Coulombe, Saincte Marguerite, Saussay, et Le Mesnil Lambert.

25. — Item iceulx abbé et couvent ont une foyre ou marché qui se tient une foys l'an et le jour Saincte Anne en ladicte paroisse de Sainct Paer et levent coustume des marchandises venduez et achaptez en icelle foyre ; et si ont droict de cuillage (3) de bateaulx qui se font tant au havre de Grantville que par tout lailleurs en la coste de la mer à l'endroit d'icelle baronnye, qui est cinq solz tournois pour chacun bateau tant grand que petit ; et davantaige, ont droit de dixme de poysson prins et apporté audict lieu de Sainct Paer.

26. — Item les trouveurs que leurs hommes trouvent en la mer et amenent au ryvaige d'icelle à l'endroict de la dicte baronnie, appartiennent ausdicts abbé et couvent, lesquelz soy en peust saizir, et des varesques et choses gayves, sans y apeler es gentz et officiers du Roy, sans toutesfoys les apliquer a leur usage, synon après le temps estably par la coustume du pays.

27. — Item ont droict de mectre et tenir en leurs prisons et ceptz les malfaicteurs et bryseurs de marchey, pourveu qu'il n'y ait sang ny plaie ou clameur de harou, pour faire amender

(1) « ... *dont le fonds est dur ou pierreux où les chevaux n'enfoncent pas.* » (Trévoux).

(2) Il semble qu'un mot a été omis : *paroisses* ou *vavassoreries* ?

(3) Quillage.

Digitized by Google

ausdicts malfaicteurs de leur malfaict ou jusques ad ce qu'ils ayent baillé plège de eulx en justifier.

28. — Et sy ont droict de chemynage, comme dict est, tant aux chemyns et adresses d'icelle baronnie que à l'endroict des chemyns royaulx passans par sur icelle et les faire amender par les gentz qui en sont trouvez coulpables.

29. — Item et ainsy que envyron, l'an mil quatre centz soixante sept le roy Loys lors regnant bailla, quitta et délaissa à l'abbé et couvent du Mont Sainct Michel et au nom et profit de ladicte abbaye, les moullins ou places de moullins de Pontorson, sytuez et assises près et joignant ladicte ville de Pontorson en la viconté d'Avrenches avecques et en comprins les pescheryes, moultes moullans et aultres apartenances d'iceulx qui de longtemps avaient été rendues audict seigneur et Roy ou ses prédécesseurs par défunct messire Robert Desfontenilles, chevalier, seigneur d'Osebosq et dame sa femme à cause d'elle, lors tenans iceulx moullins qui lors dudict bail et delays ainsi faicts à eulx, estoient en ruyne et décadence. Aussi pareillement bailla et délaissa audict abbé et couvent, ledict seigneur et Roy un petit fieu noble nommé le fief de Tanye assis pareillement en ladicte viconté d'Avrenches. Item aussi leur bailla ung aultre moullin, le moulin de Huect assis en ladicte viconté de Coustances sur la rivyere d'Ayrou près le bourg de Gavray. Et pareillement vingt livres douze deniers sur la fiefferme de Regnieville. Et fut icelluy bail et transport faict ausdictz prédécesseurs par le dict seigneur et roy de toutes les choses dessusdictes pour et en eschange, restor et récompence de plusieurs maisons, terres et fons d'heritaiges, rentes, coustumes, trépas, enprunctz et aultres droictures, libertés et possessions, ausdicts abbé et couvent appartenans à cause de leur dicte baronnie de Sainct Paer, prinses et faict prendre par ledict seigneur et roy au précédent le temps prédict, au lieu ou à présent est la place et forteresse de Grantville, et à la charge de payer au compteur et recepte royal [d]'Avrenches sur lesdictz moullins et fief de Tanye, vingt solz tournois et ung chapon blanc d'annuelle rente et dix solz tournois et ung aultre chapon blanc sur ledict moullin de Huect à la recepte royal de Coustances, le tout ou terme de la sainct Michel en septembre. Lesquels prédécesseurs d'iceux abbé et couvent au temps dessus declairé, réédifièrent et misdrent en

Digitized by Google

estat deubment lesdicts moullins de Pontorson, tous prétz de faire de blay faryne, où fut enployé trois mille livres tournois; la place desquels moullins et toutes les matières iceulx auroent esté reprins par ledict seigneur et roy pour bastyr, construire et édifier ung chasteau qui est à présent audict lieu qui se appelle le chasteau de Pontorson, et doncques n'a esté faict encores récompence aulcune, que lesdictz abbé et couvent protestent demander soulz le bon plaisir du roy. Lequel moullin de Huect a droit de moultes moultans, amendes et forfaictures. Et audict fief de Tanye y a gaige plège, court et juridiction, duquel les dictz abbé et couvent bailleront déclaration particulière au viconté d'Avrenches, pour la confection du papier terrier d'icelle viconté d'Avrenches, déclarative des causes pourquoy à présent ne se paye aulcune chose de ladicte rente deubez à cause dudict fief de Tanye et moullins de Pontorson.

30. — Sont les hommes d'icelles baronnie exemptz de coustume payer de toutes marchandyses qu'ilz vendent ou achaptent à la foyre saint Lucas à Gavray et n'y doibvent fors de pry sy non que ilz ne achaptassent pour revendre, ou quel cas ilz doibvent demye coustume.

31. — Les héritiers de messire Nicolle Paysnel pour lors qu'il vivoit, chevalier, tiennent desdicts abbé et couvent, en foy et hommaiges et à cause de ladicte baronnie, ung fief de haubert avec ses apartenences, qui se nomment Bricqueville sur la mer, et à cause dudict fief sont patrons présentateurs à la cure et bénefice dudict lieu quand elle vacque.

32. — Les enfans myneurs d'ans de feu Jehan du Homme pour lors qu'il vivoit, escuyer, tiennent desdicts abbé et couvent, en foy et par hommage comme dict est, ung aultre fief de haubert entier avecques ses apartenences et dépendences, duquel sont deubz à icelle baronnie huict quartiers de froment de rente; et ont droict de nommer et présenter aux cures et bénéfices de Mesnildrey, de Sainct Ursin, de Sainct Légier, à l'une des portions de Grantville, ausquelles paroisses ladicte terre s'estend et en aulcunes des aultres paroisses d'icelle baronnie ; et dépendent et sont tenuz d'icelle terre et seigneurie du Mesnildrey, les fiefz et vavassourerie de la Huardyere Quilly.

33. — Les héritiers de feu Jehan d'Argouges en soulloient

Digitized by Google

tenir un franc fieu de haubert nommé le fieuf du Bois des Preaulx, lequel à présent est en la main desdictz abbé et couvent par la délaissance que leur en ont faicte long temps a, les escolliers bourcyers du collège de Harcourt à Parys ausquelz il avoit esté donné et omosné par feu Geffroy en son vivant évesque de Coustances, qui l'avoit acquis des héritiers dudict d'Argouges; ausquels escolliers et bourcyers nous en debvons huict vingtz livres tournois de rente, au terme sainct Michel en septembre et Pâques ensuivant.

34. — Item est tenu d'icelle baronnie le fieu et verge de Coudeville duquel il est deu ausdictz abbé et couvent servir de prevosté en icelle verge à ses coustz, périlz, dangiers et dépens. Et les héritiers de feu Eustache des Isles tiennent le fieuf de Lezeaulx desdictz abbé et couvent duquel ilz doibvent servir de prévosté en la verge du Desert, lesquelz en doibvent à cause desdictz fiefz ou dict abbé et couvent foy et hommage et aultres droictz seigneuriaulx.

35. — Item est tenu en ladicte baronnie de Sainct Paer le fieuf aux Perdriaulx, assis en la paroisse de Coudeville, avecques le fieuf de Villiers pareillement assis en ladicte paroisse.

36. — Item est tenu de ladicte baronnie la vavassourerie de Longueville que tient à présent de Marry.

37. — Item est tenue de ladicte baronnie la vavassourerye de Hocquigny.

38. — Item est tenue de la dicte baronnie la vavassourerie de la Bellyere que tient à présent Richard de la Bellyere.

39. — Item est tenue de ladicte baronnie la vavassourerie de Chantelou et Sainct Martin le Viel que tient à présent noble seigneur Anthoyne d'Estouteville (1).

40. — Item est tenue de ladicte baronnie la vavassourerie de Anquetoville que tient à présent les héritiers de feu sieur du Mesnildot et Montsurvent.

41. — Item sont tenuz d'icelle baronnie les vavassoureries de Grantville que tiennent à présent les sieurs de Gratot et de Mesnildrey.

---

(1) *Cf.* Alfred Chaumeil, *Le Château de Chanteloup au Cotentin, et ses Seigneurs*, 1898, p. 61-62.

Digitized by Google

42. — Item est tenue de ladicte baronnie une vavassourie assise en Donville que tiennent à présent les dames religieuses de Mortaing.

43. — Item est tenue de ladicte baronnie, la vavassourye de la Poyssonnerie que tient à présent Pancrace Louvel et nous en doibt à cause d'icelle chacun an trois quartiers de froment de rente.

44. — Item est tenue d'icelle baronnie la vavassourye de la Motte que tient à present Anthoyne de la Motte et soulloit estre nommé antiennement le fieuf aux Vérons et est assise en la paroisse de Sainct Planchez.

45. — Item lors que messire Jehan Tesson vivoit, il avait la vavassourerie de la Coulombe en laquelle est assis le château de la Roche-Tesson et en estoit deu audict abbé et couvent à cause de ladicte baronnie relief quand le cas advenoit, par relief quatre vingtz livres tournois, laquelle vavassourerie est de présent appliquée au domaine du roy notre sire, en la viconté de Coustances.

46. — Item le seigneur de Sainct Jehan le Thomas (1) auparavant qu'il se forfeyst par cas de crime de lèze majesté tenoit dudict abbé et couvent les fiefz de Saint Sauveur de la Pommeraye et d'Yquelon. Et sont encores de présent les hommes de Sainct-Saulveur de notre mouvance et nous en doibvent coustumes et aydes.

47. — Item la vavassourerie de Senilly assise en la paroisse de Grantville est tenue de ladicte baronnye.

48. — Item la vavassourerie de Poterel assise en la paroisse de Herenguerville est tenue de ladicte baronnye.

49. — Item la vavassourerie de Cray assise en Sainct-Aulbin-Despreaulx est tenue de ladicte baronnie lesquelles vavassoureryes de Gastigny (2), la Roche et de Crey ne sont nobles.

---

(1) Je n'ai pas recherché l'événement auquel il est fait ici allusion ; il s'agit sans doute du *G. de Saint-Jean*, cité par Le Héricher, *Avr. mon*, I, 642.

(2) Le rédacteur a omis de nous parler antérieurement de Gastigny. D'ailleurs on n'est pas renseigné sur la nature des liens qui unissaient à la baronnie, la Meardraquière mentionnée au début comme en faisant partie.

Digitized by Google

50. — Item plusieurs communes, landes, maresquez, cotilz et terres vagues à icelle baronnye appartenans, scises tant en Breville, Donville, Sainct Ursin, Sainct Légier, Sainct Plancheys que aultres paroisses dépendant d'icelle baronnye.

51. — A CAUSE DE LAQUELLE BARONNIE LESDICTZ ABBÉ et couvent doivent au roy notre dict seigneur, le service de feaulté et de fidelité qui se faict par chacun abbé au roy totes fois que mestier en est. Avecques ce, en sont deubz le service de trois chevaliers toutes fois et quantes que le ban et arrière ban est mandé en ce païs et duché de Normandye; l'un desquels est faict en la descharge desdicts abbé et couvent par le sieur de Mesnildrey et ses soustenans; et l'autre part le sieur de Bricqueville et ses soustenans; lesquelz sont tenuz à acquitter ledict abbé et couvent et à leurs dépens, toutes fois et quantes que ledict ariere ban est mendé. Et en tant que le tiers, il estoit deu par le sieur du Boys et ses soustenans, mays à raison de ce que ledict fieuf est de présent entre les mains desdictz abbé et religieux par aquest qu'il en ont faict au précédent, l'an mil cinq cens vingt, depuis ledict temps ledict fief a esté admorty par admortissemens généraulx qui ont esté faictz par le feu roy que Dieu absolve et par le roy de présent régnant, iceulx abbé et religieulx ne sont tenuz à faire aulcun service.

52. — Item à cause de ladicte baronnie est deu au roy nostre sire, vingt et une livre tournois de rente qui ce nomme tailles et graineryes, du quel nombre il va et est payé au comptens et recepte du roy nostre dict seigneur en la viconté de Coustances et qui soulloit en estre payés à Gavray à la recepte du roy de Navarre pour le temps alors qu'il tenoit ledict chastel de Gavray, la somme de six livres tournois à la feste sainct Michel en septembre cent solz tournois à la My-caresme; et quinze livres tournois en sont payez au roy nostre dict seigneur à cause de sa conté de Sainct Sauveur Lendelyn et néantmoins sont payées à Coustances par lesdicts prévostz ou par l'un de eulx : c'est assavoir sept livres dix soz tournois au terme sainct Michel en septembre et aultre somme de sept livres dix solz tournois au terme de Pasques. Les quelles vingt et une livres sont cuellys et leveez tant sur les hommes des paroisses

Digitized by Google

d'Yquelon, Sainct-Saulveur de la Pommeraye que aultres es mettes (1) de ladicte baronnie et sur les hommes des francz tenemens d'icelle par leurs prévotz, selon leurs portions qu'ils en doibvent à cause de leurs fieufz et teneures, lesquelz les livrent et baillent aux prévostz d'icelle baronnie qui en font et doibvent faire acquict et en garder lesdictz abbé et couvent de tous domages; qui sont le prévost de Sainct Paer pour une tierce partye, le prévost de Coudeville aultre tierce partie, le prévost de Lezeaulx autrement dict du Désert aultre tierce partie; et pour raison de paiement desdictes tailles, lesdictz hommes et subjectz d'icelle baronnye et des seigneurs tenans d'icelle subjectz ausdictes tailles et graveryes sont exemptz de paier coustume de ce qu'ils vendent et achaptent par toute la duché de Normandye ensemble de tout service et deubvoir qu'ilz soulloient antiennement faire au chastel de Gavray.

AUTRES RENTES QUI SONT DEUBS HORS LE CORPS DE LADICTE baronnie de Sainct Paer ausdictz abbé et couvent de l'abbaye du Mont Sainct-Michel.

53. — Du prieur religieux de Sainct Thomas de la Bloutière est deu de pention annuelle la somme de cinquante livres tournois, moitié au jour sainct Michel en septembre et aultre moitié à Pasques.

54. — Item est deu sur la baronnie du Hommet pour la fondacion et dotacion d'une messe la somme de quinze livres tournois.

55. — Item est deu sur le fieuf de Villiers la somme de vingt livres tournois.

CHARGES ET PENCIONS SUR LADICTE BARONNIE DE SAINCT-PAER

56. — Il est deu par chacun an à l'office d'omosnerie de ladicte abbaye du Mont Sainct Michel sur le revenu de ladicte baronnye le nombre de quatre-vingtz dix quartiers froment mesure de Sainct Paer pour donner en l'honneur de Dieu chacun [an] en ladicte abbaye.

---

(1) Bornes, limites.

Digitized by Google

57. — Item à révérend pere en Dieu monseigneur l'évesque de Coustances pour la visitation de la chapelle Sainct-Thomas sytuée au prieuré de Sainct Paer est deu chacun an sur ladicte baronnye la somme de dix livres douze solz tournois.

58. — Item au trésor de Notre Dame de Grantville est deu de pencion sur icelle baronnie par chacun an sept livres tournois ou six boesseaulx froment.

59. — Item au chantre de ladicte abbaye du Mont Sainct Michel pour sa pencion annuelle deue à son office sur ladicte baronnie la somme de douze solz tournois.

60. — Item est donné et omosney chacun an au couvent qui soulloit estre à Chauzey deux quartiers froment mesure de Sainct Paer.

GAGES D'OFFICIERS EN LADICTE BARONNIE

61. — Il est deu au séneschal de ladicte baronnye pour ses gaiges de son dict office la somme de cent solz tournois.

62. — Item au greffier d'icelle baronnye pour ses gaiges la somme de vingt solz tournois.

63. — Item à l'advocat de ladicte baronnie, quatre livres.

64. — Item au procureur de ladicte baronnye pour mener les causes d'icelle baronnie et pour aller aulx aultres affaires d'icelle pour ses gaiges ordinaires, la somme de quinze livres tournois.

65. — Item au prévost de ladicte baronnie pour ses gaiges, la somme de trente solz tournois.

66. — Item au conscierge de la maison et manoir de Layseliere et verdier du boys dudict lieu, pour ses gaiges, la somme de vingt livres tournois.

67 (1). — La dicte déclaration baillée au greffe du baillage de Costentin par honeste frere, noble et religieuse personne frere Jehan d'Anneville aosmonier du Mont Sainct Michel, prieur de Pontorson et Rapheville, et procureur général dudict seigneur cardinal et desdicts religieux et couvent dudict

(1) Le dernier paragraphe, d'une autre main, a sans doute été écrit par un greffier du bailliage de Coutances.

Digitized by Google

lieu du Mont Sainct Michel, signée de son signe aujourd'huy vingt troys[e] jour de apvril l'an mil cinq centz cinquante et cinq et dont ledict d'Anneville nous a requis ce présent pour luy valloir qu'il apartiendra ; fait et signé.

[*Signature.*]

TABLE DES NOMS PROPRES (1)

Anne *(foire sainte), à Saint-Pair.* 25.
Annebault (Jacques d'), *abbé du Mont Saint-Michel.* 1, 67.
Annoville. 24.
Anneville (Jehan d'), *aumonier du Mont Saint-Michel, prieur de Pontorson, rédacteur du présent document.* 1, 67. *Cf.* Dom Huyne, *l. c.*, II, 126.
Anquetoville. 1, 40.
Argouges (Jehan d'). 33.
Avranches *(vicomté d')*. 29.
Ausebosq *(seigneur d')*. 29.
Ayrou, *rivière.* 29.
Bois des Preaux *(fief du), ou du Bosc des Préaux, en Saint Jean des Champs.* 33,
Bois *(sieur du)*. 51.
Bouillon *(mare de)*. 21.
Breville. 1, 50.
Briqueville sur mer. 1, 31.
Briqueville *(sieur de)*. 51.
Carteret. 23.
Chantelou. 1, 39.
Chausey. 21, 24, 60.

(1) Les chiffres renvoient aux paragraphes.

Digitized by Google

Cotentin *(baillage du)*. 1, 67.
Coudeville. 1, 16, 17, 23, 34, 35, 52.
Coutances. 1, 24, 29, 45, 52; *évêque*. 57.
Cray ou Crey, *vavassorerie à Saint Aubin des Préaux*. 49.
Desert *(verge du), à Coudeville*. 34, 52.
Desfontenilles (Robert.) 29.
Des Isles (Eustache). 34.
Donville. 1, 42, 50.
Du Homme (Jehan.) 32.
Erenguerville. *Herenguerville*.
Estouteville (Antoine d'). 39.
Gastigny. 49.
Gavray. 29, 30, 52.
Geoffroy d'Harcourt, *éveque de Coutances*. 33.
Gernesey. 21, 23, 24.
Gersey. *Jersey*.
Granville. 1, 24, 25, 29, 32, 41, 47; *Notre-Dame*. 58.
Gratot *(sieur de)*. 41.
Harcourt *(collège d'), à Paris*. 33.
Herenguerville. 1, 23, 24, 48.
Homme (Du). Du Homme.
Hommet *(baronnie du)*. 54.
Hoquigny. 1, 37.
Huect *(moulin du) près Gavray*. 29.
Hyquelon. *Yquelon*.
Jersey. 21, 23, 24.
La Bellière 1, 38.
La Bellière (Richard de). 38.
La Bloutière. 53.
La Colombe. 1, 24, 45.
La Haye-Paynel. 24
La Huardyere Quilly. 32.
Laselyere. Loiseliere.
La Luserne *(abbaye de)*. 23.
La Meurdraquiere. 1.
La Motte *(vavassorerie de), en Saint Plancher*. 44
La Motte (Richard de). 44.
Langronne. 1, 24.
La Poyssonnerie *(vavassorerie de)*. 43.
Le Loreur. 1, 24.
Le Mesnil Ambert. 1, 24.
Le Mesnildot *(sieur du M.)*. 40, 51.
Le Mesnildrey. 1, 32.
Le Mesnildrey *(sieur du M.)* 41.
Lezeaulx. 34, 52.
Lingreville. 1, 23, 24.
Longueville 1, 23, 36.
Louvel (Pancrace). 43.
Louis XI, *roi de France*. 29.
Lucas *(foire saint), à Gavrai*. 30.
Mary (de), *de Longueville*. 36.
Mi-careme; *terme*, 52.
Michel *(terme saint)*. 29, 33, 52, 53.
Mont Saint Michel. 1, 29; *aumonier*. 56; *chantre*. 59.
Montsurvent *(sieur de)*. 40
Mortain *(religieuses de)*. 42.
Navarre *(roi de)*; *Charles le Mauvais*. 51.
Notre Dame du Chastel, *en Guernesey*. 23.
Normandie. 51.
Neuf Moulin *(étang du), à Saint Pair*. 20.
Oseboscq. *Auseboscq*.

Digitized by Google

Paques, *terme*. 1, 33, 53.
Paris. 33.
Paynel (Nicole). 31.
Perdriaulx (*fief aux*), *à Coudeville*. 35.
Poterel *(fief) à Herenguerville*. 48.
Preaux(*fief du Bois des*).
Quilly. *La Huardiere Quilly*.
Rapheville, Reffuveille. 67.
Regnéville. 29.
Robert (Jehan). 1.
Roche-Tesson *(château de la)* 45.
Saint Aubin des Preaux. 1, 16, 23, 49.
S. Germain sur Ay. 24.
S. Jean des Champs, 1, 16, 23.
S. Jean le Thomas. 46.
S. Léger. 1, 16, 32, 50.
S. Michel du Val, *en Guernesey*. 23.
S. Martin le Viel, *à Bréhal*. 1, 39.
S. Ouen, *en Jersey*. 23.
S. Pair. 1, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 25 ; *mesure* 56, 60.
S. Pierre du Bois, *en Guernesey*. 23.
S. Planchez, Planchey. 1, 16, 17, 19, 23, 44, 50.
S. Sauveur de la Pommeraie 1, 46, 52.
S. Sauveur Lendelin. 52.
S. Thomas (*chapelle*), à Saint Pair. 57.
S. Thomas de la Bloutière. 53.
S. Ursin. 1, 32, 50.
Sainte Marguerite. 1, 24.
Saussay 1, 24.
Senilly (*vavassorerie de*), *à Granville*. 47.
Tanis. 29.
Tesson (Jehan). 45.
Thar, *rivière*. 24.
Vendée, *ou Venlée, rivière* 24.
Verons (*fief aux*), *en Saint-Plancher*. 44.
Villiers (*fief de*), *en Coudeville*. 35, 55.

Digitized by Google

ÉTAT DE L'ARGENTERIE

DES

ÉGLISES DU DISTRICT D'AVRANCHES

A l'Epoque de la Révolution

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous adresse, selon ma promesse, l'*Etat de l'Argenterie des principales églises du district d'Avranches en 1792.*

Cet état avait été dressé à Avranches par M. Frain, administrateur du district.

Nommé, sous l'Empire, préfet des Ardennes, il avait emporté cette pièce parmi ses papiers, et c'est aux archives de ce département qu'elle a été retrouvée, il y a seulement deux ou trois ans.

Les lecteurs remarqueront, en parcourant cet inventaire, que presque toutes nos églises de campagne étaient plus riches, à l'époque de la Révolution, qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Une autre réflexion, toute à l'honneur de notre ancien clergé, c'est que les prêtres, sauf le curé constitutionnel de Saint-André d'Avranches et le prieur du Mont Saint-Michel, refusèrent partout de livrer eux-mêmes les trésors de leurs églises.

J'ai joint à l'inventaire proprement dit deux pièces qui m'ont paru intéressantes : l'une concernant la suppression de l'ancienne

Digitized by Google

paroisse de Cendres, près Pontorson, l'autre relative à la spoliation de l'église de Tirepied.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

A. LAVEILLE,
Prêtre de l'Oratoire.

VILLE D'AVRANCHES. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé en exécution du décret du 19 octobre 1790. — Extraits des registres de la municipalité d'Avranches, du vendredy 19 février 1790.*

Argenterie déposée à la municipalité par le Prieur de la cy-devant abbaye du Mont Saint-Michel, savoir : Trois calices, deux burettes d'argent, un encensoir d'argent avec sa chaîne aussi d'argent, une navette avec sa cuiller d'argent : le tout du poids de 18 marcs 3 onces. — Quatre anges d'argent doré avec leurs pieds d'estal, (1), poids de 52 marcs. — Un plat, une croix réduitte en plusieurs morceaux, avec des écussons d'argent doré, pesant 42 marcs. — Un calice, quatre patennes et une coquille d'argent doré, du poids de 5 marcs 2 onces. — Une crosse d'argent doré en or moulu, se démontant en cinq morceaux, 30 marcs ; sur quoi on a évalué ce qu'il y a de fer dans cette crosse à 1 marc 2 onces, dans lequel poids de 30 marcs sont comprises dix-huit pierres de différentes couleurs, et cinquante-quatre perles blanches, ainsi que plusieurs petits saints ou images émaillés.

Extrait du même registre du 8 novembre 1791 (nivôse) trouvé dans l'église de la cy-devant cathédrale d'Avranches.

Six chandeliers d'argent pesant	84	marcs	14	onces.
Une croix d'argent pesant.	23	—	6	—
Deux petits chandeliers d'argent pesant	8	—	1	—
Deux paix, deux burettes et plateau, une clochette d'argent, pesant . .	8	—	1	—

(1) Nous respectons, bien entendu, l'orthographe de l'original.

Digitized by Google

Une lampe d'argent.	26	marcs	»	onces
Deux encensoirs et une navette . . .	12	—	6	—
Une grande croix d'argent.	24		»	
Un buste, dit de Saint-Gaud, avec son plateau de cuivre y attenant, le buste d'argent : le tout ensemble du poids de	8	—	2	—
Un buste, dit de Saint-André, en argent doré, du poids de.	14	—	4	—
Une petite statue de Saint-André et reliquaire d'argent doré, avec les vitres et pierres, pesant ensemble.	4	—	»	
Trois petites croix d'argent pesant, compris les verres et pierres incrustées	11	—	1	—
Deux petits plats d'argent pesant . .	2	—	26	—
Une petite croix d'argent pesant, avec une broche de fer dedans . .	1	—	7	—
Deux bras de Saint-Eloi, avec bois, pierres et reliques y incrustées . .	14	—	5	—
Du 9 novembre 1791 (v. s.) (1), trouvé dans ladicte église, une crosse d'argent, y compris le fer et bois qui ont pu s'y trouver. .	12	—	66	—
Une croix d'argent pesant, sauf vérification.	12	—	3	—

Les objets cy-dessus et cy-contre ont été déposés au Directoire du District, le 8 novembre 1792 (v. s.), le 14 novembre 1792 et 10 janvier 1793 (v. s.). — Signé : DUPONT-NESLIÈRE, AUVRAY, FRAIN, *Administrateurs du District.*

Extrait des registres de la municipalité d'Avranches, du 1er pluviose, an II de la République Française.

Trouvé dans l'oratoire *Saint-Gervais*, savoir : deux calices avec leurs patennes en vermeil, un grand soleil en vermeil, un ciboire avec deux portes-huilles.

---

(1) (Vieux style).

Digitized by Google

Le citoyen Lhermite, curé de cette commune, a déposé un ciboire, quatre calices, quatre patennes : le tout d'argent.

Du 6 pluviose, le citoyen Lhermite a remis à la municipalité un ciboire d'argent doré vermeil.

Du 22 pluviose, le citoyen Lhermite, curé de Saint-André, a remis deux urnes d'argent, l'enchassement d'un petit reliquaire.

Du 29 pluviose, la supérieure de l'*hopital* de cette commune a remis à la municipalité un soleil, un ciboire, deux calices, deux patennes et une boëte d'onction : le tout d'argent.

Du 16 ventose, la supérieure de l'*hopital* a remis à la municipalité un ciboire en argent.

Du 24 ventose. Trouvé dans l'église de *Ponts*, un soleil monté en argent, un calice et sa patenne en vermeil, deux aultres calices en argent..... vermeil, un ciboire en argent, une fiole d'onction.

(*Quelques mots lacérés à la suite, sauf la signature*) : BLONDEL.

Les objets cy-dessus ont été réunis à l'administration du district. Signé : FRAIN et LEMAITRE.

Observations. — Les objets cy-contre (provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel) ont été envoyés à l'hôtel de la monnoye à Rouen, le jeudy 25 février 1790.

Les administrateurs du district d'Avranches ont dressé procès-verbal des autres objets d'argenterie trouvés dans les autres églises de cette commune, et lesdits administrateurs se sont saisis de ces objets.

Il n'existe plus d'argenterie dans aucune des ci-devant églises de cette commune.

TIREPIED. — *Les Maire, Officiers Municipaux de la commune de Tirepied, au Citoyen Agent National du district d'Avranches,*

Citoyen,

Nous te faisons passer treize livres neuf onces d'argenterie provenant de notre commune et qui étoit dans l'église. Cette argenterie se consiste dans une lampe, un encensoir avec sa navette, deux calices d'argent azuré d'or avec leurs plataines, une croix en argent avec son bâton. Après plusieurs recherches

Digitized by Google

nous avons réussi à trouver les objets qui avoient été cachés hors notre connoissance.

Nous te faisons aussi passer soixante-treize livres de cuivre. Nous aurions envoyé aujourd'hui deux cloches qui sont descenduës, mais le mauvais temps et le mauvais chemin nous ont fait différer jusqu'à l'unze pluviose, présent mois.

Nous sommes bien charmés dans la circonstance d'avoir trouvé dans notre commune des effets d'assez de conséquence qui soient utiles à la République. Sois persuadé, citoyen, qu'autant qui dépendra de nous, nous correspondrons à tes bonnes vues pour le maintien de la République à laquelle nous sommes comme toi attachés.

Salut et fraternité.

Pierre MAINCENT, Maire. DUVAL, CHEVALLIER, BOURSIN, BOUCEY, Officiers municipaux.

Tirpied, 9 pluviose, 2e année de la République.

ANCIENNE PAROISSE DE CENDRES (PRÈS PONTORSON). — MUNICIPALITÉ DE PONTORSON. — *Extrait du procès-verbal rendu le 3 juillet 1792 par les Officiers Municipaux de Pontorson.*

Le 3 juillet 1792, l'an IV de la liberté, en vertu de l'autorisation qui nous a été donnée hier, deux de ce mois, par messieurs les administrateurs du directoire du district d'Avranches, nous, maire et officiers municipaux soussignés, nous serions ce jourd'hui, trois dudit mois, transportés au presbitère et domicile du sieur Pirois, où étant et parlant à sa personne, déclaré qu'en conséquence de l'autorisation ci-dessus, nous lui faisions sommation de nous procurer l'ouverture de l'église de Cendres, dans laquelle il a fait jusqu'à ce jour les fonctions de recteur; nous lui aurions en outre demandé s'il vouloit, avant de procéder à l'inventaire des effets, vases sacrés et autres objets, dire sa messe dans ladite église, et consommer les hosties qui pourraient se trouver en réserve. Il nous aurait répondu qu'il alloit le faire; en effet, il a dit sa messe et a égallement consommé toutes les hosties en réserve, après quoi nous avons procédé à

Digitized by Google

l'inventaire des vases sacrés, ornements et autres effets dépendant de ladite église en présence dudit sieur curé, qui nous a remis un calice avec sa patenne, un saint-ciboire, un soleil, qu'il nous a déclaré être le tout d'argent, ainsi qu'une bourse, dans laquelle il y avoit une petite boëte aussi d'argent ; nous aurait également ouvert les armoires dans lesquelles nous aurions trouvé huit chasubles de différentes couleurs, un drap mortuaire, trois chapes de différentes couleurs et leurs étolles : le tout un peu fatigué de service, un mauvais aube (*sic*), quatre manipules et plusieurs linges : le tout en assés mauvais état, un goupillon en cuivre jaune ainsi que le bénitier, deux clochettes en métal pesantes environ cinq livres chaque, un encensoir, la lampe et une navette : le tout en cuivre jaune, trois livres de plain champ (*sic*) dont deux mauvais, à l'usage du romain, d'une grosseur assés considérable et servant au lieutrain, deux napes sur le maître autel, quatre autres napes sur les deux autres petits autels, quatre poupées de filasse, deux crucifix en os, deux rideaux d'indienne du confessionnal avec leurs vergettes en fer, une bannière en soie, une croix de cuivre sur le piveau (*sic*) du maître autel et deux autres petits chandeliers de cuivre, deux cloches de métal et d'une grosseur moyenne, une demie armoire à deux battants. N'ayant pu nous procurer l'ouverture d'une petite armoire adossée au cœur, nous y avons apposé notre scellé sur le rapport qui nous a été fait par ledit sieur curé que cette armoire ne contenait autre chose qu'une croix de cuivre argenté, ainsi que quelques chandeliers de cuivre, nous avons provisoirement apposé notre scellé sur ladite armoire, nous en avons également apposé un sur les fonds baptismaux, après avoir reconnu en présence dudit sieur curé qu'ils ne renfermaient qu'une petite boite en plomb ou étain dans laquelle étoient les saintes-huiles et nous avons égallement apposé notre scellé sur un des batans de la dernière armoire dont ledit sieur curé n'a pu nous procurer l'ouverture ; il nous a seullement déclaré que ce battant ne contenait autre chose que du papier concernant la fabrique de cette paroisse. Après quoi nous avons enlevé le calice ainsi que sa patenne, le soleil, le saint-ciboire et la petite boite d'argent, pour ces objets être envoyés au district d'Avranches, ainsi qu'il est prescrit par son arrêté. De suite nous avons fait transporter en la sacristie de Notre-Dame de

Digitized by Google

Pontorson les ornemens, napes d'autel, l'encensoir, la lampe, la navette, les deux petits chandeliers, le crucifix ou croix : le tout de cuivre, ainsi que la bannière pour y être déposés jusqu'à nouvel ordre.

Les autres objets sont restés dans ladite église, après quoi nous avons fermé à clef la porte d'entrée de ladite église, sur laquelle dite porte nous avons encore apposé notre scellé. Après nous être saisis de la clef de ladite porte et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal. Ledit sieur curé s'étant retiré, nous n'avons pu lui en donner lecture ni le sommer de le signer. Le présent extrait fait et clos sur les dix heures du matin, lesdits jour et an, par nous maire et officiers municipaux, soussignés,

HÉDOUIN, ROUILLY, HUET, MOREL,

Maire. Officiers municipaux. Procureur de la commune.

COMMUNE DU MONT-LIBRE, CI-DEVANT MONT SAINT-MICHEL. — *L'Argenterie dont l'inventaire a été dressé en exécution du décret du 19 octobre 1790.* — Deux calices, un soleil, deux pateines, une coupe et ciboire avec son couvercle, trois petits vases servant à mettre des huiles, une custode : le tout d'argent que nous avons porté Avranche le 1er gairminal suivant le reçu du citoyen Desplanche administrateur du district, lequel reçu est déposé à notre commune.

Argenterie actuellement existant en nature. — Deux cent soixante-saize livres en écus de six livres, appartenant à la ci-devant fabrique.

Certifie sincère et véritable par nous agent national de la commune du Mont-Libre, ci-devant Mont Saint-Michel, le vingt-sept fructidor, l'an 2e de la République Française, une et indivisible.

Etienne VIDAL,

Agent national.

COMMUNE DE LAURENT-TERRE-GATE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Une croix, une custaude, deux vazes pour les saintes huilles, deux calices avec

Digitized by Google

les sous coupes, et deux pataine, le ciboire et le soleil, deux burettes : le tout d'argent.

Argenterie envoyée directement soit aux Hôtels des monnoies, soit au Trésor public. — Le tout livré au trézor public d'Avranches.

Argenterie actuellement existant en nature. — Il n'en existe plus.

Observations. — La croix et les deux burette ont étés portée le deux novembre (vieux stille) de l'année 1792). — Et le reste a été porté il y a environ dix mois, mais les reçus se sont trouvés brouillés.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Laurent-Terre-Gâte, ce vingt-six fructidor, 2e année républicaine.

L.-F. CHEVALLIER,
Agent.

COMMUNE DE LOLIF. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé.* — Une croix pesant trois livres deux onces, remise à l'administration de district le 7 germinal, 2e année républicaine.

Observations. — Un calice avec sa patene, pesant une livre une once, un soleil et un ciboire doré, pesant une livre sept onces; ces deux objets réunis aussi à l'administration, pour prouver notre soumission aux lois émanées de la Représentation nationale. C'est tout ce qui a été envoyé, et notre commune n'avait rien de plus que ces *objets nécessaires au culte.*

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Lolif, les vingt-six fructidor, 2e année républicaine.

BALLOIS,
Agent.

COMMUNE DE MARTIN-DES-CHAMPS. — Le Directoire du district d'Avranches ayant fermé notre église et cétant emparé des meublles et effet qui étoit dedans dont la municipalité n'a eu aucune connaissance et par concequant ne peut en rendre aucun compte.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Martin-des-Champs, le 24 fructidor.

LOUAIL,
Agent.

Digitized by Google

COMMUNE DE MARCEY. — *Argenterie envoyée directement, soit aux hôtels de monnoies, soit au trésor public.* — Une garniture de croix de procession, deux calice, une gloire de soleil, un ciboire et une custode sans pieds : le tout remis à l'administration du district d'Avranches.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Marcey, le vingt-sept thermidor, l'an deux de la République française une et indivisible.

LETELLIER,

Agent.

COMMUNE DE LA MOUCHE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé.* — Deux calices avec leurs patenes, un soleil sans pied, un grand ciboire, et un petit pour les malades. Le tout d'argent, pesant trois livres demi quart, suivant le procès-verbal rapporté le trente ventose, l'an deux de la République française, une et indivisible.

Argenterie envoyée directement. — Déposé au district d'Avranches, deux calices complets, un soleil sans pied, un grand ciboire et un petit : le tout d'argent, suivant le reçu du citoyen Nelet, administrateur, du trois germinal, l'an deux de la République française, une et indivisible.

Argenterie actuellement existant en nature. — Néant.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de la Mouche, le sept vendemier, l'an troisième de la République françoise, une et indivisible.

POIDVIN,

Agent national.

COMMUNE DE CÉAUX. — *Argenterie dout l'inventaire a été dressé, etc.*— Un ciboire, un autre ciboire, trois calices avec leurs pataines, et un soleil : le tout en argent.

Argenterie envoyée directement. — Deux ciboires dont un petit, deux calices avec leurs pataines, et un soleil : le tout en argent, déposé à l'administration.

Argenterie actuellement existant en nature. — Un calice avec sa patène en argent, déposé à l'administration le six vendemiaire.

Digitized by Google

Observations. — Le calice cy-contre n'a pu être rendu au Directoire avec l'autre argenterie, vu que nous ne l'avons retrouvé qu'en faisant l'inventaire des ornemens, ayant été caché par notre curé dans le temps des brigands.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Céaux, le cinq vendemiaire, troisième année républicaine.

B. BOUFFARÉ,

Agent national.

COMMUNE DE VERGONCEY. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé.* — Une lampe, une croix sans manche, trois calices, un ciboire, un soleil, une custode, deux pataines, un calice, deux pataines, un ciboire et une petite custode, un soleil : le tout d'argent, à l'exception du porte hostie, du dernier soleil qui est d'or.

Argenterie envoyée directement. — Néant.

Argenterie existant actuellement en nature. — Néant.

Observations. — Toute l'argenterie contenue dans la première colonne a été portée au district d'Avranches, et les quittances en ont été délivrées à la municipaté, une par le citoyen Nélet, en date du 11 ventose, l'autre par le citoyen Frain, en date du 9 germinal.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent de la commune de Vergoncey, le vingt-huit fructidor, an 2e de la République française, une et indivisible.

B. BERNIER,

Agent national.

COMMUNE DE BEUVRON LES MONTS, CY-DEVANT SAINT-JAMES. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Une grande croix avec son bâton garni d'une feuille d'argent, une petite croix d'argent doré, une Vierge d'argent avec un pied d'estal en bois, quatre chandeliers d'argent, deux grands et deux petits, un encensoir avec sa navette en argent, sept calices avec leurs patènes, dont un doré, deux ciboires et une coupe de ciboire en argent.

Un soleil et un haut de soleil en argent, trois vases aux huilles en argent, et une petite custode sans pied, de même matière :

Digitized by Google

le tout pesant, y compris les matières étrangères y attachées, environ soixante marcs.

Argenterie envoyée directement, etc. — Toute l'argenterie cy-contre a été déposée à l'administration du district d'Avranches à trois fois différentes.

Argenterie actuellement existant en nature. — Aucune.

Observations. — L'on ne peut donner le poids juste, ni de chaque partie en particulier, ni du tout ensemble, l'inventaire qui avait été dressé de cette argenterie ayant été brûlé par les brigands, lors de leur passage en ce lieu.

Certifié sincère et véritable par nous, Agent national de la commune de Beuvron les Monts, ce vingt-huit fructidor, l'an deux de la République française, une et indivisible.

GEORGES,

Agent national.

COMMUNE DE CAROLLES. — L'inventaire de notre argenterie, c'est-à-dire de la commune de Carolles a été dressé au terme de la loi.

L'argenterie a été envoyée au directoire d'Avranches, avec tous les effets qui existaient dans l'église, le premier germinal, dont quittance.

Dans le moment actuel, il n'y a plus d'argenterie appartenant à la cy-devant église de Carolles. — Nulle observation à faire.

Certifié sincère et véritable le second jour des sansculotides de l'an second de la République française, une et indivisible.

J. LEMARECHAL,

Agent national.

COMMUNE DE MONTANEL. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — D'après les informations que j'ai prise de l'ancienne municipalité de la commune, il paraît qu'il n'a point été dressé d'inventaire en exécution du décret du 19 octobre 1790.

Argenterie envoyée directement, etc. — 29 octobre 1792, une

Digitized by Google

croix en argent, pouvant peser six livres onze onces, envoyée et déposée à l'administration du district d'Avranches.

7 Germinal, an II de la République française, déposé à l'administration du district, par l'agent national de la commune, un calice avec sa patenne en argent.

4 Ventose de l'an II de la République française, déposé à l'administration du district, un calice avec sa pateine, un ciboire et un soleil : le tout d'argent.

Certifié, etc., le 28 fructidor, l'an deuxième de la République française.

Pierre BRÉGAIN,

Agent national.

COMMUNE DE SAPIENCE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Une croix de procession, un encensoir avec sa navette, sa cuiller et sa chaîne, une paire de burette avec le plat, un soleil, deux calices avec leurs pateines, un ciboire, une custode, trois boëtes à onction, une coquille pour le baptême.

Argenterie envoyée, etc. — Toutes les matières d'argent cy-contre ont été remises au district suivant les récépissés du citoyen agent national près ledict et de l'administration du 9 novembre 1773 (v. s.), et un autre sans datte, souscrit L. des Planches.

Argenterie actuellement existant, etc. — Il n'en existe plus.

Certifié, etc., le 29 fructidor, 2e année de la République française.

J. REDU,

Agent national.

COMMUNE DE PRÉCEY. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Deux calices avec leurs patainnes d'argent, un ciboire d'argent doré, une custode et deux burette et un vase pour les huilles.

Argenterie envoyée, etc., 0 — *Argenterie actuellement existant*, 0.

Observations. — La municipalité de Précey a déposé à l'administration l'argenterie de la commune de Précey entre les mains du citoyen Frain, agent national du district, le 22 ventose, dont quittance délivrée par le citoyen Frain, à la municipalité.

Digitized by Google

Certifié, etc., le 30 fructidor, 2e année de la République, etc.

MOREL,

Agent national.

COMMUNE DE POILLEY. — Le 26 ventose, an segon de la République française, une et indivisible. — Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Poilley, nous nous sommes rendus au lieu ordinaire de nos délibérations, avons resté en séance permanente pour nous conformer aux lois.

Nous nous sommes transportés revestus de nos marque distinctive, à l'église de notre ditte commune, pour prendre connaissance de l'argenterie qui pouvait exister dans la ditte église. — Avont trouvé un calisse avec sa platainne, un saint ciboire, un soleil et une custode : le tout en argent pesant deux livres et demie. Ce que nous avons fait porter sur le champ au Directoire à Avranches, nous avons le reçu du 26 ventose, signé Lemaître et Savêtre. Le même jour, nous avons envoyé deux croix en cuivre, un encensoir et chandeliers. Le tout en cuivre, pesant soixante-six livres un quar.

Certifié, etc., le 4 vendemiaire, l'an 3e de la République, etc.

G. YGER,

Agent.

COMMUNE DE GRANVILLE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — 47 marcs d'argenterie, dont onze en vermeil, en différents vases, dont le détail suit :

Quatre calices, quatre patennes, un ciboire, deux encensoirs, une navette, un autre ciboire, un gobelet, deux burettes, un vase pour les huilles, un calice avec sa patenne, un ostensoir et un autre vase pour les huilles.

Argenterie envoyée, etc. — 47 marcs d'argenterie, dont onze en vermeil, envoyés au directeur de la trésorerie nationale, le 14 ventose.

Argenterie actuellement existant en nature. — Deux gobelets et deux pataines, pesant ensemble deux marcs trois onces sept gros et demi.

Digitized by Google

Observations. — Les deux goblets et la pataine proviennent d'une chapelle de la marine et ont été déposés depuis peu, ce qui fait qu'ils n'ont pas encore été envoyés.

Certifié, etc., le 45 fructidor, 2e année de la République, etc.

LOUVEL,

Agent national.

COMMUNE DU VAL PERE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Une grande croix et deux autre petites en argent, un soleil, un ciboire, une custode, deux calices avec leur pateine, deux vases aux huilles : le tout en argent, et un calice en argent doré, avec des espèces de pierres à l'entour.

Argenterie envoyée, etc. — zéro.

Argenterie actuellement existant. — Le soleil, le ciboire, les deux vases aux huilles, deux calices avec leurs pataines, déposés au bureau de l'agent national du district d'Avranches, le quatrième jour des sans culotides de l'an 2e de la République française, une et indivisible. Le surplus l'ayant été au 1er novembre 1792 (v. s.), et au mois de nivose dernier.

Certifié, etc., par nous, Agent national de la commune du Val Pere sous Avranches, le premier vendemiaire, troisième année républicaine.

E. DUPONT,

Agent national.

COMMUNE DE VERGONCEY. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Une lampe, une croix sans son manche, trois calices, un ciboire, un soleil, une custode, deux pataines, un calice, deux pataines, un ciboire et une petite custode, un soleil : le tout d'argent, à l'exception du porte hostie du du dernier soleil, qui est d'or.

Argenterie envoyée. — Néant. — *Argenterie existant, etc.* — Néant.

Observations. — Toute l'argenterie contenue dans la première colonne a été portée au district d'Avranches, et les quittances en ont été délivrées à la municipalité, une par le citoyen Nélet,

Digitized by Google

en date du 11 ventose, l'autre par le citoyen Frain, en date du 9 germinal.

Certifié, etc., le 28 fructidor, an II de la République.

B. BESNIER,

Agent national.

COMMUNE DE CROLLON. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé.* — La commune de Crollon a déposé à l'administration le 18 ventose, 2e an de la République, une et indivisible, deux calices, un ciboire, deux pataines, deux petits vases, un péti viatique, une croix de procession et le haut d'un soleil : le tout d'argent.

Certifié, etc., le premier jour de sant culote, 2e année de la République, une et indivisible.

Jean JOSSE,

Agent national.

COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL, CHEF-LIEU DE CANTON. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — En exécution de la loy du 10 septembre 1792 et sanctionnée le 12 du même mois, la municipalité de la Haye-Pesnel, l'ayant reçu le 7 novembre suivant, enregistré le même jour, après les formalités requises par laditte loy, envoya le douze courant au district d'Avranches, toute l'argenterie de notre église, pesant ensemble dix livres deux onces deux gros, suivant qu'il appert par le procès-verbal qui en fut fait, dont quittance signée Dupont Nelière, alors membre du Directoire dudit district; 2° le 11 ventose dernier, a été déposé par la même municipalité au district d'Avranches, deux livres sept onces trois gros, dont acquit signé Frain, agent national du district; 3° Le 2 germinal dernier, la même municipalité a réuni et déposé à la même administration tout ce qu'il restoit d'argenterie à la ditte église, pesant quatre livres trois onces quatre gros et demi, dont quittance, signé : J. DESPLANCHES et NÉLET, *administrateurs.*

Argenterie envoyée directement, etc. — seize livres treize onces trente-six grains d'argenterie, contenue dans la ci-devant église de la commune de La Haye-Pesnel, ont été déposés à l'admi-

Digitized by Google

nistration du district d'Avranches, pour de suitte être envoyée au Trésor public, ou aux hôtels des monnoies.

Argenterie actuellement existant, etc. — Il n'en existe plus dans l'église de laditte commune, ayant toutte été envoyée, au désir des lois, comme il est dit en l'autre part.

Nota. — La municipalité de la Haye-Pesnel n'avait point reçu ni eu connoissance du décret du 19 octobre 1790, et sanctionné le 8 octobre suivant, ni celui du 3 mars, sanctionné le 27; elle en auroit aussitôt rempli les devoirs qu'ils prescrivent, comme elle l'a fait pour celuy du 10 septembre 1792, et sanctionné le 12 du même mois.

Observations. — Détail desdits objets en argent. Premier envoy, savoir : une statue de la ci-devantVierge, pesant 1 livre 1 once; 2° une croix soufflée en or; 3° deux chandelliers; 4° un encensoir; 5° une navette; 6° un plat; 7° deux burettes. Deuxième envoy, savoir : deux calices, dont un doré, pesant ensembles, avec leur pateine, deux livres sept onces, trois gros. Troisième envoy, savoir : un calice avec sa pateine, un ciboire et sa couverture, un soleil, les trois objets en argent doré, quatre petites boëtes à huille, dont une ayant sa couverture.

Certifié, etc., le 28 fructidor, l'an II de la République, etc.

DEGOURNAY,

Agent national.

COMMUNE DE VAINS-LÉONARD. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Un ciboire, trois calices, trois patennes, un ostensoir qui se monte sur le pied d'un des calices, un soleil doré, deux custodes, trois petits vasse pour les malades, une grande croix, un encensoir avec sa navette.

Argenterie actuellement existant en nature.— Un ciboire, un soleil, trois petits vasse servant aux malades, deux custodes pour le même usage, deux calices avec leurs pateinnes.

Observations. — Un des calice envoyé avec sa pateinne, provenoit de la ci-devant chapelle de Léonard.

Certifié, etc., le 29 fructidor, l'an II de la République, etc.

BOUCHARD,

Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE CHAMP-LIBRE (1) — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux soleils d'argent, deux calices, id., deux ciboires et une custode id. Galons d'or ôtés de plusieurs chappes.

Argenterie existante, etc., néant.

Observations. — Il n'a été fait d'inventaire de la succursale de cette commune que celui que prescrit le décret du 13 Brumaire, dont le détail est porté aux trois premiers numéros du présent Etat, et qui ont été envoyées à la Convention Nationale le 11 Prairial, et dont récépissé nous est parvenu, ainsi que le galon. Il fut fait inventaire le 22 février 1791 (v. s.) de l'argenterie et effets des ci-devant Cordeliers; le mois d'aoust suivant le citoyen Dupont-Nelière, administrateur du district, fit exécuter la vente des effets, et l'argenterie, qui, d'après l'inventaire, consistait en un soleil, un ciboire, un plat, quatre burettes, un encensoir et sa navette, fut emporté par le susdit Dupont, à l'exception du soleil, qui fut réclamé par la municipalité et accordé, et qui se trouve de plus dans l'inventaire de notre ci-devant église porté au présent état.

Certifié, etc., le 26 fructivor, 2e année républicaine.

F.-N. HUGON,

Agent national.

COMMUNE DE MICHEL-DES-LOUPS. — *Observations.* — L'argenterie que tu demandes ci-dessus, il a été porté, et tous les effets mobiliers provenant de notre cy-devant église, se consistant en deux calises avec deux patente, un soleil, un ciboire et une custode en argent ; le tout pesant 5 marcs 7 onces un gramme et demi de moins, dont il a été remis le 28 ventôse, au citoyen Le Maître, administrateur, et dont je t'observe qu'il ne résulte aucun effet mobilier dans notre cy-devant église. Ils ont

---

(1) Je n'ai pu retrouver le véritable nom de la commune ainsi désignée par l'administration révolutionnaire. J'espère que quelque lecteur des *Mémoires* voudra bien me fournir ce renseignement.

A. L.

Digitized by Google

été tous remis à l'administration à chaque fois qu'ils ont été demandés.

Certifié, etc., le 28 fructidor, an II de la République.

CRUCHON,

Agent national.

COMMUNE DE DUCÉ. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix d'argent, du poids de 5 livres 7 onces, envoyée à l'administration du district d'Avranches, au mois de novembre 1792 vieux stile.

Autre dépôt en vertu de la loi du 13 Brumaire, 2e année républicaine. — Un soleil, un ciboire, deux calices avec leurs patennes, et deux boëtes à huile, le tout en argent, pesant 8 livres 9 onces 3 gros. Le dépôt en a été fait à l'administration, etc.

Argenterie actuellement existant, etc. — Il n'existe aucune argenterie.

Observations. — Cette croix est le seul effet trouvé dans la sacristie de la cy-devant église de Ducé et qui fût dans le cas de la loi du 17 septembre 1792, relative à la confection des inventaires des meubles, effets, ustensiles en or et en argent employés au service du culte. L'agent national est dans l'impossibilité de donner la date précise du dépôt de cette croix à l'administration, attendu que les brigands brûlèrent l'an dernier tous les papiers qui se trouvèrent dans le lieu des assemblées de cette commune, mais il est aisé de s'en assurer dans les bureaux du district où ce dépôt fut fait, vers le 15 novembre 1792, vieux stile.

Certifié, etc., le 26 fructidor, 2e année républicaine.

BRIÈRE.

COMMUNE DE VILLEDIEU. — *Etat de l'argenterie, etc.* — Cinq calices avec leurs pateines dont un d'argent doré, deux ciboires, une grande custode, un grand ciboire dont la coupe est dorée, un petit plat d'argent, pesant ensemble 31 marcs 7 onces 3 gros 33 grains. Deux lingots d'argent pesant 5 marcs 4 onces 7 gros, deux encensoirs d'argent pesant ensemble

Digitized by Google

9 marcs 4 onces, une navette avec sa cueiller et sa chaîne d'argent, pesant 1 marc 3 onces, deux chandeliers d'argent pesant ensemble 4 marcs 2 onces 4 gros. — Envoyé à Avranches en trois fois.

Argenterie existant, etc. — Il n'existe point d'argenterie en nature ayant appartenu à la ci-devant église de Villedieu. Les officiers de la municipalité m'ont asseuré que le tout avait été envoyé au directoire du district d'Avranches et à son agent national.

Observations. — Etat des ornemens de l'église de Villedieu, en tant que de ceux desquels on peut tirer de l'or et de l'argent, remis au bureau des domaines nationaux de l'administration du district d'Avranches, le 15 Messidor.

1° Quatre chappes, broché or et argent; une chasuble, deux tuniques, trois étolles, trois manipules et un voile pareil à galons et franges or fin.

2° Quatre chappes de drap, fond blanc, broché or et argent, une chasuble, deux tuniques, étoles et manipules, galons, franges et glands or fin.

3° Quatre chappes fond blanc, orfroi broché or, galons et franges or fin.

4° Une chappe velours cramoisi, une chasuble, deux tuniques, trois étoles, trois manipules, galons et franges, argent fin; un voile broché or.

5° Cinq chappes de velours noir, trois de velours soye, une chasuble et deux tuniques, trois étoles, trois manipules, un voile velours soye, galons et frange argent fin.

6° Une chappe, une chasuble, deux tuniques, étoles et manipules velours verd, galonnés or fin.

7° Quatre pentes de dais, drap d'or, galons et franges, or fin.

8° Quatre pentes de dais, damas cramoisi, galons et franges argent fin.

9° Deux chappes fond blanc, broché or, orfroi de drap d'or, franges et galons or fin.

10° Une chasuble, deux tuniques velours violet, orfroi broché en or.

11° Un carreau de soye cramoisi, fleuri d'or; un chaperon de

Digitized by Google

custode de drap d'or, avec franges d'or ; deux écharpes de soye à galons d'argent.

Certifié, etc., le 26 fructidor, l'an II de la République.

EUGEREAU,
Agent national.

COMMUNE DU LUOT. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix, trois calices avec leurs pateinnes, un soleil, un ciboire, deux custodes.

Argenterie envoyée, etc. — La croix déposée au district d'Avranches le 22 nivôse, les trois calices avec leurs pateinnes, le soleil, le ciboire et deux custodes, déposée le 5 pluviose aussi au district d'Avranches.

Certifié, etc., le tritidi des sans-culotides de la République.

BREGIS,
Agent national.

COMMUNE DE QUENTIN. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix d'argent, une croix d'argent doré, deux burettes d'argent doré, un grand crucifix, une vierge, un encensoir avec sa navette, un bâton de croix couvert en argent.

Argenterie envoyée directement, etc. — Un calice avec sa patene et un soleil d'argent doré, un ciboire, une petite custode, trois vases aux Huilles, deux calices, un ciboire et trois pataines.

Observations. — Je ne joins pas ici les procès-verbaux, lesquels furent incendiés lors de l'invasion des brigands.

Certifié cincère et véritable, par nous, agent national de la commune de Quentin sur l'Houbine.

TROCHON,
Agent national.

COMMUNE DE LA LANDE-D'AIROU. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix pesant six marcs, déposée au secrétariat du district, le 7 octobre 1792 (v. st.), un soleil, un ciboire, deux calices avec leurs patenes, une petite custode : le tout pesant 11 marcs, 7 onces, 3 gros, et déposé à l'administration du district le 3 germinal, 2e année républicaine.

Digitized by Google

Argenterie existant. — Néant.

Certifié cincère, etc., le premier jour supplémentaire de la 2e année de la République française, etc.

G. CHAUVIN,
Agent national.

COMMUNE DE CÉCILE LES MONTS, CANTON DE VILLEDIEU. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un soleil doré, deux calices, dont un doré, le pied duquel servait à porter ledit soleil, et deux pateines avec leurs custodes ou vases couverts : le tout ensemble pesant trois livres trois cart, fut envoyé à l'administration de notre district d'Avranches, par les citoyens Thomas Ligot et Pierre Vimont, officiers municipaux, députés à cet effet, le trente ventôse dernier par les officiers municipaux, soussignés avec moy, et est toute l'argenterie de notre fabrique ou ci-devant église.

Certifié, etc., le 28 fructidor de la 2e année républicaine.

ROYER, Agent national. VIMONT, Maire.

J. MALZARD, JEHENNE, J. HUARD, Pierre VIMONT,
Municipaux.

COMMUNE DE RONTHON. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux calices, deux patenes, un saint ciboire, un petit soleil sans pied, une petite custode, les boëtes à saintes Huilles : le tout en argent, pesant environ trois livres dix onces.

Argenterie actuellement existant, etc. — Soixante-quatorze livres quinze sols.

Certifié, etc., le troisième Sanculotide de l'an second de la République.

F. GROSSIN,
Agent national.

COMMUNE DE BOUILLON. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux galice, un soleil, un cibouere, envouaie au directoire.

Certifié, etc., le 25 fructidor, 2e année républicaine.

J. LEVESQUE,
Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE FLEURY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux ciboires, un calice, deux patainnes, une gloire de de soleil, une petite custode, une coupe de calice en argent.

Tous ces objets ont été déposés au bureau de l'agent national près le district d'Avranches, le sept germinal dernier, et sont tous les objets en argenterie de la ci-devant église de Fleury, en tant qu'il est en ma connoissance, et dont l'inventaire a été fait en exécution du décret du 17 octobre 1790 (v. st.).

Argenterie existant, etc. — Il n'y en a plus aucunnement.

Certifié, etc., le 30 fructidor, 2e année de la République.

LE ROUSSEL,

Agent national.

COMMUNE DU MESNIL-OZENNE. — *Argenterie, etc.* — Un soleil, un ciboire, une custode, deux calices avec leurs patênes : le tout pesant ensemble environ quatre livres et demi, a été remis à l'agent national du district d'Avranches, le neuf germinal.

Argenterie actuellement existant. — Il n'y en a point, vu que le peu qui appartenait à ladite fabrique avoit été employé peu de tems avant la sortie du curé assermenté à l'achat du soleil remis au citoyen agent national, et qu'en outre on a fait refaire depuis au dépens de la même fabrique le pan de couverture, au midi de ladite église.

Certifié, etc., ce quartidi des sansculotides, de la 2e année de la République.

J. MUVIEL,

Agent national.

COMMUNE DE COURTILS. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix garnie d'un chapelet à l'entour, trois calices, trois pataines, deux ciboires, un soleil, trois boëtes aux Huiles et une autre ayant servi de viatique : le tout d'argent, à l'exception de la croix, qui paraît être argentée. Ces objets ont été déposés au bureau de l'agent national, près le district d'Avranches, par les officiers municipaux de Courtils, le 2 germinal de l'an 2 de la République.

Digitized by Google

Certifié, etc., le 3e jour complémentaire de l'an 2e de la République.

J. COUPARD.

COMMUNE DE FOLIGNY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux calices avec leur platine, un ci-devant ciboire, un soleil, une custode : le tout d'argent.

L'argenterie désignée en la première colonne a été déposée au directoire du district d'Avranches, par la municipalité de Foligny, le 23 ventose, suivant le certificat expédié par les administrateurs du district à la municipalité. Elle n'a point été pesée.

Certifié, etc., le 30 fructidor, l'an 2 de la République.

P. DANIN,

Agent national.

COMMUNE DE PONTORSON. — *Pontorson, le 23 fructidor, etc.* — Le ci-devant agent national de la commune de Pontorson, au ci-devant agent national du district d'Avranches.

Citoyen, tu me demande par ta lettre du 19 fructidor de te faire passer sous dix jours l'état de l'argenterie de notre cy-devant église, dont nous avons fait inventaire suivant le décret du 13 octobre 1793, ainsi que le total de l'argenterie que tu crois nous avoir encore resté. Je ne te puis faire passer ses états, l'inventaire que nous avons fait de l'argenterie de la ci-devant église de Pontorson a été brûlé dans le passage des brigants, avec tous les autres papiers de la municipalité. Je te déclare aussi que nous n'avons plus d'argenterie, et que nous avons envoyé tout au directoire à deux fois par les gens d'armes et un officier municipal. Tu devras trouver sur le registre du directoire enregistrement de toute cette argenterie. Nous n'avons aucune espèce d'argenterie, vu que nous avons fait tout passer au directoire, ainsi que celui de l'hôpital et de la ci-devant église de Cendre. Salut et fraternité.

MOREL,

Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE VILLIERS. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux callises, deux platines, un haut de soleil, quatre petites boëtes pesant en tout 4 livres 3 onces ou viron.

Argenterie envoyée. — Envoyé à Avranches une croy d'argant, avec un siboire, sans avoir été pezée. — De plus, trois cent quelques livres, en numéraire, par le commissaire qui a fait tenir la première vente aux chasteaux dudit Tuffin, dont le commissaire était le citoyen Louiche, administrateur au temps.

Observations. — Il est bon de vous observer que la totalité de l'argenterie existante actuellement est portée à la première collone, la segonde celle qui ont été porté, et sur la troisième pour la fabrique, une somme de trois cent quelques livres. Le commissaire qui a fait tenir la vente du sieur Tuffin, lors de la première vente, s'en est emparé, étant sest fonds déposés chez le sieur Tuffin, émigré.

Certifié, etc., le 30 fructidor, 2e de la République.

HUAUT (?),

Agent national.

COMMUNE D'ARDEVON — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* Deux calices, deux patennes, un ciboire, une tête de sacrement, une petite custode, trois petits vases à huiles. Le tout d'argent, pesant quatre livres moins deux onces. — Item, la somme de deux cent soixante quatre livres quatre sols, dont dit livres en assignat, et le surplus en espèces d'argent.

Argenterie envoyée, etc. — Tous les objets mentionnés ci-contre ont été envoyés à l'administration du district d'Avranches, le 1er germinal dernier, conformément au reçu délivré le même jour par le citoyen J. Desplanches. — Ladite somme de 264 livres 4 sols envoyée au citoyen Gautier, receveur des domaines nationaux, au bureau d'Avranches, suivant sa quittance du 7 germinal dernier.

Argenterie existant. — Aucune.

Certifié, etc., le 30 fructidor, 2e année de la République.

F. JENVRESSE,

Agent national

Digitized by Google

COMMUNE DE LA GODEFROY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Il s'est trouvé un galice doré dans tout son contour, pesant une livre et demie, un galice et deux custodes d'argent, pesant trois livres et un quart.

Argenterie envoyée, etc. — Le tout a été déposé entre les mains du citoyen Le Maistre, administrateur, le 28 ventôse, et dont il nous a délivré le reçu au citoyen Gilbert, officier municipal.

Argenterie existant. — Aucune.

Certifié, etc., le 30 fructidor, etc.

CHAIGNON,

Agent national.

COMMUNE DU TANU. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix avec son bâton, deux calices, une custode, un soleil, le tout déposé à l'administration du district, et dont l'agent national a expédié un reçu.

Certifié, etc., le quartidi des sans-culotides de la 2e année.

G. LEFRANC,

Agent national.

COMMUNE DE MONTJOYE. — Un calice avec sa pattaine, remis à l'administration du district, vertu d'une décharge en datte du 4 ventôse. — Signé des citoyens FREMON et NELÉ.

De plus, deux calices, un ciboire, une custode, deux vases, un soleil, une croy, deux pattaine, le tout en argant, remis aussy à l'administration du district, vertu d'une décharge en datte du 28 ventôse. — Signé du citoyen BOURLIER.

Certifié, etc., le decady 30 fructidor, etc.

BELLOIR,

Agent national.

COMMUNE D'AUBIN DESPRÉAUX. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — 1° Un calice d'argent et la platine; 2° un petit ciboire d'argent, ces trois vases dorés par dedans; 3° une petite custode d'argent dorée par dedans; 4° un très petit vase d'argent pour l'huile des infirmes.

Argenterie envoyée, etc. — L'argenterie d'Aubin-Despréaux a été envoyée au district d'Avranches, dont est acquit.

Digitized by Google

Argenterie existant, etc. — Il n'y en a plus actuellement dans la cy-devant église d'Aubin-Despréaux.

Certifié, etc., le 26 fructidor, etc.

DUMONIER,

Agent national.

COMMUNE DE JUILLEY. — Le 22 ventôse, 2e de la République les citoyens Jean Guyot et Jean Lefeuvre, maire et agent national, ont déposé au burot du citoyen Frain deux calices avec leur platenne, un siboire et haut de soleil, le tout d'argent, et le 3 germinal ensuite Guiot agent national a dépozé au même burot un calice avec ça patenne, trois boite aux huilles et une petite custode, le tout d'argent. Voilà ce quy se trouve dargenterie dans l'eglize de Juilley, ce que moy agent nationalle de ladite commune certifie véritable et conforme à l'inventaire qui en a été fait, etc.

Ce cinquième jour des sans-culotides, etc.

Jean GUYOT,

Agent national.

COMMUNE DE CUREY. — *Argenterie envoyée, etc.* — Une croix d'argent démontée avec la feilleure de son bâton aussi démonté et deux calice en argent, le tout pésant dix livres, deux clochette de métail, soixante treize livre pesant en cuivre, tant en chandelliers qu'ant tout autre sorte de meuble, et le cidevant saint siboire, tout livré à l'administration.

Observations. — Je tobserve que je te le fait passer à l'administration le vingt un ventose et dans notre ci-devant église il n'y a plus aucune matière en argent ni en cuivre. Pour le ci devant saint ciboire tu ne m'as point donné décharge.

Certifié etc., le 30 fructidor, etc.

IP. DUMONT,

Agent national.

COMMUNE DE JEAN DES CHAMPS. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calice avec sa platine, deux ciboire dont un petit et un grand, un soleil, le tout en argent, une croix, un encensoir aussi en argent.

Digitized by Google

Argenterie existant. — Néant.

Observations. — Tous les effets ci-contre ont été portés au directoire du district d'Avranches.

COMMUNE DE SAUTCHEVREUIL. — *Argenterie envoyée, etc.* — Au district, le 22 ventose, suivant la quittance du citoyen Frain, agent national, il a été déposé l'argenterie dont le détail suit, savoir deux calices avec leur patènnes, un ciboire, deux custodes, dont une petite sans pieds, le tout pesant neuf marcs une once, sauf la déduction des matières étrangère. — *Argenterie existant.* — Point.

Observations. — En outre le dépôt fait au district comme il est mentionné ci contre de l'argenterie de la cy devant église, il a été remit aux citoyen Calbry, receveur des Domaines nationaux à Villedieu, suivant sa quittance du 27 ventose, le montant des sommes contenues dans l'état ou inventaire du 26, savoir cent vingt trois livres deux sols un denier, résultant de l'actif affecté à la fabrique, dont 59 l. 10 s. en numéraire, et le surplus en assignats, et six livres pesant de deniers, provenant de quêtes.

Certifié, etc., le 28 fructidor, etc.

COEFFIN,
Agent national.

COMMUNE DES PAS. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Deux galise, un siboire, un soleil qui se vise dans le pié d'un des galise, deux petits vases pour les huiles. — *Argenterie existant.* — Aucune.

Observations. — Note les brigans lors de leurs incurtion dans la commune ont emporté un des calice, le ciboire et les petits vase pour les huille. Le surplus a été déposé à l'administration.

COMMUNE DU TRONCHET LIBRE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — 1° Un soleil, en argent. 2° Un ciboire, en argent. 3° Un calice, en argent. — *Observations.* — Ces trois objets ont été envoyés au district d'Avranches.

Certifié, etc., le 30 fructidor, etc.

FOUBERT,
Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE DONVILLE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un soleil, deux calices, deux patennes, un ciboire, une custode, le tout d'argent, quatre chandelliers et un christ soufflée en argent, dont le tout a été remis au district d'Avranches, le premier germinal dernier.

Certifié, etc., le 26 fructidor, etc.

J. CAMBERNON,
Agent national.

COMMUNE DE BACILLY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — 1° Un calice d'argent avec sa patène doré, pesant une livre douze onces, poids de marc. 2° Un calice d'argent avec sa patène, pesant une livre cin onces, quatre gros. 3° Un calice d'argent avec sa patène, pesant une livre deux gros. 4° Un soleil d'argent doré, pesant une livre six onces. 5° Deux ciboires d'argent pesant une livre quatre onces deux gros. 6° Une croix d'argent pesant neuf marcs trois onces. 7° Deux petites boëtes en argent pesant environ six onces.

Le tout envoyé à l'administration.

Certifié, etc.

Julien HERPE,
Agent national.

COMMUNE DES CHAMBRE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix, un plat, deux burettes, deux calices, deux plataines, un ciboire, un soleil et deux petits vases, le tout du poids d'environ dix livres quatre onces, poids de marc. Remis au Directoire d'Avranches les 25 nivose et 30 ventose. 2e année républicaine.

Observations. — L'église est vuide; il n'y existe plus ni argenterie, ni ornemens, ni cuivre.

Certifié, etc., le troisième sans culotide 2° année, etc.

BOUDENT, Louis LEROY, Charles SEIGNEUL,
Agents nationaux. Maire.

COMMUNE DE PIERRE LANGERS. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Le procès verbal de l'argenterie de cette commune a été fait le trois ventose, et tous les effets en ont été

Digitized by Google

déposés au district d'Avranches le douze germinal ; se consiste l'argenterie en trois calices avec leurs patenes, un ciboire, un soleil, une petite custode à pied, deux burette, une petite coquille, le tout en argent, pesant six livres une once et demie. — *Argenterie existant.* — Point du tout.

Certifié, etc., le 29 fructidor, etc.

Louis J. NÉEL,

Agent national.

COMMUNE D'YQUELON. — *Argenterie envoyée, etc.* — Un calice, un ciboire et un haut d'ostensoire, et une platine.

Certifié, etc., le 29 fructidor, etc.

GIROU,

Agent national.

COMMUNE DE LA LUZERNE. — *Argenterie dont l'inventaire a été dressé, etc.* — Trois calice d'argent, le ciboire et une petite custaude, le tout d'argent, un soleil doré, un plat d'argent et deux burettes, une croix avec son bâton.

Argenterie existant. — Il n'y en a point.

Le tout a été déposé à l'administration, le 17 novembre 1792 (vieux stille).

Certifié, etc., le 3 vindemiere, 3e année républicaine.

HULIN,

Agent national.

COMMUNE DE VERTU (CI-DEVANT SAINT-LOUP). — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix, trois calices avec leurs patènes, un ciboire, une custode et un vase pour les batèmes, le tout d'argent, plus un soleil en argent doré, avec un petit morceau d'argent.

Argenterie envoyée, etc. — Une croix remise à l'administration de district en 1793 (vieux stile) qui ne fut pas pesée, trois calices avec leurs patènes, un ciboire, une custode et un vase pour les baptêmes, plus un soleil en argent doré, avec un petit morceau d'argent, le tout pesant dix marcs, non compris la

Digitized by Google

croix. Remis à l'administration du district le 28 ventôse, l'an II de la République.

Certifié, etc., le septidi vendémiaire, l'an 3e de la République.

PINEL,
Agent national.

COMMUNE DE PAIR-LIBRE, CY DEVANT SAINT PAIR. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix en argent, cinq calices, trois ciboires, un soleil argent doré et un argent seulement.

Observations. — L'inventaire contenant les effets contenus au présent est à la datte du 13 septembre 1792 (vieux stile). La croix d'argent suivant délibération du Conseil général de cette commune, en datte du 19 septembre suivant, fut portée à l'administration du district à Avranches; elle pesait trois livres un quart. La totalité des autres effets pesants ensemble dans l'état dont on s'en servoit unze livres et demie furent portées également à l'administration de ce district, pourquoi il ne nous en reste plus dans notre commune.

Certifié, etc., le 20 fructidor de l'an II.

J. J. ALLAIN,
Agent national.

COMMUNE DU GRAND LIVOYE, CY DEVANT SAINT GEORGE DE LIVOYE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calice, deux patènes, un soleil, un ciboire et une petite custode, le tout en argent, pesant deux livres onze onces et demie.

Huit chandeliers, une fontaine, deux bénitiers, deux encensoirs avec leurs navettes, deux plats et un goupillon, le tout de cuivre, pesant quarante-neuf livres neuf onces.

Un plat avec sa couverture, quatre burettes, une pinte et deux ampoules, le tout d'étain, pesant douze livres.

Argenterie envoyée, etc. — Envoyée et déposée par l'agent national de ladite commune à l'administration du district d'Avranches, le 6 germinal, dont quittance signée : MAILLARD.

Certifié, etc., le 1er vendémiaire, l'an 3e, etc.

P. MOULIN,
Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE BEAUCHAMP. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calice avec sa pateine, une petite custode sans pieds, un haut de soleil, une croix de Malthe brodée en argent, et c'est le tout.

Argenterie envoyée, etc. — Remis à l'administration d'Avranches le 5 germinal dernier, suivant le récépissé du citoyen Frain, donné au citoyen Le Ballois, maire, à la datte ci-dessus.

Observations. — Le calice avec sa pateinne a été emprunté à l'administration, lorsque l'église de notre dite commune fut vollée, lequel vol se consistait en deux calices avec leurs patennes et deux ciboires, le tout d'argent. Le dit vol fait le deux juin mil sept cent quatre-vingt douze (vieux stile).

Certifié, etc., le 7 vendémiaire, l'an 3e, etc.

CRESPIN-PETIT,
Agent national.

COMMUNE D'EUGIENNE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calice, un soleil.

Observations. — Il n'existoit dans la commune d'Eugienne qu'un calice et un soleil d'argent, qui fut emporté par le gendarme envoyé par l'administration pour fermer notre cy-devant église, le 30 avril 1792 (vieux style). J'ignore l'emploi qui en a été fait.

Certifié, etc., le 30 fructidor, l'an 2e de la République, etc.

PROVOST (?),
Agent national.

COMMUNE DE CARNET. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Du 30 janvier 1793, (v. s.), il a été déposé au secrétariat d'Avranches un encensoir avec sa navette, sa cuiller, deux burete, le tout d'argent. — Du 18 et 27 pluviose, un calice, une patainne, une croix d'argent. — Du 27 ventose, un crucifix, un soleil, un calice avec sa patainne, une grande et petite custode.

Certifié, etc., le 30 fructidor, l'an 2e de la République.

F. GOSSELIN,
Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE D'OVIN. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix, une ensansoir avec sa naveit, deux callice avec leur plateau, un solleil, un siboire, trois beureite pour les sainte huille. Le tout dargan pesant viron dix livres et demie.

Observations. — Le tout livré au citoyen Frein, le 15 octobre, l'an premier de la République et 6 germinal, l'an 2 de la république.

Certifié, etc., le 28 fructidor, 2 an., etc.

GUYON,

Agent national.

COMMUNE D'ANGEY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Une croix d'argent, un soleil, un ciboire, une custode, deux plateaux, deux calices. Les objets cy-contre ont été portés directement au bureau de l'agent national du district d'Avranches, les 13 pluviose et 3 germinal dernier. Il n'est rien resté de ces sortes d'objets.

Certifié, etc., le 30 fructidor, l'an 2, etc.

JOUÉ,

Agent national.

COMMUNE DE DRAGEY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Négatif.

Argenterie envoyée, etc., 1° deux calices et deux patenes en argent, un soleil, un ciboire aussi d'argent : le tout pesant quatre livres et demi cinq onces; une lampe, un encensoire, une navette, une croix, onze chandeliers : le tout de cuivre, et pesant le tout, cinquante quatre livres un quart. Un chaudron en métal pesant onse livres, le tout servent au culte.

Argenterie existant. — Négatif. — *Observations.* — Tous cest effet ont été remis au buro de l'agent national du directoire d'Avranches par le citoyen Letellier, officier municipal, lequelle a donné une décharge à la commune de Dragey, et délivré à Avranches, le deux germinal, le 2e de la République, etc., signé : Maillard.

Certifié, etc., ce 30 fructidor, etc.

HUAULT,

Agent.

Digitized by Google

COMMUNE DE CHAMPEAUX. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — L'argenterie de la ci-devant église de Champeaux, dont l'inventaire fut fait en exécution du décret cy-dessus, et dont un autant est resté au greffe de la municipalité dudit Champeaux, a été portée au directoire du district d'Avranches, le 29 ventôse dernier, dont récépissé signé Lemaître, dudit jour. Objets : un calice et sa patenne, un ciboire avec son pied, un haut de soleil qui se montait sur le pied du ciboire. Une custode. — L'argenterie cy-contre fut portée, etc. — *Argenterie existant, etc.* — Aucune.

Certifié, etc., ce 30 fructidor, l'an 2e, etc.

Louis Le Marchand,
Agent.

COMMUNE DE CHAMPCEY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Le 22 germinal, an 2 de la République, etc., il a été dressé procès-verbal de l'argenterie de l'église de la paroisse de Champcey, laquelle consiste les deux calices avec leurs patennes, deux custodes, une grande et une petite, un soleil : le tout d'argent, et pesant quatre livres un quart : cette argenterie a été portée au district d'Avranches, le 23 germinal, par le citoyen Jacques Thaurine, qui nous a remis un reçu signé du citoyen Maillard, administrateur.

Argenterie envoyée, etc. — La commune n'a envoyé aucune argenterie aux hôtels des monnoies, ni au trésor public. Cet envoi lui est absolument impossible, parce qu'elle n'en a point.

Argenterie existant, etc. — Il n'existe dans l'église de la commune aucune argenterie.

Observations. — La commune de Champeaux a fait passer au directoire, le 23 germinal, toute l'argenterie de son église sans aucune réserve.

Certifié, etc., ce 30 fructidor, l'an 2e, etc.

J. Le Saintil,
Agent national.

COMMUNE DE LÉGER. — *Argenterie envoyée, etc.* — Un calice et une patainne d'argent, portés à l'administration le 17 pluviose; une croix argentée du même envoi, un autre calice et

Digitized by Google

patainne pesant une livre et demi, un soleil pesant sept onces ; un ciboire pesant aussi sept onces : le tout d'argent, envoyé à l'administration d'Avranches, le 8 germinal ; le même jour, une croix ayant servi de reliquaire dont nous ignorons la matière, pesant huit onces.

Observations. — Les objets de ce premier envoi n'ont été ni pezés ni évalués.

Certifié, etc., le 28 fructidor, l'an 2e. RUET,

Agent national.

COMMUNE DE BOUCEY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Je ne puis nullement te faire passer l'inventaire de tout l'argenterie de notre ci-devant église, qui a dû être fait en conformité de la loi du 19 octobre 1790 (v. s.). Vu que la plupart des registres, décrets, procès-verbeaux, etc., de notre commune, ont été perdus dans l'invasion des brigands, et que cet inventaire n'a pu être retrouvé dans toutes les recherches les plus exactes faites à ce sujet.

Argenterie envoyée, etc. — Nous t'avons envoié par le citoyen Jacques Troprey, de notre commune, 1° un ostensoir d'argent doré ; 2° un calice avec sa patine : le tout d'argent doré ; 3° une croix de cuivre argentée, dont il a un reçu en date du 18 ventôse dernier.

Argenterie existant, etc. — Il ne reste plus aucune argenterie ayant autrefois appartenu à notre fabrique, autre que celui qui a été envoié au district par ledit Troprey, et dont nous avons un reçu en forme, excepté quelques vieilles bandes de mauvais galons argentés, dont la valleur, à ma connoissance, ne peut être évaluée à plus de cent sols ou six livres.

Observations. — Avant l'invasion des brigands, il y avoit dans notre église un ciboire et un autre calice qui ont disparu depuis dans le ravage et le renversement qu'ils commirent aussi bien dans l'église que dans nos maisons.

Certifié, etc. JALLOUIN,

Agent national.

COMMUNE DE LA CROIX-AVRANCHIN. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Trois calices, trois pataines, une gloire de soleil et une custode, le tout d'argent, ont été remis au

Digitized by Google

bureau de l'agent nationale le 2 germinal dernier. — Une croix d'argent aussi déposée le 12 novembre 1792.

Certifié, etc., le 28 fructidor, an 2e de la République, etc.

P. PICQUEREL.

COMMUNE DU GRIPON. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calice avec sa pateinne, un ciboire, une gloire de soleil, une petite custode.

Observations. — Toutes les pièces d'argent, pesant quatre marcs deux onces deux gros et demi, ont été remises au bureau de l'agent national du district d'Avranches par le citoyen Delongraye, suivant le certificat du citoyen Maillard, en datte du 7 germinal, 2e année, etc.

Certifié, etc.

Jean DUGUÉ.

COMMUNE DE CHAVOY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Suivant le procès-verbail fait par la municipalité en date du 12 de janvier 1792 (vieux style), il existoit en notre cy devant église deux calice avec leur plataine, un siboire, un soleil, deux petits vase pour les baptême, un pour les huille des infirmes et une petite custode pour porter le saint Sacrement, le tout en argent.

Argenterie envoyée, etc. — La municipalité a envoyé le premier calice comme superflu avec sa platine au district d'Avranches, suivant le reçu du citoyen Bourlier, en date du 3 pluviose dernier. Tout le restan de l'argenterie a été envoyée par la municipalité au Trésor national, suivant ce qu'il en résulte d'un procès-verbail, en datte du 22 ventoze dernier.

Argenterie existant, etc. — Il n'en existe plus en notre ci-devant église.

Observations. — Qu'il n'est resté aucuns ornemens dans notre cy-devant église, suivant ce qu'il résulte par les procès-verbaux de la municipalité et les reçu des envoyés.

Certifié, etc., le 1er jour complémentaire san-culotide, 2e année.

POTTIER,

Agent national.

Digitized by Google

COMMUNE DE BEAUVOIR. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Qui se consiste en un calice, un siboire, une platainne et un soleil pesant ensemble deux livres, de plus une croix pesant en tout dix marcs. — Portés par moi agent national, au directoire d'Avranches, le 17 ventoze, 2e année, etc.

Certifié, etc., le 30 fructidor, l'an II, etc.

BEURIE (?),
Agent national.

COMMUNE DE SENIER DE BEVRON. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Du 4 ventôse, 2e de la République, il a été déposé au directoire du district d'Avranches. — Item, un calice dargans, deux buret dargans. — Du 25 du même mois, il a été déposé au même Directoire deux calice, trois plataine, un ciboire, un solaiel, deux custode, trois boëtes où étois les huile, le tout dargans, un vielle croix assurée dargans.

Argenterie existant, etc. — Il n'existe nullement à presant dans notre ci-devant église, vu que nous l'avons fait passer comme il est expliqué à la première page, ainsy que tous les autres effet servant ci devant au culte catholique.

Certifié, etc., le 30 fructidor, 2e année, etc.

HAMEL,
Agent national.

COMMUNE D'AUBIN TERREGATE. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un soleil avec son patin, un ciboire avec son couvercle, deux petites boëtes à huiles, deux calices avec leurs pataines.

Argenterie envoyée, etc. — Les objets spécifiés cy contre envoyés au district d'Avranches.

Argenterie existant, etc. — Il n'y en a aucune.

Certifié, etc., le 28 fructidor, an II.

DESMIER,
Agent national.

COMMUNE DE CORMERAY. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Un calise avecque sa plataine, un siboire, une gloire de soleille, le tout dargant livré par la municipalité le 4 germinal du district d'Avranches.

Digitized by Google

Certifié, etc., le second jour de sans culotis de la 2e année républicaine.

F. DEBINT, Maire. François TREBOINET, Agent national.

COMMUNE DE BOURGUENOLLES. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — L'inventaire dressé en exécution du décret du 19 octobre 1790 a été pillé ou emporté par les brigands, mais l'état suivant ou inventaire est toujours le même.

Argenterie envoyée, etc. — Dans le courant du mois de germinal, nous avons fait passer à l'administration du district d'Avranches, au bureau de la trésorerie nationale, 1° deux calices et leurs patennes, 2° un soleil, 3° deux vases aux huiles en argent, 4° deux custodes. Le tout pesant neuf marcs trois onces, selon que les citoyens chargés dudit transport ont rapporté au bureau de notre municipalité à Bourguenolles.

Argenterie existant, etc. — Trois livres quelques sols d'argent monnayé était renfermé dans le trésor de la ci-devant église, c'est-à-dire les sols n'excédant pas dix selon l'apperçu qui nous a parû lorsque nous avons fait l'inventaire des argenteries, meubles et effets de la ditte ci devant église.

Observations. — Nous n'avons actuellement dans notre ci-devant église aucune argenterie, à l'exception de trois livres quelques sols qui y sont renfermées dans le trésor de la ci devant église. — J'ai reçeu le présent tableau le 28 fructidore et aussitôt sa réception, je me suis empressé de le remplir pour de suite te le faire passer.

Certifié, etc., le 28 fructidor l'an 2 etc.

COUPARD, Agent national.

COMMUNE DU PONTAUBAULT. — *Argenterie dont l'inventaire, etc.* — Premièrement, le cinq novembre 1792, l'an premier de la République, il a estté envoyé par le citoyen maire : une croix de pesanteur de quatre livres quatre onze. Segondement, le citoyen maire a porté le 25 nivôse, 2e année républicaine : une cloche, une lampe et quatre chandeliers en

Digitized by Google

cuivre avec deux agraffes aussi en cuivre. — Troisièmement, le citoyen Pierre Landais, officier municipal, a porté le 29 ventose, 2e année républicaine : deux calices avec deux plataines, un soleil, un ciboire et une custode en argents, avec trente livres de cuivre et douze livres de plomb, et une livre trois quart de cuivre argenté.

Observations. — Que la dit croix peze quatres livres quatres once, et suivant le proses verbal qu'elle est en argent à l'exécution qu'il y a vet un bois dedans qui fait partis de la ditte pesanteur, et que pour les deux calices et les deux platainne et le soleil et le ciboire et la custode sont d'argent, et qui peze trois livres six onces. Le toute ensemble pesant en argent sept livres sept onces y compris dedans le bois qui est dans la croix, et le toute a esté envoyé Avranches suivant les reçu resté à notre municipalité, et qu'il n'y a plus aucune istancil ny en or ni argent ni cuivre ni plomb ni rien autres choses que toutes ce qu'il a esté demandé a esté porté.

Certifié, etc., le 30 fructidor l'an segont, etc.

J.-B. YGER,

Agent.

Digitized by Google

Granville, 8 Novembre 1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ayant réussi à compléter définitivement la Notice sur l'expression : GRANVILLE-LA-VICTOIRE, que jadis, incomplète, j'avais adressée à M. Le Héricher, je me fais un plaisir de vous la faire parvenir et vous prie de la faire comprendre dans le prochain volume de la Société (*Mémoires*).

C'est un point d'histoire locale désormais réglé.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments de dévouement.

Vicomte M. DE POTICHE.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR L'EXPRESSION

GRANVILLE-LA-VICTOIRE

Bien qu'il soit toujours fort pénible de reporter sa pensée sur les événements des tristes guerres civiles qui ont armé des Français contre des Français à la fin du XVIII^e^ siècle, il importe cependant à l'histoire de préciser les faits qui se sont effectivement produits et d'arrêter dans leur vol les légendes (compagnes nécessaires de toute épopée) avant qu'elles aient pu gagner, avec le temps, le simili-droit de prescription.

La ville de Granville a souvent affiché, au fronton de ses portes et de ses manifestations publiques, sa propre dénomination sous la forme de GRANVILLE-LA-VICTOIRE. Il est intéressant de savoir si elle a droit ou non à ce titre pompeux.

Au point de vue historique pur, avec le parti-pris de rester impartial sans montrer aucune préférence pour l'un ou l'autre des belligérants, nous avons voulu rechercher et connaître la vérité rigoureuse sur les faits qui ont pu, à tort ou à raison, motiver l'épithète *La Victoire*. Il fallait parcourir dix ans au moins de la vie publique de Granville. Nous l'avons fait.

Dans ce but, en mars et avril 1886, à Paris, tant aux archives des anciens journaux que dans les diverses bibliothèques nationales ouvertes au public ou même fermées, comme celle du Sénat, nous avons vu et compulsé :

Les Dictionnaires et Recueils historiques ;

L'*Histoire des Guerres de la Vendée ;*

Le *Bulletin des Lois ;*

Digitized by Google

La collection du *Moniteur Universel*, tant au point de vue spécial de Granville, numéros 61, 72, 76, 103, 142, 276 de l'an II et numéro 15 de l'an XII, qu'à celui du représentant Le Carpentier (dont la personnalité est intimement liée aux événements locaux de cette époque), numéros 61, 66, 252, 290, 507, 8 floréal an III, et pages 301 et 402 de ce même an III ;

Les précieuses Tables rédigées par ce journal (*le Moniteur*), de 1789 à 1814 ;

Le Recueil complet des Décrets de la Convention (numéro 123 du Catalogue du Sénat) ;

Les procès-verbaux de la Convention Nationale en 72 volumes (numéro 1.122 du même catalogue).

Il en résulte les faits suivants :

Le Carpentier, représentant du peuple, délégué par la Convention comme organisateur de la Révolution dans la Manche et chef de la défense de Granville, fait savoir à la Convention, par dépêche envoyée de Saint-Lo à la date du 26 brumaire an II, et par lettre de même date, écrite de Granville (1) à minuit : 1° = Que Granville a été assiégée par les Chouans (*) les 24 et 25 brumaire an II (14 et 15 novembre 1793) ; 2° = Que le siège de cette place a duré vingt-huit heures depuis 8 heures

---

(*) *Note du Président.* — Il ne faut pas confondre les Vendéens avec les Chouans. Ayant habité la Vendée, nous savons qu'elle se défend bien, et avec raison, d'avoir jamais *chouanné*, même dans son agonie. Elle a lutté à découvert jusqu'à la fin.

La guerre des Chouans, nom qu'on donna aux insurgés du Maine, de la Basse-Normandie et de la partie de la Bretagne qui leur confinait, fut une guerre presque occulte, une guerre de guérillas : guerre de surprise, d'embuscade et de coups de main. La plupart des chefs se dissimulaient sous des pseudonymes, dont voici un exemple, fourni par une pièce qui n'était pas secrète, puisqu'elle réglait l'exécution des traités de la Jaunais et de Rennes..... Ont signé entre autres : Tranche-Montagne, Jambe-d'Argent, Chandellier, La France, Place-Nette, Cœur-de-Roi, Sans-Regret, Cœur-de-Lyon, Mousqueton, Sans-Peur, Comtant, Lamotte, Labique, La Grenade, etc.

La guerre des Chouans commença un peu après celle de Bretagne, qui elle-même avait été devancée par la Vendée. Les trois insurrections ont donc différé de date, de théâtre et de caractère. (*Souvenirs Vendéens*, par Amédée de Béjarry).

Digitized by Google

matin le 24 à midi le 25 ; 3° = Que le 24, dans la soirée, le toit de la maison de la citoyenne Meslier, située en avant du Cavalier de l'Œuvre, a été démoli pour les besoins de la défense ; 4° = Qu'après le départ des assaillants le 25, et en prévision de leur retour possible et probable, la suppression de la rue des Juifs a été décidée ; 5° = Que, d'après ses ordres exprès, l'incendie de cette rue a été allumé le 25, à six heures du soir ; 6° = Que le chef de la Municipalité, *Clément-Desmaisons*, a été tué sur les remparts ; 7° = Que les Bleus ont perdu 150 hommes et les Blancs dix fois plus. Remarquons ici que l'évaluation du chiffre des pertes de Chouans a été diversement et successivement estimée à 2 et à 5 et 6,000 hommes (2). Ces derniers chiffres doivent être considérés comme très exagérés.

La Convention, par décret du 1er frimaire an II (21 novembre 1793), déclare que *Granville a bien mérité de la Patrie.*

Le 16 frimaire an II (6 décembre 1793), le même représentant Le Carpentier envoie un rapport détaillé sur la défense de la ville. Il demande 1.273.000 francs pour réparation des dommages causés.

La Convention accorde de suite 300.000 francs, tout en réservant l'avenir.

Le 5 messidor an II (23 juin 1794), Le Carpentier soumet la proposition de donner à la commune de Granville pour immortaliser sa mémorable défense, la désignation de *Granville-la-Victoire.*

La Convention, ce même jour 5 messidor, décrète le renvoi de cette proposition à ses Comités de Division et d'Instruction publique (3).

Le 7 messidor an II (25 juin 1794), nouvelle estimation des dommages causés par le siège. Ils s'élèvent à 1.769.141 francs. La Société populaire de Granville réclame le paiement de la différence qui existe entre ce dernier chiffre et celui de 300.000 francs déjà reçu (4).

La Convention, comme prise en considération, ordonne le renvoi à son Comité de Salut Public.

Il ne reste aucune trace de la suite donnée. Granville n'a donc été indemnisé qu'en faible partie.

Le 16 messidor an II (4 juillet 1794), le représentant Le Carpentier envoie de Granville à la Convention des détails sur la

Digitized by Google

fête nationale célébrée dans la ville quelques jours auparavant. Il constate que l'amour de la liberté et l'exécration du nom anglais sont à leur comble *(sic)*. Il envoie à Paris l'écharpe municipale teinte de sang du sieur Clément-Desmaisons, tué, lors du siège, au pied d'une batterie (5).

Le 6 novembre 1793 (6), il avait été accordé une gratification viagère de 300 francs au sieur Duchêne, de Granville, qui a exposé sept fois sa vie pour sauver 29 hommes appartenant à l'équipage d'un corsaire échoué à Famenville *(sic)*.

Le 1er prairial an III (20 mai 1795), le représentant Le Carpentier est décrété d'accusation.

Le 2 prairial an III (21 mai 1795), il est décrété d'arrestation.

Le 4 brumaire an III (25 octobre 1795), il est compris dans l'amnistie.

En fin de l'an XI (14 et 15 septembre 1803), bombardement de Granville par les Anglais (7).

Le 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803), le premier Consul Bonaparte, au nom de la patrie, accorde et envoie une écharpe d'honneur au maire de la ville, Letourneur, en commémoration de la défense contre les Anglais, et en récompense de sa belle conduite personnelle.

Arrivés en 1803, époque qui nous a semblé devoir être à la limite extrême de nos recherches, et ne trouvant décidément aucune suite donnée officiellement par la Convention à sa proposition de renvoi du 5 messidor an II, nous dûmes penser qu'il y avait lieu de supposer, avec grande probabilité de certitude, que la proposition Le Carpentier était restée lettre-morte. Une communication en ce sens fut faite officiellement par nous à la Municipalité de Granville.

En avril 1893, sur l'avis d'un ancien élève de l'Ecole des Chartres devenu membre de l'Institut, de nouvelles recherches aux Archives de France ont été entreprises par nous.

Elles ont amené la découverte de nombreux papiers spéciaux et personnels concernant les travaux des deux Comités auxquels la Convention avait fait le renvoi. Ils nous ont tous été communiqués et, avec une complaisance rare, MM. les employés des Archives se sont mis à notre disposition.

Nous avons compulsé :

1° Les dossiers du Comité de Division (Dion 22), ainsi que

Digitized by Google

le registre, fort bien tenu, des délibérations successives de cette Commission (division de la France en départements);

2° Les papiers du Comité d'Instruction publique (D^ion 27, numéros 390 à 399);

3° Les procès-verbaux des séances de la Convention.

Il en est résulté que l'on ne trouve absolument aucune trace ni de discussion ni même d'une simple mise à l'ordre du jour de la proposition Le Carpentier.

Ce qui, en 1886, n'était qu'une supposition de notre part, devient donc une certitude. Jamais les Pouvoirs publics, bien que saisis, n'ont eu à se prononcer, et le titre de *Granville-la-Victoire*, quoique proposé, n'a jamais été autorisé.

C'est donc à tort que Granville a cru pouvoir officiellement ajouter à son nom la qualification de « La Victoire. »

Paris, 17 mai 1894.

Vicomte T.-M. de POTICHE.

EXPLICATION DES RENVOIS

(1) *Moniteur Universel*, n° 71 du 12 frimaire an II, page 288.
(2) — pages 510 et 553.
(3) Procès-verbaux de la Convention Nationale, 40^e volume page 106.
(4) *Moniteur Universel*, page 52.
(5) Procès-verbaux de la Convention Nationale, 41^e volume page 7, et *Moniteur Universel*, page 1,187.
(6) *Moniteur Universel*, page 1,591.
(7) — page 350.

Digitized by Google

Digitized by Google

Je dois à une obligeante communication de M. Hippolyte Sauvage, l'historien si apprécié du Mortainais, le relevé suivant des objets de culte enlevés pendant la Révolution aux églises de cette contrée. On y a joint l'énumération de certains meubles confisqués comme biens d'émigrés ou de condamnés politiques.

A. LAVEILLE,
De l'Oratoire.

ÉTAT DES EFFETS D'OR & D'ARGENT

Provenus des Etablissements des diverses Communes du District de Mortain

Noms des Etablissements et des PROPRIÉTAIRES	DÉSIGNATION DES OBJETS	POIDS
Abbaye de Savigny	Une croix d'argent avec la garniture du bâton, un encensoir avec sa navette, une autre petit croix et dentelle le tout d'argent et un soleil.	24m 3o 6g
Hôpl de Barenton	Un plat, deux burettes en argent	2 2 6
Eglise de Barenton	Une croix, un plat, deux burettes et une vierge en argent . .	13 » 2
— de Sourdeval	Une croix d'argent	10 5 4
— du Teilleul	Une croix d'argent	11 2 »
— d'Hilaire	Un encensoir, sa navette, sa cuillère, la feuille d'argent de la croix.	7 4 »
— de Montjoie	Une croix d'argent	6 2 4
— de Pois	Une croix d'argent	4 1 »

Digitized by Google

Abbaye de Mortain	La chasse Sainte-Clair, cuillère, fourchettes, burettes et plat, le tout d'argent.	29m	4°	4g
Brecé	Une croix et deux burettes d'argent	8	5	»
Reffuveille	Une croix et un plat d'argent.	6	2	4
Isigny	Une croix d'argent	8	»	»
Martigny	Une croix d'argent	6	7	»
Loges-Marchis	Une croix, un encensoir et sa navette d'argent	13	3	»
Savigny	Une croix d'argent	10	4	3
Grand-Cellant	Une croix d'argent	6	»	»
La Mancellière	Une croix d'argent	9	»	»
Chérencé-le-Héron	Deux burettes d'argent. . . .	1	1	3
Viré	Une croix d'argent	5	3	»
Chapitre de Mortain	Une croix, un bâton de chantre, deux encensoirs, deux navettes, deux paix, une loupe, deux burettes, un plat, quatre chandelliers, un petit bénitier, un aspersoir, deux crucifix, le tout d'argent. . . .	57	3	»
Vezins	Une croix d'argent	5	2	4
Lapentys	Une croix d'argent	10	1	6
Ménilthébault	Une croix d'argent	10	1	»
Eglise de Milly	Une croix d'argent	5	2	1/2
— de Moulines	Une croix d'argent	7	1	4
— de Touchet	Une croix d'argent	10	7	6
— de Symphorien	Une croix d'argent	2	7	4
— de Buais	Une croix d'argent	8	6	6
Hôpital de Mortain	Une croix, un calice avec sa patenne	8	»	»
Le nommé Gautier, ci-devant abbé de La Luzerne	Une croix d'or	»	»	6
Eglise de Heussé	Une croix, une lampe, un encensoir, une navette, un plat et deux burettes d'argent	19	5	4
— de Bion	Une croix d'argent	10	2	4
— de Husson	Une croix d'argent	11	4	4
Abbaye de Savigny	Un calice, sa patenne et un ciboire d'argent	11	»	»
La Mancellière	Cinq couverts, deux cuillères à ragoût, un calice, sa patenne. . .	6	1	6
id.	Galon jaune et blanc non brûlé et			

Digitized by Google

	69 boutons jaunes et blancs, grands et petits	»m	4°	1/2s
Villechien et autres communes	Six calices, quatre patennes, un soleil et un ciboire	15	1	4
Jean-du-Corail	Un calice et une patenne . . .	2	»	»
Chapelle St-Denis	Un calice et une patenne . . .	1	1	7
Pontdauphin émigré	Une pièce d'argent portant l'emblème de Louis XV	»	1	»
Le Neufbourg				
Eglise de Fontenay	Une coupe de calice et une patenne	»	6	2
— d'Hilaire	Six calices, six patennes, un soleil doré et autres objets	20	4	2
— de Buais	Trois calices, trois patennes et autres objets	7	5	»
— de Ferrières	Un calice, une patenne, un ciboire et une custode	2	7	2
— Symphorien	Deux calices, deux patennes et autres objets	5	5	2
— Loges-Marchis	Deux calices, deux patennes, un ciboire, une custode et soleil . .	12	3	6
— de Milly	Deux calices, deux patennes, un ciboire, custode et soleil . . .	6	3	4
— de Moulines	Un calice, une patenne, ciboire, soleil et boîte à saintes huiles . .	10	2	2
— de Parigny	Calice, patenne, soleil, ciboire et custode	3	6	»
— de Brice-Landelle	Calice, ciboire, patenne, soleil et custode	7	1	4
— de Chevreville	Calice, patenne, soleil et ciboire .	3	3	6
— Chapelle-Hamelin	Calice, patenne, ciboire et custode	2	2	»
— de Martin-Landelle	Calice, patenne, soleil, custode et croix.	14	6	1
— de Ménilard	Calice, patenne, ciboire, soleil et autres objets	10	2	4
— de Lapenty	Calice, patenne, ciboire, soleil. .	9	5	2
— de Brecey	Calice, patenne, ciboire, custode, soleil et autres objets	13	3	31/2
— de Ger	Calice, patenne, custodes, ciboires et soleil.	9	3	1
— de Chassegué	Calice, patenne, ciboires, soleil et custodes.	3	7	»
— de Heussey	Calices, ciboire, patennes, soleil			

Digitized by Google

	et custodes	11m	4°	»s
Eglise de Bellefontaine	Calice, patennes, ciboire, soleil et custodes.	7	7	»
— de Cuves	Calice, patennes, ciboires, soleil et autres	13	5	»
— de Cellant	Calices, patennes, custode, ciboire et soleil.	9	4	»
— de Bion	Calices, patennes, ciboire, soleil et autres objets	9	5	3
— de Lebois	Calice, patenne, ciboire, soleil et custode	7	»	»
— de La Mancellière	Calice, patenne, soleil et autres objets	12	8	2
— de Mongotier	Calice, patenne, ciboire, soleil et custodes.	8	2	1
— de Husson	Calice, patenne, ciboire et custodes.	5	6	4
— de Savigny	Calice, patenne, ciboire, soleil et custodes.	5	6	4
— de Méniladelée	Calices, patennes, ciboire, soleil et custodes.	6	4	2
La Roque guillotiné	Deux cuillères d'argent. . . .	»	4	7
Eglise de Laurends	Calices, patennes, ciboire, soleil et autres objets	11	»	4
— de La Bazoge	Calices, patennes, ciboires, soleil et autres	8	»	»
— Le Teilleul	Calices, patenne, ciboire, soleil et custode	11	7	2 1/2
— de Viré	Calices, patennes, ciboires et soleil	7	»	»
Le Forestier émigré	Treize couverts, 4 cuillères et autres	11	3	6
Eglise de Chalandré	Calices, patennes, ciboires, soleil et autres	4	4	6
— du Touchet	Calices, patennes, ciboires, soleil et autres objets.	10	»	»
— de Nicolas-des-Bois	Calices, patennes, ciboire et custode	7	10	»
— de Martigny	Calices, patenne, ciboire, soleil et autres	5	4	2
de Georges Roellé	Calices, patennes, ciboires, soleil et custode	7	7	»
Eglise de Clément	Calices, patennes, ciboire, soleil			

Digitized by Google

	et custode	13m	1°	4s
Eglise d'Isigny	Calices, patennes, ciboire, soleil et custode	10	5	2
— de Sourdeval	Calices, patennes, ciboire, soleil et custode	13	1	4
— du Frêne	Calices, patennes, ciboire, soleil et custode	7	7	2
— de Romagny	Calice, patenne, ciboire, soleil, croix, custode et boite à saintes huilles	12	1	6
— de Maur-les-Bois	Calice, patenne, ciboire et soleil.	4	3	»
— de Cyr-du-Bailleul et autres églises	Deux calices, deux patennes, soleil, ciboire et custode	9	7	4
— de Ménilthébault	Deux calices, deux patennes, soleil, ciboire et custode	6	4	4
— de Mortain	Quatorze calices, quatorze patennes, reliquaires et autres objets.	76	5	»
— de Vezins	Un calice, une coupe d'autre, deux patennes et autres objets. . . .	6	7	4
— Les Biards	Deux calices, deux patennes, un ciboire et autres objets	16	5	»
— de Montigny	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode.	5	4	»
— de Barenton	Trois calices, trois patennes, soleil, ciboire et deux custodes . .	14	1	»
— de Le Buat	Deux calices, deux patennes, soleil, ciboire et custode	6	3	4
— de Vengeons	Trois calices, trois patennes, soleil, ciboire et custode.	16	»	4
— du Neufbourg	Un calice, une patenne, ciboire et le haut d'un soleil	3	4	4
— de Gathemo	Deux calices, deux patennes, ciboire, haut de soleil et custode. .	5	2	2
— de Juvigny	Deux calices, deux patennes, soleil, ciboire et custode	8	»	»
— de Jean-près-Bion	Un calice, un ciboire et une custode	2	5	4
— de Romagny	Deux calices et deux patennes .	3	3	»
— de Ménilgilbert	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	8	6	»
— de Ménilbœufs	Trois calices, trois patennes, ciboire, soleil et custode	9	1	»
— La Chapelle-Urée	Un calice, une patenne, ciboire, soleil et custode	3	»	4

Digitized by Google

Eglise de Cresnay	Calice, patenne, ciboire, custode et le haut d'un soleil	3m	4o	6s
— de Pois	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	8	1	»
Maison d'Auray	Deux chandeliers en morceaux, et			
— *Chevrue du*	autres objets	3	3	1
*Ménilt*ô*ve*	Calice et patenne	2	»	4
— *de Bordes*	Calice et patenne	1	»	3
Eglise de Montjoye	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	9	6	»
— de Fontenay	Un calice, une patenne, soleil, ciboire et custode	4	6	2
— de Brouains	Un calice, une patenne, ciboire, soleil et custode	6	3	1
— de Boisivon	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	7	4	»
— de Barthélemy	Un calice, un ciboire, une coupe de calice, deux patennes et le haut d'un soleil	4	2	»
— de Coulouvray	Trois calices, trois patennes, ciboire, soleil et deux custodes . .	9	6	3
— de Martin-Chaulieu	Un calice, une patenne, ciboire, soleil et custode	4	4	6
— de Sauveur-Chaulieu	Un calice, une patenne, soleil, coupe de ciboire et custode. . .	4	2	»
— de Mesniltôve	Deux calices, deux patennes, soleil, ciboire et custode.	7	6	»
— Martin-le-Gouillant	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	10	»	6
— de Laingeard	Un calice, une patenne, ciboire, haut de soleil et custode. . . .	3	3	»
— de Naftel	Un calice, une patenne, haut de soleil et custode	4	»	5
— de Perriers	Deux calices, deux patennes, ciboire, haut de soleil et custode. .	8	2	6
— de Reffuveille	Trois calices, trois patennes, ciboire, haut de soleil et custode. .	9	»	4
— de Beaufícel	Deux calices, deux patennes, ciboire, haut de soleil et custode. .	5	»	6
— Chérencé-le-Héron	Deux calices, deux patennes, ciboire, haut de soleil et custode. .	9	6	7
— Villechien et la chapelle de La Bizardière	Deux calices, deux patennes, ciboire, christ et le haut de soleil .	7	6	»

Digitized by Google

Eglise de La Chapelle-Cesselin	Un calice, une patenne, un ciboire et un soleil	4m	3°	2g
— Loges-sur-Brécey	Deux calices, deux patennes, ciboire, soleil et custode	7	»	»
— Pierre de Cresnay	Trois calices, deux patennes, ciboire, haut de soleil, custode et deux burettes	9	7	»
— Chérencé-le-Roussel	Trois calices, trois patennes, ciboire, soleil et custode	12	4	»
Abbaye Blanche, Mortain	Deux calices, deux patennes, un ciboire et un soleil	7	7	2
Hôpital de Barenton	Deux calices, deux patennes, deux ciboires, soleil, custode, chandelliers	11	7	»
Eglise de Barenton, la chapelle Bizet, celle de la Siourie	Quatre calices et quatre patennes	9	3	6
Eglise Ménilrainfray, la chapelle de Pitié	Deux calices, deux patennes, ciboire, croix, soleil et custode . .	16	»	2
Teilleul	Un calice, une patenne. . . .	1	5	6
Champdonné	Un calice et une patenne . . .	1	»	7
Eglise de Maur-les-Bois et Brice-Landelle	Un calice, une patenne, une boîte à saintes huilles	2	7	5
Les chapelles du Jarry et de la Hamelinnière	Deux calices et deux patennes .	3	6	2
Lévesque guillotiné	Un huilier, garniture de salières, une paire de boucles d'argent à bandes d'or, deux boutons de manche, un cachet, deux chandelliers et une petite pièce, le tout d'argent.	7	2	6
—	Une bague et deux boucles d'oreilles	»	»	16
Eglise de Sean du C. des Bois	Un calice, une patenne, un ciboire, un soleil et une custode. .	4	7	4
— Jean près Bion	Un soleil	3	3	»
—Le Neurbourg	Une petite custode	»	1	1
La chapelle d'Olaine	Une coupe de calice et une patenne	»	5	2
Villechien	Une petite custode	»	1	2
Maison de Vassy émigré	Onze couvertures de manche de couteau en argent, une petite boîte à jour, une très petite dedans et			

Digitized by Google

	une médaille qui s'ouvre. . . .	2m	4o	4g
Diverses églises	Galon doré, frange et dentelle .	33	7	»
—	Galon doré, frange et dentelle .	47	2	4
On ignore le propriétaire de ces effets :	Divers morceaux de garniture de couteau de chasse, avec une once, un gros de galon doré, le tout pesant ensemble	»	5	7
Municipalité de Mortain et *Radulph de Buais*	Neuf croix de décoration militaire	»	»	»
Mortain et autres communes	Différents morceaux de drap d'or et de soyerie brochés en or et argent, provenant d'ornements d'église.	»	»	»
Municipalité de Naftel	Plus 49 livres 14 sous, en pièces de six livres et monnoye, trouvées au trésor de Naftel	»	»	»

Nous, secrétaire de l'Administration du district de Mortain, ayant reçu les effets ci-dessus, certifions le présent véritable.

A Mortain, ce 17 pluviôse, 3e année républicaine.

Et observons en outre qu'il a été apporté de chez Lévesque, guillotiné, une petite clochette de table avec deux girandoles de cuivre argenté, qui servent à l'Administration.

Signé : LECONTE,

Secrétaire.

Montant de la recette . . .	1.306 marcs	1 once	4 gros	6 grains
Montant des envois suivant les reçus dont je suis saisi . .	1.206	6	7	4
Reste à envoyer	105 marcs	2 onces	5 gros	2 grains

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

Un Chapitre de l'Histoire de la Terreur

A AVRANCHES

Cher et Vénéré Monsieur le Président,

Je n'ai eu connaissance qu'en ces derniers jours d'*un Chapitre de l'Histoire de la Terreur à Avranches*, publiée l'été dernier par l'*Avranchin*. Cette intéressante étude (1) me fournit quelques observations. Notre Société est la gardienne-née de l'histoire locale, et ses *Mémoires* doivent être une source authentique des événements qu'ils mentionnent. Le tome X de nos *Mémoires* contient (pages 238 à 256) *Les Suspects Avranchinais*, autre récit des mêmes événements, dans lequel je disais : « D'après l'arrêté de Lecarpentier, que je n'ai pas vu, et d'après les récits des familles des suspects, ceux-ci devaient être au nombre de 32. La liste que j'ai sous les yeux ne contient que 28 noms. Il est à présumer que les quatre manquant recouvrèrent leur liberté dès les premiers jours de leur arrivée à Paris. De ce nombre devait être M. Louis-Jules Boëssel du Buisson, ancien juge au bailliage et ancien maire d'Avranches ».

De ces 28 noms, il faut soustraire Mme de la Martre, qui

(1) Elle est de M. l'abbé Ménard, chanoine titulaire, et a été publiée en brochure.

Digitized by Google

resta en détention à Avranches; cela ressort de la lettre de M. Lesplu-Dupré (page 245) : « Faites avertir les familles des détenus de requérir la délivrance de leur arrestation par le Comité de surveillance. Le citoyen La Martre le demande par sa domestique, *sa femme étant en arrestation.* » Si Mme de la Martre avait été avec les prisonniers à Paris, cette remarque eût été inutile pour justifier l'intervention d'une personne de service. La liste, réduite à 27 noms, se complète par les cinq suivants d'*Un Chapitre de la Terreur :*

1. René-Jean-Baptiste-Artur de la Villarmois, 46 ans, ancien Député à la Constituante ;

2. Marie-Anne de la Motte de Saint-Planchers, sa femme, 40 ans ;

3. Le comte Louis-Charles de Carbonnel de Canisy, maréchal de camp ;

4. Louis-Julien-Gabriel Boëssel du Buisson, 30 ans ;

5. Jean-François-Toussaint de Lorgeril, 43 ans, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

M. et Mme de la Villarmois étaient emprisonnés à Amiens, et ils ne furent pas réunis à Paris aux suspects partis d'Avranches. MM. du Buisson et de Lorgeril eurent le rare bonheur de s'évader au moment du départ et d'échapper à toutes les recherches, et le comte de Canisy obtint sans doute sa liberté peu après son arrivée. « Les libertés ne s'obtiennent pas aujourd'hui aussi facilement qu'il y a quinze jours. » (Page 250). Ceci explique pourquoi ces cinq noms ne figurent pas dans la liste des suspects détenus à la prison de la rue Saint-Jacques.

Beaucoup de noms sont écornés dans la liste d'*Un Chapitre de la Terreur,* par la faute des documents officiels d'une mauvaise écriture et d'une orthographe défectueuse. Les bourreaux d'alors envoyaient à l'échafaud des victimes qu'ils ne connaissaient pas même de nom. Je rectifierai les erreurs les plus graves, en indiquant les numéros d'ordre de l'article :

1. *Artur* de la Villarmois ;
3. *Boëssel* du Buisson ;
5. *Vallat* de Saint-Roman ;

Digitized by Google

8. *Le* Normand de *Garat ;*

13. Mme de la *Bellière*, née Poret ;

14. Louise de la *Bellière*, veuve *de Lancize ;*

16. Mme de la *Pigannière-Fumesson ;*

21. Marie-Françoise-Jacqueline Adam, veuve d'Anne-François-Aubin Lottin *de la Peichardière*, garde du corps, mort au passage de la Loire ;

24. Jean-Baptiste *Le Bedel* des Acres ;

26. Mme Boudier de *Codeville*.

M. et Mme Sauvage, de Granville, qu'on ordonna d'incarcérer le 6 août 1794, étaient M. Le Sauvage, lieutenant-général de l'Amirauté, et Mme Dericq. Cette charge était héréditaire dans sa famille depuis 1625. Elle avait été supprimée en 1790 et remplacée par le Commissariat de Marine. M. et Mme Le Sauvage étaient les grands-parents de notre regretté collègue, M. le vicaire-général Lucas-Girardville. M. Le Sauvage mourut en 1806, le même jour que son fils l'abbé, et ils reposent sous deux dalles de granit auprès du tombeau de l'abbé Lecailletel, près de l'église Notre-Dame de Granville.

C'est sans doute par une faute d'impression que la mort de Lecarpentier, dans les prisons du Mont Saint-Michel, est indiquée en 1839. Il faut lire 1829 (1). La Révolution de juillet l'aurait amnistié avec les autres régicides ou condamnés politiques de la Restauration.

Toujours affectueusement et respectueusement vôtre, Monsieur le Président.

J. D. DU M.

---

(1) M. l'abbé Ménard dit bien, p. 43 de sa brochure, que Le Carpentier subit sa peine au Mont Saint-Michel, où il avait envoyé mourir tant d'innocentes victimes et qu'il y mourut lui-même le 7 janvier 1829.

Digitized by Google

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES FRÈRES TESSON

GUILLOTINÉS A GRANVILLE

En Nivôse, an II de la République

Nous avons établi cette Généalogie avec les documents suivants :

1° Cinq pièces des Carrés de d'Hozier, du 25 novembre 1460 au 7 mai 1506. — Vol. 594 du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale.

2° Quarante-cinq pièces originales du même Cabinet, s'étendant du 3 juillet 1505 au 31 juillet 1701, plus un Mémoire et un Tableau généalogiques sans date. — Vol. 2.812, n° 62.547.

3° Généalogie produite devant Mgr du Tillet, et comprenant l'analyse de quinze pièces, allant du 20 juin 1522 au 27 août 1639. — *Penes nos.*

4° Généalogie par Chérin, s'arrêtant au commencement du XVIII[e] siècle. — Collection Chérin. — Vol. 193, n° 2.820 du Cabinet des Titres.

5° Les archives du château du Neufbourg en Vains-sous-Avranches, mises gracieusement à notre disposition par M. Henri de Lancesseur, et les registres des baptisés, épousés et trépassés de la paroisse de Vains-Saint-Léonard, ouverts dès l'an 1529 ; les actes y sont tantôt en français, tantôt en latin.

6° Les anciens registres paroissiaux de Lolif, de Sartilly et de Champcervon, commençant dans les mairies de ces communes : en 1700, à Lolif ; en 1692, à Sartilly (l'année 1733 manque) ; en 1633, pour les baptêmes, et, en 1648, pour les mariages et

Digitized by Google

les inhumations, à Champcervon, où ils présentent d'assez nombreuses lacunes.

7° Les registres de l'Etat Civil des trois paroisses d'Avranches, commencés, en 1631, à Saint-Gervais; en 1599, à Notre-Dame-des-Champs; et, en 1625, à Saint-Saturnin. Il existe pour ces registres, à l'Hôtel-de-Ville, des Tables très bien comprises.

Tige de La Guérinière, au Grand-Celland

I

Thomas Tesson, écuyer, seigneur et propriétaire de la terre, fief et seigneurie de la Guérinière, en Saint-Médard-de-Celland, aujourd'hui le Grand-Celland, seigneur de Celland en partie, après avoir accompli dix-huit années de services militaires, payé, le 5 avril 1470, sans déroger ni préjudicier à l'état de sa lignée, la somme à laquelle il avait été taxé et affinancé par les Commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et gagné, le 7 septembre 1470, un procès contre les paroissiens de Saint-Médard-de-Celland, qui l'avaient indûment assis à payer la taille, reçut, le 22 octobre 1471, du commandement desdits seigneurs commissaires, des lettres pour qu'on le laissât, lui, ses enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, jouir et user pleinement et paisiblement, sans contredit, des privilèges, honneurs et choses appartenant à honneur et état de noblesse.

Il eut deux fils mariés :

II. — Jean-l'aîné, qui suivra.

II. — Jean-le-Jeune, de la Guérinière, seigneur de Celland, en partie, époux de Perrine de Maigney et, dont le troisième fils, Guillaume-le-Jeune, est l'auteur de la branche cadette de la Mancellière.

II

Jean Tesson, l'aîné, seigneur de la Guérinière, épousa damoiselle Jeanne ou Jacqueline Fauquet, des seigneurs de Saint-Médard-de-Celland, dont il eut :

III. — Jean, écuyer, qui continua la tige des seigneurs de la Guérinière, tombée en quenouille au XVIII[e] siècle et avant la

Digitized by Google

Révolution, et d'où s'est détachée, au VII[e] dégré, la branche aînée du Buat.

III. — François, dit aussi sieur de la Guérinière, qui suit :

Seigneurs du Neufbourg de Vains

III

François Tesson, écuyer, seigneur de la Guette (fraction de la Guérinière), de la Berrière en Saint-Ouen-de-Celland (Le Petit-Celland), et du Neufbourg en Vains-sous-Avranches, épousa : 1° par contrat du 20 juin 1521, Andrée Giroult, fille de Gilles Giroult, écuyer, seigneur de Hotot et la Motte (1) et de noble dame Colasse Morin ; 2° Colasse Vibert.

Il eut de son premier mariage avec Andrée Giroult :

IV. — Jacques, auteur de la branche intermédiaire du Mesnil-Balisson, en Lolif, qui suivra.

IV. — Gilles, prêtre, sieur de la Berrière

IV. — Guillaume, qui vendit, par contrat du 20 janvier 1573, à un nommé Hullin, partie de la terre du Neufbourg, à charge d'en faire partage avec Gabriel Tesson, fils de Jacques, frère aîné dudit Guillaume. Sur un contrat d'amortissement de rente, du 6 mai suivant, ledit Hullin est dit acquéreur de partie de la terre du Neufbourg, dudit Gabriel Tesson.

Le premier seigneur du Neufbourg que nous ayons trouvé, en 1530, dans les registres de l'église paroissiale de Monsieur Saint-Pierre-de-Vains et Saint-Léonard, est Joachim Morin, écuyer, dont le testament se trouve dans lesdits registres avec beaucoup d'autres. Il mourut, en 1543, encore appelé seigneur du Neufbourg, quoique, deux ans auparavant, François Tesson y soit aussi qualifié seigneur du Neufbourg et de la Guérinière dans un acte de baptême. Nous n'y avons ensuite rencontré

---

(1) Montfault trouva, en 1463, à Saint-Quentin, François Girault, ou Giroult, se disant noble, et Roissy, en 1599, à Ronthon, Jean Giroult, sieur d'Autot (Hotot), qu'il déclara anobli.

Digitized by Google

celui-ci qu'une autre fois, en 1545, encore comme parrain dans un baptême ; jamais ses enfants.

Il est donc probable qu'au XVI^e siècle, les Tesson, seigneurs du Neufbourg, continuèrent à habiter plutôt le pays de Celland que Vains où vint du reste se fixer un de leurs descendants à la fin du XVII^e.

Cette seigneurie dut évidemment venir à François par son alliance avec demoiselle Giroult-Morin. Les Hullin s'allièrent aussi aux Morin, comme le montre l'acte d'inhumation ci-après :

12 avril 1597. — « Damoiselle Perrette Morin espouze de » noble homme Jean Hullin, seigneur du Neufbourg et de la » Porte ayant attainct laage de soixante et quattre ans ayant » este par moy Françoys Aumont p^bre vicayre de la p. de Vains » confessee et accommunyee avec le sacrement de lextresme » onction rendit lesprit a Dieu le createur le douzie^e jour dap- » vril. Dieu lui face pardon dans les cieux. »

Ledit Jehan Hullin, seigneur de la Porte et du Neufbourg, mourut le 19 juillet, âgé de 70 ans, et fut inhumé dans l'église sous le crucifix.

IV. — Françoise, épouse de Germain de Montebrière, sieur de la Proustière.

IV. — Perrette, mariée, par traité du 30 avril 1541, reconnu le 15 juillet 1546, à Jehan Lancesseur, fils aîné et principal héritier de feu Jehan Lancesseur, en son vivant écuyer, sieur de la Polinière à Bacilly.

Jehan Lancesseur, écuyer, le jeune, fils des susdits, c'est-à-dire de Jehan, sieur de la Polinière, et de Perrette Tesson, épousa, par traité du 17 janvier 1576, Ambroise Hullin, fille de Jehan Hullin, écuyer, sieur de la Porte. Elle trépassa, le 11 avril 1624, en la maison du Neufbourg, et son corps fut porté à Bacilly.

Le 13 octobre 1700, Elisabeth Lancesseur, veuve de Louis Tesson, vivant écuyer, sieur de Montesson, héritière bénéficiaire de feu Michel Hullin, écuyer, sieur du Neufbourg, confessa et avoua tenir, en cette qualité, de Messire Jean-Gustave de la Bellière, écuyer, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de

Digitized by Google

Vains et autres, premièrement : la grande maison du Neufbourg.

Louise-Françoise Tesson, leur fille, épousa Jacques-René de Lancesseur, arrière petit-fils des précédents, c'est-à-dire de Jean et d'Ambroise Hullin.

Le Neufbourg a donc successivement appartenu, depuis le XVI^e siècle, aux familles Morin, Tesson, Hullin, Tesson (femmes) et Lancesseur.

Le château actuel du Neufbourg, habité par la famille de M. Henri de Lancesseur, est du commencement du siècle. Il y est mort, le 17 février 1895, à l'âge de 58 ans, pendant que l'on imprimait ces pages.

Branche du Mesnil-Balisson à Lolif (1)

IV

Jacques Tesson, écuyer, sieur de la Berrière, de la Foresterie, seigneur du fief, terre et seigneurie du Mesnil-Balisson (8^e de haubert) en Lolif, seigneur et patron présentateur de la paroisse de Saint-Médard-de-Celland (2), marié, par contrat du 23 août 1546, à Isabeau Bosquet, fille de Thomas Bosquet, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson, dont elle était la seule héritière, le 10 décembre 1548.

Leurs enfants furent :

V. — Gabriel, qui suivra.

V. — Jacqueline.

---

(1) Les Tesson du Grippon furent patrons de Lolif au XIV^e et au XV^e siècle. — Voir *Les Annales Civiles et Militaires du pays d'Avranches*, par l'abbé Desroches, p. 360, et notre *Extrait du Chartrier du Grippon*. L'une des six prévôtés de cette seigneurie était à Lolif.

(2) La seigneurie de Saint-Médard-de-Celland, 1/4 de haubert, donnant droit au patronage de l'église, fut vendue, en 1555, par les Fauquet à Jean d'Amphernet, seigneur de Brécey, mais remise l'année suivante, sur clameur féodale, aux Tesson, à cause de leur descendance, par les femmes, des Fauquet. (Voir notre *Monographie de la paroisse de la Mancellière*, p. 131-134).

Digitized by Google

Le 4 février 1564, ladite Isabeau Bosquet, autorisée de son mari, fit donation à Gabriel Tesson, leur fils, écuyer sous âge, mais stipulé par François Tesson, son grand-père, de sa terre du Mesnil-Balisson, à charge de faire telle portion à ses autres frères qu'il pourrait avoir, et marier ses sœurs, née et à naître, et à la réserve de la jouissance entière de ce fief et seigneurie durant sa vie.

Isabeau Bosquet était veuve le 29 novembre 1565, date à laquelle ledit François sieur de la Guérinière, aïeul et tuteur des enfants de son fils Jacques, fit faire l'inventaire des meubles de sa succession.

Le 2 juillet 1566, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France et comte de Mortain, donna à Isabeau Bosquet, veuve de Jacques Tesson, la garde-noble de ses enfants sous âge ; mais, le 21 juillet 1568, il nomma à sa place demoiselle Colasse Vibert, leur grand'mère, attendu que ladite Isabeau Bosquet était déjà accordée en second mariage.

Le 8 novembre 1572, ladite Colasse Vibert fut déchargée de la tutelle de Gabriel Tesson, son petit-fils, auquel on nomma pour curateurs : Gilles Tesson, écuyer, prêtre, son oncle, et Jean Giroult, écuyer, sieur de Hotot.

Le 14 mai 1574, ledit Gabriel Tesson donna à noble homme Imbert de Louvat, sieur de Bosuzet et seigneur de la paroisse de Champcey, son beau-père, comme ayant épousé la même Isabeau Bosquet, dame du Mesnil-Balisson, quittance de l'administration qu'ils avaient eue de ses biens et de ceux de demoiselle Jacqueline Tesson, sa sœur, après la mort de Jacques Tesson, leur père, et aussi après celle de François Tesson, seigneur de la Guérinière, leur grand-père, décédé postérieurement. Noble et discrète personne, messire Gilles Tesson, prêtre, sieur de la Berrière, et demoiselle Colasse Vibert ratifièrent cet acte à la requête dudit noble homme Imbert de Louvat.

Le 22 novembre 1598, Isabeau Bosquet, étant devenue aussi veuve de son second mari, fit donation à Gabriel Tesson, son fils aîné, de la jouissance du revenu de la terre et seigneurie du Mesnil-Balisson, qui lui avait été adjugée par sentence du lieutenant du bailliage de Cotentin, du 26 juin 1568, son fils s'obligeant en retour à la nourrir et entretenir pendant sa vie en toutes choses suivant son état avec une demoiselle et une fille

Digitized by Google

servante, et un laquais et une haquenée, et, après sa mort, à la faire enterrer dans l'église de Lolif auprès de demoiselle Colasse Vibert, sa mère (c'est-à-dire mère de ladite Isabeau Bosquet).

V

Gabriel Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson, de la Guette, seigneur et patron présentateur de Saint-Médard-de-Celland, épousa en premier mariage, par contrat du 29 juin 1579, Jeanne Le Rogeron, fille aînée de feu noble homme Julien Le Rogeron, vivant, sieur du Bas-Pontfoul, à Lolif, et de demoiselle Claude Le Mercier.

Par ce contrat, sa mère, Isabeau Bosquet, le reconnaissait pour son fils aîné et présomptif héritier, et on accordait à la future, qui avait pour tuteur, noble personne messire Jacques Le Rogeron, chanoine d'Avranches en la prébende de Rouffigny, son oncle paternel, la moitié de tous les biens de la succession de son père.

Devenu veuf, Gabriel Tesson se remaria, par contrat sous seings privés du 9 mai 1597, reconnu par les notaires, le 27 septembre 1598, à Marguerite du Hommet, fille et héritière de noble homme messire Guillaume du Hommet, écuyer, sieur du Mesnil-Durand (1), et de Louise de la Ferrière, et assistée de son frère, François du Hommet, seigneur du Mesnil-Durand, et de la terre et seigneurie de Sartilly (2).

On trouve ensuite, dans les papiers d'affaires de la famille, ce nom écrit bien plus souvent du Hommel que du Hommet, rarement du Hommetz.

---

(1) Le Mesnil-Durand, paroisse de la sergenterie du Hommet, élection de Carentan. Elle a formé la commune du Mesnil-Durand-sur-Vire dans le canton de Saint-Jean-de-Daye, arrondissement de Saint-Lo. On la trouve comme telle dans l'Itinéraire de la Normandie, par Louis du Bois, 1828. Ce n'est plus qu'une paroisse.

(2) François du Hommet posséda aussi quelque temps la seigneurie du Mesnil-Bœufs comme héritier de Marguerite de la Ferrière, sa tante ; mais il la vendit à Jacques de Cavigny, seigneur du lieu et de Combrée, aïeul maternel de messire Louis Puchot, sieur de la Pommeraie, maître des comptes à Rouen, qui la vendit à son tour, en 1702, à Etienne Tesson de la Vieuville-Pontesson.

Digitized by Google

Dans sa brochure sur *Brécey*, M. Victor Brunet dit, p. 71 :

« Le 20 juin 1594, messire Louis de Vassy et noble dame » Françoise d'Amphernet firent l'acquisition des fiefs, terres et » seigneuries de Saint-Médard-de-Celland. (Archives de la » Manche, E. liasse 1910). »

Cependant, sur le contrat ci-dessus de son second mariage, Gabriel est encore qualifié seigneur de Celland, peut-être par erreur, car le 22 novembre suivant, sur l'acte de donation, cité plus haut, on ne le dit plus que seigneur du Mesnil-Balisson et de la Guette.

La seigneurie de Celland fit partie de la baronnie de Brécey, érigée par lettres patentes du roi, de juillet 1613, en faveur des Vassy.

De son premier mariage avec Jeanne Le Rogeron, Gabriel Tesson eut :

VI. — Adrien Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson et du Haut et Bas-Pontfoul, en Lolif, et de Montchauveau, marié, par contrat du 11 septembre 1613, passé au manoir seigneurial de la Rochelle, habité par Pierre de Poilvilain, frère en loi de la future, avec Françoise de Montchauveau, veuve de feu noble homme Pierre de Bérauville, sieur de Saint-André, et fille et héritière en sa partie de défunt noble homme Ambroise de Montchauveau, vivant sieur baron (*sic* sur le contrat) dudit lieu de Montchauveau, en Céaucé, au diocèse du Mans, et de Louise Moreau, sa veuve.

Avant l'an 1543, les Frettaud, depuis longtemps seigneurs de Montchauveau, quittèrent leur nom patronymique pour prendre exclusivement celui de Montchauveau.

En 1573, Ambroise de Montçhauveau, épousa Louise Moreau, fille de François, seigneur de la Poissonnière, en Saint-Ouen-en-Relin, et de Louise de Feschal, dame de la Béraudière. Ils eurent un fils qui mourut jeune et quatre filles.

Ledit Ambroise de Montchauveau mourut en 1603 ou 1604.

Après la mort d'Adrien Tesson, la seigneurie de Montchauveau passa dans la famille de Poilvilain.

Montchauveau était un fief de haubert qui s'étendait sur plusieurs paroisses, entre autres : Saint-Front-de-Collières, enclavée à présent dans la commune de Domfront, et Saint-Brice-

Digitized by Google

en-Passais dont furent seigneurs et patrons présentateurs au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, les Tesson de la Vieuville-Pontesson, seigneurs du Mesnil-Bœufs (rameau de la Mancellière); ils étaient aussi seigneurs du fief de Villaine, assis dans la première de ces paroisses.

Le seigneur de Montchauveau devait foi et hommage au Roi et le garder avec quatre de ses vassaux au temps de guerre en son château de Domfront dans une tour nommée Montchauveau, détruite depuis longtemps. Il avait droit d'herbage et de pernage en toute saison, de prendre bois mort sec, etc., pour son chauffage, celui de ses fermiers et pour les réparations dudit lieu de Montchauveau, dans la forêt d'Andaine.

Une sentence, du 26 février 1627, adjugea les honneurs dans l'église de Céaucé à Adrien Tesson, seigneur de Montchauveau à cause de sa femme, contre la requête du sieur Moreau, seigneur de la Béraudière. Celui-ci, ayant interjeté appel de cette sentence, le Parlement la confirma par arrêt du 8 juillet 1628.

VI. — Jacqueline, mariée par traité du 9 novembre 1607 à Jean de la Bellière, écuyer. Elle fut dotée par son père et par son frère Adrien.

VI. — Jeanne, mariée par contrat du 24 juillet 1612, avec Jean de Surtainville, sieur de Langtot, fils et héritier de feu noble homme Robert de Surtainville, sieur de la Porte, et de demoiselle Jacqueline de Montz. Elle fut assistée par son père et par son frère Adrien, sieur du Pontfoul et de la Foresterie.

Et de son second mariage avec Marguerite du Hommet, ledit Gabriel Tesson eut encore :

VI. — Ambroise Tesson, écuyer, sieur du Reverdy, à Sartilly, où il demeurait, le 19 janvier 1635. Il devint seigneur du Mesnil-Balisson après la mort de son frère aîné Adrien, et mourut lui-même sans enfants, avant le 6 août 1664, et même sans alliance connue.

Le 26 novembre 1635, à Paris, il lui avait été délivré un extrait du congé, donné au camp de Biencourt, le 12 du même mois, par Messeigneurs Charles de Valois, duc d'Angoulême, Pair de France, et le maréchal Caumont de la Force, lieutenants-généraux de l'armée du Roy en Lorraine, aux nobles de l'ar-

Digitized by Google

rière-ban de Cotentin, attestant qu'ils avaient donné la preuve de leur courage et de leur affection au service du Roi en cette armée, depuis le 19 octobre jusqu'au jour dit. Collation faite par René Le Cesne, écuyer, seigneur de Pontrilly et de Negreville, conseiller et chambellan du Roi et son bailli de Cotentin, certifiant qu'Ambroise Tesson, sieur du Reverdy, a fidèlement servi le Roi en personne avec armes, chevaux et équipage suivant l'ordonnance, dans l'armée de Lorraine, sous la conduite dudit bailli, dans le ban et arrière-ban, tant pour lui que pour Adrien et François Tesson, sieurs du Mesnil-Balisson et de Martigny, ses frères, depuis la montre faite à Coutances, le 28 août dernier, jusqu'au jour Saint-Martin, s'étant toujours rendu auprès de sa personne dans toutes les occasions qui se sont présentées. (Parchemin provenant du cabinet d'Hozier et timbré de ses armes. — *Penes nos*).

VI. — François Tesson, écuyer, sieur de Martigny à Lolif, demeurant à Sartilly, par qui se continuera la filiation de la branche du Mesnil-Balisson. Le 27 mars 1625, il remit les moulins de Sartilly, pour la jouissance d'iceux, à François du Hommet, sieur du Mesnil-Durand, à la stipulation d'Ambroise Tesson, sieur du Reverdy, son frère.

Sur une pièce du 6 août 1664, il est dit héritier de son frère Ambroise. D'après l'acte passé à cette date, il devait l'être conjointement avec ses quatre fils.

La sieurie de Martigny en Lolif a été parfois confondue avec la seigneurie de la paroisse de Martigny au comté de Mortain. Toutefois, si cette dernière seigneurie n'appartînt point aux Tesson de la vicomté d'Avranches, ceux dudit comté de Mortain en furent quelque temps titulaires, par alliance, et même aussi de celle de la paroisse de Chasseguey.

En effet, en dépouillant les registres paroissiaux du Mesnil-Bœufs, nous avons trouvé, à la date du 23 mai 1720, comme parrain et marraine dans un baptême : Jean-Jacques Tesson, seigneur du Mesnil-Bœufs, et Catherine-Susanne de Gosselin, noble dame du Mesnil-Bœufs, Martigny et Chasseguey et autres lieux, sa compagne (mariés, le 8 août 1718, au Mesnil-Bœufs, par permission spéciale, l'épouse étant de la paroisse de Martigny). — Tout en étant des cadets de cadets de famille, les Tes-

Digitized by Google

son de la Vieuville-Pontesson furent donc seigneurs de quatre paroisses : Saint-Brice-en-Passais (voir p. 106-107), le Mesnil-Bœufs, Martigny et Chasseguey. — Ladite seigneurie de Saint-Brice, et le fief de Villaine en Saint-Front avaient été apportés par Renée de Ponthaud, mère dudit Jean-Jacques Tesson.

Gabriel Tesson et deux de ses fils furent reconnus nobles par Roissy. On lit dans sa Recherche :

Du dernier jour de..... 1599

à Paris

« Gabriel Tesson, sieur du Mesnil-Balisson, sergenterie » Hérault, élection d'Avranches, Ambroise et Adrien ses fils » veu leurs titres jouiront ».

Le 21 novembre 1619, eut lieu le partage de la succession de Gabriel Tesson entre Adrien Tesson, et Ambroise et François, ses frères puînés, enfants du même Gabriel et de Marguerite du Hommel. Adrien était tuteur dudit François. Il dit que la terre et seigneurie du Mesnil-Balisson lui appartenait par préciput ainsi qu'il l'avait déclaré en justice. Ambroise, l'un des puînés, choisit, par privilège d'aînesse, le premier des lots, et eut la terre du Reverdy, en Sartilly, que son père avait acquise du sieur du Mesnil-Durand (du Hommet), et audit François Tesson échut le second lot, et il eut la terre de Martigny, en Lolif.

Le 14 juin 1624, les commissaires députés par le Roi pour le régalement des tailles, réformations des abus commis au fait d'icelles et usurpation du titre de noblesse en la Généralité de Caen, étant à Avranches, donnèrent acte à Adrien, Ambroise et François Tesson, écuyers, frères, fils de Gabriel, demeurant en la paroisse de Lolif, de leur comparution et de la représentation qu'ils avaient faite de leurs titres pour la justification de leur noblesse, afin de leur servir et valoir ce que de raison. — Extrait signé : Corneilleau. — (Papier du cabinet d'Hozier et timbré à ses armes — *Penes nos*).

D'Aligre reconnut les trois frères susdits. On lit dans sa Recherche :

Digitized by Google

A Avranches, du 19 janvier 1635.

« Veu les titres présentés par Ambroise Tesson, Odet, Fran-
» çois et Adrien, ses frères, Ambroise et François de la paroisse
» de Sartilly, Odet et Adrien de la paroisse de Lolif, enfants
» de Gabriel fils Jacques fils François Tesson écuyer jouiront ».

On ne trouve Odet absolument que là, et, par suite, sur les mémoires très sommaires et tableaux généalogiques, dressés d'après les recherches officielles, et qui laissent à désirer.

Adrien, Ambroise et François eurent aussi à produire leur généalogie suivant l'ordonnance de Mgr du Tillet, sieur de Beaulieu, Conseiller du Roi en sa cour des aides et finances, commissaire député par Sa Majesté pour la subsistance des gens de guerre et régalement des tailles en la Généralité de Caen. Cette généalogie est en notre possession. On y trouve l'analyse de quinze pièces justificatives dont la plus ancienne est du 20 juin 1522 et la plus récente du 27 août 1639.

Les trois frères figurent, comme il suit, sur le Rôle de la Noblesse du Grand-Bailliage de Cotentin, dressé en 1640 et publié dans le XI[e] volume des *Mémoires* de la Société d'Archéologie de Saint-Lo :

VICOMTÉ D'AVRANCHES

SERGENTERIE HERAULT

LOLIF

« Adrian Tesson, escuier, sieur du Mesnil-Balisson, porte-
» lepee, riche de mille livres tournois de rente.

» Ambroise Tesson, escuier, sieur de Reverdy, frere du sus-
» dit.

» François Tesson, escuier, sieur de Martigny. — Autre
» frere ; gens de repos ».

Sur ce rôle, Sartilly est porté comme étant de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin et de la sergenterie de Cérences. Dans son *Histoire du diocèse d'Avranches*, p. 372, le chanoine Pigeon dit bien que la paroisse de Sartilly appartenait au bailliage de Cérences moins le fief de Bréquigny qui dépendait du bailliage d'Avranches.

Digitized by Google

Le 12 septembre 1641, à Avranches, Charles le Roi, sieur de la Poterie, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de la justice, police et finances en la Généralité de Caen, Commissaire député par Sa Majesté pour l'exécution de l'édit du mois de novembre 1640, et, par ses lettres patentes du 6 février 1641, l'exécution de la déclaration du Roi et arrêt du Conseil pour le recouvrement du droit des francs-fiefs et décharge de toute indemnité, des 12 février et 16 mars 1641, donna acte à Adrien Tesson, écuyer, sieur du Mesnil-Balisson, tant pour lui que pour Ambroise et François Tesson, écuyers, ses frères puînés, de leur comparution et représentation des titres, papiers et enseignements justificatifs de leur noblesse, pour leur servir et valoir ce que de raison, les déchargea de l'assignation à eux donnée par devant lui et leur fit main-levée de la saisie du fief du Mesnil-Balisson, faite à la requête de Me Jean-Baptiste Paléologo, commis au recouvrement des taxes de confirmation et exemption du droit des francs-fiefs, déchargea les commissaires établis au régime et gouvernement d'icelui fief et ordonna qu'ils leur rendraient compte des fruits s'ils en avaient touché. (Parchemin provenant du cabinet d'Hozier et timbré à ses armes. — *Penes nos*).

On voit par tout ce qui précède combien les gentilshommes étaient constamment en but aux tracasseries du fisc.

VI

François Tesson, écuyer, seigneur de Martigny à Lolif, demeurant à Sartilly, marié, par contrat du 11 mars 1635, avec Louise de Montreuil, veuve de Julien de Cattay, écuyer, sieur de Saint-Ouen-le-Brisoult (1) et demeurant en la paroisse de Méhoudin (2).

Par ce contrat, Adrien Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson et de Montchauveau, demeurant alors dans la paroisse de Céaucé (3), s'obligea à donner au futur époux, son frère

(1) Saint-Ouen-le-Brisoult, canton de Carrouges, arrondissement d'Alençon.

(2) Méhoudin, canton de la Ferté-Macé, arrondissement de Domfront.

(3 Céaucé, canton et arrondissement de Domfront.

Digitized by Google

puîné, la somme de 12.000 livres, moyennant quoi il ne pourrait rien prétendre sur la dot de demoiselle Marguerite du Hommel, sa mère, ni sur une rente foncière due pour retour de partage par Ambroise Tesson, son frère, sieur de Reverdy, et outre ce il lui donna la métairie de la Gilberdière, située dans la paroisse de Sartilly.

Le 27 avril 1665, à Rouen, les Commissaires Généraux députés par le Roi du Corps de la Cour des Aides de Normandie pour l'exécution des déclarations de Sa Magesté, des mois de mars 1655 et février 1661, après examen de sa requête en forme d'inventaire ou écrit généalogique, attendu sa qualité de noble d'ancienne race, déchargèrent François Tesson, sieur de Martigny, de l'assignation à lui commise, instance du procureur général du Roi, poursuite et diligence de Me Thomas Rousseau, chargé par Sa Majesté du recouvrement des deniers provenant de l'exécution desdites déclarations.

C'était la continuation des vexations du fisc.

Il fut maintenu dans sa noblesse par Chamillart. On le trouve ainsi mentionné dans la Recherche de cet Intendant :

« François Tesson, écuyer, sieur de Martigny, demeurant » paroisse de Sartilly, sergenterie Hérault, élection d'Avranches, » 64 ans, religion romaine ».

On donne aussi, bien entendu, sa filiation depuis son bisaïeul, puisqu'il fallait faire la preuve de ses quatre degrés. Le nom de sa mère est bien écrit du Hommet, quoique la notice de cette famille soit sous le nom de du Homméel. Dans la Recherche de Roissy (31 décembre 1598), le nom de François, sieur du Mesnil-Durand, est aussi orthographié du Hommet, que l'on trouve très anciennement et le plus souvent. Mais, au prononcé du nom, les scribes ont dû parfois vouloir écrire du Hommé, ce qui, sans l'accent inusité autrefois, faisait du Homme. C'est peut-être pour éviter toute confusion entre ces deux familles que l'on a adopté pour les du Hommet, de l'Avranchin, l'orthographe de du Homméel.

Dans le manuscrit de Pitard, l'article du Hommet est sous le nom de du Homme.

Les du Homme et les du Homméel se suivent immédiatement dans la première partie de la Recherche de Chamillart, c'est-à-

Digitized by Google

dire parmi les anciens nobles reconnus par Montfault en 1463.

On trouve dans ladite Recherche les mariages de deux filles, qui doivent se rattacher à la branche du Mesnil-Balisson :

1° 1584 ou 1587. — Ursin de Poilvilain, écuyer, épousa Jacqueline Tesson, qui est peut-être celle du v^e^ degré (voir p. 103). Ces Poilvilain étaient sieurs du Misouard, alors en Lolif et à présent en Montviron.

2° 1624. — Guillaume Philippes, écuyer, épousa Jeanne Tesson. Ces Philippes furent sieurs de Glatigny en Saint-Michel-des-Loups, aux limites de la lande de Bevais et de la paroisse de Champeaux.

François Tesson, sieur de Martigny, eut de Louise de Montreuil, sa femme :

VII. — François, qui suivra, continuant la branche du Mesnil-Balisson.

VII. — Adrien, sieur du Gail, par qui se continuera le rameau de Sartilly.

VII. — Louis, sieur de Montesson, auteur du rameau de Vains, fondu dans Lancesseur.

VII. — Jacques, sieur de Préaurey, auteur du rameau de Champcervon et aïeul des suppliciés.

VII. — Jeanne.

VII. — Madeleine, mariée à l'âge d'environ 28 ans, le 6 février 1674, en l'église Saint-Gervais d'Avranches, à François Amyot, sieur de la Chastellerie, aussi de ladite paroisse de Saint-Gervais, où elle demeurait depuis quelques années.

Les trois premiers, c'est-à-dire François, sieur de la Gilberdière, Adrien, sieur du Gail, et Louis, sieur de Montesson, demeuraient encore ensemble avec leur mère devenue veuve, le 3 août 1667, date à laquelle ils déclarèrent que néanmoins ils n'avaient fait aucune communauté de biens.

VIII

François Tesson, écuyer, sieur de la Gilberdière et seigneur du Mesnil-Balisson, marié, par contrat du 17 octobre 1674, du consentement de ses trois frères : Adrien, Louis et Jacques, qu

Digitized by Google

habitaient avec lui le Mesnil-Balisson, avec noble demoiselle Renée Guichard, de la ville de Pontorson, fille de Noble Homme Charles Guichard, écuyer, sieur de la Ménardière, et de Louise de Poilvilain.

Le 28 avril 1654, François Tesson, sieur de la Gilberdière, reçut un certificat daté de Condé, du cornette de la compagnie des chevau-légers de S. A. de Conti, portant qu'il servait actuellement dans cette compagnie depuis que son père lui avait donné un équipage pour cela.

Le 11 novembre 1656, autre certificat du duc de Candale, général des armées du Roi en Catalogne, donné à Perpignan, et portant que le sieur de la Gilberdière, l'un des chevau-légers de la compagnie de M. le prince de Conti, avait servi depuis le commencement de la campagne et servait actuellement dans l'armée de Sa Majesté.

Le 2 janvier 1657, autre certificat du marquis de Fabrègues, capitaine-lieutenant dans la compagnie d'ordonnance de chevau-légers de S. A. de Conti, portant que le sieur de la Gilberdière avait servi deux campagnes dans cette compagnie en suite de quoi il désirait se retirer. Cet acte signé Fabrègues fut donné à Penne d'Albigeois en Languedoc.

Armand de Bourbon, prince de Conti (1629-1666), fils de Henri II, prince de Condé, et frère cadet du Grand Condé, fut gouverneur de Guienne, puis général des armées du Roi en Catalogne où il prit Villefranche-de-Conflent, en 1654, Puycerda et Châtillon, en 1655.

Le 23 novembre 1696, la Chambre des Comptes de Normandie rendit un arrêt par lequel elle ordonna la main-levée, à François Tesson, de son fief du Mesnil-Balisson, lui appartenant au droit de la licitation judiciairement faite des biens de la succession d'Ambroise Tesson son oncle, par sentence rendue au bailliage d'Avranches, le 27 mars 1683, ladite main-levée donnée en conséquence de la foi et de l'hommage qu'il avait rendus au Roi, le 8 octobre 1695, et de l'aveu et dénombrement par lui présentés dudit fief, le 9 avril 1696, en ladite Chambre.

François Tesson mourut, le 26 février 1705, âgé d'environ 70 ans. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Lolif devant la petite porte *(sic)* suivant qu'il l'avait requis avant sa mort.

Digitized by Google

Renée Guichard, sa veuve, trépassa le 5 septembre 1729, âgée d'environ 78 ans. Elle fut aussi inhumée dans le cimetière de Lolif.

De leur union était issu Jean qui suit :

VIII

Jean Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson, fut baptisé à Lolif, le 11 juillet 1678, et nommé par Jean Tesson, écuyer, seigneur du Pontesson et de La Mancellière, son parent au 13e degré et mon 5e aïeul.

Le 31 juillet 1701, ledit Jean Tesson, seigneur du Mesnil-Balisson, reçut les provisions de la charge d'un des gentils-hommes ordinaires de la vénerie pour le cerf de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, données par Sadite Altesse à Paris, ces lettres signées Philippe d'Orléans, contresignées de Thésur avec l'acte de prestation de serment, fait par ledit sieur Tesson à cause de ladite charge ès-mains de M. le marquis d'Effiat, premier veneur de Sadite Altesse, le 14 août 1701 Signé d'Effiat et contresigné d'Aprimont.

Dans la Généalogie de Tesson par Chérin, on le dit page de Mgr le duc d'Orléans, puis commandant de sa vénerie.

En tête de papiers d'affaires, du 26 novembre 1722, qui nous ont été offerts par M. Sosthène Mauduit, vice-président de la Société d'Archéologie d'Avranches, on le qualifie : Messire Jean Tesson, Chevalier, Seigneur du Mesnil-Balisson, Villonnette, Morel, Lamotte, gentilhomme ordinaire et commandant de la vénerie de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume.

Enfin, sur un carré de papier en très mauvais état (octobre 1738) du cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale : écuyer de Mgr le Duc d'Orléans, Chevalier de Saint-Lazare.

En effet, il avait été nommé Chevalier de cet ordre en 1723. Aussi, trouve-t-on ses armes à la page 122 de l'Armorial manuscrit, dressé en 1746, par Vincent Thomassin, garde-armorial de l'ordre de Saint-Lazare. (Bibl. de l'Arsenal, n° 4.977). Elles y sont d'*Hermine à trois fasces de sinople diapré d'or*. La diaprure est formée de feuillages.

Nous ignorons quelles étaient les preuves à faire, en 1723,

Digitized by Google

pour l'ordre de Saint-Lazare. En 1771, Louis XV décida que pour être admis dans les ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, il fallait avoir 30 ans et faire preuve de huit degrés ou générations d'une noblesse paternelle et non interrompue, sans anoblissement connu, et ce, non compris le présenté.

L'ordre de Saint-Lazare est réputé le plus ancien de la chrétienté. La croix était verte, à huit pointes, et bordée de blanc. Devise : 1° *Dieu et mon Roy* ; 2° *Atavis et Armis*.

Le 29 octobre 1703, Jean Tesson avait épousé Anne Habigan, fille de Robert Habigan, huissier ordinaire de la chambre de la feue Reine et de Marie-Jeanne du Plessis. Nous ne connaissons que des filles issues de cette union et nous ignorons ce qu'elles devinrent, leur père ayant, comme on l'a vu, quitté définitivement l'Avranchin avant l'époque de son mariage.

Le 17 août 1731, c'est-à-dire moins de deux ans après la mort de sa mère, il vendit le Mesnil-Balisson à Gabriel Hérault, Chevalier, Seigneur de la Motte, Conseiller au Parlement de Rouen. En 1766, il fut de nouveau vendu par Madeleine Hérault à François Boudier de Codeville, dont la fille épousa M. Etienne Davy de Boisroger, aïeul maternel de Mme Léziart de Lavillorée, née d'Auxais, femme de lettres, qui habite actuellement le manoir moderne du Mesnil-Balisson et nous a donné ces derniers renseignements.

Rameau de Sartilly (Suite)

VI

(Voir pages 108 et 111)

VII

(Voir page 113)

Adrien Tesson, écuyer, sieur du Gail, épousa, le 19 avril 1678, en l'église Saint-Gervais d'Avranches, Madeleine Gaudin, veuve, fille de René Gaudin, lieutenant criminel à Avranches.

Digitized by Google

Elle eut pour témoins Charles Gaudin, chanoine en l'église cathédrale d'Avranches, et Richard Gaudin, sieur de Glatigny, ses frères.

De cette union naquit François qui suit :

VIII

François Tesson, écuyer, sieur de Martigny, demeurant à Sartilly, épousa, le 16 juillet 1705, en l'église Saint-Gervais d'Avranches, Geneviève-Catherine Langlois, fille de feu Guillaume Langlois, sieur de la Boullays, avocat (1).

Il mourut plus qu'octogénaire, le 26 janvier 1760, et fut inhumé le lendemain, sous son banc, dans l'église de Sartilly. Sa veuve le suivit mois d'un moins après dans la tombe.

De leur union vinrent :

IX. — Vincente-Jacqueline, née le 4 juillet 1706, mariée, le 12 novembre 1754, à Claude-Louis Le Duc, sieur de Meemartin de la paroisse Saint-Saturnin d'Avranches, domicilié en celle de Sainte-Eugienne, fils de feu maître François Le Duc, procureur du Roi en la vicomté de Saint-James.

IX. — Françoise-Jeanne, née le 28 février 1710, mariée, le 28 novembre 1752, à messire Claude-Louis de Péronne, écuyer, sieur de Beauvalon, de Saint-Nicolas-de-Granville, fils majeur de feu messire Robert-Eustache de Péronne, écuyer, sieur de la Sablonnière et de noble dame Marie Le Pelletier.

IX. — Félice-Marie, née le 8 septembre 1712, mariée, le 30 septembre 1754, à Messire Alexandre de Chabert, seigneur

---

(1) Un Langlois, d'Avranches, fut anobli en 1644.

On trouve, dans les registres paroissiaux de Sartilly, encore d'autres Langlois alliés aux du Hommeel :

29 décembre 1709. — Mariage de Charles-Hyacinthe de Langlois, écuyer, sieur de Vaux, mousquetaire et pensionnaire du Roi, fils de Hyacinthe Langlois et de Louise-Françoise de Bardoül, de la paroisse de Villedieu-lès-Bailleul, du diocèse de Sées, avec Charlotte du Hommel, fille de feu Charles du Hommel, écuyer, et de Dame Françoise de la Motte, et ci-devant veuve du sieur des Blin., chevau-léger du Roi.

Félice-Marie Tesson, baptisée le 11 septembre 1712, eut pour marraine Félice-Madeleine de Langlois, épouse de Louis-Pancrace du Hommeel, écuyer, seigneur de Bréquigny.

Digitized by Google

de Champeaux, veuf de noble dame Louise-Marguerite Le Duc, fils de feu messire Gustave-Jean de Chabert et de feue noble dame Anne Gaultier.

IX. — René, qui suit :

IX

Pancrace-*René* Tesson, né le 18 août 1717, eut pour parrain Pancrace du Homméel, seigneur de Bréquigny à Sartilly où ce prénom était très répandu au siècle dernier.

Il fut nommé curé de Sartilly, en 1745, à l'âge de 27 ans (sa première signature comme tel sur les registres paroissiaux est du 20 avril de ladite année), bénit les mariages de ses trois sœurs et mourut après plus de 30 ans de fonction curiale, le 7 novembre 1775. Son corps fut inhumé le surlendemain dans le chœur de l'église de Sartilly.

Avec lui s'éteignit le rameau de Sartilly (1).

Rameau de Vains

FONDU DANS LANCESSEUR

VII

(Voir page 113)

Louis Tesson, écuyer, sieur de Montesson, lieutenant de la

---

(1) Isaac Tesson, écuyer, sieur de la Chasteignerais, à La Mancellière, où on le trouve mineur d'ans dans la Recherche de Chamillart et qui était à Saint-Jean-le-Thomas en 1698 (*Mémoires de l'intendant Foucault*), habita aussi Sartilly comme le prouvent les actes qui suivent :

22 juillet 1701. — Inhumation dans la nef de l'église de Sartilly de Louise Philippe (Philippes ?), veuve de feu Nicolas Le Duc, écuyer, sieur de la Vauclinière, âgée de 40 ans ou viron, présence d'Isaac Tesson, sieur de la Chasteignerays, beau-père de ladite damoiselle.

26 novembre 1705. — Mariage d'Isaac Tesson, écuyer, sieur de la Chasteignerais, demeurant à Sartilly, fils de feu René et de demoiselle Renée Guiton, ses père et mère, avec Louise Advenette, demeurant aussi à Sartilly, fille de feu Pierre Advenette, écuyer, sieur du Désert, et de demoiselle Gillette Mahé, ses père et mère, et de présent veuve de feu Alexandre-François de Pierre, écuyer, sieur de Beaucoudray.

25 octobre 1708. — Inhumation dans l'église de Sartilly d'Isaac Tesson, écuyer, sieur de a Chasteignerays, âgé d'environ 55 ans.

Digitized by Google

côte de Vains et autres lieux, habita successivement Lolif, Genêts et Vains, où il mourut à l'âge de 55 ans. Il fut inhumé, le 30 juin 1694, en l'église de cette paroisse, devant l'autel de la Vierge, par Bertrand de la Pigannière, prêtre scolastique de la cathédrale d'Avranches, official de l'évêché et curé de Bacilly.

Il avait épousé, en 1678, Elisabeth Lancesseur, fille de François, écuyer, seigneur de Saint-Jean-le-Thomas, où se trouve le village de Lancessourie, aux limites de Champeaux et de Ronthon.

Le 13 octobre 1700, elle rendit aveu du Neufbourg au seigneur de Vains, Jean de la Bellière (voir pages 102-103).

Elle mourut en 1720, âgée d'environ 74 ou 75 ans, et fut inhumée dans le cimetière, le 14 août.

Ils eurent les enfants qui suivent :

VIII

VIII. — Charles Tesson, écuyer, né à Vains, le 3 février 1684, fut tenu sur les fonts baptismaux par Messire Charles Tuffin, seigneur de la Roirie et de Vains. Il mourut à l'âge de 25 ans et fut inhumé, le 1er mai 1709, aussi à Vains.

VIII. — Elisabeth, mariée à Vains, le 15 janvier 1710, à Louis-Alexandre de Billeheust, écuyer, sieur d'Argenton, fils de feu Jean, seigneur patron de la paroisse des Loges-sur-Brécey, et de Marguerite de Verdun. Elle fut inhumée également à Vains, le 27 août suivant.

VIII. — Louise-Françoise, mariée, par contrat du 9 août 1711, passé au Neufbourg, à Jacques-René Lancesseur, écuyer, sieur de la Polinière, de la paroisse de Bacilly, fils de René et de Jacqueline-Madeleine Lancesseur (voir page 103).

Elle fut inhumée à Vains, le 5 septembre 1715, après avoir mis au monde deux enfants jumeaux, baptisés l'avant-veille et nommés, le 30 octobre suivant, Jacques et Elisabeth-Louise.

Ils avaient eu aussi André qui suit :

IX

Messire André de Lancesseur, chevalier, seigneur de la Polinière, fut capitaine d'infanterie, puis capitaine-général du guet de la capitainerie-garde-côte d'Avranches. Il épousa en premier mariage Marie-Anne-Susanne de Perci.

Digitized by Google

Le 22 octobre 1755, en l'église de la Mancellière, il fut marié, en secondes noces, par René Tesson, écuyer, prêtre, curé de Sartilly, à Susanne-Renée Tesson, fille de feu messire Germain-René Tesson, chevalier, seigneur de la Mancellière, et de feue Jeanne-Charlotte du Bosc.

Les conjoints étaient parents au 17e degré.

Leur arrière-petit-fils, M. Henri de Lancesseur, a épousé, en 1866, au château de Chanteloup, Mlle Célinie Boudier de la Valleinerie, fille de Camille et de Célinie de Cussy.

AUTRES EXTRAITS DES REGISTRES PAROISSIAUX DE VAINS

« Le 27e jour de mars 1680, fut enterré dans l'église un » artisan de la bourgeoisie de Saint-Malo qui était venu travail- » ler au Groin du..... pour Monsieur de Pontesson pour la » perfection de son bateau où il fut pris de mal et tôt après » décéda âgé viron de 50 ans. Dieu l'absolve ».

Dans son *Avranchin Monumental et Historique*, tome I, p. 175-176, M. Le Héricher parle de l'importance qu'avait encore au siècle dernier le Grouin-du-Sud comme but de navigation et d'échange commercial.

Jean Tesson (1624-1694), écuyer, sieur du Pontesson en Montigny, seigneur et patron de la Mancellière, mon cinquième aïeul, avait servi le Roi dans ses armées navales ; son fils Robert également.

8 Septembre 1754. — « Bénédiction des deux cloches refon- » dues de l'église de Vains. La seconde cloche fut nommée » *Andrée-Susanne-Elisabeth* par messire André de Lancesseur, » écuyer, seigneur de la Polinière, ancien capitaine d'infanterie, » fils de Messire Jacques-René de Lancesseur, écuyer, ancien » capitaine d'infanterie, seigneur de la Polinière et autres lieux, » terres et seigneuries et noble dame Susanne-Elisabeth Tesson, » fille de feu messire Thomas Tesson, écuyer, seigneur de la » Guérinière, épouse de messire Gilles Anfray, sieur de la » Cotentinière. »

Le manoir de la Guérinière passa au siècle dernier dans cette famille Anfray de la Cotentinière, aussi du Grand-Celland.

Digitized by Google

Rameau de Champcervon

La Seigneurie du Grippon qui appartint, au XIVe et au XVe siècle, à six générations de la famille de Tesson, des barons de la Roche-Tesson, avait une prévôté à Champcervon. (Voir notre extrait du *Chartrier du Grippon*. Tome VII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 14).

Dans son *Avranchin monumental et historique*. (Tome II, p. 27), M. Edouard Le Héricher dit :

» En 1598, Guillaume de Montgommery, seigneur de Ducey, » était aussi seigneur de Champcervon qu'il reçut de ses an- » cêtres et transmit à ses descendants. Ce titre passa aux Tesson. » En 1698, le gentilhomme était Jean Tesson. (Mémoire de » M. Foucault). »

Dans *La Noblesse Normande. Notes et Armoiries*, ouvrage inédit du docteur Olive, à Bayeux, les Tesson sont aussi qualifiés sieurs de Champcervon.

Mais, ils n'ont jamais été dans cette paroisse que sieurs de Laune. Le modeste manoir de ce nom est situé à 400 mètres au nord-ouest de l'église.

Dans le *Mémoire sur la Généralité de Caen* de l'Intendant Foucault, que nous avons consulté à la Bibliothèque municipale de cette ville, nous avons trouvé comme seul noble à Champcervon : Jacques Tesson, écuyer, et non Jean. Dans nos recherches, nous avons souvent vu ces prénoms de Jean et de Jacques confondus. Du reste, Jean se dit aussi Jack en anglais.

M. l'abbé Pigeon diffère un peu de M. Le Héricher. Il dit dans *Le Diocèse d'Avranches*, p. 355 : « Les Montgommery, » comtes de Ducey, eurent aussi Champcervon, qui resta, jus- » qu'en 1789, au seigneur de Ducey. »

Nous n'avons rencontré qu'une seule fois, dans les anciens registres paroissiaux, la mention des seigneurs qui, évidemment, n'habitaient point la paroisse. C'est à l'occasion de la bénédiction de la petite cloche, fondue à La Lucerne, le 27 octobre 1749, et nommée Louise par messire Louis-Gustave Hérault, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de Champcervon et autres lieux, suivant sa letrte du 23 dudit mois, et

Digitized by Google

par madame son épouse, Charlotte-Magdelaine de la Rochette de Saint-Pierre.

Cette absence explique comment les Tesson qui occupaient, dès lors, le premier rang à Champcervon, ont pu passer pour en être les seigneurs.

VII

(*Voir page. 113*)

Jacques Tesson, écuyer, sieur de Préaurey, épousa en novembre 1679, Julienne Malherbe, fille de Jean, écuyer, sieur de la Malaisière, à Angey, et de Françoise de Mobec.

Ladite Julienne de Malherbe étant morte à Champcervon, le 22 juin 1693, il se remaria, en juin 1694, à Marguerite Polinière, veuve de Pierre du Breuil, sieur du Colombier, et fille de Pierre Polinière, président au Présidial de Coutances.

De son premier mariage, il eut le fils qui suit :

VIII

Adrien Tesson, écuyer, sieur de Laune, né à Champcervon, le 13 mars 1688.

On trouve, dans les registres de cette paroisse, la mention de quatre compagnes d'Adrien :

1° — 11 novembre 1722. — Naissance de Jean-René Tesson (dont il n'est plus question), fils d'Adrien, sieur de Laune, et de Marie-Magdelaine de Gouvetz. — Fille de feu François de Gouvetz, sieur du Bois-Langerie, et de Madeleine de Grimouville, elle avait épousé Adrien, le 10 février 1722, à l'âge de 25 ans, en l'église de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches.

2° — 8 juin 1737. — Inhumation, dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Champcervon, par discrète personne messire Claude de Vain (Devain), curé de Montviron, etc., du corps de Geneviève Hequart, âgée de viron 63 ans, dame épouse d'Adrien Tesson, sieur de Laune.

On lit dans la monographie de la paroisse de Bourguenolles, par L. C. (Tome VI de la *Revue de l'Avranchin*, p. 359). Nous résumons :

Digitized by Google

« Le manoir de la Beneurté, à Bourguenolles, passa au XVII[e] » siècle, par alliance, des Grimouville aux de Gouvetz. Vers » 1722, le manoir de la Beneurté était occupé par Adrien Tes- » son, sieur de Laune. Madeleine de Gouvetz, sa femme, y » mourut en 1723. Adrien Tesson occupait encore la Beneurté » en 1725, lorsqu'il épousa, en secondes noces, Geneviève Le- » vard, veuve de Robert Morel, sieur du Gage, à Montviron. » Le mariage eut lieu dans l'église de Bourguenolles. Peu après » Adrien Tesson quitta la paroisse, et le manoir resta occupé » par ses belles-sœurs de Gouvetz. — Ces de Gouvetz étaient » venus de Vernix. » (Les seigneurs du Grippon avaient aussi une prévôté à Bourguenolles. — *Chartrier du Grippon*).

Le prénom étant le même, et pour d'autres raisons encore, il semble bien que Levard est le nom mal lu et mal transcrit de Hequart, cité plus haut.

3° — 12 février 1749. — Inhumation dans l'église de Champcervon du corps de demoiselle Catherine Lefournier, épouse d'Adrien Tesson, écuyer, sieur de Laune, âgée de viron 50 ans.

4° — 23 février 1753. — Mariage en l'église de Champcervon, de messire Adrien Tesson, écuyer, sieur de Laune, avec Susanne Le Touzé, de la paroisse du Mesnil-Drey, où avaient eu lieu les fiances et où elle était née le 2 janvier 1722.

Ce fut elle qui mourut la première, le 24 mai 1767, à l'âge de 45 ans. Elle fut inhumée dans l'église de Champcervon. Son mari, âgé de 79 ans, trépassa moins d'un mois après elle (le 21 juin), et fut enterré dans le cimetière.

Ils laissaient deux orphelins, de 13 et 10 ans, dont voici les actes de baptême :

IX

IX. — Adrien-Marie-Jacques Tesson, écuyer, fils d'Adrien Tesson, écuyer, sieur de Laune et de demoiselle Susanne Le Touzé, âgé d'un jour, a été nommé par maître Jacques Breham, prêtre, vicaire de la paroisse de Champcervon, et Marie-Anne Hecquart, et ensuite a été baptisé par nous Julien Montier, curé, le 28 janvier 1754.

IX. — René-Félix Tesson, fils de messire Adrien Tesson, écuyer, et de damoiselle Susanne Le Touzé, son épouse, âgé

Digitized by Google

d'un jour, a été nommé par messire René Tesson, écuyer, prêtre, curé de Sartilly, et dame Marie-Félix Tesson, dame de Champeaux, et ensuite a été baptisé par nous Breham, prêtre, vicaire soussigné avec sesdits parrain et marraine, ce 4 mars 1757, — (lesquels étaient les cousins issus de germain du nouveau-né).

Ce sont ces deux frères, derniers représentants de la branche de la vicomté d'Avranches, qui furent guillotinés à Granville; le jeune, le 16 nivôse ou 5 janvier; l'aîné, huit jours après, c'est-à-dire le 24 nivôse, an II de la République ou 13 janvier 1794.

On a écrit qu'Adrien (sans autres prénoms) était âgé de 37 ans et né à Avranches. Nous n'avons rien trouvé le concernant dans les anciens registres paroissiaux de la ville pour lesquels il existe à la Mairie des tables décennales. S'il naquit réellement à Avranches, ce dut être accidentellement puisqu'il fut baptisé à Champcervon dès le lendemain de sa naissance. Au moment de son exécution, il avait, non pas 37 ans, mais 39, tout près de 40. Un 9 mal fait a pu être pris pour un 7 dans son dossier. Pour René-Félix, on a exactement dit qu'il était alors âgé de 36 ans.

Les suppliciés étaient parents :

Au 15e degré, de Jean-Gilles Tesson du Buat (1748-1835). — Branche aînée.

Au 17e degré, de Julien-Jean comte de Tesson (1745-1824), ancien écuyer ordinaire de Louis XVI (1), ci-devant seigneur et patron des paroisses de Monteille et de Saint-Loup-de-Fribois, au diocèse de Lisieux. — Rameau de la Mancellière.

Au 18e dégré, de Louis-Auguste (1766-1848) et de Jean-Baptiste-Marie (1769-1859), Tesson de la Mancellière, frères, émigrés, mon grand-oncle et mon aïeul, neveux à la mode de Bretagne du comte de Tesson qui précède.

---

(1) L'écuyer ordinaire venait immédiatement après le premier écuyer, qui était alors le duc de Coigny, nommé en 1774. Le marquis de Coigny, fils du duc, fut nommé premier écuyer en survivance, en 1783.

Digitized by Google

Par suite, ces victimes du régime de la Terreur sont pour moi des collatéraux au 20e degré.

A ce degré, la parenté n'existe plus. Je pourrais donc parler d'eux sans passion et avec la plus grande impartialité. Mais, comme il faudrait pour tout dire, afin d'exposer équitablement et convenablement les faits, citer des noms et faire certaines révélations, citations et révélations qui pourraient être désagréables encore à bien des personnes, il est sans doute préférable de s'en abstenir.

Leur histoire a d'ailleurs été très bien résumée par M. F. Froissart, ancien Procureur Général. Cet historien s'est seulement trompé sur le nom de l'individu qui dut la vie à l'intervention particulière de René et qui était le gardien même de la maison d'arrêt d'Avranches, irresponsable, évidemment, de son arrestation arbitraire, comme suspect, et de son injuste détention.

Certains dictionnaires biographiques (1) ont commis une erreur en les faisant parents de Jacques Tesson, administrateur du département de la Manche en 1790 et député à la Législative en 1791. Celui-ci était un avocat de Coutances, né à Monthuchon, où sa famille est encore représentée par Louis Tesson, maire de la commune.

Voici ce que dit de cette dernière famille, — qui n'avait absolument rien de commun que la similitude du nom avec celle de Champcervon, — M. Renault dans sa notice sur Monthuchon, parue dans l'*Annuaire de la Manche* de 1856, p. 29 :

« La chapelle méridionale de l'église servait à la sépulture » de la famille Tesson-Desfontaines, qui devait ce privilège à » ses fondations. »

« La famille Tesson-Desfontaines est fort ancienne dans le

---

(1) Nous citerons : le ***Dictionnaire biographique*** de tous les hommes qui ont marqué à la fin du 18e siècle et au commencement du 19e, — 1807. — La ***Biographie moderne*** ou Galerie historique, civile, militaire, politique, littéraire et judiciaire, contenant les portraits politiques des Français de l'un et de l'autre sexe, morts ou vivans, qui se sont rendus plus ou moins célèbres, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à nos jours, par leurs talens, leurs emplois, leurs malheurs, leur courage, leurs vertus ou leurs crimes, — 1816.

Digitized by Google

» pays. On la voit, en l'année 1603, rendre des aveux à Pierre » d'Harcourt pour des fiefs ou aînesses qu'elle possédait et qui » dépendaient de sa seigneurie de Monthuchon et de sa baron- » nie du Mesnil-Bus. Elle a donné plusieurs membres distingués » au clergé ; et un Tesson était député en 1792. »

» M. Deschamps de Vadeville appartient à cette famille » Tesson. »

ALFRED DE TESSON,

Capitaine de Frégate en retraite.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

Etymologies des Noms de Lieux et des Noms de Familles

DANS L'AVRANCHIN

TABLE de ces Etymologies par ordre alphabétique

Plusieurs ayant manifesté le désir de voir les Etymologies que nous avons données placées par ordre alphabétique, nous avons dressé la table suivante, à laquelle nons avons ajouté quelques noms nouveaux. On remarquera aussi que nous avons donné pour quelques noms une étymologie différente de celle que nous avions acceptée d'abord.

Qu'on veuille bien nous permettre quelques observations.

Nous avons dit précédemment qu'il faut chercher les étymologies surtout dans la basse latinité, et dans la langue romane. Notre but en cherchant les étymologies des noms de lieux et des noms de famille est d'essayer de pénétrer le sens de ces noms qui, à l'origine, en ont eu certainement un ; mais ce n'est pas de chercher à reconstituer les langues anciennes qui sont entrées dans la composition du roman. Nous n'avons aucune prétention de spécifier à quelle langue appartient chacun des mots anciens que nous rencontrons, encore moins celle d'en donner la forme primitive. Nous n'en indiquons que le radical, seul ou avec une terminaison latine, et encore indiquons-nous ces mots, seulement tels que nous les rencontrons dans l'Avran-

Digitized by Google

chin et dans les environs, sans prétendre qu'ils se rencontrent toujours avec cette forme ; car, dans l'Avranchin même, nous pouvons constater qu'elle est assez variable. Il n'y a rien en cela qui puisse étonner si l'on veut bien considérer que dans le langage populaire, le même mot se prononce encore de plusieurs manières différentes. Ainsi à Avranches, on dit une *mouche ;* aux environs de La Haye-Pesnel, souvent, les anciens surtout, disent une *monche ;* un peu plus au nord du département, on dit une *mauque,* et dans la Hague une *mouque*. Dans l'arrondissement d'Avranches, on dit un *cheval,* dans une partie de celui de Mortain, un *jva* ; dans le Val-de-Saire, un *jvo*. — Miel, en patois, se prononce *miet,* et dans la Hague, *mi*. Dans l'Avranchin, on dit un chien ; dans le nord de la Manche, un chien devient quelque chose comme un *kiein,* mais dont aucune lettre de l'alphabet ne peut figurer la prononciation exacte. Nous pourrions multiplier les exemples. Ne pas vouloir reconnaître le même mot, sous des formes si diverses, quand on sait que sous toutes ces formes il désigne la même chose, ce serait tomber dans l'absurde. Mais, si ces différences de prononciation se rencontrent encore aujourd'hui dans le patois, pourrait-on bien soutenir qu'elles n'eurent pas lieu à l'époque où la langue romane était en usage ? Les changements d'une voyelle en une autre, d'une diphtongue en une autre, sont très fréquents, par la raison toute simple que les différents peuples qui ont successsivement habité le pays, ne les prononçaient pas, et ne les prononcent pas, ne les écrivaient pas, et ne les écrivent pas encore les uns comme les autres. De là résulte qu'il n'a souvent resté que les consonnes dans le radical des mots anciens. Mais les consonnes elles-mêmes ne sont pas prononcées par tous les peuples de la même manière. Les Allemands prononcent le *w*, comme un *g*, et les Francs le prononçaient comme les Allemands ; ils écrivaient Willaume et prononçaient Guillaume. Le *v* des latins fut souvent aussi changé en *g* par les Francs. *Vadum* ou *vé* devint gué. Plusieurs consonnes ont ensemble une certaine affinité et se remplacent facilement, le *d* et le *t*, le *b* et le *v*, le *j* et le *g*, la lettre *h* et le *g*, *ch* et *j*, *b* et *p*, se remplacent très souvent, d'où il résulte qu'on trouve fréquemment le même mot écrit avec des variantes même dans les consonnes. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir un auteur de basse-latinité.

Digitized by Google

Ajoutons même, ce qui semble un paradoxe, qu'un mot peut venir d'un autre sans conserver aucune des consonnes ni des voyelles du premier. Dans ce cas-là, il est évident qu'il ne peut pas en sortir directement ; mais il y a des intermédiaires qui montrent clairement sa descendance. On rirait certainement de quelqu'un qui prétendrait que jour vient de *dies* ; et cependant la chose n'est pas si déraisonnable qu'elle semble l'être tout d'abord. De *dies* vient *diurnum*, le temps du jour ; or, les latins, ce semble, prononçaient *di* comme *dj*, et l'*u* comme *ou*, ce qui donnait *djournum*, d'où, par abréviation, *djour*, *jour*. Ce ne sont là que des suppositions, dira-t-on ; c'est trop étrange pour qu'on puisse l'admettre. Est-ce plus étrange que la transformation de Marguerite en Gothe, de Guillelmine en Métine, de Nicolas en Colin, de Gabriel en Brio, de Pancrace en Planchers ou Crapas ?

Une difficulté, pour les étymologies, vient souvent de ce qu'on veut donner aux mots un sens d'une précision mathématique ; or il faut les prendre dans le sens commun ; beaucoup de ces mots d'ailleurs ont un sens plus large que celui qu'on veut leur donner. Ainsi les mots *noë*, *nov*, *well*, *march*, *mariscus*, qui signifient marais, n'indiquent pas toujours un lieu entièrement couvert d'eau même pendant l'hiver, mais un sol mouillé, où il y a des sources, des ruisseaux, des prés humides, qui souvent ne sont pas d'une grande étendue ; et de même qu'un village appelé l'Etang n'est pas dans un étang, mais plus ou moins rapproché d'un étang ; un village, appelé la Noë ou le Marais, n'est pas toujours situé dans le marais même, mais à peu de distance ; en sorte qu'on n'aperçoit pas toujours au premier coup d'œil pourquoi ce village a été ainsi nommé.

Le Roc, le Rocher, la Roche, la Pierre, noms de villages, n'indiquent pas toujours que là se trouvent de véritables rochers, qui se montrent au-dessus du sol. Ces mots n'indiquent souvent que des terrains dont le sous-sol est pierreux. Les monts, les collines, les côtes et coteaux n'indiquent pas toujours un terrain très élevé ; il y a des collines et des monts hauts seulement de quelques mètres ; les vallées n'indiquent pas toujours une grande dépression de terrain, et il faut entendre par la vallée non seulement la partie la plus basse, mais tout le terrain compris entre les deux crêtes qui l'avoisinent. *Holl*, d'où

Digitized by Google

la Houlle, signifie certainement vallée ; or la Houle, à Granville, est un point élevé, et le bas de la vallée s'appelle Herel (*aira-el*, habitation près de l'eau). Herel est assurément bien nommé, et la Houle mérite aussi le nom qu'elle porte ; car si on veut y faire attention, quoique la Houle soit au-dessus de Herel, elle est cependant encore sur le penchant de la crête qui s'incline vers le nord-ouest, par conséquent dans la vallée. S'il y a des habitations sur la crête même, et encore au-delà, ce sont des constructions récentes, et le nom de la Houle ne s'y applique que par extension. Dans une même vallée, il y a souvent plusieurs villages, et quand un d'entre eux porte le nom de la Vallée, ce n'est pas toujours celui qui est dans le lieu le plus bas. A Reffuveille, il y a un village appelé la Vallée sur un point très élevé, s'inclinant à peine vers un ruisseau dont l'eau est presque dormante. Mais au-dessous de ce village, ce ruisseau tombe rapidement dans un ravin qui va s'élargissant et devient assez promptement une vallée, et le village s'appelle la Vallée, parce qu'il est situé au lieu où la vallée commence. Un village situé à mi-côte peut également s'appeler la Côte et la Vallée, parce qu'il est entre la partie basse de la vallée et le sommet de la côte ; il fait partie de l'une et de l'autre.

Quand on prétend raisonner dans les sciences d'ordre moral comme on raisonne en mathématiques, on arrive presque toujours à des conséquences fausses, parce que les termes de l'ordre moral et dont on se sert dans le langage commun, n'ont nullement la précision mathématique : il faut raisonner, pour ce qui concerne les étymologies, comme dans les sciences d'ordre moral.

Des difficultés plus sérieuses viennent de ce que des mots d'origine très différente et de sens très différents, sont devenus identiques dans le langage populaire, d'où il suit que quelquefois deux noms propres identiques n'ont pas le même sens. Exemple : l'Heurté, nom de villages, peut venir du latin *erctum*, héritage, des mots de basse latinité, *hertha*, terre, ou *hurtum*, bois. Il y a à Bourguenolles la Beneurté et la Meneurté, ces noms peuvent donc signifier bonne terre et mauvaise terre, bon héritage ou mauvais héritage, bon bois et mauvais bois. Ces trois sens sont également acceptables ; nous croyons, par suite de l'inspection des lieux, que ces mots signifient bon bois

Digitized by Google

et mauvais bois, parce que la Meneurté est un assez mauvais fonds, encore entouré de bois, qui n'y croit pas très bien, tandis que la Beneurté est un fonds meilleur et qui, jadis, était aussi très probablement couvert de bois. — La Herthe au Mesnilgilbert semblerait venir de *hertha*; et nous croyons que cela vient plutôt de *hurtum*, parce que c'est un village voisin d'un bois. Pour bien déterminer l'étymologie d'un lieu, il faudrait bien connaître la situation du lieu, et cela même ne suffit pas encore, puisque souvent l'étymologie ne se tire pas de la situation du lieu. — Les variétés de sens dans un même mot ne sont pas particulières aux noms propres ; qu'on ouvre un dictionnaire français, est-ce que pour le même mot on ne trouve pas souvent dix, quinze et vingt significations différentes ? — Dans ce cas le même mot a-t-il toujours la même étymologie ?

La manière d'orthographier les noms ayant varié, avec la prononciation, l'orthographe administrative est encore venue ajouter des complications nouvelles, en donnant aux noms une forme qui souvent n'a plus de rapport avec les noms primitifs. Exemples : Pierresaubes, village de Chalandrey, vient évidemment de *petrac albac*, pierres blanches ; mais que peut signifier Pierre-Zaube, tel qu'on l'écrit maintenant sur la carte ? Un village de Ponts s'appelait jadis *Fumichon*, de *fimus*, lieu boueux ; mais les moines du Mont Saint-Michel, dans leurs chartes, l'appelaient *Foll'muchunz*, et aujourd'hui on écrit et on prononce Funeson. Cela sonne peut-être mieux que Fumichon ; mais cela ne veut plus rien dire. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples, d'où il apparaîtrait clairement que pour trouver l'étymologie d'un mot, un des points les plus importants, c'est de bien connaître l'histoire locale. Comment soutenir que Ronthon vient de *raus-tun*, coteau du marais, si on ne trouvait le nom de cette paroisse jadis écrit Rauston ? Mais quand on le voit écrit de cette manière la difficulté disparaît.

En résumé, l'étude des étymologies ne conduit pas à une certitude mathématique ; mais seulement dans plusieurs cas à une certitude morale, et dans beaucoup d'autres, à une probabilité plus ou moins grande. Cela posé, nous serions curieux de savoir dans quel autre genre d'études, en dehors des mathématiques, le simple raisonnement conduit à des conclusions plus certaines. Mais de ce que beaucoup de raisonnements dans les

Digitized by Google

sciences morales ne donnent pas une certitude absolue, et simplement une probabilité plus ou moins bien fondée, de ce qu'il y a même souvent des raisonnements manifestement faux, serait-on en droit de conclure que tous les raisonnements sont faux et qu'aucun ne peut conduire à la certitude? Aucun homme sensé ne l'admettra.

Nous dirons donc en terminant : il y a des étymologies qui paraissent certaines, d'autres sont plus ou moins probables, d'autres sont fausses ; on se laisse facilement tromper par les apparences ; malgré cela, nous prétendons que l'étude des étymologies n'est pas sans utilité, que si elle était faite sérieusement, pour un pays tout entier, elle jetterait un grand jour sur plusieurs points obscurs de l'histoire, sur les mœurs et usages des anciens peuples de ce pays ; mais pour cela, comme en tout autre cas, il faut étudier de bonne foi et sans système préconçu, car les systèmes sont comme des prismes qui changent la couleur des objets et font souvent voir le contraire de ce qui est.

Digitized by Google

A

A, ar, artz, aph, ave, eve, ive, if, ay, ey, avon, aon, von, vand, on, onne, ogne, ognon, ouine, huines, ille, el, elle, ould, oult, ult, urse, ourse, ouve, adour, dour, dor, or, oir, air, erre, lerre, airon, erron, airou, signifient eau, ruisseau, rivière. Nous citons tous ces termes à la fois parce qu'ils se trouvent dans la composition d'un grand nombre de noms. Ces mots presque tous monosyllabiques, paraissent se réduire à trois, *aa, von,* et *dor* ou *dour,* qui ont subi beaucoup de transformations, par suite de la prononciation différente des divers peuples qui se sont succédé sur notre sol.

Avon, de *aa-von, airon,* de *air-on, adour,* de *aa-dour,* paraissent signifier réunion de plusieurs eaux. Nous trouvons la même chose dans *arar,* ancien nom de la Saône.

Abbaye (l'), ou les Abbayes, monastère gouverné par un abbé (*abbas, abbatia*) — terre possédée par une abbaye.

Abbeville, commune, *Abbatis-villa,* village de l'Abbé.

Abraham, nom hébraïque donné au baptême et devenu patronymique.

Acres (les) / Acriere (l') / Acriais (l') — de *acra,* mesure agraire, qui paraît dériver d'*ager*. La contenance de l'acre variait selon les contrées.

Adelaire (l'), *ad lerram,* sur l'eau ou près de l'eau, du ruisseau ou de la rivière.

Adelée, nom propre, offre le même sens qu'Adelaire, qui habite près de l'eau.

Agon, du celtique *agaun,* pierre ou plutôt rocher.

Agna (île d') dont il est parlé dans la vie de saint Hélier, a reçu cette dénomination par la faute d'un copiste ; le vrai nom est *Augia,* mot de basse latinité qui signifie prairie. C'était en effet une île basse couverte de pâturages, aujourd'hui submergée, et dont il ne reste plus que le rocher de Saint-Hélier, et celui sur lequel est bâti le château Elisabeth.

Aire (l') de *area,* en basse latinité *aira,* aire, et par extension ferme. Comme il y a plusieurs Aires, on les distingue ordinairement en y ajoutant un nom d'homme.

Airel vient probablement de *aira-el,* ferme ou terre près de l'eau, peut venir aussi de *hayrelium,* domaine à la campagne.

Airie (l'), d'*air,* eau, village sur une rivière.

Airon / Airou — noms de rivières, de *air-on, air-ou,* réunion d'eaux ou de rivières.

Alleroy ou Alleray, village de Savigny, vient de *à-le-roi* ; c'est l'ancien fief au roi, dont il est parlé dans les chartes.

Digitized by Google

ALLEURS (les), de *allodia*, alleux.

ALLEURS (des), nom propre, possesseur ou habitant de terres allodiales.

ALMANDIERE (l'), habitation d'Allemands.

ALMIN, n. pr. pour Allemand.

AMELINE, AMELOT : Noms propres, habitants d'un *ham*, (en langue germanique et scandinave *ham* signifie habitation).

AMELINIÈRES (les), AMELOTIÈRES (les) : tirent leur nom d'Ameline et d'Amelot.

AMIGNY, commune, *aa-mesnillum*, manoir sur l'eau.

ANDILLOU, v. Ardiller (l') ou Andouillères (les).

ANDRIEUX, n. p., André.

ANFRAY, Ansfred, nom donné au baptême et devenu patronymique.

AMFREVILLE, commune, village d'Amfroy.

ANGLE (l'), de *angulus*, coin, ou de *Anglus*, habitation d'un Angle.

ANGE (l'), ANGERIE (l') : noms de villages, de *anger*, pour *armiger*, écuyer ; habitation d'un écuyer.

ANGEY, nom de commune, a le même sens.

ANGERS (Saint-Pierre l'), nom de commune, paraît signifier Saint-Pierre-l'écuyer, ou les écuyers, car il y avait jadis deux fiefs.

ANGER, nom propre, d'*anger*, écuyer ou habitant d'une Angerie.

ANGLAISCHERIE (l'), d'*englescheria*, terre habitée par des Anglais qui firent preuve de nationalité, soit au temps de la conquête d'Angleterre par les Normands, soit au temps de la conquête de Normandie par les Anglais.

ANGOTLERIE (l'), ANGOTTIÈRE (l') : d'*Ansgot*, nom propre scandinave (main-de-Dieu).

ANGOT, nom propre, signifie habitant d'une Angottière ou Angotterie.

ANGOVILLE, commune, village d'Angot.

ANCTEVILLE, ANCTOVILLE : commune, village d'Ansquetil.

ANQUETILLÈRE (l'), ANQUETIL : un scandinave Ansquetil a donné son nom à l'Anquetillère, et les Anquetil actuels ont été ainsi nommés parce qu'ils habitaient une Anquetillère.

ANSOUDIÈRE (l'), nom de plusieurs villages, vient peut-être de *andcinga*, mesure agraire

Digitized by Google

d'origine franque, et de contenance inconnue.

ANDOUILLÈRES (les), constructions en bois enduites d'argile. *Andouiller*, en patois normand, signifie enduire d'argile.

ANTRAIN, *inter amnes*, entre les rivières.

APILLY, de *apes, apilleium*, lieu où l'on cultivait les abeilles.

ARDILLER (l') ou Les Ardillers, ANDILLOU, pour Ardilloux, ARDILLY (l'), tous ces noms viennent d'argile, en patois normand *ardille*, et signifient des lieux argileux, ou des villages dont les constructions étaient en argile.

ARCIZ (l') de *Arcista*, archer, habitation d'un fabriquant ou réparateur d'armes.

ARDÉE, nom donné à la rivière d'Airon et même à la Sélune. C'est la traduction latine de héron, *ardea*.

ARDENNE (bois d'), à Ducey, bois de l'Ardée ou de la rivière.

ARDEVON, d'*ar-d-avon*. *Ar* qui signifie eau est aussi une préposition celtique qui signifie sur; *ard-avon* peut donc signifier sur l'eau. — On peut y voir aussi *art-avon*, eau de l'eau, ou réunion des eaux de la Gaintre avec le Couesnon.

ARGOUGES, de *ar-gurges*, sur la Guerge ou Dierge. Argouges est en effet situé sur cette rivière.

ARGONCE, nom de deux affluents de la Sélune, peut venir de *ar-g-once*, réunion d'eaux; mais comme *ar* signifie la même chose que *ver*, *arg* pourrait bien signifier la même chose que *verg* ou *vergn*. En ce cas Argonce signifierait rivière des vergnes ou des aulnes.

ARGENNE, village à l'embouchure du Lait-bouilli : *ar-gen*, sur l'embouchure.

ARGUITON (l') de *arcuites* ou *arcuilo*, réparateur d'armes.

ARSENRY (l'), l'Astre-Henri, habitation de Henri.

ARCHER (l'), même sens que l'Arciz.

ARTOURE (l'), Arturière (l'), d'*aratura*, terre cultivée, ferme.

ARTHENAY, *ar-thania*, domaine situé sur la rivière, où les rivières; car il y en a deux.

ARTHÉGLISE, *arcta ecclesia*, église étroite.

ASSERIE (l')
ASSERAIE (l')
ASSELINAIE
} de *axis*, essieu, ateliers de charronnerie.

ASSELIN, nom propre, charron.

ASNIÈRE
ASNERIE (l')
} *asinarium*, lieu où l'on élevait des ânes. — (Voir le supplément).

ASTELLE (l'), nom de commune. Pour la *stelle*, de *stalla*, habitation, maison.

ATHÉE, village de Céaux, de *astaticum*, habitation, ou *attegia*, village.

ATRAY, village, de *Astrac*, habitation.

AUBELLERIE (l'), de *albellaria*, lieu planté d'arbres blancs ou trembles.

Digitized by Google

AUBIERS (les), d'*albelli*, peupliers blancs.

AUBENAIS (les), de *albani*, aubains, étrangers. Les Romains appelaient ainsi les habitants d'Albe la longue, leurs ennemis ; les Gallo-Romains le donnaient à tous les étrangers.

AUBEUT, AUBAULT, AUBOIN : noms propres, très anciens dans l'Avranchin, jadis *Albod*, *Albodus*.

AUBEUDIÈRE (l'), l'habitation d'Aubeut.

AUBIGNY, AUBINIÈRES (les) : peut-être habitation d'*Albinus* ou Aubin ; mais ces mots viennent plus probablement du celtique *Albhain*, haut pâturage.

AUBRIÈRE (l') d'*Albaria*, lieu planté d'arbres.

AUBRÉES (les), AUVRIÈRE (l'), AUBRÈRE (l') : d'*Albaretum*, ou d'*alba-riga*, lieu planté d'arbres, ou terre blanche.

AUDERVILLE, commune à la pointe de la Hague, paraît venir d'*alder-villa*, village ou habitation d'un *alder*. L'*alder*, d'où l'anglais *alderman*, était un officier préposé à la garde ou surveillance d'un lieu.

AUBRÉE, nom propre, d'*albaretum* ou d'*alba-riga*, habitant d'un lieu planté d'arbres ou d'une terre blanche.

AUBOURGÈRE (l'), peut-être de *aubours*, viorne, plus probablement de *albergaria*, maison où l'on donnait l'hospitalité, auberge.

AUBROCHE, de *alba-rocha*, blanche roche.

AUCEY, AUXAIS : noms de communes, paraissent venir d'*also*, terrain bas.

AUDONNIÈRES (les), de *aldonia*, alleux, héritages.

AUDOUVILLE, commune, *aldoniorum-villa*, village des alleux.

AUFRÊNE (l'), village de Chassegué pris sur les bois, peut-être *ad fraxinum*, au frêne, ou *alta fraxinus*, haut-frêne, mais bien plus probablement d'*altum frescinum*, haut défrichement, ou défrichement de haut, parce que l'Aufrêne est un village plus élevé que quelques autres également pris sur les bois.

AUGE (l'), les Auges, l'Augerie, de *algia* ou *augia*, prairie, quelquefois de auge.

AUGER, n. pr., de *augiarius*, du pré ou de la prairie.

AUMAILLÈRE (l'), AUMAILLERIE (l'), AUMOYER (l') : de aumeau, fermes où l'on élève des aumeaux ou jeunes bœufs.

AUMONDAIS (l'), AUMONDIÈRE (l') : peut-être quelquefois du nom propre Osmond, plus souvent de *ad montiam*, *ad mon-*

Digitized by Google

tarium, village sur un coteau ou près d'un coteau, *à la montée*.

AUMONT, nom propre, habitant d'une Aumondière ou d'une Aumondais.

AUMONE (l') ou les Aumônes, de *eleemosyna*, signifient des terres données aux églises, surtout aux églises paroissiales, puis assez souvent données avec les églises paroissiales elles-mêmes, à des communautés.

AUNAY (l')
AUNAYS (les) } villages situés près des sources, des ruisseaux ou des rivières ; ils tirent leur nom de l'aulne qui croît en ces lieux.

AUNOUILLÈRES (les), de *aldonalia*, alleux, héritages.

AUTIN, n. pr., contraction d'Augustin.

AUTINIÈRE (l'), d'Autin.

AUVERS, commune, *auw*, eau, et souvent prairies ; *herth*, terre, terre de prairies. Cette terre est en plein Cotentin. (V. supplément).

AUVILLE, sur les veys, *auw-villa*, village des prairies.

AUVRIÈRE (l'), voyez AUBRÉES (les).

AVALIS, village du Buat, d'*aval, ad vallem*, vallée ou terre basse, terre descendant à la vallée.

AVEINIÈRES (les), de *avena*, lieu où l'on cultivait l'avoine.

AVEINE (Pain d'), village ainsi nommé sans doute par ce qu'on y faisait jadis du pain d'avoine.

AVELINE, n. p., peut venir de *ave*, eau, *avelina*, petit cours d'eau. On trouve dans la langue romaine presque toutes les formes de diminutifs. Peut aussi venir d'*aval*, terre qui descend vers la vallée, *ad vallem*, d'où Avalin, Avelin, Aveline.

AVRANCHES, *abr-inch*, pour *aber-inch*, havre ou baie des îles. C'était le nom qu'on donnait primitivement au littoral, depuis l'embouchure du Couesnon jusqu'à celle du Thar, parce que la baie du Mont Saint-Michel était remplie d'îles formées par les rivières qui s'y jettent, et des canaux qui s'étaient naturellement établis entre elles. Aussi Avranches était primitivement une petite région et non une ville, et les habitants de cette région étaient appelés Abrincates, *abr-inch-catt*, c'est-à-dire les chasseurs de la baie des îles. On les nommait ainsi parce qu'ils vivaient surtout de chasse et de pêche. Leur ville, quand elle fut bâtie, fut appelée *Ingena Abrincatuum* ; et *Ingena* nous paraît venir de la préposition latine *in* et du mot celtique *gen*, bouche, ce qui signifierait entre les bouches. Avranches est en effet situé sur une hauteur, entre les estuaires de la Sée et de la Sélune. C'est bien la ville située entre les embouchures des rivières de la baie des îles.

AZEVILLE, commune, *ar-villa*, village sur une rivière.

Digitized by Google

B

Bacchus (les), nom de village, du bas latin *baccus*, grossier, rustaud, en patois *bachique;* sobriquet donné par les seià leurs serfs.

Bacé, Bacilly } de *paxatum*, *paxillatum*, enclos fait avec des pieux. Le changement du P en B est assez fréquent.

Bacilly, n. pr., habitant de Bacilly.

Baconnière (la), de *bacchus*, *bacco*; v. les Bacchus.

Bachelot, n. pr., de *bassus*, serviteur.

Baderie (la), Badière (la), Badinière (la) } de *bad*, mauvais. Ces mots signifient mauvaise terre ou habitation, de Badier.

Badet, Badier, Badin } de *bad*, habitant d'une mauvaise terre.

Bafé, de *bafer*, sauvage, grossier, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

Bagot, n. pr., de *bagaude*, révolté; sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

Bagotière (la), habitation de *bagots* ou de révoltés.

Bahon (le), rivière, *badiaon*, rivière brune.

Baillardière (la), Bayardière (la), Bailleul (le) } de *baillardia*, *bayardia*, *balliolum*, ferme.

Bailly, Bayon, Bayard, Baillod.

Baillache, Bailleul, noms propres, signifient fermiers.

Balant, Balai (le), Ballerie (la), Ballière (la), Balissonnière (la), Baluet (le) } de *ballare*, *balinare*, danser. Lieux de danse.

Balisson (le Mesnil), Mesnil où l'on dansait.

Balai, Ballois, Ballot, Baluet, n. pr., signifient danseurs.

Ballivière (la), de *ballivia*, ferme.

Bancerie (la), habitation de Le Bansais.

Bansais (le), laboureur qui fait des *banques*; les banques, en patois, sont des monceaux de terre mêlée de feuilles et d'engrais divers, qu'on laisse quelque temps se consommer ensemble.

Barbière (la), Barberie (la) } de *barbarus*, barbare, c'est-à-dire étranger, venu d'un autre pays.

Barbé, Barbière, Barbin, Barberin } habitant d'une Barbière ou d'une Barberie.

Barbinière (la), pour Barbarinière, habitation d'un étranger, ou de Barbin.

Barbot, Barbottin, n. pr., *barboteux*, marmiton, sale, so-

Digitized by Google

briquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

BARBOTIÈRE (la), habitation de barbots.

BARCANIÈRE (la), du bas latin *barcaniare*, frauder ; lieu où l'on fraudait, ou habitation de fraudeurs, sobriquet donné quelquefois par les seigneurs à leurs serfs.

BARDET, de *bardi*, bouclier, habitation d'un armurier.

BARDET, BARDEL, BARDON, BARDOU } noms propres, faiseurs de boucliers ou armuriers.

BARILLÈRE (la), nom de deux villages de Tirepied, jadis possédés par la famille Baril. Est-ce des Baril que la Barillère tire son nom ? Dans ce cas, les Baril tireraient probablement le leur de ce que l'un de leurs ancêtres aurait été bariller dans l'échansonnerie royale. Mais il est plus vraisemblable que les Baril tiraient leur nom de la Barillère, et que ce nom vient de *barile*, barrique, et signifie lieu où l'on faisait des barriques, ou atelier de tonnellerie.

BARNEVILLE, *barn-villa*, village de la hauteur. Peut-être de *balnearum-villa*, village des bains, à cause d'une fontaine minérale qui s'y trouve.

BARONNAIS (la), BARONNIÈRE (la) } de *baro*, habitation d'un baron. Mais que faut-il entendre par baron ? A une certaine époque, on appelait barons, non seulement les grands seigneurs, mais jusqu'aux plus simples serviteurs. Les femmes appelaient leurs maris leurs barons. C'est donc des barons quelconques qui ont donné leur nom à ces villages, où il ne faut pas voir d'anciens domaines seigneuriaux.

BARON (le), n. pr., de *baro*, dont, comme il vient d'être dit, on ne peut préciser la signification.

BARRE (la), de *barr*, latinisé *barra*, barrière ; les barres étaient des avant-postes destinés à protéger des places-fortes, telles la barre Laurent, la barre de Montfautrel.

BARRÉ, n. pr., habitant d'une barre.

BARENTON, du celtique *baran-tun*, littéralement barre de la colline. Barenton est en effet sur le penchant d'une colline, et cette barre fut probablement destinée dans le principe à protéger le château de Mortain.

BARENTON, n. pr., vient du lieu appelé Barenton.

BARENTONNIÈRE (la), vient du nom propre Barenton.

BARNAVE, n. pr. } Barnabé.
BARRABÉ, n. pr. }

BARFLEUR, commune, *bar* ou *bré-fiord*, petit golfe de la pointe ou hauteur.

BAS (le), BASIN, BAZIN, BASCHET } noms propres, de *bassus* pour *vassus*, vassal ou simplement serviteur.

Digitized by Google

BASINIÈRE (la), habitation de Basin.

BASSE (la), de *vassus*, *vassa*, terre d'un vassal, ou serviteur.

BAUDET } n. p. de *bud* ou *bod*,
BAUDON } habitation, village.

BAUDRIÈRE (la), habitation de Baudry, qui est une abbréviation de Ribaud et offre le même sens.

BAUJARDIÈRE (la) } de *baugia*,
BAUSSIÈRE (la) } *bausia*, félonie, terre de felon.

BAUJARD, n. p. } de *baugia*,
BAUX (le), n. p. } felon, ou habitant de la Baujardière, ou de la Baussière.

BAYNE (vallée de), de *benna*, vivier. La Bayne est un ruisseau qui jadis alimentait des viviers.

BAUPTE, commune entourée de marais, du scandinave *balt*, ceinture, d'où la mer Baltique. Baupte est ainsi nommé à cause des marais qui lui forment une ceinture. *Balt* signifie aussi bras de mer, détroit; or, les marais du Cotentin se partagent dans le Bauptois en plusieurs branches.

BAZOGE (la) } de *basilica*, église, dont on a fait *Baseulcha*, *Basolche*, Basoge.
BAZOCHE (la) }
BASOQUE (la) }

BEAUFAY, *bellus-fagus*, beau hêtre.

BEAUFOU } *bellus fustis*, beau
BEAUFOUR } fouteau.

BEAUFICEL, nom de deux communes, Beaufice et Périers-en-Beauficel, *bellum fuisellum*, beau fuseau, ou belle dot. La terre de Beaufice, tombée en quenouille, fut portée par l'héritière au baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et fut incorporée à cette baronnie dont elle resta membre jusqu'à la Révolution.

BEAUDERAY (le), pour le Boderet, diminutif de *bod* ou *bud*, petit village.

BEAUMONCEL, *bellus monticellus*, beau petit mont.

BEAU SEUIL
BEAU SOLEIL
BEAU VOIR
BEAU VAIS
BELLE VUE
BEAU REGARD
BELLE ETOILE
BEAU VALLON
} ces noms se comprennent d'eux-mêmes.

BEAUSAULT, *bellus saltus*, beau bois.

BECHANE (la), de *bechana*, boucherie.

BECHEVELLE, *bedium - well* ruisseau du marais, ou marais du ruisseau.

BEDEL, n. p., *bedellus*, huissier, introducteur, portier.

BECHETIÈRE (la), de *bescia*, *bescata terræ*, béchée de terre.

BECHET, BECHEREL, n. p., tenant d'une béchée de terre.

BÉ-D'ANDENNE, *bec-ann-tun*, bec ou pointe du coteau.

BÉHOURDIÈRE (la) } de *bohordicum*, lieu de
BEHEUDIÈRE (la) } jeu de claie.

BEDONNIÈRE (la) pour la Bo-

Digitized by Google

donnière, de *bud* ou *bod*, habitation, village.

Bêffrie (la), de *bafer*, *béfre*, sauvage, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

Bellanger, n. p. / Bellanger (le) / Bellangerie (la) : de *bolendegarius*, boulanger, boulangerie.

Bellefontaine, *bellus fons*, belle fontaine.

Belins (les) / Belinière (la) / Beligniére (la) : de *ballare*, *ballinare*, danser, lieux de danse.

Bellerie (la) / Bellière (la) / Beslière (la) / Beslotière (la) : de *ballare*, lieux de danse.

Belin, n. pr. / Belaise, n. p. / Belaizot, n. p. : de *ballare*, danseurs.

Belaizerie (la), habitation de Belaise.

Bel (le), Bellier, Beslon, Bellait, Belley, noms propres, de *ballare*, danseurs.

Bellivière (la), comme la Ballivière, ferme.

Belliard, n. p. / Belloir, n. p. : *balliarius*, fermier.

Bellouserie (la), de *belues*, misère causée surtout par les dévastations des animaux sauvages, village voisin des bois.

Belletière (la), de *bella tertia*, belle tierce. On appelait tierce la portion de terre qu'un homme libre donnait à sa future le jour de ses fiançailles, portion qui pouvait égaler mais non dépasser, le tiers de son tenement.

Beneurté (la), village de Bourguenolles, peut venir de *bonum erctum*, bon héritage, — *bona hertha*, bonne terre ; mais vient plus probablement de *bonum hurtum*, bon bois, car cette contrée de Bourguenolles a été prise en grande partie sur les bois.

Bênucherie (la) / Bênuchère (la) / Bênusson (le) : pour fénucherie, fênuchère, fênusson, *fenuscaria*, *fenuscia*, *fenuscium*, de *fenum*, lieu où l'on ramasse le foin, ferme.

Berserie (la) / Bercerie (la) : du germain, *bersa*, chasse, lieux de chasse.

Bercoisière (la), de *vertex*, *berbex* brebis, lieu où l'on élevait des troupeaux de brebis.

Bessières (les) : du bas-latin *bescia*, bèche, terres cultivées avec la bèche.

Berrière (la), du b.-lat. *berria*, lieu plat, petite plaine.

Berryais (le), habitant d'une *berrière* ou plaine.

Bertais (la) pour la Bretais, terre habitée par des Bretons.

Berthelot / Berthou : n. pr., corruption de Barthelemi.

Berton, n. p., pour Breton.

Besaces (les), de *bisaccia*, besaces, village de pauvres.

Digitized by Google

BENAIS (l'île)
BESNIÈRE (la)
BESNERIE (la)
BESNIER, n. pr.
BESNARD, n. pr.,
BESNARDIÈRE (la)
BESNARDAIS (la)
BESNARD, n. pr.
BESNOULT, n. pr.
BESNOU, n. pr.
} de *bannarii*, *besnards* ou fermiers, gardiens de moissons ou d'une propriété quelconque. *Bannarii* signifie aussi ceux qui étaient sujets à faire moudre au moulin du seigneur, ou à faire cuire leur pain au four banal.

BESLON, nom de commune, paraît ainsi écrit pour Bailon, de *bail*, scandinave, qui signifie élévation, hauteur. Une partie de Beslon est très élevée.

BESNEVILLE, commune. *Binnarum-villa*, village des collines. Les monts de Besneville sont très élevés.

BEUNERIE (la), de *bonarium*, bonnier, mesure agraire de contenance inconnue.

BEUVE (la)
BEUVRON (le)
BEUVROGUE (la)
} Ces noms de rivières viennent de *bibes*, amphibie, loutre ou poule d'eau, dont on a fait bièvre, et signifient la *loutreuse* ou le *loutreux*.

BEUZEVILLE, nom de communes, *boosa villa*, village boueux.

BEVAIS (lande de), jadis forêt de Bivie, de *bi-via*, ainsi nommée sans doute à cause de deux chemins qui la traversaient.

BEVERT, nom d'un village situé dans la lande de Bevais, et qui sans doute est ainsi appelé pour cette raison.

BEVETTE (la), auberge, lieu où l'on boit.

BIARDS (les), nom de commune et d'un village d'Argouges; *bi-arts*, deux rivières, ou entre deux rivières. La commune des Biards, bornée au sud par la Sélune, à l'est par la Nyse, et à l'ouest par l'Iselande, est bien une terre entre deux et même entre trois eaux. Le village des Biards est également situé entre deux eaux.

BIARD, n. pr., qui habite entre deux eaux.

BIBOUDIÈRE (la), *bi-bud*, ou *bi-boda*, deux habitations sous le même toit.

BICHAIN, n. pr., de *buk*, *bick*, animaux sauvages, signifie chasseur.

BICHETIÈRE (la)
BICHEUDIÈRE (la)
} lieu où l'on fabriquait des ruches ou bichets, *bichetus*, pour mesurer les grains.

BICQUETERIE (la), lieu propre à élever des biques ou chèvres; nom donné par Mgr de Tessé

Digitized by Google

à une maison voisine d'Avranches, bâtie par M. Caillot.

BIQUELERIE (la), lieu où l'on élevait des chèvres.

BIDOISIÈRE (la), habitation de Bidois.

BIDOIS, BIDET } n. pr., habitant d'un *bud*, ou village. Le changement de l'*u* en *i* est assez fréquent.

BIÈVRE (la), rivière, de *bibes*, amphibie, loutre, poule d'eau, etc.; *biberia*, la bièvre ou la *loutreuse*.

BIGNAN (le), BIGNE (la), BIGNON (le) } de *binna* ou *pinna*, crête d'une colline.

BIGNE (la), BIGNON, n. p. } nom propre, habitant d'une crête de colline.

BIEU (le), de *bedium*, cours d'eau.

BIGOTTERIE (la), BIGOTIÈRE (la), BIGOTTES (les), BIGOT (le), n. p. } Le jurement habituel des Normands était *by gotth*. Pour cette raison on les appela Bigots. Le bigot et Bigot signifient le Normand; les Bigotteries et les Bigotières sont des habitations de Normands, les chemins de bigottes sont des chemins de Normands.

BILHEUST, de *bilg*, terre légère, et *heod*; habitation, habitation de la terre légère.

BILLARD, n. p., habitant d'une terre légère.

BILLY, BILLÈRE (la), BILLAIS (la), BILLOTIÈRE (la), BILLIERS } de *bilg*, mot celtique, terre sableuse et légère.

BILLONNIÈRE (la) jadis la Bulonnière, de *bullio*, bouillon, terre marécageuse.

BILOUARD (le), BILOUÈRE (la), BILUARD, n. p. } de *Boaulia*, *Baularia*, *bularia*, étable à bœufs, ferme.

BINGARD (le), mot saxon, monticule, hauteur.

BION, nom de commune, *bion*, deux eaux, entre deux eaux, entre la Cance et la rivière de Raucoudray.

BIOT (le), de *butellum*, tonneau, bouteille, signifie auberge.

BINOLAIS (la), de *bi-noe*, deux marais, probablement entre deux marais.

BIS (le), de *busc*, bois.

BIZET, Bizeaux, Bizon, n. p., du bois.

BISARDIÈRE, de *busc*, *buscaria*, bois, ou de *busc-hart*, montée du bois.

BISSON (le), pour le buisson, diminutif de *busc*, petit bois.

BITARDIÈRE (la), peut-être pour l'Habitardière, de *habitare*, habitation. — Peut-être de *budhart*, village élevé. Ce village est en effet sur un coteau au-dessus de la Sée.

Digitized by Google

BLAIE, de *bladum*, blé.

BLAIRIE (la), de *bladaria*, lieu où l'on récoltait diverses sortes de blé. On disait jadis, pour les désigner, les *blederies*.

BLANCHAMPS (les), champs entourés d'arbres blancs, ou dont la terre est blanchâtre; peut-être *blandæ-campi*, champs de la lande.

BLANCHARDIÈRE (la), BLANCHÈRE (la), BLANCHERIE (la) : lieux où l'on cultivait le blé blanc ou seigle en b.-lat. *blance*, dont on se servait pour fabriquer la bière, qu'on appelait aussi *blance* et *brace*. Ces mots peuvent aussi signifier brasserie.

BLANCHARD, BLANCHÈRE, BLANCHET : noms propres, signifient cultivateurs de blé blanc, ou brasseurs de bière.

BLAINVILLE, nom de commune, *blandæ-villa*, village de la terre inculte.

BLANDELLIÈRE (la), BLANDINIÈRE (la) : de *blanda*, pour *landa*, lande.

BLANDOUÉ, *blandæ* pour *landæ-ductus*, douet de la lande.

BLANFRESCHE (le), *blandæ* pour *landæ friscum*, de *frisc*, défrichement; défrichement de la lande.

BLET, de *bladum*, lieu où l'on cultivait le blé.

BLEUTIÈRE ou BLUTIÈRE (la), lieu où l'on blutait la farine.

BLOUTIÈRE (la), commune, habitation de Blouet.

BLIAIS (la), de *bladum*, lieu où l'on cultivait le blé.

BLET, BLESTEL, BLATIER (le), BLIARD, BLIER, BLOT : tous ces noms propres signifient cultivateurs ou vendeurs de blé.

BLIARDAIS (la), habitation de Bliard, ou d'un homme qui cultive le blé.

BLINS (les), BLINIÈRE (la), BLIN, n. pr. : pour les Belins, la Belinière. Blin, n. pr., signifie danseur.

BLOTTERIES (les), BLOTTIÈRES (les) : de *bladataria*, granges, par extension fermes.

BLOCIELS (les), BLOSSIERS (les) : de *beloce* ou *blosse*, fruit du prunellier sauvage, terres à beloces.

BLOUIN, n. pr., *belluinus*, chasseur de loups et de sangliers.

BOBICHÈRE (la), BOBICHETIÈRE (la) : de *bubius*, *bubicaria*, mauvais lieu.

Digitized by Google

Bochi (le), village de Ger, peut venir de *bauca*, vase, et signifier une poterie, ou de *boscus*, bois.

Bocey (le), n. p., de *boscus*, le bois.

Bochonnière (la), de *bocco*, bouchon, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

Bochin, n. pr., de *boscus*, bois, du bois.

Bodin, n. pr., habitant d'un *bud*, village, maison.

Bodinière (la), habitation de Bodin.

Boelle (la), du saxon *boël*, village partagé en portions égales ayant chacune une habitation.

Boelle, n. pr., habitant d'une boëlle.

Bogerie (la), de *baugia*, félonie, terre de félon.

Bohineust, n. pr., du *bois-higneust*, bois des petits cerfs.

Bois (le), Bois, n. pr., Bois (du), n. pr. { de *busc*, latinisé *boscus*, bois.

Boisardière (la), *bosci-hart*, côte du bois.

Boisieraie (la), *boscus*, *boscaria*, lieu boisé.

Boisard, n. pr., habitant d'un lieu boisé.

Boisbenatre, *boscus-Benastri*. Benâtre est un nom propre qui a longtemps existé, et qui peut-être existe encore dans l'Avranchin.

Boisburon (le), le bois du buron.

Boisbuttant (le), *boscus butandus*, bois mis en coupes réglées.

Boisbonnier (le), bois du Bonnier, nom d'un village.

Boishigneux (le), *boscus hinniculorum*, bois des petits cerfs.

Boissonnet (le), de *boissonetus*, diminutif de *boscus*, bois.

Boissel, Boessel, Boissé { noms propres, qui signifient boisselliers.

Boissellerie (la), Boissetière (la) { habitations de boisselliers.

Boiston (le), diminutif de bois, petit bois.

Boiton, n. p., du petit bois.

Bonde (la), près d'une rivière, indique un lieu où l'on arrêtait l'eau. — Ailleurs, du saxon *bonda*, ce mot signifie habitation d'un noble.

Bonnerie (la), Bonnier (le) { de *bonarium*, bonnier, mesure agraire, de contenance inconnue.

Bon (le), Bonnel (le) { nom propre, de *bonarium*, habitants d'un bonnier.

Bonval, Bonvallet { *bona vallis*, bonne vallée.

Borderie (la), Bordier, le n. p., Boré, n. p., Borel, (le), Borie (la) { de *Borderia*, *boria borellum*, mots de b. lat., qui signifient domaine. Boré, n. p., habitant d'un domaine. Ces

Digitized by Google

mots signifient quelques fois terres à la limite d'une province.

BOSCHER, n. pr., de *boscus*, bois.

BOSSARDIÈRE (la), *boscus-exsartus*, bois défriché.

BOSSARD, n. pr., habitant d'un bois défriché.

BOSCQ (le), *boscus*, le bois.

BOUCANT, rocher, rocher des pouques ou fées.

BOUCANNIÈRE (la), village près du Rocher-Boucant ou des pouques.

BOUC (le), n. p., de *buck*, mâle des animaux sauvages, chasseur.

BOUCEY, nom de commune, de *boe*, boue, *booceium*, lieu boueux, marais.

BOUCEY, n. p., habitant d'un lieu boueux.

BOUCÉEL, *Booceium-el*, marais de la rivière ou rivière du marais.

BOUCHER (le), n. p., de *buck*, mâle des animaux sauvages, *bucarius*, chasseur ou vendeur de venaison.

BOUCHERIE (la), BOUQUERIE (la) } habitation d'un chasseur.

BOUÉE (le), mont, du b. lat. *butum*, bout; ce mont fait le bout d'une colline.

BOUDÉ, de *bud*, habitation, village.

BOUDENT, BOUDET, BOUDIER, BOUDON } n. p., habitants d'un *bud*, ou village.

BOUDERIE (la), de *bud*, habitation, village.

BOUDRON, de *butro*, baril, tonneau, atelier de tonnellerie.

BOUHOURS, BOUGOURD } n. p., béhourdeurs, de *bohordicum*.

BOUGON, n. pr., *buck*, *buco*, chasseur ou vendeur de venaison.

BOUGONS (les), BOUGONNIÈRES (les) } habitations de chasseurs.

BOUGRE (le), nom propre, de *bulgarus*, bulgare, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

BOUGRERIE (la), habitations de *bougres*.

BOUGNOTIÈRE (la) paraît avoir le même sens que la Bougrerie.

BOUILLÉ, BOUILLON, BOUILLONS (les), BOUILLONNE (la), BOUILLERIES (les), BOUILLARDIÈRE (la), BOULASERIE (la), BOUILLONNIÈRE (la), BOULERIE (la) } de *boe*, boue, terres boueuses, terres marécageuses et qui bouillonnent. — Boulerie et Bouillardière peuvent aussi venir de *boaularia*, étable à bœufs.

BOUILLANT, BOUILLANT (St-Martin le) } nom d'une vallée voisine d'Avranches et affixe d'une commune, vient du bouillonnement du ruisseau qui coule au fond de la vallée.

Digitized by Google

L'église de Saint-Martin, jadis sur le Bieu, était aussi sur le bord d'une vallée bouillonnante. Aujourd'hui elle est assez voisine de deux villages appelés les Bouillons ou lieux boueux.

BOULAN, n. p., *boum-lanius*, boucher qui tue des bœufs.

BOULOUZE (la), nom d'une commune jadis appelée *Boolosa*, la *Boillouse* et la *Bouillouse*, est un lieu boueux.

BOULARD, n. p. } *boaulare*, étaBOULARD (le), vil. } ble à bœufs.

BOULAIS (la) peut avoir quelquefois le même sens que Boulard, plus souvent vient de *betulus*, bouleau.

BOULET (le) } de *betulus*, bouBOULX (les) } leau.

BOULT (champ du), commune du Calvados, voisine de la Manche, champ du bouleau.

BOULAY } noms propres,
BOULET } viennent de *betulus*,
BOULOT } habitants d'une boulaie ou lieu planté de bouleaux.

BOULEVERT (le), de *wold-ward*, garde-bois, habitation d'un garde-bois.

BOURBILLON (le), petit bourbier.

BOURDIN, BOURDON, n. pr., de *burdare*, jouer, joueurs.

BOURDONNET (le) } de *burdare*,
BOURDINIÈRE (la) } jouer,
BOURDIN (le bois) } s'amuser,
BOURDERIE (la) } béhourder.
BOURDAISERIE (la) } Lieux de jeu.

BOURDE } n. pr., joueurs, béBOURDET } hourdeurs.

BOURG (le), de *burg*, mot germanique qui signifie réunion de maisons, n'y en eût-il que deux.

BOURG (d'Oissel), village de la Gohannière, *burg-ussel*, bourg au village du passage ou du chemin. Ce village se trouve sur l'ancien chemin du Chatellier à la ville d'Avranches.

BOURGEAIS (la) } même sens que
BOURGERIE (la) } le bourg.

BOURGET (le) } petit
BOURGEOTTIÈRE (la) } bourg.

BOURG (le) } noms propres
BOURGEAIS (le) } habitants d'un
BOURGAIS (le) } *burg* ou vil-
BOURGEOIS (le) } lage.

BOURGUENOLLES, nom d'une commune, est peut-être une corruption de Bourg de Môles. Cette commune faisait jadis partie des domaines de Baudoin de Moles, et il en était le seigneur. Peut venir et vient probablement de *burg-nolle*, village du marais, car Bourguenolles est entouré de marais.

BOURLOPIN (le), de *burlo-pina*, *burlare*, jouer; *pina*, abréviation de *popina*, auberge; auberge où l'on jouait.

BOURLIÈRE (la) } de *borra*,
BOURROTIÈRE (la) } bourre, haBOURRAULT (le) } bitation d'un bourrelier.

BOURREY, commune, de *burrum*, *burreium*, buron, réu-

Digitized by Google

nion de burons ou maisons pauvres.

Bourrigny (le), *burgus-rigi*, bourg ou village du ruisseau.

Bourse (la) / Bourserie (la) } de *burdare*, *bursare*, béhourder, jouer, lieu de jeu.

Boursier / Boursin } n. pr., béhourdeurs, joueurs.

Bousentier (le), boueux sentier.

Boussardière (la), *boscus-exartus*, bois défriché.

Bossard / Boussard } n. pr., habitant d'un bois défriché.

Boutin / Boutinière (la) } de *bud*, habitation.

Bouteillères (les), de *butellus*, baril, tonneau, atelier de tonnellerie.

Boutelou, n. pr., tonnelier.

Bouterons (les) / Boutrie (la) / Boutronnière (la) } de *butro*, baril, tonneau, ateliers de tonnellerie

Bouteiller (le), n. pr. / Bouterolle, n. pr. / Boutry, n. pr. } de *butellus*, *butro*, *butellarius*, signifient tonneliers. Bouteiller signifie quelquefois échanson.

Bouvée (la), *bovata*, terre dont le tenant avait au moins deux bœufs et un cheval avec des vaches; la bouvée de terre était d'une contenance supérieure à la béchée, et inférieure à la charruée, mais il semble que cette contenance n'était pas bien fixe.

Bouvattier, n. pr., tenant d'une bouvée de terre.

Bouverie (la), *bovaria*, ferme.

Bouvellierre (la) / Bouvellerie (la) } de *bovellum* ou *bovile*, étable à bœufs, ferme.

Bouvet / Bouvier / Bouvier (le) } cultivateurs, éleveurs de bœufs.

Boyère / Boyeux (le) } de *boe*, boue, lieux boueux.

Boyer, n. p., habitant d'un lieu boueux.

Boyenne (la), rivière, de *boc*, la boueuse.

Braffais, nom de commune, jadis Brafé, de *bre fadæ*, colline de la fée; à Braffais, se trouvent les *Châteaux Turbotins*, ou la légende place la fée Turbot; cette fée était probablement une druidesse.

Braihaut, n. p., qui crie haut, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

Braize (la) / Braizelle (la) } noms de rivières, ainsi appelées de ce quelles prennent leur source dans les bruyères, *brosia*.

Digitized by Google

Braize (de), n. p., de la bruyère.

Branville, commune, *brand-villa*, village de la bruyère.

Brainville, commune, même sens que Branville.

Braudière (la), de *brosia*, *brodia*, bruyère.

Brault, n. p., de la bruyère.

Brée, jadis *Brahe*, boue, lieu boueux.

Brée (de), n. p., vient du village de Brée.

Brecey, nom de commune; on a donné *bre-sée*, colline sur la Sée, *brecht-sée*, passage de la Sée. Nous croyons que le nom vient de *brace*, qui signifie blé blanc, brasserie et bière. C'était un lieu où l'on brassait de la bière. Ce qui explique les nombreux ateliers de tonnellerie qu'on trouve aux environs.

Brécherie (la) / Bréquigny — *brachiaria*, *brachineium*, brasserie de bière.

Bressolière (la) / Bresillère (la) — *braciolaria*, petite brasserie.

Breffeland, *brevis - landa*, petite lande.

Bréhairie (la), *bré-air*, côte sur l'eau; la Bréhairie est sur la Sée.

Bréhal, *bré-hall*, habitation de la colline.

Bréhier, n. p., habitant d'une côte sur l'eau.

Brehannière (la), habitation de Breham, qui paraît être une abbréviation d'Abraham.

Bréhoulière (la), *bre-hollus*, hauteur sur une vallée; au-dessous de la Brehoulière, il y a en effet un ravin profond.

Breil (le) / Breuil (le) — *brogillum*, *broillum*, bois.

Breuil (du) / Breillot — nom propre, du bois.

Breslière (la), pour la Breilière, de *breil*, bois.

Bremanier, *braiæ-manerium*, manoir du lieu boueux.

Bremesnil, *braiæ-mesnillum*, manoir du lieu boueux.

Bretais (la) / Bretellières (les) / Bretonnière (la) / Brettes (les) — habitations ou villages occupés par des Bretons.

Breton (le) / Bretelle / Bretel / Bret (le) — n. p., bretons d'origine, ou habitants de lieux auxquel les Bretons avaient laissé leur nom.

Bretesche (la), *bret-dach*, signifie une couverture en bois placée sur une tour, pour delà lancer des flèches sur l'ennemi.

Breuville, commune, *brosii-villa*, village de la bruyère.

Breux ou Bereux (le), *brug*, *brutium*, la bruyère,

Brectouville, commune, *brucht-our-villa*, village du passage ou gué de la rivière.

Brévands, *bre-vand*, hauteur ou colline sur la rivière.

Breville, *bre-villa*, village de la colline.

Digitized by Google

Brevinière (la), de *brevina*, petit gué ou petit cours d'eau.

Brevin, n. p., habitant voisin d'un petit cours d'eau.

Bricquebec, *brig-bec*, gué de la rivière.

Briqueville, *brig-villa*, village du gué.

Bricquebosq, *brig-boscus*, bois du gué ou de *brigboth*, gué ou pont réparé.

Brindais (le), de *brand*, brindelles, broussailles, bruyère; le Brindais, à Reffuveille, est encore presqu'une bruyère.

Brindosière (la), même sens que le Brindais.

Brindais, Brindel } n. p., habitants d'une bruyère.

Brimbal (mont), *brumae-ball*. Mont de la brume, ou mont brumeux.

Brion, de *brio*, gué, ou de *broillum*, petit bois.

Brillant (le), de *bruillum*, petit bois.

Briant, Briends } n. p., de *bruillus*, habitant près d'un breuil ou petit bois.

Brillevast, commune, *bruillum-vastatum*, bois défriché.

Briselle (la), affluent de la Sée, tire son nom des bruyères, *brusia*, de Coulouvray, où elle prend sa source.

Brisolière (la), village sur la Briselle et près d'un gué, *brio*, peut s'interpréter aussi comme le nom qui suit.

Brisolaie (la), *brio-solare*, domaine ou ferme du gué.

Brisoult, n. pr., jadis Brisol, tire son nom de la Briselle. Les plus anciens Brisoult sont mentionnés à Saint-Laurent-de-Cuves, sur la Briselle.

Brix, *brutium*, bruyère, pays de landes et de bruyères.

Bro, village de Céaux, du celtique *brog*, champ, le champ.

Brocherie (la), Brochardière (la) } de *brocæ*, pieux; enclos, formé de pieux, d'où le mot populaire satin-broché, *septum-brochatum*.

Brochard, Brochet } noms propres, même origine que les précédents.

Broize (la), nom de villages et de rivières; *brozia*, la bruyère.

Broize (de la), Broise (de) } n. pr., de la bruyère

Brommerais (la), de *bromosus*, lieu brumeux.

Brouains, Brouennerie (la) } *brug*, *bruscanium*, bruyère, la bruyère.

Brossard, Brossé, Brossais, Brossardais, Broussais, Brousse (la), Brousse (de la) } noms propres venant tous de *broscia*, *brucia*, bruyère.

Brouard (le), *bruarium*, bruyère.

Brouard, n. pr., habitant d'une bruyère.

Digitized by Google

BRUCHEVILLE, commune sur le grand vey, *bruch* ou *brigvilla*, village sur le vey ou gué.

BRUERIE (la), de *brueria*, bruyère.

BROUILLON, BRULAY (le), BRULÈS (les), BRULINS (les) } de *broilum*, *bruillum*, bois.

BRULAY, n. pr., habitant d'un breil ou bois.

BRUN (le), BRUNET } n. pr., de *bronn*, fontaine, de la fontaine.

BRYONNE, n. pr., de *brio*, gué, même sens que Dugué.

BRUYÈRE (la), de *bruaria*, bruyère.

BRIÈRE, n. pr., BRYÈRE, n. pr. } habitants d'une bruyère.

BUAIS, nom d'une commune, BUAT (le), nom d'une commune, jadis Le Buar, BUAR (le), nom de village, tous ces noms viennent de *boe*, *boarium*, lieux boueux.

BUCHERIE (la), BUCHER, n. pr. } comme Boucherie (la) et Boucher.

BUFFARAIS (la), de *boum-farrago*, fourrage pour les bœufs, de *boffordicum*, lieu où l'on béhourdait, lieu de jeu, ou enfin de *buffetaria*, lieu où l'on payait un impôt pour vendre à boire, auberge.

BOUFFARÉ, n. pr., aubergiste ou béhourdeur.

BUFFETIÈRE (la), *bovata-terrae*, bouvée de terre.

BUFFONIÈRE (la), de *bufo*, crapaud, la Crapaudière.

BUISSON (le), de *boscus*, bois.

BUISSONNET (le), petit buisson.

BULAINE (la), *boum-laniena*, boucherie de bœufs.

BULOYER (le), de *boaulare*, *boaularium*, étable à bœufs, ferme.

BUNELIÈRE (la), BUNOLIÈRE (la) } de *bonarium*, bonnier, mesure agraire.

BUSNOULT, n. pr., BUNEL, n. pr., } habitant d'un bonnier

BURON (le), en vieux français buron signifie une petite maison.

BUSQ (le), de *busq*, bois, le bois.

C

CABANNES (les), petites maisons en terre ou en bois.

CACQUETERIE (la), de cacqueter, poulaillerie.

CAGE (la), de *cagia*, petite maison.

CAIGNON, n. p., de *gagnagium*, labourage, laboureur.

CAILLE (la), CAILLÈRE (la), CAILLETTE (la) } du celtique *cail*, forêt, bois.

CAILLEBOTTE ou CAILBOTTE, nom propre, de *cail-bod*, maison du bois.

CAILBOTIÈRE (la), CALBOTIÈRE (la) } *cail-bod*, maison ou village du bois.

Digitized by Google

CAIL (le)
CAILLE (la)
CAILTEL (le) } n. p., signifient le bois ou du bois.

CAIN (le)
CAINS (les) } de *casina*, petite maison ou petit domaine.

CALUSIÈRE (la), de *calusum*, enclos planté de vignes.

CAMBIÈRES (les), peut venir de *camb*, vallée, ou de *cambiaria*, brasserie de bière.

COMBE (la)
CAMBE (la) } noms propres, la vallée.

CAMBE (la)
CAMBENETTE (la) } affluents de l'Airon. De *comb*, rivières des vallées.

CAMETOURS, *camb*, vallée, *thorp*, village, village de la vallée.

CAMBERNON, commune, *campi-bre-on*, champs de la hauteur sur l'eau; il y a une rivière de chaque côté.

CANCE (la), rivière, de *gantae*, rivière des oies ou canards sauvages.

CANOUARDIÈRE (la)
CANOUDIÈRE (la) } de *canudia* pour *cannucia*, lieu qui produit du jonc.

CANNERIE (la), de *canna*, jonc, lieu marécageux.

CANVILLE, *camporum-villa*, village des champs ; ou *camb-villa*, village de la vallée.

CANTILLY, de *chantellum*, chanteau, voir Chantellerie.

CAPRON, de *caper*, biqueterie.

CAROLLES, nom de commune, que nous croyons venir de *campus-Rolf*, camp d'un normand appelé Rolf ou Rollon. Il y a près de Carolles des restes d'anciens camps.

CARENTAN, *ker-ann-tun*, village sur un monticule. Carentan est un peu plus élevé que les marais qui l'environnent.

CARANTILLY, *ker-ann-tunillum*, village sur un coteau. On fabriquait à tout propos des diminutifs.

CARNEVILLE, commune, *kairn-villa*, comme Carnet.

CARNET, du celtique *kairn*, pierre et même pierre druidique. Lieu pierreux, ou dans lequel les druides avaient quelques pierres sacrées.

CARNET, n. p., de Carnet.

CARQUEBUT, *kerk-bud*, village de l'église.

CARRUAGÈRE (la), de *carrucaria*, atelier de charronnerie, ou terre charruée.

CARAUDIÈRE (la), de *caraude*, sorcière, habitation d'une sorcière.

CASOAR (le), de *casalarium* pour *casalagium*, tènement d'hommes de corps, devant le cens seigneurial, — quelquefois ferme.

CATTEVILLE, commune, *catt* ou *gathæ-villa*, village des chasseurs ou du passage.

CASSERIE (la)
CASSINIÈRE la) } de *casina*, habitation, domaine à la campagne.

CASSIN, n. p., habitant d'une *casina*.

Digitized by Google

CASSET, *castellum*, lieu fortifié, ou du moins où il y avait des soldats. — Peut-être *cassiacum*, lieu de chasse.

CASSICAUX (les), de *cassiacum*, lieu de chasse.

CAUFETIÈRE (la), *calva-terra*, terre dénudée.

CAUGÉ, de *calciata (via)*, chemin, chaussée.

CAULIÈRE (la), de *caulæ*, bergerie.

CAURANDIÈRE (la), pour Caraudière, habitation d'une caraude ou sorcière.

CAUSETIÈRE (la), *causata-terra*, terre en litige, ou *causs-terra*, terre de lande.

CAVÉE (la), *cava* ou *cavata (via)*, chemin creux.

CAVIGNY, *cavineium*, lieu situé sur un chemin creux.

CÉAUX, *see-aquae*, eaux de la rivière. — On disait jadis Céax, et c'est bien à tort qu'on a latinisé ce nom *Celsa*. — On ne peut trouver l'origine de ce nom dans *cella*, la cellule ou le prieuré de Céaux; car lorsque le prieuré fut fondé, Céaux s'appelait Céax.

CELLAND, jadis Serland. Il n'est guère possible d'admettre pour étymologie *Sée-land*, terre de la Sée, car le Grand-Celland n'y touche pas et le Petit-Celland y touche à peine. — Nous croyons y voir *ker-land*, village de la lande, ou lande du village.

CÉRENCES, *ker-ann-see*, village sur la rivière.

CENILLY, commune, *cenilleium* de *cænum*, terre boueuse, argileuse.

CERISEL, *ker-ussel*, village du chemin.

CERISY, *ker-is*, village sur l'eau.

CERISIER (le), de l'arbre appelé *cerasus*, originaire de Cerasonte.

CERVOISIER (le), n. p., *cerevisiarius*, brasseur de bière.

CHABLE (le)
CHABLES (les) } de *cail*, bois.

CHAINE (la)
CHAINIÈRE (la) } *casina*, *casinaria*, habitation, domaine à la campagne.

CHAIGONNIÈRE (la), habitation de Chaignon, qui vient de *gagnagium*, labourage ou de Chainière.

CHAIZE-BAUDOUIN (la), *casa*, *Balduini*, domaine de Baudouin de Moles.

CHALENGE (le), de *calengare*, disputer, terre en litige.

CHALENGE (le) de l'Ange, terre en litige de l'écuyer.

CHALENDREY, de *calendrare*, pour *calengare*, terre en litige. Pourrait être le *cail* ou bois d'André, mais cet André est inconnu.

CHALLIERS (les), de *cail*, bois, ou de *halli*, maisons.

CHALLIER, n. p., de *cail*, habitant du bois.

CHALOPIN (le)
CHALOPINIÈRE (la) } de *cail*, bois et *pina* pour *popina*, auberge du bois.

Digitized by Google

CHALOTIÈRE (la), *cail-terra*, terre du bois.

CHALOUSERIE (la), même sens que *Casoar*.

CAMP (du)
CHAMP
CHAMPS (des)
} noms propres, habitants des champs.

CHAMBRE (la), de *camb*, vallée.

CHAMBRES (les), nom de commune, les vallées.

CHAMPCEY, nom de commune, jadis Champsel. — *Campi-el*, champs de la rivière ou sur la rivière ; Champcey est sur le Lerre.

CHAMPCERVON, nom de commune ; *campus-ker-avon*, champ du village sur l'eau.

CHAMPDOLENT (le), *campus-dol*, champ du lieu plat. *Dol* est un mot celtique qui signifie lieu plat. Les Champs-dolents ne sont pas des champs de bataille.

CHAMP GAILLARD (le), *campus-gaialis*, lieu de jeu.

CHAMPAGNE (la), de *campania*, campagne, terre des champs.

CHAMPEAUX, de *campelli*, peut signifier camps et champs. Champeaux, commune, est un lieu où il y a eu des camps, dont on voit encore quelques traces.

CHAMPILLONS (les), de *campelli*, petits champs.

CHAMPIÈRES (les), *campipetrae*, champs pierreux.

CHAMPIONNIÈRE (la), pour la CHAMPILLONNIÈRE.

CHAMPION, n. pr., habitant des Champillons ou de la Champillonnière.

CHAMPREPUS, *comb-pugium*, colline de la vallée, ou sur la vallée, *comb* ou *camb*.

CHAMP-RINÇOUX (le), *campus-roncosus*, champ plein de ronces.

CHANCÉ, *cancellum*, enclos.

CHANCEREL
CHANCÉ
CHANCEY (de)
} n. pr., de l'enclos.

CHANCEROT, petit enclos.

CHANAY, de *casinarium*, domaine à la campagne.

CHANNIER (le), de *cannarium* ou de *canna*, channe, cruche, sobriquet donné aux serfs.

CHANTELLERIE (la)
CHANTELEU
CHANTELOUP
CANTELOU
} de *chantellum*, chanteau, portion d'héritage, d'où l'expression *être à son chanteau*.

CHANTERIE (la)
CHANTÈRE
CHANTORE
} terres ayant appartenu au chantre d'une cathédrale ou d'une collégiale.

CHANTE-PIE
CHANTE-MERLE
} villages voisins des bois.

CHAPELAIN (le)
CHAPELAIS (le)
} noms propres, de chable, bois, habitants du bois.

CHAPELLE (la), de *capa*, la chape de saint Martin que les

Digitized by Google

anciens rois faisaient porter en tête de leurs armées. On bâtit pour la placer un petit édifice qui fut appelé la chapelle ; c'est de là que tous les oratoires privés prirent dans la suite le nom de chapelle, et plusieurs de ces oratoires, étant devenus des églises paroissiales, plusieurs paroisses furent appelées la chapelle.

CHAPELLE-CESSELIN (la), chapelle de saint Cenéric, vulgairement Celerin, Cesselin.

CHAPELLE-URÉE (la). Le peuple dit la Chapelle-Uslée, ce qui est plus conforme à une antique tradition d'après laquelle l'église n'était primitivement qu'une petite chapelle située au milieu d'un bois. Le bois ayant été consumé par un incendie, la chapelle fut simplement noircie par les flammes, *ustulata*, *uslée*.

CHAPELLE-HAMELIN (la), chapelle du seigneur Hamelin.

CHAPET, n. pr.
CHAPEL, n. pr. } de *capellum*, fabricants de chapeaux.

CHAPELLIÈRE (la), habitation de Chapel, ou d'un chapelier.

CHAPIN et CHAPINIÈRE (la), paraissent avoir le même sens que Chapel et Chapelière.

CHAPRON, n. pr., de *capero*, fabricant de chaperons.

CAPON (le), même sens que Chapron ou Chapin.

CHAPERONNIÈRE (la), de *capero*, chaperon, fabrique de chaperons.

CHAPTOIS (le), de *captor*, chasseur, ou plus probablement éleveur de faucons, *capus*.

CHAPTIÈRE (la), habitation de le Chaptois, ou lieu où l'on élevait des faucons.

CHARBONNERIE (la), lieu où l'on faisait du charbon pour le commerce, ou habitation d'un charbonnier.

CHARRUERIE (la), de *carruca*, *carrucaria*, atelier de charronnerie.

CHARRUEL
CHARRIER } n. pr., de *carruca*, charrons ou laboureurs.

CHARRIÈRE (la), de *carrectaria*, voie pour le passage d'une charrette.

CHARDAIS (la)
CHARDOTIÈRE (la)
CHARDINIÈRE (la) } de *carduus*, chardon, lieux où croissaient beaucoup de chardons.

CARDIN
CHARDIN } n. pr., peuvent venir de Chardinière et aussi de Jardin.

CHARDET
CHARDRON
CARDET
CHARDOT } noms propres, habitants d'une terre à chardons.

CHARRUEL, ancien château à Sacey, *ker-hoel*, habitation de la hauteur ou du mont.

CHAZERIE (la), de *cacia*, *chasia*, lieu de chasse.

CHASSAN
CHASSANT
CHASSAING } noms propres, signifient chasseurs.

Digitized by Google

CHATELLIER (le)
CHATEL (le)
} de *castellum*, camp ou château.

CHATEL, n. pr., habitant d'un chatel.

CHATRE (la)
CHATIÈRE (la)
CHATRIE (la)
} paraissent venir de *castellum* et indiquer d'anciens camps.

CHATTERIE (la), nom de beaucoup de villages presque tous voisins des bois, de *catt*, chasseurs ; rendez-vous de chasse, ou habitation de chasseurs.

CHAT (le), n. pr., le chasseur.

CHASSEGUE, *caciæ-vadum*, gué de la chasse, ou pour se rendre au lieu de la chasse, c'est-à-dire dans les bois.

CHAUCHAIS, CHAUCHON, de *calgiata*, *calgiatum*, chaussée.

CHAUMIÈRE (la)
CHAUMERIE (la)
CHAUMETTES (les)
} de *calamus*, chaume, maisons couvertes en chaume.

CHAUMEIL
CHAUMETTE
} noms propres, de chaumière.

CHAUDE-BOUVÉE (la), *causs-bovata*, bouvée de la lande.

CHAUFFETIÈRE (la), *causs-terra*, terre de lande.

CHAULIEU, *calvus locus*, lieu dénudé, jadis Lessarbois, *exsartus boscus*, bois défriché.

CHAULOURIE (la), village voisin des bois, de *cail-our*, bois sur l'eau.

CHAUMONDIÈRE (la), *calva-mondaria*, coteau dénudé.

CHAUMONT, n. p., habitant d'un coteau dénudé.

CHAUSSERIE (la)
CHAUSSON
CHAUSSONNIÈRE (la)
} de *causs*, lande, quelquefois marais

CHAUSE-GRISE, *causs-greis*, lande grise ou marais gris.

CHAUVIÈRE (la)
CHAUVERIE (la)
CHAUVOIE (la)
} de *causs*, latinisé *calvatia calvatum*, lande ou marais.

CAUVIN
CHAUVET
CHAUVIN
CHAUVEL
CHAUVET
CHAUVOIS
} n. p., qui signifient habitant d'une lande ou d'un marais.

CHAUVELLERIE (la), habitation de Chauvel.

CHAUVINIÈRE (la), habitation de Chauvin.

CHAVOY, *Cava-via*, chemin creux; presque tous les chemins de Chavoy s'appellent la Cavée.

CHEF-DU-PONT, commune, en patois, *Cu-du-pont*, *caput-pontis* ; le bourg est à l'entrée d'un pont sur le Merderet.

CHÊNE-ÈS-MERS (le), village de Saint-Clément, le chêne des *merks*, limites de la forêt.

CHEFFRÊNE (le), *cavum frescinum*, défrichement creux; l'église est au fond d'une vallée. — Ou bien *caput-frescini*, chef au commencement du défrichement, premier village.

Digitized by Google

CHÊNAYE (la)
CHESNAY (le)
CHÊNOT (le)
CHÊNOTIÈRE (la)
} de chêne.

CHÊNEL ou CHESNEL, CHÊNAY ou CHESNAYS, CHÊNOT, n. p., signifient habitant d'une Chesnaye.

CHÊNELIÈRE (la)
CHÊNELLERIE (la)
} habitation de Chesnel.

CHENILLY, *canilleium*, chenil, lieu où l'on entretenait une meute.

CHENNIER (le), de *casinarium*, domaine; ou de *canna*, *channe*, surnom donné par les seigneurs à leurs serfs.

CHENNIER, n. p., habitant d'un *casinarium*.

CHENEVIÈRE (la)
CHENEVAIS (la)
} de *cannabis*, lieux où l'on cultivait le chanvre.

CHENUBIE (la)
CHENU, n. p.
} ont probablement le même sens que Chênaye et Chesnel.

CHÉRENCEY, nom de deux communes de l'Avranchin, *ker-ann-sée*, village sur l'eau. Les affixes le Héron et le Roussel, sont des noms de seigneurs.

CHÉRIS (les), jadis Escheris, par agglutination, comme Espas pour Les Pas; *Ker-ifs*, village sur l'eau.

CHERRUEIX
CHERRUET
} paraissent venir de *carruca*, charruée de terre.

CHERULIÈRE (la)
CHERULAIS (la)
CHERLAIS (la)
CHERPLAIE (la)
} de *carolare*, danser, lieux de danse.

CHEVALAIS (la)
CHEVALERIE (la)
} de *caballus*, *caballaria*, quelquefois terre d'un chevalier, souvent simplement ferme où l'on élevait des chevaux.

CHEVALLIER
CHEVALIER (le)
} n. pr., habitants d'une chevalerie.

CHEVELIÈRE (la), de *chevel*, chef-lieu d'une terre seigneuriale.

CHEVAUCHERIE (la), terre qui devient la chevauchée.

CHEVRERIE (la)
CHEVRIS (les)
} biqueteries.

CHEVRIER
CHEVREL
CHEVRETEL (le)
} noms propres, signifient éleveurs de chèvres.

CHÈZE (la), de *casa*, habitation.

CHICANNIÈRE (la), pour la Gigannière, de *giga*, jambe, lieu où l'on dansait.

CHINIÈRE (la), de *chimnagium*, village dont les habitants avaient le droit de chimnage, c'est-à-dire le droit, moyennant certaines redevances, de prendre du bois mort dans le bois voisin.

Digitized by Google

CHOISNE (le), n. pr., en patois normand signifie pain blanc.

CHOISNETIÈRE (la), lieu où l'on faisait du choisne ou pain blanc.

CHORET, n. pr., de *cohors*, tenant d'une cour.

CHOLIÈRE (la), de *cheolare*, jouer à la choulle, lieu de jeu.

CHOLET, n. pr., joueur.

CHOPINIÈRE (la), de chopine, auberge.

CHUTAUDIÈRE (la), de *custodiaria*, habitation d'une custode ou garde-bois.

CHUTAUT, n. pr., de *custos*, garde-bois.

CLAFTIÈRE (la), de *clift*, rocher en pente, d'où *clabata*, ravin, vallée profonde.

CLINCHAMPS, *acclines-campi*, champs en pente.

CLITOURPS, CLITOU } de *clif-thorp*, village sur un terrain en pente.

CLOUAY, CLOUARD, CLOUET, n. pr., de Clodwig.

CLOUTIÈRE (la), fabrique de clous ou habitation de Clouet.

COBOUDIÈRE (la), *collis-budaria*, de *bud*, habitation, village de la colline.

COCHARDIÈRE (la), COCHERIE (la) } du germain *cogg*, latinisé *cochetus*, coq, la poulaillerie.

CAUCHARD, COCHARD, COCHER } n. pr., éleveurs ou marchands de volailles.

CODRIE (la), probablement pour la Coudrie, ou Coudraie, peut venir de *codra*, terre carrée.

CŒURIE (la), *cohors*, cour, habitation avec dépendances.

COEFFERIE (la), de *coev*, feuillage, lieu ombragé.

COIN (le), COIGNÈRE (la) } probablement de *casinum*, *casinaria*, domaine.

COIGNY, commune, *casineium*, domaine.

COLARD, n. pr., abbréviation de Nicolas, ou de *caulae*, bergerie, *caularius*, berger.

COLARDIÈRE (la), habitation de Colard, ou bergerie.

COLOMBRIE (la), de *columbaria*, *columbarium*, colombier.

COLTIÈRE (la), de *collis-terra*, terre de la colline.

COMMANT, *cummanentes*, qui habitent ensemble, village.

COMMUN (le), COMMUNE (la) } terre commune, à plusieurs qui habitent ensemble.

CONTERIE (la), de *comes*, compagnon, terre de Le Comte, n. pr. ; ce n'est pas la terre d'un comte.

COMTE (le), n. pr., de *comes*, compagnon, offre des sens très différents et ne rappelle pas un titre de noblesse.

CONCISE, *concisa*, clôture, ou

Digitized by Google

bien bois mis en coupes réglées.

CONDÉ, mot celtique, confluent de deux rivières.

COQ (le)
COQUIÈRE (la)
COQUEREL
COQUERIE (la)
COQUET
COQUELIN
} noms propres, paraissant venir de *cocus, cocarius,* cuisinier ou de *cogg,* coq, et en ce cas signifieraient marchands de volailles.

COQUERIE (la)
COQUETERIE (la)
} ces noms de villages peuvent venir de *cogg,* coq, et signifier *poullailleries,* ou de ce que la terre était couverte de galets arrondis, appelés coques.

CORAIL, vient de *couroi,* argile ou plutôt sable blanchâtre, dont on se servait pour la préparation du cuir — deux communes appelées St-Jean-du-Corail, fournissaient de cette terre.

CORBLU, village de Montanel, voisin des bois, de *corvus* ou *corbellus,* corbeau, ou de *corbecula,* corbeille, lieu où l'on faisait des corbeilles.

CORBIER (le)
CORBIÈRE (la)
CORBETTIÈRE (la)
CORBINIÈRE (la)
CORBONNIÈRE (la)
} de *corbus, corbecula,* lieux où l'on faisait des corbeilles ou paniers

CORBIER (le)
CORBE
CORBET
CORBIN
CORBILLER (le)
} noms pr., de *corbis, corbecularius,* faiseurs de corbeilles ou paniers.

CORDONNIÈRE (la)
CORDOUSIÈRE (la)
} de *condubonaria,* tannerie.

CORDON, n. pr., *cordubonarius,* tanneur.

CORIE (la), de *cohors* ou *curia,* habitation avec dépendances.

CŒURET, tenant d'une cour ou ferme.

CORMERAY, *cro-mariscus,* marais-marais.

CORNU (le)
CORNUDIER (le)
} n. pr. de *croft-nud* (*noe*), enclos du marais.

CORCANE (la), de *gourgane,* fève de marais.

CORNICAL, *cuniculus,* conin ou lapin ; lieu où il y avait des lapins.

CORPS (le), de *croft,* enclos.

CORVÉE (la), de *corvata,* corvée, village dont les habitants étaient tenus à la corvée.

COSSÈRE (la), de *cos,* pierre à aiguiser, et toute pierre dure.

COSSÉ, n. pr., habitant d'une Cossère, qui extrait et prépare des pierres à aiguiser, ou remouleur.

COSNARDIÈRE (la), nom de plusieurs villages, de *cornagium,* cornage, impôt sur les bêtes à cornes, que les habitants étaient tenus de payer au seigneur.

Digitized by Google

COTARDIÈRE (la), de *costa-hard*, côte ardue.

COTARD, n. pr., habitant d'une côte, ou d'une *cotta*.

COTAUDIÈRE (la) } de *costa*, *costa-*
COTIÈRE (la) } *ria*, côte, colline.

COTENTINIÈRE (la), habitation de Costantin, n. pr.

COTILS (les) } de *costilla*, *costil-*
COTISSAIE (la) } *lum*, petit côteau.

COTTE-BLANCHE, *cotta-blanca*, maison blanche.

COTTE (la), n. pr., la maison.

COUDRAY (le) } de *corylus*, cou-
COUDRAYE (la) } drier.

COUDRE (la) } n. pr., de cou-
COUDRETTE } dray, coudre.

COUESNON, *coet-on*, rivière du bois ou des bois.

COULONCE, *colonica*, terre habitée par des colons, ou bien petite terre.

COULOUVRAY, nom de commune, *collou*, rocher, granit, *bré*, colline, colline rocheuse ou granitique.

COULON, n. pr., de *collou*, granit, piqueur de granit.

COUR (la)
COURTILS, n. de com.
COURTEILLES (la)
COURTELLIÈRE (la)
COURTAUDIÈRE (la)
COURTIÈRE (la)
} de *cohors*, *curia*, *cortis*, *curtilla*, *curticellus*, domaine à la campagne plus ou moins étendu.

COUR (de la)
COURTEILLE
COURTAUD
COURTILLER (le)
COURSIN
COURT (le)
} n. pr., signifient habitants d'une cour.

COURSINIÈRE (la), habitation de Coursin, ou tenant d'une cour.

COUVAINS, commune *collis-vé-hem*, hameau du gué de la colline.

CUSSETS (les)
COUSINIÈRE (la)
CUSSONIÈRE (la)
} de *cudere*, coudre, habitations de tailleurs d'habits.

COUSIN, n. pr., de *cudere*, tailleur d'habits.

COUSTURE (la)
COUTIÈRE (la)
COUTURE (la)
} de *cultura*, terre cultivée.

COUTURE (la), n. p. } cultiva-
COUTURIER, n. p. } teurs.

COUVERTURE (la), de *coopertorium*, le couvert, fourré où se réfugiaient les animaux poursuivis par les chasseurs; la Couverture faisait jadis partie des bois de Chassegué.

COUVILLE, *collis-villa*, village du coteau.

COUTANTS (les), *constantes*, lieu où l'on s'arrête, auberge.

COVRIE (la)
COUVRIE (la)
COUVERT, n. p.
COUVEY, n. p.
COUVEY (le), n. p.
} *coev*, feuillage, lieu ombragé. -- Habitants d'un lieu ombragé.

CRAISNIÈRE (la), *casinaria*,

Digitized by Google

crasinaria, d'où *crânière*, mauvaise petite maison.

CRAPEULT (le), ruisseau
CRAPEULT (le bois de)
} de *crapaldus* crapaud, ruisseau ou bois des crapauds.

CRASVILLE, commune, *grauvilla*, village ou lieu pierreux ou sableux.

CRÉANCES pour Cérences, *ker-ann-sée*, village sur une rivière.

CRÉPONT (le), du germ. *greipan*, grimper, lieu où il y a à monter.

CRENNE (la), de *crenn*, marais.

CRESNAYS (les), de *crenn*, lieux marécageux ; la partie basse est quelquefois inondée par la Sée.

CRETTEVILLE, commune des marais du Cotentin, est probablement une transformation de Crenneville, village des marais. — Comme il y a, à peu de distance, une petite rivière, cela peut venir aussi de *grad-villa*, village du gué. (Voir supplément).

CREUX (le), dépression de terrain.

CRISTIÈRE (la), de *crista*. crête, village sur la crête d'une colline.

CROCHERIE, de *cro*, *crocium*, marais, ou de *cruca*, crémaillère, maison.

CROCHET, n. p., de *crocium* ou de *cruca*, du marais ou de l'habitation.

CROIX-AVRANCHIN (la), *crux-in-Abrincadino*, lieu où, suivant la tradition, les premiers apôtres du pays plantèrent la croix.

CROIX-FOSSÉ (la), *crux-fossæ*, croix du chemin.

CROLLON, *cro-land*, terre du marais.

CROMEL, *cro-mellicum*, marais jaunâtre.

CROSNIER (le), *graunarium*, terre sableuse.

CROSVILLE, *cro-villa*, village du marais.

CRUCHET (le), de *cruca*, crémaillère et par extension maison.

CRUCHET, n. p.
CRUCHON, n. p.
} peut-être de *cruca*, plus probablement sobriquets donnés aux serfs par les seigneurs.

CRUX, village de Tirepied près d'un gué de la Sée, de *gradus*, gué.

CUREY, nom de commune, de *curia*, domaine.

CUVES
CUVETTES (les)
} de *cupæ*, cuves, barils, tonneaux, ateliers de tonnellerie.

Digitized by Google

D

DAIROU, n. pr., des bords de l'Airou.

DALIAIS (la)
DALINAIS (la)
DALINIÈRE (la)
DALLAIN, n. p.
DALIN, n. pr.
de *dal* ou de *dœal*, vallée ou terre partagée. — Habitant d'une vallée ou d'une portion de terre.

DATIN, n. pr.
DATINAIS (la)
DATINIÈRE (la)
DASTINEL, n. pr.
d'Hastings. Les soldats qui prirent part à la bataille d'Hastings, aimant à en parler, on les appela les d'Hastings. — De là les d'Hastings, puis d'Astin, seigneurs de Vezins. De là, les Datin et Datinel, ou Petit-Datin.

DAVID, n. pr., donné au baptême et devenu patronymique.

DAVY, n. pr., pour DAVID.

DAVIAIS (la)
DAVIÈRE (la)
peut-être habitation de Davy, plus probablement de *davata*, *davée* ou *daviée*, mesure agraire de contenance inconnue.

DAUNEL, n. pr.
DAUNAY, n. pr.
de *alneto*, de l'aulnaie.

DAURAY, n. pr.
DAURELLES, n. pr.
DAUREL, n. pr.
d'*or*, des bords de l'eau.

DAVALIS, n. pr., de Avalis, village du Buat.

DEBIEU, n. pr., des bords du Bieu.

DEBESNES, n. pr., de la vallée de Bayne.

DEFAND (le), de *defensum*, portion de terre ou de bois, interdite aux bestiaux, ou réservée pour la chasse.

DEHOLLIÈRE (la), *di-holl*, deux vallées.

DELACOUR, de *curia*, du domaine.

DELAHAYE, n. pr., de *haya*, de l'enclos ou de l'habitation.

DELAROCHE, n. pr., de *rochâ*, de la roche.

DELAUNE
DELAUNAY
de *alneto*, de l'aulnaie.

DELAMASURE, de *masura*, de la ferme.

DELAFONTAINE, de *fonte*, de la fontaine.

DELAPORTE, de *porta*, du passage.

DELARUE, de *ruga*, village, chemin, champ labouré ; *ruga* offre tous ces sens.

DELÊTRE, n. pr., de *astro*, de l'âtre ou de la maison.

Digitized by Google

DELIGNY, n. pr., de *ligno*, du bois.

DELOUCHE, n. pr., de *oschâ*, du champ.

DEMAINE (le), pour le Domaine.

DEMANCHE, *dominicum*, domaine.

DEMOTTERIE (la), terre qu'il faut émotter.

DENNEVILLE, *dan-villa*, village de la vallée.

DENOLLE, n. pr., de *noe*, marais, du marais.

DEROU, n. pr., comme DAIROU.

DEROUBLE (le), rocher dans les falaises de Carolles, *disruptus*, brisé, rompu.

DEROULIS (le), village du Val-Saint-Père, près de la grève, peut venir aussi de *disruptus* et rappeler une portion de terre enlevée par la mer.

DÉSERT (le), *desertum*, lieu inhabité.

DESBUISSONS, de *busc*, de *buscis*, des petits bois.

DESCLOS, n. pr., de *croft*, des enclos.

DESCLOZIÈRES, (la), hab. de Desclos.

DESDOUETS, n. pr., DESDOUITS, n. pr., DESDOUITILS, n. pr., des douets.

DESHAIES, n. pr., de *haiis*, des enclos ou des maisons.

DESGRIPPES, n. pr., de *greipan*, grimper; d'un lieu élevé.

DESFEUX, n. pr., de *focis*, des feux ou du village.

DESFOURS, DESFOUX, n. pr., de *fustibus*, des fouteaux.

DESHOGUES, n. pr., de *haug*, des hauteurs.

DESMONTS, n. pr., des monts.

DESLOGES, n. pr., de *logiis*, des habitations.

DESROCHES, n. pr., des roches.

DESMAZURES, n. pr., des mazures.

DESPORTES, n. pr., de *portis*, des passages.

DESPAS, n. pr., de *passibus*, des passages.

DESREZ, n. pr., de *rigis*, des raies, laboureur.

DESRUES, n. pr., de *rugis*, des chemins, des villages, ou des terres labourées.

DESLONGRAIES, n. pr., des longues-raies ou des longs-champs.

DESSEROI, village, DESSEROY, n. pr., DESSEROUER, n. p., *deseratum*, lieu sans clôture, ou sans issue.

DÉTHAN, n. pr., d'Ethan, village de Sourdeval, nom qui vient d'*estatoc*, auberge.

DÉTOURBE (la), de *disturbare*, en patois détourber, détourner quelqu'un de son travail; on donnait jadis ce nom à de mauvais passages où il fallait du renfort pour les voitures, et surtout à des auberges où s'arrêtaient les charretiers et les voyageurs.

DIGNY, *duneium*, *dun-ey*, côteau sur l'eau.

DIGULLEVILLE, commune sur

Digitized by Google

un mont entre deux vallées, *di-holli-villa*, village des deux vallées.

DILLANDIÈRE (la), *deal-land*, terre partagée.

DIVÈRE (la), peut-être de *diva*, fontaine sacrée, plus probablement, village d'*ive*, ou voisin de l'eau.

DIVE (la), DIVETTE (la) { rivières, pour la rivière d'*ive* ou d'*ivette*, de l'eau ou de la petite eau.

DIVETAIN, n. pr., d'*ive*, des bords de l'eau.

DOBRAY, DOBRÉE { n. p., d'*albaretum* ou de *albariga*. Voir Aubrée.

DOYARD, n. p., DOYÈRE, n. p. { *dogarius*, voisin des douves.

DOCHOUX (le champ), champ ou croît la doche ; on appelle doche plusieurs espèces de *rumex*.

DODEMAN, n. pr., *dod-man*, l'homme qui veille, est un des plus anciens noms patronymiques de l'Avranchin.

DODEMANNIÈRE (la), DODEMANDIÈRE (la) { hab. de Dodeman.

DOITEAUX (les), les petits douets.

DOUETS (les), DOUET (le), DOUETÉE (la) { de *ductus*, douet.

DOLERIE (la), de *dol*, table, terrain plat.

DOLÉ, n. pr., habitant d'un terrain plat.

DOMJEAN, commune, *Domnus-Johannes*, Dom-Jean ; saint Jean est le patron.

DONVILLE, DOVILLE { *Odonis-villa*, village d'Odon.

DORANGE, n. pr., de *or-augic*, le pré de la rivière.

DORAIS (la), DORÉE (la), DORIÈRE, DOUAIRIE (la), DOURIE (la) { *d'or*, ruisseau, rivière ; tous ces villages sont sur des cours d'eau — la douairie est pour la dourie

DORÉ, DORÉ (le), Dorières, n. pr., habitants voisins de l'eau.

DOUESNEL, n. pr., DOYNEL, n. pr. { de *dun*, coteau, habitant d'un coteau, *dun*.

DOYNELIÈRE (la), DOUESNELIÈRE (la) { habitation de Doynel ou Douesnel, ou bien villages sur un coteau.

DOUVET (le), rivière, pour *l'ouvet*, petite eau.

DOUGERU, de *docha*, douve, *docharia*, lieu coupé de douves.

DRAGEY, de Drogon, nom propre, dont on a fait *Drogoneium*, *Dragoneium*, *Drageyum*, habitation de Drogon.

DRAINIÈRE (la), de *drascus*, draîne, orge qui a servi à la fabrication de la bière, brasserie.

DROUET, n. pr., du germain *trucht*, *drud*, fidèle.

DROUTIÈRE (la), habitation de Drouet.

DUCEY, de *doch*, *dochae*, douves ; la partie basse de cette

Digitized by Google

commune a nécessité des douves pour l'écoulement des eaux.

DUCHERIE (la)
DUCHETIÈRE (la)
DUQUERIE (la)
} de *docha, docharia*, lieux coupés de douves — la Duquerie pourrait signifier habitation de Le Duc, mais Le Duc vient de *docha*, et signifie l'homme de la douve, ou des douves.

DUETS (les)
DUITS (les)
} les douets.

DUESNE (la), de *dun*, hauteur, colline.

DUCLOS, n. pr., de *croft*, du clos.

DUMAINE, n. pr., manceau.

DUBUISSON
DESBOIS
DUBOIS
DUBOSCQ
DUBOSC
DUBUSC
DUBUT
} noms propres qui tous viennent de *busc, bosc, boscus, boissonnus*, bois, petit bois.

DUDOUYT, du douet.

DUFOUR, de *fuste*, du fouteau.

DUGAGE, n. pr., de *gagio*, du bois.

DUGAULT, n. pr., de *gualdo*, du bois.

DUGAST, n. pr., de *guasto*, de la terre déserte.

DUCHESNE, n. pr.
DUQUESNE, n. pr.
} du chêne.

DUFOSSEY, n. pr., de *fossa*, du chemin ou de la vallée.

DUGUÉ, n. pr., de *vado*, du gué.

DUGUÉPERROUX, n. pr., du gué empierré.

DUPERRAY, n. pr.
DUPERRON, n. pr.
DUPERROUZEL, n. pr.
} du lieu pierreux.

DUPONT, n. pr.
DUPONCHEL, n. pr.
} du pont.

DUPARC, n. pr.
DUPARD, n. pr.
} de *parco*, de l'enclos

DUPORT, n. pr.
DUPORTAIL, n. pr.
} de *porta*, du passage.

DUPRÉ
DUPREY
DESPRÈS
DESPREZ
DESPRÉAUX
} de *prato*, de *pratis*, de *pratellis*, du pré, des prés, des petits prés.

DURERIE (la)
DURIE (la)
DURETIÈRE (la)
} d'*or*, villages sur l'eau.

DURETÊTIÈRE, d'*or-tetaria*, de *téta*, pigeon ramier, lieu sur l'eau, où il y a des pigeons ramiers.

DURET, DURIER, DUREL, n. pr., de *or*, des cours de l'eau.

DUSSAUX, n. pr., de *saltu*, du bois.

DUVAL, n. pr.
DESVAUX, n. pr.
DESVALLÉES, n. pr.
} de *valle*, de *vallibus*, habitants des vallées.

DESVOIES, n. pr., *de viis*, des chemins.

Digitized by Google

E

ECAUSSEVILLE, commune, *causs-villa*, village de la lande ou lieu inculte.

ECHOMMES (les), probablement pour les chaumes ou les chaumières.

ECHAUGUETTES (les), tours du guet, lieux où l'on faisait le guet, ou d'où l'on observait les mouvements de l'ennemi.

ECOTAIS (les), d'*ecots*, souches d'arbres desséchées et arrachées pour défricher la terre. — Défrichement.

ECOUTE-S'IL-PLEUT, nom donné à des moulins qui manquent souvent d'eau.

ECULLEVILLE, commune, *aiguellae-villa*, village de la petite eau.

EMBUCHE (l'), village du Frêne-Porêt, *in-bosco*, village dans le bois.

ENFER (l'), de *infernus*, lieu bas.

ENGRAISSERIE (l'), village de Vengeons, pour l'Anglaiscerie.

ENTRE-GOUPILS, village de Saint-Oven, près des bois du Châtellier, *inter-vulpeculas*, entre les renards.

ENVERGERIE (l'), de *imbercaria*, bergerie, ou d'*invercheria*, dot.

EPAULES (les), *epatulae*, les eaux ou les sources.

EPELENGÈRES (les), *epatulae angeri* pour *armigeri*, les eaux de l'écuyer.

EPINE (l') } de *spinae*, épines,
EPINAIE (l') } lieux où il y a
EPINETTE (l') } des épines, ou des haies d'épines.

EQUILLY, *Aquilies*, diminutif d'*aquae*, petites eaux.

ERAILLES (les), *eradicalia*, défrichement.

ERBRAUGER (l'), *herbergagium*, maison, habitation.

ERIÈRE (l'), d'*erre*, eau, village près de l'eau, ou d'*ericaria*, bruyère.

ERMENEUX (les), de *remenare*, qui signifie labourer deux fois la terre, avant de l'ensemencer. On dit en patois pour le premier labourage, faire du *rangeais*, *remenandum*, ce qui doit être labouré de nouveau. — Les Ermeneux signifient lieux où l'on faisait du *rangeais*.

ERMENEUX, n. p., signifie qui laboure deux fois la terre.

EROUDEVILLE, commune, *Haroldi-villa*, village de Harold, nom scandinave.

ESGLANDES, *aquae-landa*, terre de l'eau.

ESNARD, *asinarium*, ânerie.

ESNARD, n. p. *asinarius*, ânier.

ESNAULT, n. p., est une corruption d'Ernault, d'*Arnaldus*, Arnauld.

Digitized by Google

Esnaudières (les), habitation d'Esnault ou d'Ernault.

Esneult, Esnout, Esneu, sont des corruptions d'Arnaud.

Espas, village de Tirepied, pour les Pas, de *passus*, passage.

Essarts (les), *essarta*, défrichement.

Esson, d'*essonium*, empêchement, excuse, terre d'un seigneur empêché de répondre à l'appel de son suzerain, par infirmité ou pour quelqu'autre motif légitime.

Estouvières (les), village de Cuves, *estoverium*, terre donnée à une fille pour sa dot, ou à quelqu'autre personne pour son entretien, d'où le français étoffé, c'est-à-dire pourvu.

Etallerie (l'), de *stallum*, *stallaria*, maison, réunion d'habitations, village.

Etang (l'), de *stagnum*, étang.

Ethan, Etochets (les) : *estatoc*, auberge.

Etoublon, d'etoubles, *stipulae*, menues pailles que le van rejette. — Lieu où il y a plus de paille que de grain.

Etouvy, commune du Calvados, malgré son ancien nom d'*Ituvium*, paraît avoir la même étymologie qu'Etoublon.

Etre (l'), auquel on joint ordinairement un nom d'homme, *astrum*, *astracum*, *atrium*, âtre, maison. Il y a à Ger et dans les environs beaucoup de villages appelés l'Etre, l'Etre-aux-Francs, l'Etre-Chevalier, etc.

Etranger (l'), il faut lire l'Etre. — Anger.

Etrieux (les), *atriola*, petites maisons.

Eumelets (les), *ulmuli*, petits ormes.

Evêché (l'), anciennes possessions de l'évêque.

Eves (les), Evées (les), Evennières (les) : d'*eve*, eau, villages dans les eaux ou près des eaux.

F

Faoc (le), *fagus*, le hêtre.

Fagel, Faguais, Faguais (le) : n. p., de *faia*, *faiala*, habitants voisins d'un bois de hêtres.

Faix (le), Faix (les) : *fagus*, *fagi*, *faia*, *faiae*, les hêtres.

Faisantière (la), *facienda* ou *fazienda*, ferme ou domaine.

Familier (le), de *familia*, maison de serfs.

Fanerie (la), de *fenum*, foin.

Fardin, n. p., de *farinarius*, farinier.

Fardinière (la), habitation de Fardin ou d'un farinier.

Farulière (la), de *feruscula*, lieu de chasse.

Faubrais (le), *fald*, village, *braiae*, de la boue, village boueux.

Digitized by Google

FAUCHERIE (la), FAUCONNIÈRE } de *fulcus, fulco*, faucon, lieux où l'on dressait des faucons.

FAUCON, FAUCHEUX, FAUCHON, FAUCHET } n. p. de *fulco*, dresseurs de faucons.

FAUX (le), FAUX (les), FAUTRAIE (la), FAUTRIE (la) } de *fald*, saxon, bergerie, étable, et par extension, ferme, village.

FAUTREL, FAUDAIS, FAUDET } n. p., de *fald*, habitant d'un village.

FAUTRELLERIE (la), habitation de Fautrel.

FAUVEL, n. p., de *fulvellus*, fauve, qui poursuit les bêtes fauves, c'est-à-dire chasseur.

FAUVELLIÈRE (la), FAUVELLERIE (la) } de *fulvellus* ; lieux de chasse, ou habitation de Fauvel, c'est-à-dire d'un chasseur.

FAVIÈRES (les), FAVRAIE (la), FAVRIE (la) } de *fabaria*, lieu où l'on cultive des fèves. — Plus probablement de *faber* ; artisan ; habitation d'un artisan.

FAVRAIS (le), FAVIER } n. p., de *faber*, artisan.

FAY (le), de *fagus, faya*, hêtre.

FELAYE (la), de *fayala*, foutelaie.

FERARD, n. p., de *ferarius*, chasseur.

FERARDAIS (la), habitation de Ferard, ou d'un chasseur.

FERMANDIÈRE (la), peut-être de *firmare*, terre affermée. — Plus probablement de *firmanda*, terre donnée en gage.

FERME (la), *firma*, ferme, terre tenue par location.

FERICOTIÈRE (la), de *fera, fericota*, petite bête fauve, lieu de chasse.

FERON, FERRY, FEREY } n. p., de *fera*, chasseurs.

FERONNIÈRE (la), FERRÉE (la), FERRIÈRE (la), FERRIÈRES } de *fera*, lieux de chasse.

FERVACHES, *ver-v-aquae*, eaux de la rivière ou de la Vire. — Fervaches est sur la Vire.

FEUX (les), de *focus*, habitation.

FEUCHELLERIE (la), FEUGÈRES, FEUGETTES } de *fulcus, fulcaria*, faucon, lieu où l'on dressait des faucons.

FEUCHET, n. pr., éleveur de faucons.

FEUIL (le), FEUILLÉE (la), FEUILLIE (la), FEUILLET (le) } *folium, foliata*, lieu ombragé.

FEUILLET, n. p., FOLLIOT, n. p. } de *folium*, habitant d'un lieu ombragé.

FIANCERIE (la) f. *fidanciaria*, fidei-commis, terre donnée à quelqu'un pour être remise à un autre.

Digitized by Google

Fieffe (la), nom d'un très grand nombre de villages surtout dans les paroisses limitrophes de la Lande-Pourrie. Pour les distinguer on y joint ordinairement un nom d'homme ; de *feodata*, terre fieffée ou vendue à certaines conditions. Ce sont le plus souvent des portions de la forêt, qui ont été peu à peu aliénées et défrichées par les acquéreurs.

Fieffe-a-zire (la), village de Saint-Clément ; c'est la fieffe à Girres, ou Gilles.

Fief (le), de *feodum*, *feudum*, terre seigneuriale.

Fillatre, n. p., de *filaster*, fils né d'un premier mariage, quelquefois gendre.

Filastre (le), de *filaster*, terre d'un fils né d'un premier mariage, ou d'un gendre.

Fix (le), de *fixum*, limite, habitation située près d'une limite.

Fillière (la), probablement pour Villière, de *Villaria*, village.

Flachet (le) } de *flacessere*, *flaco*,
Flaget (le) } flaque d'eau qui
Flechet (le) } se dessèche.

Lieux remplis de flaques d'eau à certaines époques.

Flechier, n. p., habitant d'un lieu marécageux.

Fleuriais (la) } de *flores*, lieux
Fleurière (la) } abondants en fleurs. (Voir supplément).

Fleury } n. p., habitants d'un
Fleuret } lieu fleuri ou cultiva-
Floret } teurs de fleurs. (Voir supplément).

Fleutière (la), de *flectaria* pour *plectaria*, maison faite de bois entrelacés et enduits d'argile.

Foiderière (la), de *fodrarius*, habitation d'un fourrier, chargé de fournir, en temps de guerre, les subsides nécessaires au roi ou à son seigneur.

Folie (la), de *follis*, *choulle*, sorte de boule qu'on lançait avec des bâtons munis de crochets, ce qui s'appelait *cheolare*, *choulle*r. — C'est ce qu'on appela aussi jeu de la crosse. — La folie signifie lieu où l'on jouait à la *choulle*.

Folleville, village où l'on jouait à la *choulle*, *follis*.

Follain } noms propres, de *follis*,
Follet } signifient joueurs de
Fol (le) } *choulle*.

Follinière (la), habitation de Follin, ou lieu où l'on jouait à la *choulle*.

Folliolaie (la), *foliolata*, lieu ombragé, ou *fagiolata*, petit bois de hêtre.

Fonce (la), lieu situé dans un bas fond.

Foncet (le), diminutif de *fonce*.

Fontaine (la) } *fons*, *fontes*,
Fontaines (les) } sources d'eaux.

Fontaine } noms propres
Fontaine (de la) } habitants voi-
Fontaines (des) } sins de fon-
Fonteny } taines.

Fontenay, *fontanetum*, lieu où il y a des sources.

Fontenelle (la) } petites fon-
Fonttetes (les) } taines.

Digitized by Google

FOREST (la), du germain *forsht*, sapin, par extension bois de haute futaie.

FORESTERIE, de *forestarius*, habitation d'un garde-forêt.

FORESTIER (le) } garde-forêt.
FORTIER, n. p. }

FORETTERIE (la), a peut-être le même sens que Foresterie, peut venir aussi de *fodrarius*, habitation d'un fourrier.

FORÊT, n. p., de la forêt.

FORGE (la) }
FORGES (les) } peuvent quelquefois signifier habitation d'un forgeron, mais le plus souvent sont pour la Froge, le Frogeais, etc., voir ces mots
FORGEAIS (la) }
FORGERAIS (la) }

FORGEAIS (le), n. p., habitant d'une *froge*.

FORIEN, village de Saint-Laurent-de-Cuves et de Cuves ; jadis Saint-Symphorien, à cause d'une chapelle dédiée à ce saint. On disait encore au dernier siècle Saint-Cyphorien.

FORIÈRE (la), de *fodrarius*, habitation d'un fourrier.

FORET, n. p., fourrier.

FOSSE (la) } de *fossa*, petite vallée et souvent chemin.
FOSSÉ (le) }

FOSSARD } n. p., de *fossa*, qui habite une petite vallée, ou sur le bord d'un chemin.
FOSSÉ }

FOSSE-LEVRETTE (la), vallon étroit, saut d'une levrette. (Voir supplément).

FOU (le), de *fustis*, fouteau.

FOUASSE, n. p., de *foaca*, pain cuit sous la cendre, boulanger.

FOUASSERIE (la), habitation d'un boulanger.

FOUCHARD } n. p., de *focus*, qui a un feu ou une habitation.
FOUCARD }

FOUCARDIÈRE (la), *focaria*, habitation de Foucard, ou lieu où il y a des habitations.

FOUCHER, n. p., de *fulcarius*, dresseur de faucons.

FOUCHERAIE (la) } lieux où l'on dressait des faucons, ou habitation de Foucher.
FOUCHERIE (la) }

FOUDRAY } de *fodrarius*, habitation d'un fourrier.
FOUÉDRAY }

FOUETTERIE (la), *focus*, *focataria*, lieu où il y a des feux ou des habitations.

FOUGERAY (le) } de *filgeria*, *filgerium*, fougère, lieux où il y a de la fougère.
FOUGERAIS (les) }
FOUGÈRES }
FOUGEROLLES }

FOUGERAY, n. p., habitant d'un Fougeray.

FOUGNAIE (la), *fustis*, *fustineia*, foutelaie.

FOUILLÉE (la) } *foliata*, lieu ombragé.
FOULLÉE (la) }

FOULERIE (la), lieu où l'on foule le drap.

FOULON, n. p., fouleur de draps.

FOULEUR (moulin) } moulin pour fouler le drap.
FOULON (moulin) }

Digitized by Google

FOULONNIÈRE (la), même sens que Foulerie, ou habitation de Foulon.

FOUQUÈRE (la), FOUQUETIÈRE (la) } de *focus*, lieux où il y a des feux ou maisons.

FOUQUET, FOUQUE } n. p., vient de *focus*. *Fouquet*, écureuil, vient, ce semble, de *fagus, fagulus*. Les écureuils en effet aiment les hêtres où ils trouvent des faînes pour se nourrir.

FOURBERIE (la), village de Vengeons, de *forbeator*, fourbisseur, nettoyeur d'armes, rétameur.

FOURCHEMINS (les), chemins qui forment une fourche en se partageant.

FOUTEAU (le), FOUTELARE (la) } de *fustis*, fouteau.

FOUTEAU-CANU (le), le fouteau-cagneux.

FRAIRIE (la), *fratricia*, terre partagée entre frères, — ou *friscaria*, de *frisk*, défrichement.

FRAISCHES (les), *frisca*, de *frisk*, défrichement.

FRANCIÈRE (la), FRANCAISIÈRE (la) } terres habitées par des francs.

FRANC-FIEF (le), fief exempt de redevances au seigneur.

FRANC (le), FRANÇOIS, FRANÇOIS (le), FRANCIER (le) } n. pr., franc, ou habitant d'une *francière*.

FRAS, n. pr., *frescum*, défrichement.

FRAULT, n. pr., de *fro*, latinisé *fraustum*, terre inculte, habitant d'une terre inculte.

FRÉCUL, de *frisk*, *fresculum*, petit défrichement.

FRÉMONDIÈRE (la), *frisca mundaria*, colline défrichée.

FRÉMONT, n. pr., habitant d'une côte défrichée.

FRESLES (les), *frescula*, défrichements.

FRESCHE (le), FRESCHOT (le) } *frisk*, *frescum*, défrichement.

FRÊNE (le), n. pr., habitant d'un défrichement.

FRÊNE (le), FRESNAY, FRESNAYE (la), FRESNAIES (les) } *frisk*, *frescinum*, *frexinum*, défrichement ; quelques fois ces noms peuvent venir de l'arbre appelé frêne, mais rarement.

FREVALET, *fresca vallis*, vallon défriché.

FRICQUETERIE (la), de *frisk*, défrichement.

FRIETTE (la), rivière, de *fria*, sorte de petit poisson.

FRILOUZE, *frilazin*, mis en liberté, affranchi, terre de serfs rendus libres.

FRILOUX (le), FRILOUX (mont) } frileux, froid.

FROGEAIS (la), FROGERIE (la) } de *fro*, *froge*, terre inculte, clairière dans les bois.

FROGIER, FROGEAIS, FROGEAIS (le) } n. pr., habitant d'une *froge* ou terre inculte.

Digitized by Google

FROIDE-BISE, village exposé au vent du nord.

FROMENTIN, n. pr., de *frumentum*, qui cultive le froment ou le blé.

FROMONT, n. pr., pour Fremont, ou bien, *fro* du mont.

FUMERAS (le)
FUMERIAUX (les) } de *fimus*, boue, terrain boueux.

FUNESON, jadis Fumichon, village de Ponts, de *fimus*, terrain boueux.

FURETIÈRE (la), de *fur*, voleur, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

FUR (le), n. pr., a la même origine.

FURET, n. pr., diminutif de *fur*, petit voleur.

FUTAYE (la), de *fustis*, foutelaie.

G

GACHETIÈRE (la), *gascaria*, terre défrichée.

GAGE (le), *gagium*, le bois.

GAGER (le) n. pr., le bois ou du bois.

GAIGNON
GAGNEUR (le) } n. pr., de *gagnagium*, labourage, laboureurs.

GAINTRE (la), rivière, *gantaria*, de *gantae*, oies ou canards sauvages, rivière des oies.

GALICHÈRE (la), *gallicaria*, atelier de saboterie.

GALLERIE (la), vient probablement de *gallicaria* et a le même sens que Galichère ; peut venir aussi de *gallus*, coq, et signifier poulaillerie.

GALICHER, n. pr. *gallicarius*, sabotier.

GALONNIÈRE (la) de *galo*, galon, baril, atelier de tonnellerie.

GALUCE (la), pour la Caluce, de *calusum*, enclos.

GAMBILLON, n. p., de *gamba*, *gamballare*, danseur.

GASNIER, n. pr., *ganearius*, aubergiste.

GANERIE (la)
GASNERIE (la)
GANNERIE (la)
GANERAIE (la)
GANERAY (le) } de *ganea*, auberge.

GANÉ ou GANNÉ, n. pr., de *ganearius*, aubergiste.

GANNE (château de) *gann*, trahison, felonie, château de felon.

GAPAILLÈRE (la), de *gâte-paille*, terre peu propre à la culture.

GARANDE (la)
GARANDIÈRE (la)
GARENNE (la) } viennent de *warenna*, *garenna*, lieu gardé pour la chasse ou la pêche.

GARANDEL, n. pr., de *garande*, lieu gardé.

GARÇHINIÈRE (la), *garchio*, *nebulo*, lieu de débauche.

GARLIÈRE (la), *galetum*, *garletum*, *garletaria*, galon, baril, atelier de tonnellerie.

Digitized by Google

GATBLED, n. pr., *gâte-blé*, qui perd le blé qu'il sème, habitant d'une mauvaise terre.

GATBOIS, n. pr. *wast-boscus*, bois du lieu désert ou bois ravagé.

GATHE ou GATE (la), *gath*, *gata*, porte, passage.

GAST (le), *wastum*, terre déserte, quelquefois terre ravagée.

GASTÉ, n. pr., de *guast*, habitant d'une terre déserte.

GASTINIÈRE (la) / GASTINES (les) / GATTES (les) } de *wastum*, terre déserte ou ravagée.

GATTEVILLE, commune, *wastivilla*, village du lieu désert.

GATTE-MARE, mare du lieu désert.

GATHEMO, *gatha-montis*, passage du mont; c'est là que la route d'Avranches à Vire passe le sommet de la colline qui sépare les bassins de la Sée et de la Vire.

GAUCHERIE (la) / GAUCHERAIE (la) / GAUCHARDIÈRE (la) } *gallicaria*, atelier de saboterie.

GAUCHER / GAUCHET } n. p., *gallicarius*, sabotier.

GAUD (le) / GAUDE (la) / GAULT (le) } *wold*, *woldus*, *wolda*, *goldus*, *golda*, *goldum*, le bois.

GAUDAIRE, n. p., du bois.

GAUDERIE (la) / GAUDICHÈRE (la) } peuvent venir de *gold*, bois. — Peuvent venir de *gaudere*, et signifier terre donnée en jouissance, *godia*.

GAUDIN / GAUDAIS / GODIN / GODON / GOT (le) / GODET } n. p., de *woldus*, *goldus*, du bois.

GAULERIE (la), probablement pour la Caulerie, de *caulae*, bergerie.

GAULARD, de *caulae*, berger, fermier.

GAUNERAIE (la), peut-être pour la Ganeraie, de *ganea*, auberge. — Plus probablement pour l'Agauneraie, d'*agaun*, rocher, lieu pierreux.

GAUNARDIÈRE (la), pour l'Agaunardière, d'*agaun-hart*, col-colline rocheuse.

GAUTIER, n. p., *walterius*, garde-bois.

GAUTERIE (la) / GAUTERAIE (la) } de *walterius*, habitation de Gautier ou d'un garde-bois.

GAVRAY, de *gav*, *gavr*, cours d'eau encaissé dans une vallée étroite.

GAZE (la), pour la vase, lieu fangeux.

GAZENGEL, dans le peuple on dit Gagenger, — *gagium* — *angeri*, bois de l'écuyer. — Pourrait venir également de *casa*, — *angeri*, domaine de l'écuyer.

GAZENGEL, n. p., habitant du bois ou du domaine de l'écuyer.

GEFFOSSES, commune, paraît venir du germain *geffæss*, bateaux, et par extension, port. (Voir supplément).

Digitized by Google

GELINAIS (la), de *gallina*, *geline*, poulaillerie.

GEMELAIS (la), paraît venir de *gemella*, maison double.

GENDRE (le), n. p. / GENDRÉE (la) / GENDRIE (la) / GENIÈRE (la) } pour Lagendrée. Lagendrie, Lagenière, de *lagena*, borne, limite, terres délimitées.

GERARD / GEREUX / GERAUD / GIRAUD / GIRARD } n. p. de *jarria*, terre inculte, habitants d'une terre inculte.

GENÊTS, nom de commune, latinisé *Genitium*, *gen-ai* ou *gen-is*, embouchure de la rivière; Genêts est près du confluent du Lerre et de la Sée.

GENÊT (le) / GENÊTS (les) / GENÊTAIS (les) / GENÊTEL (le) } de genêt à balai, genêtière, ou lieu planté de genêts.

GENS (les), lisez les jans, c'est-à-dire les ajoncs.

GER (le), nom de plusieurs rivières, est le même mot que Ver, cours d'eau, rivière.

GER, nom d'une commune, sur la Grenne, signifie simplement la rivière. Jadis on disait Motager ou Motauger à cause de la motte ou château situé près de la Grenne; ce qui signifiait motte près du Ger, ou de la rivière.

GERICAULT, n. p., vient de Ger, habitant de Ger.

GERRIER (le), de *ger*, village du Ger ou de la rivière, ce village est sur la Grenne dans l'Orne.

GERBEUDIÈRE (la), à Saint-Pois, peut venir de *ger-bod*, village de la rivière, ce village est à peu de distance du Glanon; peut venir aussi du germanique *Werb-bud*, maison du village, ou village des maisons.

GERBOUDIÈRE (la), *ger-bod*, habitation ou village du *Ger*, ce village est dans l'Orne, sur la Grenne.

GIRAULT / GIROULT } n. p., paraissent avoir la même origine, et peuvent venir de *jarrigue*, *jarria*, *jarriaria*, jarrière, terre inculte.

GERARDIÈRE (la) / GERAUDIÈRE (la) / GIRAUDIÈRE (la) / GIRARDIÈRE (la) } habitations de Gerard, Geraud, Gereux, Girard, noms qui viennent de *jarrigue*, terre inculte.

GERVILLE, commune, *gervilla*, village du *ger* ou du ruisseau.

GESBERDIÈRE (la), de *werrbert*, brillant à la guerre, dont Gerbert, Gesbert, nom donné au baptême et devenu patronymique.

GESLIN / GESLAIN } n. p., paraît venir de *gallinarius*, marchand de volailles.

GESLINIÈRE (la), habitation de Geslin, ou d'un marchand de volailles.

GESTIÈRE (la), à Brecey, de *gestum*, levain de bière, brasserie.

Digitized by Google

Gez a probablement le même sens que Gestière.

Gisors, à Vains, *gez-or*, ou brasserie sur l'eau.

Giboudière (la), *Viti-bod*, village ou habitation de Guy.

Giboulière (la), *vadi-boolaria* ou *Viti-boolaria*, étable, du gué, ou de Guy.

Gigaierie (la)
Gigannières (les)
Gimbrie (la)
Gingannière (la)
} de *giga*, *ginga*, d'où gigotter, gambader, lieux de danse.

Gigan
Gingan
} n. pr., danseurs.

Gilbert, nom donné au baptême et devenu patronymique.

Gilberdières (les), habitation de Gilbert.

Giffault, n. pr.
Giffard, n. pr.
} de *gifalcus*, sorte de faucon, dresseurs de faucons.

Giffardière (la)
Giffaudière (la)
} habitation de Giffard ou Giffault ou dresseurs de faucons. — Ces noms peuvent venir aussi de *Viti-faldum*, village de Guy.

Gilardière (la)
Gilaudais (la)
Gilaudière (la)
Gilotière (la)
Gilonnière (la)
} de *gilo*, *gelo*, *jilo*, pot, cruche, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

Gilard
Gilaud
Gilot
Gislot
Gelon
} de *gilo*, pot, cruche, noms propres aujourd'hui ; furent primitivement des sobriquets injurieux.

Girre
Giret
} n. pr., de Gilles.

Gislières (les), peut venir de *gilo*, cruche, et signifier la même chose que Gilardière, — peut aussi venir de Gilles, nom donné au baptême et devenu patronymique.

Glanon (le), affluent de la Sée, *glen-on*, eau de la vallée.

Glanon, nom d'un village de Cuves, se tire de cette rivière sur laquelle il est situé.

Glanon, n. pr., habitant des bords du Glanon.

Glatigny, de *wold*, *gold*, *goldinum*, *goldineium*, bois, petit bois.

Gohannière (la), habitation de Gohan, pour Johan, Jean.

Godefroy (la), nom de commune et de villages, jadis la Gaudefraye, *wolda* ou *golda fresca*, le bois défriché.

Goderie (la)
Godichère (la)
} même sens que Gauderie et Gaudichère.

Godardière (la), habitation de Godard.

Gogeard, n. p., *gallicarius*, sabotier.

Gohin, n. p., de *Gohan*, pour *Johan*, Jean.

Gonetière (la), de *gona*, *gonetarius*, tailleur d'habits en peau de bique.

Gontier, n. p., de *gonetarius*, tailleur d'habits en peau de bique.

Gonterie (la), habitation de Gontier.

Digitized by Google

GORGES, nom d'une commune de la Manche où il y a des marais étendus, *gurges*, gouffre, lieu où l'on s'enfonce.

GOUPILLON (le), habitation de Goupil.

GOUPIL, n. p.
GOUPILS (le), n. p. } *vulpes*, *vulpecula*, renard, sobriquet donné à des serfs par les seigneurs.

GOUBINIÈRE (la), habitation de Le Goubin.

GOUBAUX
GOUBIN (le)
GOUBÉ (le)
GOBÉ
GOBIER } n. p., de *gaw*, latinisé *gobia*, village, habitants de villages.

GOSSET
GOSSELIN
GOSSE
GOSSERIE (la) } noms propres, même sens que Cossé, et Cossère.

GOUPILLÈRE (la), habitation de Goupil, ou Legoupils.

GOURGOU, village de Saint-Laurent-de-Cuves, *gurges*, gouffre, ainsi nommé à cause d'un très mauvais passage de la route de Vire à Avranches, où les chevaux et les voitures s'enfonçaient.

GOURFALEUR, nom de commune, *gord-fell*, falaise ou hauteur sur les pêcheries ou sur la rivière.

GOURMONDIÈRE (la), *gord-mondaria*, — mont ou colline sur le *gord*, la pêcherie ou la rivière.

GOURDAN, n. p., de *gordenna*, barque de pêche, pêcheur.

GOTE (la)
GOUTTE (la)
GOUTELLE (la)
GOUTIÈRE (la) } de *gota*, ruisseau d'égout, petit ruisseau.

GOUVRIE (la), de *coev*, feuillage, lieu ombragé.

GOUVRIE, n. p., habitant d'un lieu ombragé.

GRAFFARDIÈRE (la), de *crag* ou *grau*, gravier et *hurt*, coteau, coteau pierreux ou sablonneux.

GRANDAIS (la)
GRANDIÈRE (la) } abbréviation de Garandais, Garandière, de *warenna*, garenne, lieu gardé pour la chasse ou la pêche.

GRANDAIS
GRAND (le) } n. p., garde-chasse ou garde-pêche.

GOUEY, *gow-ey*, contrée sur l'eau.

GOUVETZ, même étymologie que Gouey.

GOUVILLE, *Gow-ey-villa*, village de la contrée sur l'eau.

GRAIGNES, *crenn*, marais.

GRANDOYE, grand douët.

GRANGES (les)
GRANGERAY } de *granetae*, *granetaria*, lieux où l'on amasse le grain.

GRANVILLE, *crennae-villa*, village du marais ; la basse ville était en effet un marais qui fut habité avant le Roc ou la haute ville.

GRAINVILLE
GRENNEVILLE } même sens que Granville.

GRASSERIE (la)
GRASINIÈRE (la)
GRASSONNIÈRE (la) } de *gradus*, *grau*, *gras*, gué dans

Digitized by Google

une rivière, villages près d'un gué.

GRASSIN, GRASSON, GRASSET } n. p., du gué.

GRATMONDIÈRE (la), *gradus-mondaria*, colline du gué.

GRATOT, commune, *grau-tot*, habitation de la terre pierreuse ou sableuse.

GRAVENGÈRE (la), habitation du gravanger, ou collecteur des revenus de la vicomté.

GRAVEREND (le), n. p., le gravanger.

GRAVERIE (la), GRAVELLE (la) } de *graw*, gravier, terre sabloneuse ou rocailleuse.

GRÉMILLY, village de Ger, dans la forêt, de *gremium*, sein.

GREMONDIÈRE (la), GREMONDAIS (la) } *gradus-montia*, colline du gué.

GRENNE (la), rivière, de *crenn*, marais, ainsi nommée des marais quelle traverse.

GRENNE (de), n. p., du bord de la Grenne.

GRESLES (les), de *grée*, terre sableuse, colline rocheuse.

GRESLÉ, n. p., habitant d'une terre sableuse.

GRÉVILLE, commune, *grée-villa*, village de la *grée* ou du terrain sableux et pierreux.

GRIMESNIL, *rigi-mesnillum*, mesnil près d'un ruisseau.

GRINGAL, GRINGALET } de *runco*, *runcale*, ronce, lieux pleins de ronces; le G est euphonique.

GRIPPES (des), n. p., d'un lieu où l'on monte.

GRIPPES (les), GRIPAIS (le), GRIPPIÈRES (les), GRIPON (le) } du germain *greipan*, grimper, en patois *gripper*, lieux où il y a à monter.

GROUSSET (le), de *grossus*, terre habitée par un serf non attaché à la glèbe.

GROSSET, n. pr., GROUSSY, n. pr. } serf non attaché à la glèbe, *grossus*.

GROSSIN, GROS (le) } de *grossus*, serf non attaché à la glèbe, ou de *grossus*, grossier, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

GROSSINIÈRE (la), habitation de Grossin.

GROSVILLE, commune, *crovilla*, village du marais.

GUÉ (le), *vadum*, passage dans une rivière ou dans un ruisseau.

GUÉ-BOTREL (le), gué des crapauds ; botterel en vieux normand signifie crapaud.

GUÉ AUX CHATS (le), GUÉ AUX RALES (le) } petits gués dans des ruisseaux.

GUÉPERROUX (le), gué empierré.

GUÉDOITIÈRE (la), *vadum ductus*, gué des douets, — peut être de *gueldata*, terre soumise à la taille.

GUÉDOIS (le), n. pr., habitant près d'un douet d'où sort un ruisseau, ou de *gueldatus*, soumis à la taille.

Digitized by Google

GUÉNAUDIÈRE (la), *venatoria*, lieu de chasse, ou habitation d'un chasseur.

GUÊNOUILLES, de grenouilles, lieu marécageux.

GUÉRIN, n. pr., de *ward*,, garde-chasse ou garde-pêche.

GUÉRINIÈRE (la) / GUÉRINETTES les) } habitation de Guérin ou d'un garde-chasse.

GUÉRETS (les) / GUÉROTIÈRE (la) / GUÉRITIÈRE (la) } de *warrectum*, terre que l'on laisse reposer, puis où l'on fait des guérets.

GUERMONDIÈRE (la), pour la Grémondière, *gradus-mondaria*, colline du gué.

GUERRYE (la) / GUERRE (la) } de *gascaria*, terre défrichée.

GUERGE (la), rivière, de *gord*, *gurges*, cours d'eau, pêcherie.

GUEUDIÈRE (la), de *gueude*, nom vulgaire de la grande paquerette, terre féconde en gueude.

GUESNIÈRE (la), de *gagnagium*, labourage, d'où le français gain, parce qu'en labourant la terre on en tire profit.

GUESNONIÈRE (la), même sens que Guesnière.

GUESNON, n. pr. / GUESNIER, n. pr. / GAGNEUR (le), n. p. } de *gagnagium*, labourage, laboureurs.

GUESDON, n. pr., peut-être de *gaisdum*, pastel, et en ce cas signifierait teinturier, — plus probablement de *geldo*, compagnon faisant partie d'une société payant un impôt.

GUESDONNIÈRE (la), habitation de Guesdon.

GUET (le) / GUETTE (la) } de *wactae*, lieu où l'on faisait le guet, ou dont les habitants étaient tenus au guet, — peut être mal ortographié, et signifie simplement le gué ou la *gotte*, ruisseau.

GUIBERGÈRE (la) / GUIBOURGÈRE (la) } *Viti-berg* ou *burg*, village de Guy.

GUIBOUDIÈRE (la), *Viti-bod*, habitation de Guy.

GUILGAUT, n. pr., de *guilhaula*, halle, qui a le droit d'exposer des marchandises sous la halle.

GUIMONDIÈRE (la) / GUIMONT, n. pr. } *vadi*, ou *Viti mondaria*, colline du gué, ou de Guy.

GUIGNON-FLEURI, ajonc-fleuri en patois l'ajonc, s'apelle guigne, guignon ou jan.

GUIGNARDIÈRE (la), de guigne ou ajonc, terre qui produit des ajoncs.

GUIGNARD, n. pr., habitant d'un lieu qui produit des guignes ou ajoncs.

GUIVRAY, de *guivre*, *bisse*, fief dont le seigneur portait dans ses armes une bisse, ou couleuvre tenant un enfant dans sa gueule ; ce qui a donné lieu à la légende d'un chevalier délivrant un enfant qui allait être dévoré par un serpent, et qui aurait reçu cette terre en récompense.

Digitized by Google

GUILLERIE (la)
GUILLARDIÈRE (la)
GUILLONNIÈRE (la)
GUILLON (le)
GUYON (le)
GUYONNIÈRE (la)
} de *guilo, gelo, guyo*, pot, cruche, cruchon, sobriquets donnés par les seigneurs à leurs serfs.

GUILLON
GUILLOT
GUILLOCHE
GUILLOCHER (le)
GUILLARD
GUILLET
GUILET
GUILLOU
GUYON
GUIOT
} de *guilo, guyo*, pot, cruche, sobriquets donnés par les seigneurs à leurs serfs.

GUYOT
GUILLET
GUYARD
GUILLOTON, etc.
GUELLET
GUILLOTIN
GUILLER (le)
} de *gullo, guyo*, pot, cruche, sobriquets donnés par les seigneurs à leurs serfs.

GUILLAUME, nom donné au baptême et devenu patronymique.

GUILMAN
GUILMIN
GUILMAIN
GUILMET
GUILLEMETTE
GUILMOT
GUILMOTTEAU
GUILLEMINE
} n. p., pour Guillaume.

H

HABIT (l'), *habitus* de *habitare*, habitation.

HACHERIE (la)
HAGUERIE (la)
HAIE (la)
HAIES (les)
HAIZERIE (la)
HAISIÈRE (la)
HAZES (les)
} de *haia, haga, hagaria*. Ce mot a plusieurs significations. Haie désigne quelquefois une place fortifiée par une palissade en bois, ou d'une autre manière. — Il a ce sens dans La Haye-Pesnel, la Haie-Terre à Saint-James; — il signifie un enclos gardé pour la chasse, comme dans le bois de la Haie. — Enfin, le plus souvent il signifie un enclos quelconque, et même une simple maison faite de branches entrelacées et enduites d'argile.

HAIE-PESNEL, *haya-Paganelli*, château fort de Paynel.

HAIE-DU-PUITS, *haga-podii*, château fort de la colline.

HAINERIE (l'), mot mal ortographié pour l'Ainerie, ou l'Ainesse.

HAIZET (le), diminutif de haie, petite maison.

HAGUE (la), dans le nord de la Manche, était un lieu fortifié. La Hague, nom de village, a le même sens que la haie, maison, habitation.

HAGUAIS, n. p., de la haie ou de la maison.

HALLERIE (la)
HALLÈRE (la)
HALLEY (le)
HALIS (le)
HALOTTIÈRE (la)
} de *hall, hallus*, habitation, maison. — Réunion de maisons, hameaux.

HALLOURIE (la), *hall-our*,

Digitized by Google

habitation près de l'eau ou d'une rivière.

HALLIER, HALLAIS, HALLOT, HALLEY } n. p., habitants d'un *hall* ou maison.

HAM (le), HAMEAU (le), HAMEL (le) } l'habitation; *ham* paraît être un mot commun aux Francs et aux Scandinaves.

HAMEL, HAMELET, HAMELOT, HAMELIN, HAMERAY, HAMON, HAMEL (du) } n. p., habitants d'un *ham*.

HAMELIÈRE (la), HAMELINAIS (la), HAMELINIÈRE (la), HAMELOTIÈRE (la), HAMONNIÈRE (la) } habitation de Hamel, Hamelin, Hamelot, Hamon.

HANTRAYE, n. p., de *hantrada*, serf mis en liberté. *Hantrada* signifie décret d'affranchissement.

HANTRAYE (la), habitation de Hantraye ou d'un serf mis en liberté.

HARAUDIÈRES (les), de *caraudae*, *caraudes*, habitation de sorcières.

HARDIÈRE (la), du saxon *hart*, ardu, lieu ardu, ou habitation de Hardy.

HARDINVAST, commune située sur un coteau, *hart-dun-wastum*, coteau défriché.

HARDY, n. p., signifie habitant d'un lieu ardu, *hart*.

HARDOUIN (le), HARDOUIN, n. p. } *hart-dun*, colline ardue.

HARDONNIÈRE (la), *hart-dun*, côte ardue.

HARELIÈRE (la), *hayrelium*, domaine à la campagne avec dépendances.

HAREL, n. p., habitant d'un domaine à la campagne.

HARELLIERIE (la), habitation de Harel.

HARDELÉ, HARTEL } n. p., nés d'une hardelle.

HARDELIÈRE (la), HARTELLERIE (la) } habitation d'une hardelle, mauvais lieu.

HAULARDIÈRE (la), peut-être pour la Caulardière, de *caulae*, bergerie — peut-être de *holl-hart*, coteau sur la vallée, — peut-être de *hollaria*, village de la vallée, peut-être *hol-ar*, vallée de l'eau.

HAULE (la), de *hollus*, vallée.

HAULONNIÈRE (la), *holli-on*, vallée du cours d'eau.

HAUSSÈRE (la), HAUSSIÈRE (la), HAUSSERIE (la) } de *house*, maison.

HATIVELLIÈRES (les), ne serait-ce point *catabula*, les étables ou les fermes dont on aurait fait *chatabulla*, *chativella*, *hativella* ?

HAUTEMANIÈRE, n. p., hautmanier, ou haut-manoir.

HAVILLONNIÈRES (les); l'étymologie est difficile. Ce mot pourrait peut-être venir d'*avers*, animaux domestiques, qui donneraient facilement *Averronière*, d'où *Avironnière*, *Avillonière*, *Havillonière*.

Digitized by Google

HEAULE (la), de *holl*, vallée.

HÉAUVILLE, commune, *holli villa*, village de la vallée.

HELLEVILLE, commune, *el-villa* ou *holli-villa*, village sur l'eau ou village de la vallée.

HÉDOU, HÉDOUIN } n. p. de *heod*, habitation.

HEC (le), HEZE (la), HEGUETTE (la), HEGINIÈRES (les) } de *haia*, *hagum*, *hagina*, haie, habitation, petites habitations.

HESLOUIS, n. p., de *Ciedwig*, devenu patronymique.

HÉLOUISIÈRE (la), habitation de Heslouis.

HEMÉVEZ, commune, *ham-vès*, village des gués.

HERAIS (la), de *hara*, écurie.

HERANGÈRE (la), HERANNIÈRE (la), HERANNAIS (la) } *hara-angeri*, écurie de l'écuyer.

HERAMBOURG, n. p., *haraeburgus*, bourg ou village de l'écurie.

HERBANDIÈRE (la), de *heribannator*, habitation de celui qui percevait les amendes sur ceux qui ne s'étaient pas rendus à l'appel en cas de guerre, d roi ou de leur seigneur, ce qu'on appelait le ban et l'arrière-ban.

HERBELLIÈRE (la), *herba-bella*, belle herbe.

HERBESCHERIE (la), de *herbagarius*, habitation d'un herbager ou surveillant de pâturages.

HERBERT, n. p., que le peuple prononce encore souvent Herbet, vient probablement de *herbagarius*, ou *herbarius*, herbager. On peut y voir peut-être plus justement un ancien nom franc donné au baptême et devenu patronymique.

HERCENDAIS (la), HERCENDIÈRE (la), HERCERIE (la), HERCELLERIE (la) } ces noms viennent de *herca*, la claie, lieux de jeu et de danse. Dans le peuple on dit encore quelquefois herser pour danser.

HERQUEVILLE, commune, *hercae-villa*, lieu où l'on hébourdait, lieu de jeu, ou mieux, *berg-villa*, village de la hauteur.

HERSENT, n. p., behourdeur ou danseur.

HEREL, de *hayrelium*, domaine à la campagne, plus souvent peut-être *aira-el*, habitation ou ferme sur l'eau.

HERFRAIE (la), de *heriberga*, habitation.

HÉRICEY (le), HÉRISSEY (le), HÉRISSIER (le), HÉRICHER (le) } n. p., habitant d'une bruyère, *erica*, ou plutôt d'une *jarrique*, terre inculte.

HÉRICIÈRE (la), HÉRISSON (le) } *d'erica*, bruyère, ou plutôt de *jarrigue*, terre inculte.

HERPELLIÈRE (la), HERPINIÈRE (la), HERPIGNIÈRE (la), HERQUIGNIÈRES (les) } de *herpex*, houe, herse, terre qu'il fallait travailler avec la houe, et herser.

Digitized by Google

HERPES, HERPIN, HERVIEU, HERVY (n. p., de *herpex*, qui travaille la terre avec la houe ou la herse.

HERPOTIÈRE (la), de *herbidare*, produire de l'herbe.

HERTHE (la), HEURTÉ (l'), HEURTIÈRE (l') (de *hurth*, *hurtha*, bois.

HEUDES, n. p., HEUDIARD, n. p. (de *heod*, habitation.

HEUDIARDIÈRE (la), habitation de Heudiard.

HEUGUEVILLE, commune, *hog-villa*, village des dunes.

HEUDIÈRE (la), de *heod*, habitation.

HEUSSÉ, de *huus*, *hous*, maison, habitation.

HEUZÉ, n. p., de *hous*, habitant d'une maison.

HEUZERIE (la), habitation de Heuzé.

HIESVILLE, commune, *ey-villa*, village sur l'eau. Il y a un petit cours d'eau.

HINGANT, n. p., *ginga*, *gingans*, danseur.

HIRPINIÈRE (la), voir Herpinière.

HIRMANIÈRE (la), pour l'Ilemanière, vient cependant peut-être de *heri-man* et signifie habitation d'un serf.

HOGUE (la), HOUGUE (la), HOGUES (les) (de *haug*, élévation, rocher ordinairement sur l'eau.

HOGUES (des), HOGUAIS, HOGUET (n. p., du rocher, ou des hauteurs.

HOGUETTE (la), HOGUELLE (la), HOUGUETTE (la) (diminutifs de hogue.

HOULGATTE, n. p., *holl-gath*, porte ou passage de la vallée.

HOULLE (la), HOULLIÈRE (la) (de *holl*, *hollus*, vallée.

HULLIN, HOULLIER (n. p., habitant d'une vallée.

HOLBICHE, n. p., quartier d'Avranches, *holl-bec*, pointe qui s'avance dans la vallée.

HOLME (le), HOMMET (le), HOMMÉEL (le) (de *holmus*, portion de terre formant une presqu'île sur une rivière, ou dans des marais.

HOMMEL (l'), HOUMEL (l') (*ulmellus*, l'ormeau.

HOMME (du), du *holme*.

HONGRIE (la), de *hungari*, Hongrois, sobriquet donné par les seigneurs à leurs serfs.

HOPITAL (l'), ancienne maison d'hospitalité, comme l'Hôpital près le Gué-de-l'Epine. — Ancienne possession des chevaliers hospitaliers, comme à Les Chéris.

HORRIQUE (la), *or-roch*, rocher de l'*or* ou du ruisseau.

HOTEL (l'), *hostellum*, de *hospitale*, qui souvent signifie simplement habitation, maison; plusieurs villages portent ce nom avec un nom d'homme qui les distingue les uns des autres.

HOTELLERIE (l'), *hostellaria*, même sens qu'Hôtel.

Digitized by Google

HOSTE (l') / HOTELLIER (l') { n. p., habitants d'un hôtel, ou hôtellerie.

HOTEL-DIEU, ancienne maison d'hospitalité.

HODIN / HOUDIN { n. p., de *heod*, maison, habitant d'une maison.

HOUDIÈRE (la) / HOUDINIÈRE (la) / HOUDIN, n. pr. { de *heod*, maison, réunion de maisons.

HOUESVILLE, commune, *holmi-villa*, village du holme. Houesville est une presqu'île dans les marais.

HOUSSARD, n. p. / HOUSSIN, n. p. / HOUSTIN { de *house*, habitant d'une maison.

HOUSSINERIE (la), habitation de Houssin, ou réunion d'habitations.

HOUSSEL (le) / HOUSSAY (le) / HOUSSAIRE (la) / HOUSSAIE (la) { de *hous*, maison, réunion de maisons.

HOUX (le), tire son nom du houx.

HUBERT, nom donné au baptême et devenu patronymique. — Il peut venir aussi de *hubarius*. Voir Huvé.

HUBERDIÈRE (la) / HUBERTIÈRE (la) { habitation de Hubert.

HUBY / HUBY (le) / HUBIN { n. p., de *huba*, habitation avec une portion de terre cultivée de contenance inconnue, — de *huba* vient hobereau.

HUBINIÈRE (la), habitation de Hubin.

HUCHEPIE, nom de plusieurs villages voisins des bois ou les pies vont se *hucher* ou percher.

HUDIÈRE (la), même sens que Heudière.

HUDIMESNIL, *heod-mesnillum*, habitation du mesnil; *heod* et *mesnillum* ont le même sens.

HUMIÈRE (la), de *holmus*, *hulmus*, holme; voir ce mot.

HUREL / HUREY (le) / HUREL { n. p., de *hure*, sobriquet donné par les seigneurs, grosse tête, entêté, chevelu.

HUREL (le) / HURELIÈRE (la) / HURETIÈRE (le) / HIREL (le) { habitation de Hurel, le Hurey ou Hirel.

HUSSON, n. p., de *huus*, habitation.

HUS / HUE { n. p., de *huus*, maison.

HUSSÈRE (la) / HUSSAIRIE (la) / HUSSONNIÈRE (la) / HUSSON { de *huus*, maison, habitation, réunion d'habitations

HUTTE (la) / HUTTIÈRE (la) / HUITTIÈRE (la) { de *hutte*, petite maison en branches enduites d'argile.

HUTARDIÈRE (la), de *hutardus*, bouc, biqueterie.

HUVÉ, n. p. / HUVERIE (la) { de *hoba*, d'où hobereau, *huva*, *huvaria*, portion de terre cultivée, avec une habitation.

HUET / HUARD / HOUET / HOUEIX { de *huus*, maison ou de *hubarius*, habitant d'une *hoba*.

HUYNES, nom d'une commune sur la Gaintre; *ouine*, la rivière.

Digitized by Google

HYENVILLE, commune; l'église est située sur une sorte de promontoire entouré en partie par les marais de la Sienne; *eyen-villa*, village sur les eaux.

I

ILE (l') } villages presqu'en-
ILES (les) } tourés d'eau, surtout en hiver. — Ile signifie aussi bien souvent une habitation isolée.

ILEMANIÈRE (l'), *insulae-manerium*, manoir de l'Ile, ou manoir isolé.

ILLIERS, *illices*, ruisseaux.

INGENA, ancien nom d'Avranches, *in-gen*, entre les embouchures de la Sée et de la Sélune. — *Gen* signifie aussi lieu élevé; en ce cas *in-gen* signifierait sur un lieu élevé.

ISIGNY, nom de communes et de villages, dont l'étymologie est fort obscure. Isis n'y est certainement pour rien, et l'étymologie pourrait bien n'être pas toujours la même. On trouve le nom ancien de notre Isigny écrit *Esgeign*, *Eseign*, *Eseignies*, ce qui fait penser qu'il pourrait venir d'*esantiae*, *eisanciae*, aisances, usages. En ce cas, ce serait un lieu dont les habitants avaient des usages en des terres qui ne leur appartenaient pas, ou jouissaient de tous les usages des leurs, sans que d'autres y eussent aucuns droits.

INSINIÈRE (l'), de *insignarius*, habitation d'un écuyer qui portait l'écu de son seigneur, orné de ses insignes.

ISABELLE } n. p., d'Elisabeth.
ISABET }

IFS (les) } quelquefois tirent
IVETS (les) } leur nom de l'arbre if, plus souvent de *if*, *ive*, eau, et dans ce cas signifient les eaux, les petites eaux.

J

JACOB } noms donnés au bap-
JACQUES } tême.

JACQUELOT
JACQUELINE
JAQUET
JAMMES
JAMET
JAMAIN
JAMELOT
JAMARD
JAMONT
JAMAULT
} n. p., de Jacques.

JADE (la) } de *gada*, grande
JADET (le) } écuelle, *jatte*; ces noms désignent des auberges; le jadet était probablement la chopine.

JAILLE (la) } de *jallo*, pour *galo*, galon,
JAILLARDIÈRE (la) } baril, atelier de tonnellerie.

JALLAIS, n. p., } tonneliers.
JALLET (le) n. p. }

Digitized by Google

JALOURS (le), de *hallus*, maison ; la lettre H se change assez souvent en J.

JAMBLERIE (la), de *gamba*, *jamba*, *jamballaria*, lieu de danse.

JAMBLE (le), n. p., danseur.

JANTINIÈRE (la), de *canthus*, jante, roue, atelier de charronnerie.

JARDIN (le), de *gard*, *garden*, enclos, lieu gardé.

JARRIÈRE (la), JARRIOT (le), JARRIOTIÈRE (la), JARRY (le) — de *jarrigue*, latinisé *jarria*, terre inculte ou aride.

JARRY, n. p., habitant d'une terre inculte.

JEAN, n. p. ; JEHAN ; JEANNE ; JEANNOT ; JANNEAU ; JEANNE ; JOUAN ; JOUIN ; JOUENNE ; JOUNNINET ; JOUAUT ; JOUAUDIN ; JENNEQUIN — tous ces noms viennent de Jean.

JERSEY (île de), JERSEY, village — jadis Jarzay ; ne vient point de *Cæsarea*, et n'a été ainsi latinisé que par les savants. — *Jarsia* est une corruption de *Jarria*, et signifie terre inculte. — C'est bien le cas du village de Jersey, à Saint-Brice ; il a été évidemment pris sur les bois ; et l'île de Jersey était appelée *Jarria*, terre sèche et inculte, par opposition à sa voisine la petite île d'*Augia*, la prairie.

JAUNAIE (la), JANNIÈRE (la), JANNAY (le), JEANNET (le), JEONIÈRE (la) — pour Janière, Janet, etc., lieux féconds en ajonc, vulgairement jan, ainsi appelé de *galnus*, *jalnus*, jaune, à cause de ses fleurs.

JANNET, n. p., habitant d'une Janière.

JAN (nid-au), nid-à-l'ajonc.

JAUNET, JAUNAY — n. p., de Jannière ou Jaunaie.

JAUTEST, JAUTÉE (la) — pour la Jotée, de *gota*, *jota*, ruisseau d'égoût, petit ruisseau.

JEHEULLURE (la), de *cheolare*, jouer à la choulle, lieu de jeu.

JOUANNIÈRE (la), habitation de Jouenne.

JOBOURG, latinisé *Jovis-burgus*, vient plutôt de *jugi-burg*, village de la crête de la colline.

JOLAIS (la), JOLIÈRE (la), JOLINIÈRE (la) — de *cheolare*, lieux où l'on jouait à la choulle ou à la balle.

JOLY, n. p., JOLIVET, n. p. — Joueurs.

JONCHAIS (la), JONCHET (le), JONQUET (le) — de *juncus*, jonc, lieux marécageux. — Peu être quelquefois d'ajonc.

JORET, n. p., pour Choret, tenant d'une cour.

JOSAIS (la), de *josum* pour *deorsum*, en-bas, lieu bas.

JOSSE, n. p., JOSSET, n. p., JOSSERIE (la) — même sens que Cos et Cosserie ou Cossère. J est le C adouci.

Digitized by Google

JOSSELIN, n. p., diminutif de Josse.

JOSSEAUMIÈRE (la) } du germain
JOSSEAUME n. pr. } *goth-selm*, casque de dieu. — Un Franc donna son nom à ce village, et les Josseaume l'ont pris de ce village.

JOUFFROY, n. p., Godefroy.

JOURDAN, n. p., signifie pêcheur, de *gorden*, petite barque dont on se servait pour prendre le poisson dans les *gords*, pêcheries ou rivières.

JOUBIN } n. p., pour Jouin, de
JOUVIN } Jean.

JOURDANNIÈRE (la), habitation de Jourdan.

JUHÉ } n. p., *hubarius*. Voir
JUHERS } Huvé.

JUILLEY, nom de commune, jadis *Jugleium*, de *jugillum*, *jugilleium*, lieu formé de petites chaînes de coteaux,

JUTIGNY, *jutineium*, de *gota*, *guta*, *juta*, ruisseau d'égout, petit ruisseau.

JUVIVIGNY-LE-TERTRE, *Juvineium*, habitation de *Jovinus*, nom romain, ou mieux, *jugibinna*, sommet de la colline. — L'affixe le *tertre*, ajoutée récemment, vient de son élévation sur un mont qui domine la crête de la colline où il est situé.

K

KAIRON, *Ker-on*, village ou habitation sur l'eau ou la rivière. Kairon est sur le Thar.

L

LABICHE, n. pr., de *bick*, femelle des animaux sauvages, chasseur.

LADRERIE (la), pour la maladrerie, ou léproserie.

LAIR, n. pr., pour l'*air*, l'eau.

LACOUTURE, n. pr., *cultura*, la culture.

LAHAIE } n. pr., de *haga*, haie,
LAHACHE } habitation.

LACAMBE } n. pr., de *comb*, *camb*,
LACOMBE } la vallée.

LAMOR } *mora*, la lande.
LAMORT }

LARONCHE } n. pr., *runco*, la
LAROUSSE } ronce.

LAISNÉ, n. pr., pour l'Aisné, vient d'ainesse, et signifie tenant d'une ainesse.

LAFONT, n. pr., de *fons*, la fontaine.

LALOE
LALOUEL } n. p., de *allod*, alleu,
LALOI } l'alleu, ou tenant d'un
LALOU } alleu.

LAINERIE (la), habitation de Laisné, ou plutôt pour l'*ainerie* ou ainesse.

Digitized by Google

LAICHET (le), de *lescia*, legs, héritage.

LAIZIER (le) } *lasca*, *lascaria*,
LAIZIÈRES (les) } terre affermée.

LALLEMAN } pour l'Allemand,
LALMANDIÈRE } L'Almandière.

LAMARE } n. pr., de mare,
LAMARELLE } amas d'eau.

LAMBALLE, village de Saint-Oven, *in ballio;* on appelait *ballium* un poste avancé pour défendre un camp; or, Lamballe est à l'entrée d'une gorge qui conduit au camp du Châtelier. c'est un village construit *in ballio*.

LAMBUT, village de Sourdeval, pour l'Ambut, *in-bosco*, village dans le bois.

LAMBERT, nom donné au baptême et devenu patronymique.

LAMBERDIÈRE (la), habitation de Lambert.

LAMARCHE, n. pr., de *marsh*, marais, le marais.

LAMPAS, *in passu*, village sur un passage.

LAMERIE (la), peut être de *lama*, rocher abrupte, vallée profonde; plus probablement de *lamae*, sorcières, habitation de sorcières.

LAMUSSE, n. pr., de *mossa*, marais, le marais.

LANCIAIS (la) } *lanceti*,
LANÇOIR (le) } *lanceto-*
LANSARD, n. p. } *rium. Lan-*
LANÇON, n. p. } *ceti*,
LANCHON, n. p. } étaient
LANCHON (le), n. p. } des colons qui jouissaient d'une terre moyennant certaines corvées, en temps fixé par le seigneur.

LANDE (la) } terres incultes.
LANDES (les) }

LANDE, n. p. } habitants
LALANDE, n. p. } ou posses-
LALANDE (de), n. p. } seurs de
LANDES (des), n. p. } landes ou terres incultes.

LANDELLES (les) } les petites lan-
LANDELLES } des.

LANDELLE, n. p. } des pe-
LANDELLES (des), n. p. } tites landes.

LANDAIS } de lande; habi-
LANDAIS (le) } tant ou posses-
LANDRIN } seur de landes.
LANDRY }

LANDE-TOUCHE } lande de la
LANTOUCHE } touche.

LANDE-CHAUVE, *landa-calva*, lande dénudée.

LANDE-POURRIE (forêt de la), *Landa-porrecta*, lande étendue, c'est la grande lande ou forêt du pays. — *Landa putrida* est une mauvaise traduction du XII^e ou XIII^e siècle. Cette lande n'a rien de plus pourri qu'une autre.

LANDRAIRE (la), de *landaria*, lande.

LANGE } de *anger*, écuyer,
LANGERAIS } habitation d'un
LANGERIE } écuyer.

LANGEVINIÈRE, habitation de Langevin.

LANGE } n. pr., qui vien-
LANGEVIN } nent de *anger*,
LANGELIER } écuyer, et plus
LANJUIN } souvent de Lange-
LANJUINAIS } rais, Lange, Lan-
LANGENAIS } gerie, et signifient
LANGERON } habitants de la terre d'un écuyer.

Digitized by Google

LANGLOIS, n. pr., l'Anglais.

LANTILLÈRE, pour l'Anquetillère.

LARDIÈRES (les), pour les Allardières, habitation d'Allard.

LARDILLY, pour l'Ardilly.

LARSENRY, *astrum-Henry*, âtre ou maison de Henry.

LASSERIE, LASSELINAIE { pour l'Asserie, l'Asselinaie.

LANE, LANON { n. pr., *asninarius*, ânier.

LANOE, LANOS, LANOUE, LANNOI (de) { de *noe*, marais, le marais.

LAROSE, n. pr., de *raus*, marais, le marais.

LAUMAIRE, probablement pour l'Aumaire, *ad majorem*, ainesse, — peut être de *almaria*, armoire, et en ce cas ce serait un atelier de menuiserie.

LAUMONDAIS, n. p., *ad montiam*, habitant d'une côte.

LAUVESSERIE, pour l'Auvesserie, au vasseur, vavassorie.

LAURIE (la), pour l'Orie, de *or*, village sur l'eau, peut-être de laurier, arbre.

LAURIER (le), de laurier, arbre.

LAUVRAIRE, LAUVRIÈRE { pour l'AUVRAIRE, l'Auvrière, de *Albaretum*, lieu ombragé.

LAUVRIÈRE, n. pr., habitant d'un lieu planté d'arbres.

LAROUELLE, n. pr., *ruga*, *rugola*, raie, laboureur.

LAVEILLE, LAVIEILLE { n. pr., de *well*, lieu marécageux, le marais.

LEBAS, LABASSAC { *vassus*, vassal, ou serviteur.

LEBIS, LEBOIS, LEBOSC, LEBOSSEY, LEBOCEY { n. pr., de *busc*, *boscus*, bois, Lebois.

LEBON, LEBRUN { n. pr., de *bonn*, *bronn*, fontaine Lafontaine.

LEBORDIER, LEBEURIER { n. pr. de *boria*, la ferme, le fermier.

LECAT, n. pr., de *catt*, le chasseur.

LECORRE, LECORPS { n. pr., de *croft*, enclos.

LECORDIER, n. pr., fabricant de cordes.

LÉCUYER, n. pr., traduction d'*anger*. Voir Anger.

LEFEBVRE, LEFÉVRE, LEFEBURE { n. pr., *faber*, artisan.

LEFOL, LEFOLLET { n. pr., de *follis*, choulle, qui joue à la choulle.

LEGRAVEREND, n. pr., *gravangerius*, gravanger. Voir Gravangerie.

LEGUÉ, LEGUEY, LEGUEDOIS { n. pr., *vadum*, habitant voisin d'un gué.

LEHERPEUR, n. pr., de *herpex*, qui se sert de la houe ou de la herse, laboureur.

LEHODEY, n. pr., de *heod*, maison, habitation.

LEGARD, LELEGARD, LEGEARD { n. pr., de *ward*, garder, garde-chasse, ou garde-pêche.

LELAIR, n. pr., c'est l'*air*, eau, avec l'article redoublé.

Digitized by Google

LEMBUCHE, village du Frêne-Poret, *in busc*, village dans le bois.

LEMERCIER, n. pr., de *merk*, limite, qui habite sur la limite d'un bois ou d'une province.

LEMAIRE, LEMAITRE } n. pr., *major*, aîné, ou habitant d'une aînesse.

LEMOING, LEMOIGNE, LEMOINE } n. p., de *monachus*, habitant d'une moinerie, ou terre ayant appartenu à des moines.

LEMAURE, LEMORE, LEMOR } n. pr., de *mora*, la lande.

LEMONNIER, n. pr., Le meunier.

LEMPERIÈRE, LEMPEREUR } n. pr., *in petraria*, voisin d'une carrière ou d'un chemin empierré.

LENAVETIER, n. pr., de *nov, nav*, marais, du marais.

LENGRONNE, n. pr. LENGRONNE, n. de com. LENGRONNIÈRE, village, } de *land-gronn*, ou de *land-green*, terre de marais, ou terre verte.

LENGERAIS (la), pour l'Angerais. Voir Angeraie.

LENORDEZ, LENORRAIS } n. pr., homme du Nord, normand.

LENTILLIES, probablement pour l'Anquetillie.

LEPAS, n. pr., le passage, qui habite près d'un passage.

LEPOIL, n. pr., de *podium, poi*, habitant d'un coteau.

LEPOURRY, n. pr., habitant d'une grande terre, *porrectaria*. Voir Pourrière, ou Lande-pourrie.

LERAY, LESREZ, LESREL } n. pr., de *riga*, raie, labourer. Voir Roy (le).

LERONSEUR, LEROUX } n. pr., de *ronco*, ronce, habitant d'un lieu qui produit des ronces.

LERESTEUX, n. pr., *rastor*, qui devait le ratelage au seigneur.

LESSARBOIS, ancien nom de Chaulieu, *exsartus boscus*, le bois défriché.

LESSAY, latinisé à tort *exaquium*, *Lez-ay*, bord de l'Ay, vient de *latus-aquae*.

LESTRE, commune, *estra*, embouchure, est en effet à l'embouchure d'une rivière.

LEUDERIE, LEUTRES } *lodia*, *lodaria*, loges, réunion de loges ou habitations.

LEZEAUX, *latus aquarum*, bord des eaux.

LEVENNIÈRE, pour l'Evennière, d'*eve*, eau, village près de l'eau.

LEVÉEL, LEVIEL } de *well*, marais, le marais.

LEVESQUE, n. pr., habitant d'une *vesquerie*, ou simplement fermier de l'Evêché.

LHOMME, n. pr., *holmus*, habitant d'un holme.

LHUISIÈRE, habitation de Clodwig, devenu Loys, Luys, Louis.

LIÉQUIN (le), de *lescia*, legs, héritage.

LIESVILLE, commune, *ly-ey-*

Digitized by Google

villa, le village des eaux ; c'est une presqu'île.

Lieublet, *locus bladi*, lieu où l'on cultive le blé.

Lifosse (la), *ly-fossae*, littéralement la *Les chemins ;* c'est un carrefour.

Ligeraie (la) } c'est l'Ygeraie,
Ligerie (la) } l'Ygerie avec l'article redoublé, de *hungari*, Ogres, Ygres, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

Lignagère (la), terre dont les habitants avaient le droit de *lignage*, c'est-à-dire de prendre du bois mort dans la forêt ou dans le bois voisin.

Ligny, *lignum*, *ligneium*, bois, tas de bois coupé pour le chauffage ou d'autres usages, a souvent, en basse latinité, le même sens que *nemus* ou *sylva*, et signifie simplement un bois.

Ligny (de), n. pr., du bois.

Lihou, *ly-hou*, le holme ou presqu'île (roc de Granville).

Limon (le), affluent de la Sée, *limi-on*, eau du lieu boueux.

Limon } villages de Tire-
Limon (bas) } pied, tirent leur nom du Limon.

Linière (la) } de *linum*, lin,
Linettes (les) } lieux où l'on cultivait le lin.

Linvervelle, commune, *linger-villa*, village de la rivière.

Lingehard, *ling* ou *lig-hart*, hauteur sur la rivière ; Lingeard est sur la Dolaine.

Lingreville, *ling-villa*, village sur un cours d'eau, *ling*.

Lionnière (la), *ligonaria*, terre que l'on travaille avec la houe, *ligo*.

Lion, n. p., de *ligo*, qui travaille avec la houe.

Liot, n. p., pour Luot, *lucellum*, petit bois.

Lyvoie, la voie, *ly-via*.

Livois, n. p., la voie ou le chemin.

Livraire (la), pour l'Ivraire, de *ive*, eau, village près l'eau, l'article est assez souvent redoublé, le premier étant agglutiné au nom propre.

Livré (le), d'*ivraire*, habitant près de l'eau.

Livet pour l'Ivet, d'*ive*, eau.

Locher } n. p., de *locherus*,
Loquet } gardien d'abeilles.

Locherie (la), habitation d'un homme qui cultive les abeilles.

Loge (la) } de *laubja*, germa-
Loges (les) } nique, latinisé *logia*,
Logis (le) } habitation.

Loges-Marchis (les), loges de la frontière *(merck)* de Bretagne.

Logerie (la), réunion de loges.

Loir (le), rivière, de *ling*, *lig*, latinisé *liger*.

Lolif, nom de commune, mal orthographié pour l'Olif, latinisé *Olivum*, de *holl-ifs*, eaux des vallées ou vallées des rivières ; (ces deux rivières sont la Braize et le Braizelle).

Longraie (la), *longa-riga*, longue raie, longs champs, peut-être l'*ogne-riga*, champs sur l'eau.

Digitized by Google

LONGUÈVES, *longues-ève*s, longues-eaux.

LONGUEVEILLE, *long-well*, long marais.

LAULNE, commune, pour *Lone*, excavation large, dont le fond est comme celui d'une rivière.

LONNIÈRE (la) / LOUINIÈRE (la) { de *laun*, clairière dans un bois, ou de *Lone*, excavation.

LOUIN, n. p., habitant d'une clairière dans un bois.

LORAIRE, pour l'Oraire, de *or*, ruisseau, rivière, eau.

LOREUR (le), pour l'Oreur, de *oratorium*, oratoire, église.

LORET (le), pour l'Oret, *oratorium*, oratoire, église.

LORIÈRE (la) / LORIE (la) / LORIENT / LORIETTE { de *or*, ruisseau, rivière, villages sur des cours d'eau. L'article est agglutiné.

LORENTIÈRE (la), à Saint-Laurent-de-Cuves, peut bien être l'habitation de Lorent; mais sa situation fait supposer que ce pourrait bien être l'Orancière pour l'*or-augière*, de *augia*, pré sur l'eau.

LORIER / LORIN / LORIEUX / LORENCE / LUROIS { n. p., qui habitent près de l'eau.

LORINIÈRE (la), habitation de Lorin.

LORGERIE / LORGERIL { cela peut-être pour Logerie, de *logia*, habitation. — Cela peut-être aussi pour l'Orgerie, de *hordeum*, lieu où l'on cultivait l'orge.

LOSCENDIÈRE, voir Oscendière (l').

LOTERET (le), diminutif de lot, *lotum*, portion échue en héritage.

LOTTIN, n. p., paraît être aussi un diminutif de lot, *lottinus*, qui a reçu un petit lot.

LOTON / LOTHON { même sens que Lottin.

LOUAIL / LOUAYE { n. p., de *aucha*, *ocha*, oie, éleveurs ou marchands de volailles.

LOUET, n. p., *Laudulus*, nom donné au baptême.

LOUICHE, n. p., Louis, de *Clodwig*.

LOUSSARDIÈRE (la), *luci-salicaria*, saudrais du bois.

LOUSSÉ, de *lucus*, *lucetum*, bois.

LOUVELLIÈRE (la) / LOUVELAIS (la) { *uva*, *uvella*, *ouve* ou cours d'eau, villages sur un cours d'eau.

LOUVETIÈRE (la), peut signifier habitation d'un louvetier.

LOUVIGNY / LOUVIGNEY { *uvae-venna*, côteau sur l'eau.

LOUVIERS, *ouve*, la rivière.

LOUVRE (le), l'*ouve*, la rivière, ptès de la Seine.

LUCERIE (la), *lucus*, bois.

LUD (le), de *ludus*, lieu de jeu, — quelquefois marais; dans ce cas c'est une abbréviation de *palus*.

Digitized by Google

LUNERIE (la) } pour *linerie, linetière,* lieux
LUNETIÈRE (la) } où l'on cultivait le lin.

LULAGRIE pour l'Ulagrie, de *out-laugh*, hors la loi ; sobriquet donné aux serfs.

LUOT (le), *lucellus, lucellum*, petit bois.

LUZERNE (la) ou mieux la Lucerne, *Lucus-cernuus*, le bois jadis appelé de Courbefosse, forme presqu'un demi-cercle autour de la Luzerne. — L'affixe d'Outre-Mer est de notre siècle. On a prétendu avoir trouvé ce nom dans d'anciens titres ; mais il n'y en a pas de preuve, et cette affixe n'a aucune raison d'être.

LUTTINIÈRES (les), probablement pour les Loutinières ou Loupinières ; car c'est un village au milieu des bois, souvent visité par les loups.

M

MACEY, nom de commune, pour Marcey, par l'effacement de la lettre r, de *marsh*, marais, terre marécageuse.

MACHEREL, n. p. } *macellum,*
MAQUEREL, n. p. } *macellarius,*
MACHELOT, n. p. } boucher.

MACHELLERIE (la) } de *macellum,*
MACHEREL } boucherie, habitation d'un boucher.

MADELINIÈRE (la), de *madidus, madelinus*, lieu humide.

MADELINE, n. pr., habitant d'un lieu humide.

MAGLARSIÈRE (la), pourrait venir de *machale-arsum*, tas de blé incendié, — ou de *marga*, marne, fumier, lieu où l'on fumait la terre.

MAGNY, habitation, de *manerium*, Mesner, Maigney, Magny.

MAGUYONNIÈRE (la), de *maliguyones*, mauvaises cruches, sobriquet donné aux serfs.

MAHIAS, n. pr., de *maia*, grange, ferme.

MAHEUDIÈRE (la) } *masiun-heod*,
MAHEUST, n. pr. } littéralement, maison — maison, c'est la reproduction du même mot en deux langues différentes — peut venir aussi de *mansi-heod*, maison de la ferme.

MAINS (le), n. p., de *mansus*, maison avec dépendances, habitant d'un *mansus* ou d'une maison.

MAINCENT, n. pr., même sens que Lemains.

MAINCENDIÈRE (la), habitation de Maincent.

MAINDIÈRE (la) habitation de Lemains.

MAINDOCHÈRE (la), *mansioscha*, champ de Lemains.

MAISONS (les), du bas-latin *masium, masia, mansus, mansio*, maison.

MAISONCELLE, *masium* ou *mansio-cellae*, habitation de la cellule ou de l'ermitage.

MAILLARD, n. p., de *malleus,*

Digitized by Google

marteau ou maillet, qui se sert du marteau ou maillet, charpentier ou forgeron.

MAILLARDIÈRE (la) } ateliers de
MAILLERIE (la) } tonnellerie,
MAILLETERIE (la) } charronnerie, ou forges.

MALADERIE (la) } on appelait
MALADRERIE (la) } *ladres* les lépreux ; les maladreries sont des léproseries.

MALLET, n. pr., de *malus*, pommier, cultivateur de pommiers, nom de lieu et nom propre de famille.

MALHERBE } *mala herba*,
MALHERBIÈRE (la) } terre qui produit de mauvaise herbe.

MALAIE (la) } de *malus*, pom-
MALAISERIE (la) } mier, terre où
MALOTERIE (la) } l'on cultivait des pommiers.

MASLE (le) } n. pr., cultivateur
MALARD } de pommiers.

MALLOUÉ, faubourg d'Avranches, peut venir de *malum-locale*, mauvais emplacement pour bâtir.

MALZARDIÈRE (la) } *malum exartum*, mauvais
MALZARD, n. p. } défrichement

MANCEL ou MANSEL (le) } de
MANCELLIÈRE (la) } *mansus*, *mansellum*, *mancellaria*, habitation, demeure.

MANCEL, n. p., qui habite un *mansus*.

MANCHEUDIÈRE (la) } même sens
MANHEUDIÈRE (la) } que Ma-
MANHEUST, n. p. } heudière, Maheust.

MANNES (les), de *mannus*, cheval, lieu où l'on élevait des chevaux.

MANET, n. p., de *manerium*, manoir.

MANOUILLÈRE (la), de *manualia*, animaux domestiques, ferme.

MANSAVERIE (la), de *mansavia*, maison, ferme, même sens que *mansus*.

MANSON, *mansus*, habitation avec une portion de terre en culture.

MANCHON } n. p., habitants d'un
MANSON } *mansus*.

MARAIS, n. p. } *mariscus*,
MARAIS (des), n. p. } marais.

MARAICHERIE (la) } de *marsh*,
MARAIS (le) } *mariscus*, terrain humide et quelquefois inondé.

MARCHESIEUX, de *marsh*, *marchesius*, *mariscum*, marais, terre de marais.

MARCELLIÈRE (la) } de *marsh*,
MARCILLY } *mariscus*, *mariscellus*, marais, petit marais. Ces mots peuvent venir de *Marcellus*, nom romain, mais c'est peu probable.

MARCAMBYE, à Cenilly, *marsh-ham-bye*, littéralement, maison de l'habitation du marais.

MARDELLE (la), de *madidus*, en b. l. *mardenus*, *mardellus*, lieu humide.

MARDELEY (le), n. p., *mardellus*, habitant d'un lieu humide.

MARÉCHAL, n. p., de maréchal, officier chargé des écuries de la cour du roi ou d'un grand seigneur.

Digitized by Google

MARE (la) / MARES (les) } de *mare*, qui, en b. l., est employé pour signifier tout amas d'eau.

MARE (de la) / MARES (des) } n. p. des mares.

MARETTES (les), diminutif de mares.

MARETTE, n. p. de marette.

MARE-DORÉE / MARE-JURÉE } mare de l'*or* ou du ruisseau, dont on a fait *dorée, djorée, djourée, jurée*.

MARGOTIN (le), *mariscotus*, petit marais.

MARIAIS (la) / MARIÈRE (la) / MARIN, n. p. } de *mariscus*, marais.

MARIÉ (le), n. p. / MARY, n. p. } habitants d'un marais.

MARLIÈRE (la), de *marga*, marne, fumier, lieu où l'on fumait la terre.

MARPAUDIÈRE (la), *marsh-paldum*, enclos près d'un marais.

MARTIGNY, de *Martinus*, habitation de Martin, ou de *marsh-tun*, colline sur un marais.

MARTINIÈRE (la), même sens que Martigny.

MARZELLE (la), n. p. et nom de village, de *margo*, margelle ou bord d'une fontaine, et par extension la fontaine elle-même.

MACÉ, MASSÉ, MASSY, MASSIEU, MASSELIN, MACEY, MASSON (le), n. p., viennent de *massa*, habitation, maison.

MASSONNERIE (la), de *massa*, maison, réunion de maisons.

MASURE (la) / MASURIE (la) / MASURAGE (le) } *mansura, masura*, habitation, ferme petite ou grande.

MAZURE / MAZURIER (le) / MAZURIE / MAZURAGE } n. p., habitants d'une masure.

MAUBÊCHE, n. p., *malum-bedium*, mauvais bief.

MAUDANE / MAUDUNE / MAUDUIN / MAUDUNS (les) / MAUDONS (les) } *mala-dun*, mauvaise côte, coteau aride, ou mal exposé.

MAUDOUET, n. p. / MAUDET, n. p. / MAUDUIT, n. p. / MAUDOUET, n. p. } *malus ductus*, mauvais douet.

MAUFRAS, n. p., *malum frescum*, mauvais défrichement.

MAUGERIE (la) / MAUGER, n. p. } de *mala-jarria*, mauvaise *jarrique*, ou mauvaise terre inculte.

MAUNY, *malus-nidus*, mauvais nid, habitation de serfs dont les seigneurs étaient mécontents.

MAUPAS / MAUPAS, n. p. } *malus passus*, mauvais passage, habitant d'un mauvais passage.

MAUPERTUIS / MAUPERTUS } *male-pertusum*, lieux où les chemins sont mauvais, peu pratiquables.

MAUPINIÈRE (la), *mala-pinna*, mauvaise côte ou mauvaise crête.

MAURAY (le) / MAURAY, n. p. / MAURON, n. p. } de *mora*, lande et souvent lande humide, habitant d'une lande.

MAXENDIÈRE (la), de *macinare*, moudre, habitation d'un meunier.

Digitized by Google

MAYANTIÈRE (la), de *maia*, tas de blé, grange, et par extension ferme.

MEZANTIÈRE (la) / MEZANTIER (le), n. p. } de *maia*, grange, ferme, le fermier.

MÉ (le), pour le mès, *masium*, maison.

MÉE (le), n. pr., de *masium*, maison.

MEANCERIE (la), de *maia*, même sens que Mayantière.

MEANCE, n. pr., cultivateur, fermier *(maia)*.

MÉHEUDIE, *masiun-heod*, maison-maison, même sens que Maheudière, — peut venir aussi de *maiae-heod*, maison de la ferme.

MEIGNEY, n. p. / MAGNÉ, n. pr. / MAGNE, n. pr. / MEIGNAN, n. p. / MEIGNAN (le), n. p. } de *manerium*, *mesner*, *meigné*, manoir.

MÉLAINE (la), rivière, de *mellica*, *mellania*, de couleur jaune comme le miel, rivière jaune.

MELLINIÈRE (la), de *mel*, *mellinaria*, lieu où l'on recueillait du miel.

MELLERIE (la), habitation de Le Melle.

MELLE (le), n. pr., pour Le Mesle ou Le Masle, de *malus*, pommier, cultivateur de pommiers.

MELON (le), rivière, *mellicon*, ou rivière jaune, couleur de miel.

MELTETERIE (la), pour La Mellerie, ou bien de *mali-terra*, terre où l'on cultivait des pommiers.

MAYNARD, n. p. / MENARD, n. p. / MENART, n. p. } de *manerium*, *manens*, *manerius*, habitant d'un manoir.

MENARDIÈRE / MENÂTRIÈRE } habitation de Menard. Menâtrière est peut être pour Benâtrière, habitation de Benâtre, ou *mansi-astrum*, habitation de la maison.

MENET (le), abréviation de *manerium*, manoir.

MENEURTÉ (le), *mala hertha*, mauvaise terre, ou plutôt *malum hurthum*, mauvais bois.

MENORAIRE (la), *manerium-or*, maison ou habitation sur le ruisseau ou sur l'eau.

MERIE (la), *majoria*, aînesse.

MERCERIE (la), nom de plusieurs villages, presque tous aux limites des bois, de *merck*, limite.

MERCIER, n. pr., habitant des limites d'un bois.

MESNAGE (le) / MESNAGE, n. p. / MESNIGER, n. p. / MESNAGER (le), n. p. } *maisnada*, *maisnadum*, maison, habitation, ménage.

MÈS (le), de *masium*, la maison ; il y a beaucoup de Mès, on les distingue ordinairement par un nom d'homme, Mès Henry, Mès Durand, Mès Bruns, pour Mès de les Lebrun, Mès Guillaume, etc.

MESLANDRIE (la), mès de Landry.

Digitized by Google

MESLAIE (la) } de *malus*,
MESLÉ (le) } pommier,
MESLERIES (les) } lieux où l'on
MESLERAIE (la) } cultivait les pommiers.

MESLAY } n. pr., cultivateurs
MESLE (le) } de pommiers.
MELAYS }

MESLIER, peut être de *mespilus*, mêlier ou néflier, plus probablement de *malus*, pommier.

MESMONT, *masium-montis*, mès du mont ou du coteau.

MESNER (le) } de *manerium*,
MESNIER (le) } manoir, ha-
MINIER (le), n. p. } bitation.

MESNIL, nom de lieu et n. pr., *mesnillum*, habitation.

MESNIL-ADELÉE, nom d'un ancien seigneur, s'appelait avant Mesnil-Ranger, du nom d'un autre seigneur.

MESNIL-AMEY, *mesnillum-aamasii*, mesnil du mès sur l'eau ou près de l'eau.

MESNIL-EURY, *mesnillum-or*, Mesnil sur la rivière ; il y est en effet.

MESNILBŒUFS, *mesnilli-bod* ou *mesnillum-bod*, village du mesnil, ou manoir du village.

MESNILBUS, même sens que Mesnilbœufs.

MESNILDREY, *mesnillum-Drogonis*, habitation de Drogon, Dreu, Drey, ancien seigneur.

MESNIL-GILBERT, tire son nom d'un seigneur nommé Gilbert.

MESNILLARD, *mesnil-les-Allard*, les *Allard*, étaient une famille très ancienne dans l'Avranchin.

MESNIL-OPAC, mesnil au parc.

MESNIL-OZENNE, d'Ozenne, nom ancien et qui existe encore.

MESNIL-THÉBAULT, tire son nom d'un seigneur appelé Théobald ou Thébault.

MESNIL-RAINFRAY, *mesnillum Ragenfredi*, mesnil de Ragenfred.

MESNILTERRE, *mesnillum-terratae*, mesnil du domaine.

MESNILTOVE, *mesnillum tolfi* ou *tolphae*, c'est-à-dire du terrain tuffeux ou de la *tuffe*. La tuffe, en bas-normand, est une pierre schisteuse, molle et friable, qui n'a aucun rapport avec le calcaire appelé le tuf ou tuffeau.

MESNAGE (le) } de *maisnada*,
MESNAGERIE (la) } *maisnadium*,
mesnage, habitation.

MESSEI, de *messio*, terre dont les tenants avaient à payer à leur seigneur une certaine redevance (*messio*), à l'occasion de leur récoltes.

MESURAGE (le), pour le Masurage.

MEURDRAQUIÈRE (la), commune, tire son nom de la famille Meurdrac.

MÉTAIERIE (la). *medietaria*, ferme à moitié.

MÉTAYER, n. p. } fermier
MÉTAYER (le) } à moitié.

Digitized by Google

METAIS, n. p. / METAIS (le), n. p. } de *metata*, maison, habitation.

MEZANGÈRE (la), *masium-angeri*, maison d'un écuyer.

MEZANGE (de), n. p., de la maison d'un écuyer.

MÉZERAY (le) / MÉZIÈRES (les) / MÉZIÈRES, n. p. / MÉZERAY, n. p. } de *messarius*, habitationd'un moissonneur, ou d'un gardien de moissons.

MIGNERIE (la) / MIGNÈRES (les) / MIGNON (le) / MIGNONNAGE (le) / MIGNONNERIE (la) } *manerium*, *mesnerium et mesgney*, *mignon*. — Le Mignon, n. p., signifie habitant d'un petit manoir. Mignonnage et Mignonnerie paraissent signifier habitation de Le Mignon.

MICHE, n. p. / MICHELET, n. p. / MICHELOT, n. p. / MICHAUX, n. p. / MICHON, n. p. / MICOT, n. p. / MICOUIN, n. p. / MIQUELARD, n. p. } Tous ces noms viennent de Michel.

MILLIÈRES, commune près d'une ancienne voie romaine, tire son nom d'une pierre milliaire.

MILAIE (la) / MILLETIÈRE (la) / MILLARDIÈRE (la) / MILLIÈRES (les) / MILLY } Lieux où l'on cultivait le mil ou millet, — aucun de ces lieux ne paraît rappeler une pierre miliaire.

MILCENDIÈRE (la), *mille sentes*, mille buissons, lieu couvert de broussailles.

MILCENT, n, p. habitant d'un lieu couvert de broussailles.

MINZERAY (le), pour le Mézerai.

MIRANDE, *miranda*, lieu admirable, et souvent pas plus beau qu'un autre.

MIRON, de *mirio*, fantôme, apparition, maison de sorcier.

MISTOUDINS (les), *masiatodina*, maisons qui ne tiennent pas debout, qui vacillent, cabannes.

MOCHERIE (la), de *musca*, *mosca*, mouche, abeille, lieu où l'on cultivait les abeilles.

MOCHON, n. p., amateur ou cultivateur de mouches ou abeilles.

MOCHONNIÈRE (la), habitation de Mochon.

MOELLE (la), de *mollis*, pierre molle.

MOIDREY, *Masium-Drogonis*, habitation de Drogon ou Drey.

MOINERIE (la), ancienne possession d'un monastère.

MOIRE (la) / MOIRES (les) } pour les mares.

MOISRENARD, mès de Renard.

MOISSEY, de *mossa*, étang, marais.

MOISSÉ / MOISSY } n. p., habitants d'un marais.

MOISSON, n. p. / MOISSERON, n. p. } *messio*, moissonneur.

MOLLIÈRE (la) / MOLLINIÈRE (la) } De *mollis*, pierre molle, terre dont le fond est une pierre molle.

MOITIERS (les), *monasteria*,

Digitized by Google

anciennes églises desservies par des moines.

MONDRAIRE (la), *mondaria*, colline, diminutif de *mons*.

MONDHAIRE, n. p. } *montarius*,
MONTHAIRE, n. p. } habitants d'un mont.

MONERIE (la), de *molinaria*, ancien moulin.

MONCEL (le) }
MONT (le) }
MONTACNE (la) } De *mons*, mont; Moncel, Montellerie, Monterie, Montée, sont des diminutifs.
MONTELLERIE (la) }
MONTERIE (la) }
MONTÉE (la) }

MONTIER (le) } *monasterium*,
MONTAISERIE (la) } église primitive.

MONTALLOUX, *mons-hallorum*, mont des habitations ou du village.

MOBEC, commune, *malum-bec*, mauvaise rivière ou mauvais ruisseau, ou *mons-bec*, mont sur la rivière.

MONTAIGU, *mons-acutus*, mont aigu.

MONTANEL, ne vient pas de mont. L'étymologie historique est *ecclesia Osmondi-Asnelli*, l'église d'Osmond-Asnel, seigneur de ce lieu.

MONTAULOUP, mont où hurlent les loups.

MONTBRAY, *mons-bré*, c'est le même mot en deux langues, littéralement mont-mont.

MONTBUON, *mons-butum*, ou *buto*, mont qui fait le bout d'une chaîne de collines, ou mont bouton, à cause de sa forme arondie.

MONTCHABLOT, *mont-cail*, mont du chable ou du bois.

MONTCHOUET, mont des chouettes.

MONTCONIN, *mons cuniculorum*, mont des conins ou lapins.

MONTCUIT } *mons-cuc*, littéralement mont-mont.
MONCOQ }

MONTECOT, *mons acutus*, mont aigu.

MONTFRAMMERAY, *mons ferammis*; *feramen*, indique une bête féroce, qui effraie, — les druides apprivoisaient des lions et autres animaux sauvages, et les montraient au peuple, pour qu'il crût à leur puissance sur ces animaux. C'était probablement une habitation de druides.

MONTFRILOUX, mont froid.

MONTFURGON; on appelle furgon la gaule dont on se sert pour raviver le feu dans le four; mont des gaules.

MONTGARDON, commune, *mons-ward*, mont du garde, ou surveillant pour la défense de la Haie-du-Puits.

MONTGODIN, *mons-waldinus*, mont couvert de bois.

MONTGOTHIER, *mons-Walterii*, mont de Gautier ou d'un garde-bois.

MONTHALLE, *mons-halli*, mont de l'habitation.

MONTHÉRY, *mont-jarrigue*, ou de la terre inculte.

MONTHUANT, mont des chats-huants.

MONTIGNY, nom de commune, peut venir du nom ro-

Digitized by Google

main *Montinus*, mais vient plus probablement d'un diminutif de mont, *montineium*, petit mont.

MONTJALOURS, *mons-hailorum*, mont des habitations, — la lettre H, se change assez souvent en J.

MONT-JARRY, *mons-jarrigue*, mont de la terre inculte.

MONTJOIE, *mons-gaudii*, mont de la joie, ainsi nommé parceque de nos trois Monjoie, les pèlerins du Mont Saint-Michel apercevaient le sanctuaire de l'Archange, — Il y a un Montjoie à Noirpalu qui a peut-être une autre origine.

MONTJOUY, *mous-jugi*, point élevé d'une chaîne de collines.

MONTLEVAL, *mons-vallis*, mont qui domine le val ou la vallée.

MONTLITON, *mons litonum*, mont des serfs.

MONT-MANÉ, *mons-mene*, mont-mont, c'est le même mot en deux langues.

MONTMIREL, *mons mirabilis*, mont admirable, mont de belle vue.

MONTMOREL, *mons-morellae*, mont de la petite lande.

MONTHORIN, *mons-thor*, mont-mont, répétition du même mot en deux langues.

MONTRAVERS, mont en travers d'une colline.

MONTREUIL, *monasteriolum*, petit monastère.

MONTVIRON, *mons-ver*, *mons-viro*, mont de la rivière, ou sur la rivière ; Montviron est sur le Lerre.

MORES (les), de *morae*, les landes.

MOREAU } n. p., habitants d'une
MOREL } lande.

MORELLERIE (la), habitation de Morel.

MORETTE, *mora*, *moretta*, petite lande.

MORTAIN, *morae-tun*, côte de la lande, ou lande de la hauteur, haute lande.

MORTERIE } paraissent venir
MORTRAIS (le) } de *mora*, lande humide.

MORTES FONTAINES (les), fontaines qui ne coulent plus, ou dont les eaux sont intermittentes.

MOSSELINIÈRE (la), de *mossa*, marais, étang.

MOTTE (la), petite élévation, naturelle ou artificielle, sur laquelle s'élevait un château plus ou moins fortifié.

MOTTET (le), petite motte.

MOTTERIE (la), terre qu'il faut émotter.

MOUCHE (la), nom de commune, toujours appelée *Musca*. La mouche, par excellence, dans l'Avranchin, c'est l'abeille, — la Mouche était un lieu où l'on cultivait beaucoup les abeilles.

MOULIN DE L'YVET, moulin de la petite rivière.

MOULIN, n. pr., vient probablement de *mollis*, pierre molle.

MOULINES, commune, de

Digitized by Google

mollis, pierre molle, — on trouve cependant cette commune appelée *molendinum de ossibus ;* mais le latin des chartes est souvent très défectueux.

MOULINIÈRE (la), de *mollis*, pierre molle.

MOURAINE, MOURET } de *mora*, lande humide.

MOUSSARDIÈRE (la), MOUSSET, n. pr. } de *mossa*, étang, marais.

MOUTONS, ancien prieuré, *mossae-tun*, hauteur, ou coteau sur le marais.

MORVILLE, commune, *morae villa*, village de la lande.

MORET, fruit du *vaccinium mirtyllus*, vient de *mora*, lande ; c'est le fruit des landes.

MORIGNON (le), rivière, *moraeon*, eau de la lande.

MOREAU, MORILLAND, MORIN } n. pr., habitants d'une lande.

MORIGNY, *morineium*, contrée de landes.

MORSALINES, commune, *morsalinae*, salines des mores ou landes marécageuses sur le littoral, près de Saint-Vast-la-Hougue.

MORINAIS (la), MORINIÈRE (la), MORANDAIS (la), MORILLANDIÈRE la), MORICIÈRE (la), n. p. } habitation de Morin, Morilland.

MORICE, MORAND, n. pr., habitants d'une lande.

MONTIER (le), *monasterium*, antique église.

MOUTRUS (les), lieu dont les habitants devaient la moulte *(moltura)*, au seigneur, ou à quelque communauté.

MUREL (le), de *mora*, lande.

MURIS, MURIEL, MURIER } n. p., de *mora*, habitants d'une lande.

MURIÈRE (la), de *mora*, ou habitation de Muris.

MURETIÈRE (la), peut venir de *mora*, lande, ou de *mures*, et dans ce cas signifierait lieu plein de souris.

MUTRET (le), même sens que les Moutrus.

N

NAFRÉE (la), *nant-fresca*, vallée défrichée.

NAIZERIE (la), NAIZEMENT (le) } *nexaria*, *nexamentum*, terre aliénée, vendue.

NANTEUIL, ancien nom de Saint-Marcou, *nantum*, de *nant*, vallée, la vallée.

NANTERIE (la), NANTRAY } de *nant*, vallée.

NAUDIÈRES (les), de *noe*, marais.

NAVETEL, nom de commune, *nov-t-elle*, ruisseau ou rivière des noës, ou marais.

NAVET, n. p., NAVETIER (le), n. p. } de *nov*, marais, habitants d'un marais.

NAY, de *noe*, marais.

Digitized by Google

NEIRON } du grec *neros*, source,
NERÉE } ruisseau, eau.

NERFAULT, *nero-fald*, village de la source ou du ruisseau.

NÈE } n. p., de *noë*, habitant
NÉEL } d'un marais.

NEHOU, *nov-holmus*, holme ou presqu'île du marais.

NESLES (les), les noëlles ou petites noës.

NESLET, n. pr., habitant d'un marais.

NEUILLY, de *noë*, marécage.

NEUFVILLE } quelques fois de
NEUVILLE } *nova-villa*, village nouveau, qui cependant est très ancien — le plus souvent de *nov-villa*, village des noës ou de la noë.

NEUFMESNIL, *nov-mesnillum*, mesnil de la noë.

NÉVILLE, *nov-villa*, village de la noë ou du marais.

NICOLAS, nom de baptême devenu patronymique.

NICOLE
NICOLLE
NICOLLET
NICOLAIS
NICOLAIS (le)
NICOT
} ces noms propres sont des abréviations de Nicolas.

NICOLIÈRE (la), habitation de Nicole.

NICORPS, nom de commune, *nidus Cornelii*, nid de Corneille ; l'église a pour patron saint Corneille.

NIEUBAIE (la), *noe-badia*, marais noir, même sens que Noirpalu.

NEZ-DE-JOBOURG, *ness*, cap.

NOBLERIE (la) } de *nubi-*
NOBLET ou NOBLETTE } *lare*, hangar pour battre le blé, grange.

NOBLE (le) } n. pr., de *nubilare*,
NOBLET } batteurs en grange.

NOE (la) } de *noë*, marais, pâ-
NOES (les) } turages bourbeux, où il y a ordinairement des sources.

NOELLES (les), diminutif de noës.

NOEL, n. pr., habitant d'un marais.

NODIER, n. p., de *noë*, marais, du marais.

NOIRPALU, *nigra-palus*, noir marais. Ce marais situé près de Bourguenolles est appelé noir, parce que la terre est noire, et à cause de cela, les eaux paraissent noires.

NOLEAU, n. p. } de *noe*, habi-
NOLAIS, n. p. } tant d'un marais.

NOLAIS (la)
NOLIÈRE (la)
NOULIÈRE (la)
NOUILLERIE (la)
NOUES (les)
NOUÉES (les)
NOUETTES (les)
NOURIE (la)
NOGUERIE (la)
NOYANT
NOYERS
} de *noës*, marécages, prés bourbeux.

NOURRY, n. p., habitant d'une noë.

NOUAINVILLE, *noen-villa*, village de la noë, ou des noës.

NONAIS (la), peut-être de *noë*, peut-être de *nona*, mesure agraire, peut-être pour la Nonnerie.

Digitized by Google

NONANT, *noe-nant*, marais de la vallée.

NONANCOURT, *noe-nant-curia*, domaine du marais de la vallée.

NONNERIE (la), terre ayant appartenu à des nonnes ou religieuses.

NORMANDIE (la) } terres ha-
NORMANDIÈRE (les) } bitées par des Normands.

NORMAND (le), de *north-man*, homme du Nord.

NORREY, de *north*, habitation de Normands.

NOVALES (les), *novalia*, terres récemment mises en culture. Les novales, cependant, peuvent être très anciennes.

NOVÉ, n. p., de *noe*, habitant d'un marais.

NOVERIE (la), habitation de Nové, ou peut-être marais.

NUDIÈRES (les), de noë, marais.

NYSE (la), rivière, *Nuzia*, de *noe*, marais; cette rivière sort des noës de Naftel.

O

OFFICIAIRE (l'), fief inférieur dont le tenant avait certains offices à remplir envers son seigneur.

OGER, n. pr., de *augia*, prairie, de la prairie ou du pré.

ORBRIE (l'), pour l'Orbière ; en patois normand on appelle orbière le côté du nord; village tourné du côté du nord.

ORBEHAYE (l'), haie ou habitation tournée à l'orbière, c'est-à-dire vers le nord.

OISONNIÈRE (l') } de *aucha*, d'où
OISELLIÈRE (l') } *oue*, oie, oiseau;
OISELLERIE (l') } lieux où l'on élevait des volailles.

ORANGE (l'), prairie } sis à La
ORBICHE, village } Gohan-
ORCEIL, village } nière, sur un ruisseau, affluent de la Sée, qui descend du Châtellier. — Orange nous paraît ainsi écrit pour or-auge, *or-augia*, prairie du ruisseau ; le ruisseau du Châtellier la traverse dans toute sa longueur ; — Orceil, où il y a un moulin, de *or-sedile*, signifie habitation sur le ruisseau ou la rivière ; — et Orbiche, situé un peu plus haut, en remontant le cours du ruisseau, paraît être *or-bedium*, cours de la rivière, ou même bief de la rivière, car delà part la levée d'eau qui fait marcher le moulin d'Orceil.

ORNELLE (l'), de *ornus*, orne, sorte de frêne.

ORGLANDES, commune, jadis Oglandes, *haug-land*, terre élevée.

OSCQ ou OSQUE (l'), *oscha*, champ cultivé.

OSIERS (les), village du Frêne-Poret, pour les Losiers, de *lose*, pierre plate, schiste. Ce village est sur un coteau peu propre à la culture de

Digitized by Google

l'osier ; mais c'est un coteau schisteux.

Oseraie (l'), peut signifier la même chose que les Osiers, ou venir de l'osier ; cela dépend de la situation.

Osnière (l'), de *lône*, excavation, vallée ; peut-être pour l'ornière, d'*ornus*, ornelle.

Oudin } n. pr., de *heod*, habi-
Oudinot } tation, maison.

Ouessey, du danois *huus*, habitation.

Ourserie (l'), de *aucha*, oue, dont on a fait oies et ours, poulaillerie ; c'est ainsi qu'à Paris la rue aux Oues, devint la rue aux Ours.

Ouyère (l'), de *aucha*, *ocha*, *oue*, oie, lieu où l'on élevait des volailles.

Ozeville, pour *or-ville*, village sur l'eau.

Obray, village de Dragey, *alba-riga*, blanche-raie, ou terre blanche.

Oraire (l'), de *or*, village sur un cours d'eau.

Orval, *or-vallis*, vallée de l'*or* ou de la rivière.

Oscendière (l'), *oschae-anditae*, champs du passage.

Ouches (les), *oschae*, champs entourés de haies.

Ourie (l'), de *or*, village sur un cours d'eau.

Oury } n. pr., habitants voisins
Ory } d'un cours d'eau, *or*.

Ourville } *or-villa*, village de
Ouville } la rivière.

P

Pabres, *pabula*, pâturages.

Pacé } n. p., *paxatum*, *paxil-*
Pacilly } *leium*, lieu enclos de pieux.

Paimblanc, n. pr., boulanger qui fait du pain blanc.

Palicière, *palitium*, *palitiaria*, habitation entourée d'une palissade ou haie morte.

Palix, n. pr., habitant d'une palicière. La Palicière est à Sourdeval et le nom de Palix y est très commun.

Pallière (la) } noms de villa-
Pallières (les) } ges et de pièces de terre, de *palea*, paille, lieux qui produisaient de la paille et du blé.

Paluelle (la), *paludella*, petits marais.

Palorette (la), rivière, de *palus*, rivière du marais.

Pantils (la), Lapenty ou l'Apentils, de *pendere*, *penticium*, terrain en pente.

Pantin, n. pr., habitant d'un terrain en pente.

Pannetier (le), n. pr., boulanger.

Panneterie (la), habitation d'un boulanger on de Lepannetier.

Panouvière (la), *pannus*,

Digitized by Google

pannopera, étoffe de laine ayant la trame en fil, habitation d'un tisserand.

PAPIN, n. pr., de *pappus*, grand-père, père nourricier, et aussi garçon cuisinier.

PAPINIÈRE (la), habitation de Papin.

PARC (le), de *parcus*, lieu enclos.

PARQUOIS (le), n. pr., *de parco*, du parc ou le parqué.

PARCHETS (les), de *parcus*, *parchetti*, les petits parcs.

PARIGNY, nom de plusieurs communes, en basse-latinité *Patricliacum*, de *petrae-cliviaquae*, eau du coteau pierreux ; notre Parigny est un peu élevé et sur l'Argonce.

PARIGNY, n. pr., vient de cette paroisse.

PARFONDES (les) / PARFONTES (les) } *perfundendae*, terrain bas, exposé à être inondé.

PARMULE (la), de *parmula*, bouclier, habitation d'un réparateur d'armes.

PARSONNIERS (les), *partionarii*, frères ou parents, ayant reçu des parts égales dans un héritage.

PASQUER / PAQUIER / PAQUET } n. pr., de Pascal.

PAS (les) / PASSAIS / PASSÉE (la) } passage.

PASTIS (le) / PASTURE (la) / PASTURLIÈRE (la) } de *pastus*, pâturage.

PASTEUR, n. pr., qui fait paître, *pastor*.

PATENOTRE (la), tire son nom du chiendent à patenôtre.

PATIN, n. p. / PATINAIE (la) / PATOUAISIÈRE (la) } de *pastina*, *pastua*, pâturages.

PATRAIS (la), de *pastura*, pâturage.

PAULMERIE (la) / PAUMERIE (la) } de *palmella*, lieux où l'on cultivait la paumelle, ainsi nommée de son épi en forme de petite palme.

PAVÉ (le) / PAVEMENT (le) } chemins pavés.

PAVERIE (la), *pabula*, *pabularia*, pâturages.

PAYEN / PAYSAN } n. pr., de *paganus*, habitant d'un village.

PAYS-FROGER, de *pagus*, village de Froger ou du *fro*. (Voir froge).

PECHETIÈRE (la), probablement de *pichea-terrae*, pichée de terre, mesure agraire, de contenance inconnue, — ou pour Béchetière.

PELLERIE (la) / PELLIÈRE (la) / PELLETERIE (la) } de *pellis*, peau, ou de *pella*, pelle, lieux où l'on faisait commerce de peaux ou de pelles.

PEPIN, n. pr., ne vient pas du germanique *pippin*, paraît venir de *popina* et signifier aubergiste.

PÉPINIÈRE (la), de *popina*, auberge ; peut être habitation de Pepin.

Digitized by Google

PERCERIE (la) } *parcus, parcaria*, parc, enPERCHERIE (la) } clos, petits
PERCHETTES (les) } enclos.

PERCHAUX } n. p., habitant d'un
PERGEAUX } parc ou enclos.

PENNANT (le), n. pr., habitant d'une crête de colline, *pinna*.

PERDRIEL, n. pr. } de *perdix*,
PERDRIÈRE (la) } perdrix, chasseur de perdrix, habitation de Perdriel.

PERRÉE (la) } tous ces noms
PERROUX (le) } viennent de
PERRON (le) } *petra*, pierre,
PERONNE } et indiquent,
PERONNAIS (le) } soit des chePERRAINE (la) } mins, soit des
PERRUCHE (la) } gués empierrés,
PERRUQUE (la) } soit des lieux
PERRIÈRE (la) } pierreux, soit
PERRIÈRES (les) } des carrières ; la Péronnais pourrait être l'habitation de Péronne. Les perrières en général sont des carrières.

PERRAULT
PERRUAULT
PERIER
PERRIN
PERRON
PERÉE
PERRET
PERONNE
PERROTTE
PERRODIN
PYROU
} noms propres, viennent des localités ci-dessus ; ou du nom Pierre donné au baptême et devenu patronymique.

PEIRIER (le), peut venir de *petrarium*, lieu pierreux ou carrière, peut être pour le poirier.

PÉRIER, n. pr., peut avoir les deux sens ci-dessus.

PERIERS-EN-BEAUFICEL, de *petraria* ; on en a toujours extrait du granit ; — nous avons donné le sens de Beauficel.

PERNELLE (la), commune, de Perronnelle, ou Petronille ; sainte Pétronille est patronne de l'église.

PESANT (le), pour le paysan, de *paganus*, habitant d'un village.

PESANTIÈRE (la), habitation de Le Pesant.

PESCHARDIÈRE (la), de *pescia*, *pesciarius*, fabriquant de casquettes en peau de mouton.

PESNELIÈRE (la), de *pinna*, sommet d'une côte, ou du nom propre Pesnel, qui signifie habitant d'une côte.

PESNIÈRE (la), de *pinna*, sommet d'une côte.

PESRELLE (la), de *petraria*, lieu pierreux.

PETITIÈRE ou PITITIÈRE (la) } de
PETIOTIÈRE (la) } *pitissare*, goûter la boisson ; auberges.

PETOULIÈRE (la), *podii-holl*, vallée de la colline.

PETVINIÈRE (la), *podii-vinna* pour *pinna*, crête de la colline.

PEUCÈRE (la), de *pesciara*, fabrique de casquettes en peau de mouton.

PEUVRIE (la), *pelliparia*, tannerie. La Peuvrie, à Saint-Pois, est sur le bord du Glanon. — Peut venir aussi de *pelf*, dépouille, *peuffrier*, marchand de dépouilles.

PHLON, n. p., Felon.

Digitized by Google

PICARD, n. p. de Picardie.

PICHARDIÈRE (la) } de *pipio*, tout
PICHONNIÈRE la) } oiseau qui piaule ou qui glousse, poulaillerie.

PIERREPONT, *petrae-pons*, pont de pierre.

PIERREVILLE, *petrae-villa*, village du lieu pierreux.

PICHARD } n. p., *pipiarius*, éle-
PICHON } veur ou marchand de volailles.

PICAUDIÈRE (la), de *pica*, houe ou pic, terre qu'il faut travailler avec le pic ou la houe.

PICAULT
PIQUOIS
PIGAULT
PIGASSE
PICAN
PIHAN
PICOT
} n. p., qui travaillent la terre avec le pic ou la houe.

PICOTIÈRE (la), peut venir de *pica*, mais semble être plutôt pour l'Apicotière, *apicultura*, lieu où l'on cultivait les abeilles.

PICOURAY, de *pecora*, troupeaux, ferme.

PIEUX (les), chef-lieu de canton, *Podia*, les collines; le bourg est sur un mont.

PIED-D'ARGENT, *podium-argonce*, colline de l'Argonce.

PIED-FUT, *podium-fustium*, colline des fonteaux.

PIERRE (la), de *petra*, pierre.

PIERRE-AIGUE, *petra acuta*.

PIERRE AU DIABLE (la), pierre druidique.

PIERRE-BUTTÉE } pierres débout;
PIERRE-FITTE } ce sont ordinai-
PIERRE-LEVÉE } rement des pierres druidiques.

PIERRES-AUBES, *petrae-albae*, pierres blanches.

PIGEONNIÈRE (la), même sens que Pichonnière.

PIGNON-BUTOR, *pinnaculum-butorium*, côte abrupte appelée Pignon, à cause de sa forme, et Butor parce qu'elle fait le bout des falaises de Carolles.

PIGNET, n. p., *puginus*, du coteau.

PILIÈRE (la) } du bas-latin *pila*,
PILETIÈRE (la) } auberge.

PILLET } n. p., aubergiste.
PILLAY }

PILOISIÈRE (la), de *pilosus*, le poilu ou le diable, habitation d'un sorcier.

PILON (le), de *pila*, auberge.

PIMAUTIÈRE (la), *pugii malaria*, pommeraie du coteau.

PINCEY, *paganicum*, village.

PINETIÈRE (la)
PINELLIÈRE (la)
PINIÈRE (la)
PINOTIÈRE (la)
PINTIÈRE (la)
} de *pina*, abréviation de *popina*, auberge.

PINEL
PINEAU
PINOT
PAINTEUR (le)
} n. p., signifient aubergistes.

PINTERIE (la), de pinte, auauberge.

PINOCHÈRE (la), *pina oscae*, auberge du champ ou des champs. — Peut-être un diminutif de *pina*, petite auberge.

Digitized by Google

PINSONNIÈRE (la), du bas-latin *pinsare*, boulanger, boulangerie.

PINSON, n. p., boulanger.

PIOGERIE (la), de *pugium*, sommet d'une côte.

PIOGER, n. p., qui habite une côte.

PISSOTIÈRE (la), de *pusca*, *puscatoria*, auberge où l'on vendait du vin mêlé d'eau, *pusca*; et comme le vin du pays n'était pas bon, cela faisait une mauvaise boisson ; de là le mot *piscantine* encore en usage.

PIVETTE (la), rivière, *pi-yvette*, ruisseau du coteau.

PITIÈRE (la), de *pista*, sentier pierreux.

PITEL, n. p., de *pista*, chemin pierreux.

PITELLIÈRE (la), habitation de Pitel.

PIVAL, *podiorum-vallis*, vallée des coteaux.

PIVERT (le), *podium venti*, mont du vent.

PLACITRE (le), de *plectarium*, enclos.

PLANITRE (le), terrain applani.

PLAINE (la) } de *planus*, plat.
PLASNE }

PLAINE, n. p., habitant d'un lieu plat.

PLAIRE (la) } on appelait *plesses*
PLAISSE (la) } des terres incultes,
PLESSE (la) } sans arbres, situées aux environs des bois ou forêts.

PLEY (le), habitant d'une plaisse.

PLANCEY, de *plancetum*, maison en planches.

PLANÇON, n. p., habitant d'une maison en planches.

PLANCHE (la) } lieux où l'on
PLANCHES (les) } passait des cours d'eau sur des planches.

PLANCHE DE CARREAU (la), pont en pierres plates.

PLANCHE-JUMELLE (la), pont fait de deux planches juxtaposées.

PLANCHERS (saint), saint Pancrace.

PLANT (le) }
PLANTAIRE (la) } lieux plantés d'arbres.
PLANTIS (le) }

PLESSIS (le). Ce mot offre trois significations : 1° de *placitum*, lieu choisi par un seigneur pous son habitation ; c'est le sens que paraissent lui donner des seigneurs, en plusieurs chartres, quand ils parlent de leur plessis ; 2° lieu où un seigneur tenait ses plaids (*placita*) ; 3° de *plexeium*, enclos ou habitation formée de bois entrelacés. En le faisant venir de *plexeium*, il offre à peu près les mêmes sens que haie.

PLOCHÈRE (la) } de *plegium*,
PLOCHIN (le) } *fidéi-commis*.

PLOMB, nom de commune et de village, *pool-lond*, terre de marais.

PLOUSIÈRE (la), peut-être de *plegium*, *plegiaria* fidéi-commis peut-être pour Belousière ; en

Digitized by Google

ce dernier cas, offrirait le même cas que Belouserie.

PLU, *plegium*, fidéi-commis.

POCHETIÈRE (la), *pogium*, *pogiaria*, village sur une côte.

POIDEVIN, n. p. / POITTEVIN (le) } *podii vinna*, habitant du sommet d'un coteau.

POIGNANT, n. p., *podionarius*, du *poy* ou coteau.

POIS (saint) saint Paterne, Paer, Pair, Pouaix, Pois.

POISNIÈRE (la), *podium*, *podionaria*, village sur une côte.

POISNEL, n. p., habitant d'une côte.

POISNELLIÈRE (la), habitation de Poisnel.

POILLEY, *pool*, terre de marais.

POISSONNERIE (la), *pusca*, *puscatoria*, même sens que Pissotière.

POISSON, n. p., *puscator*, aubergiste.

POIRIER (le) / POIRIERS (les) / POIRIER, n. p. } viennent de l'arbre de ce nom.

POLICE, n. p. / POLICIÈRE (la) } *policiarius*, gardien de troupeaux, habitation de Police.

POLLERIE (la) / POLLINIÈRE (la) } de *pool*, marais, terre de marais.

POMMERAIE (la) / POMMEREUX (le) } de pommier.

PONCEY (le) / PONCET (le) } petits ponts.

PONTERIE (la), village voisin d'un pont.

PONTS-SOUS-AVRANCHES, tire son nom des deux ponts voisins de l'église.

PONTAUBAULT, *Pons-Albodi*; Aubault est un nom très ancien.

PONT-GILERT tire son nom de Gilbert d'Avranches, qui se noya en ce lieu avant la construction du pont.

PONTORSON, *pons-Ursonis*, *Ursus*, *Urso*, sont des noms d'homme comme *Taurus* et *Lupus*.

POTENCE (la), lieu où l'on pendait les criminels.

PORCHERIE (la), *porcaria*, terre boueuse comme celle où les porcs aiment à se vautrer.

PORCHE (le), même sens que porte.

PORTE (la) / PORTES (les) / PORTAIL (le) } *porta*, passage.

PORTIER / PORTE / PORTAIS } n. pr., habitants d'un passage.

PORTAIL-AUX-DAMES (le), lieu par où passaient des châtelaines pour se rendre à l'église ou chez elles.

PORTE-GOUPIL (la), *porta-vulpeculae*, passage du renard ou de Goupil.

PORTEAUX, à Vains, petits ports.

POTEREL, *bod-el*, habitation près de l'eau.

POTERIE (la) / POTINIÈRE (la) } de pots, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

POSTEL, n. pr. / POSTELLERIE (la) } de *posta*, relai, repos, auberge, aubergiste.

Digitized by Google

POTIER } n. pr., sobriquet donné
POTIN } aux serfs.

POUBELLIÈRE (la), de *bobellum*, étable à bœufs.

POPINIÈRE (la) }
POUPINIÈRE (la) } de *popina*, auberge.
POUPLINIÈRE (la) }

POUPINEL, n. pr., aubergiste.

POULET (le), *pool* ou *padulus*, marais.

POULINIÈRE (la) } de *pool*, marais.
POULONNIÈRE (la) }

POUET, n. pr. }
POUEY, village } *pogium*, coteau, mont.
POUCHET (le) }

POULAIN }
POULARD } n. pr., du marais.

POUQUELAIE (la), *pouque-lech*, pierre de la pouque ou fée.

POURRIÈRE (la), *porrecta*, *porrectaria*, terre étendue.

POUSSARDIÈRE (la) } de *pussus*,
POUCHARDIÈRE (la) } poussin, poulaillerie.

POUCHARD } n. pr., éleveurs ou
POUSSARD } marchands de volailles.

PRAISNIÈRE (la), de *prasina*, terre verte.

PRAEL, *pratella*, les petits prés.

PRÉ (le), *pratum*, pré.

PRÉAUX (les), *pratella*, petits prés.

PRÉFONTAINERIE (la), pré des fontaines.

PRÉTOT, commune, *pré-tot* ou *bré-tot*, habitation du pré ou de la colline; le bourg est sur le penchant d'un coteau.

PRÉVELLIÈRE (la) } de *praevallare*, entourer, enclore, enclos, habitant d'un enclos.
PRÉVETIÈRE (la) }
PRÉVAL, n. pr. }
PRÉVEL, n. pr. }
PRÉVET, n. pr. }

PRISE (la), nom de beaucoup de villages, surtout près de la forêt de Lande-Pourrie. On les distingue en y ajoutant un nom d'homme, — ce sont des terres défrichées, prises sur la forêt.

PRISTIÈRE (la), pour la Bristière, de *brisca*, rayon de miel; lieu où l'on cultivait les abeilles.

PRODONNIÈRE (la), *praedonaria*, habitation de voleurs, sobriquet donné aux serfs.

PROVOST } n. p., les prévots
PROVOST (le) } étaient des offi-
PREVOST (le) } ciers des seigneurs, et dont les charges ne furent pas toujours les mêmes. Provost peut signifier simplement habitant d'une Prévôtière.

PRÉVOTIÈRE (la) } habitation
PROVOSTIÈRE (la) } d'un prévost.

PRUNERIE (la) } peut-être de
PRUNERAYE (la) } *prunus*, prunier;
PRUNERAY } mais les deux derniers surtout, plus probablement de *bronn*, source, fontaine.

PUCE } de *pugium*, *pugia*,
PUCES (les) } sommet d'un *podium* ou coteau.

Digitized by Google

PUITS (le) } en certains lieux
PUY (le) } peut venir de *puteus*, puits, — dans les lieux élevés, c'est le plus souvent *podium*, *pé*, *poi*, *poy*, *puy*.

PUIGNOT (le), de *podium*, *podiolum*; c'est une côte.

PUY (du), de *pugio*, de la colline.

Q

QUERELLE (la), village de Marcilly, de *querela*, terre en litige.

QUESNIÈRE (la), probablement même sens que Chesnaye, — cependant comme dans l'Avranchin on dit chesne et non *quesne*, ce nom pourrait être pour Gainière, de *gagnagium*, labourage, et en ce cas signifierait terre labourée.

QUERQUEVILLE, *kerk-villa*, village de l'église.

QUESNAY } n. pr., peuvent signifier habitant d'une chesnaye, ou laboureur, de *gagnarius*.
QUESNEL }

QUESNOY (le); ce château tire son nom de la famille du Quesnoy venue de Haute-Normandie, et qui tire elle-même son nom d'une chesnaye.

QUETTEHOU, *gata-holm* ou *hou*, porte ou entrée du holme ou presqu'île de Saint-Vast.

QUETTETOT, *gatæ-tot*, habitation du passage; cette commune est sur la crête d'une colline à l'endroit où elle est traversée par une route. Le G de *gata* se change facilement en C et en Q.

QUETTREVILLE, peut être *caput-treiss-villa*, village à l'entrée du passage de la rivière (la Sienne).

QUINCAMPOIX, *à qui que cela poise ou pèse*, nargue; c'est un nom donné habituellement à des moulins, et par suite aux lieux où ils se trouvent.

R

RABEUDIÈRE (la), pour l'Arrhabeudière, *arrhabo-datus*, gage donné, terre donnée en gage.

RABBERIE (la) } de *rapere*, *raptarius*, voleur, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.
RABLETS (les) }

RAT (le), n. pr. } *raptarius*, le voleur, sobriquet.
RATTIER, n. pr. }

RACINOUS (le) } de *rauss*, *rascia*, marais, en vieux français *raque*.
RAGNITIÈRE (la) }

RAGNET, n. pr., *raque*, marais.

RAGOTIN (le), diminutif de *raque*, petit marais.

RAIMBAUDIÈRE (la) } de *rachinbergus*,
RAIMBAULT }

Digitized by Google

raimbert, assesseur du comte pour rendre la justice.

RAINFRAY, *Raginfred*, habitation de Raginfred.

RALLAIS (la), de *rallus*, lieu fréquenté par les râles.

RALLIONY (le), rivière, *rallion*, ruisseau des râles.

RAMÉE (la), de *ramus*, rameau, lieu ombragé.

RAMÉ, n. pr., habitant d'un lieu ombragé.

RANCONNIÈRE (la), de *ronco*, lieu plein de ronces.

RANCOUDRAY, nom de commune, qu'on interprète ordinairement *ran-coudray*, coudraie ou coudrier du bellier; mais on trouve aussi Rondcoudray, et ce pourrait bien être *ronde coudraie*.

RASTIÈRE (la) } de *rastores*, vil-
RASTOURS (les) } lage dont les habitants étaient tenus au *ratelage*, c'est-à-dire à faire sécher le foin du seigneur.

RATTERIE (la) } de *raptarii*, rats,
RATIÈRE (la) } voleurs, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

RAUSSON (le) }
RAUSSONNIÈRE (la) } de *rauss*, *rauscia*, *rauteneium*, marais, lieux marécageux.
RAUTHENAY }

RAVILLON (le), petit ravin.

RÉAUTÉ (la) } anciens domai-
RÉAUX (les) } nes directs du roi.

REFFUVEILLE, *Rufaevilla*, village ou habitation de Rufa; jusqu'à la fin du siècle dernier on écrivait Ruffevailles. — Ce nom vient plus probablement de *rufae-well*, marais roux. Il y a en effet beaucoup de terrains marécageux, jadis, plus qu'aujourd'hui, couverts de bruyères, qui leur donnaient un aspect roux.

REGARD (le), *reguardum*, limite d'une forêt, habitation d'un forestier.

REIGNEVILLE } noms de com-
REGNÉVILLE } munes, *crennvilla*, village du marais.

REMAINERIE (la) } de *remenare*,
REMENAISERIE (la) } faire du
REMENEUDIÈRE (la) } *rangeais*, c'est-à-dire labourer la terre une première fois avant de la travailler de nouveau pour l'ensemencer.

RENARDIÈRE (la), habitation de Le Renard, traduction de *vulpes*, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

RENAISERIE (la) } de *rana*, *ranae*,
RENIÈRE (la) } grénouilles,
RENERIE (la) } lieux maréca-
RENONIÈRE (la) } geux où l'on entend les grenouilles.

RENNES-EN-GRENOUILLES, commune de la Mayenne, *ranae in ramis*, grénouilles en grénouilles.

RENOUILLÈRE (la), pour la Grenouillère.

RENAUDERIE (la), habitation de Renault ou plutôt Ernault; car les anciens Renault de l'Avranchin se nommaient Ernauld, d'*Arnaldus*, nom donné au baptême et devenu patronymique. Dans le peuple on dit

Digitized by Google

encore souvent Ernault pour Renault.

RÉOLIÈRE (la), *riga-holl*, terre labourée dans la vallée.

REPAS (le), *repastus*; lieu où les voyageurs s'arrêtaient pour manger; auberge.

REPAUDIÈRE (la), pour la Ribaudière ou Rifaudière.

REPOS (le), *reposta*, relai, lieu où l'on se reposait, probablement auberge.

REPONTAILLE (la), jadis la Repostaille, même sens que le Repos.

RESTIVIÈRE (la), de *restiarius*, cordier, habitation d'un cordier.

RESTOUX, n. pr., *rastor*, râteleur, tenu au râtelage.

RESTOUDIÈRE (la), habitation de Restoux.

RESLIÈRE ou REILIÈRE (la), de *riga*, raie, terre cultivée.

RETOURNERIE (la) } de *tornea-*
RETOURNIÈRE (la) } *rium*, même sens que Tournerie et Tournière, lieux de jeux.

REULET, village sur une voie publique appelée *rotabilis*, et où l'on payait au seigneur du lieu l'impôt appelé *rouage*, pour l'entretien de cette voie.

REULOST, n. pr., percepteur de l'impôt appelé *rouage*.

RIANT (le), ruisseau, *rigans*, qui arrose.

RIAUTÉ (la), même sens que la Réauté.

RÉVILLE, commune, *rivi-villa*, village de la rivière, jadis appelé *Revominic*, monastère de la rivière.

RIBAUDIÈRE (la) } de *rick-bald*,
RIBAULT } riche et fort; ce nom germanique fut appliqué en France, d'abord aux portefaix, *forts à bras*, et comme dans cette classe il y avait surtout des buveurs et des hommes de mauvaise vie, il fut appliqué à tous les hommes de ce genre, de la *ribote*, *riboteurs*. — Les Ribauds et les Baudry étaient des buveurs et des hommes de joyeuse vie. — Ribaud et Ribaudière signifient donc demeure d'un Ribaud, ou mauvais lieu.

RICHARD
RICHER
RICHEUX
RICOLAIS
RICOLAIS (le) } n. pr., de *rigarius*, qui fait des raies, laboureur.

RICHARDIÈRE (la)
RICHAUDIÈRE (la)
RICHERIE (la)
RIÇEUDIÈRE (la)
RICUDIÈRE (la)
RICOLIÈRE (la) } de *riga*, *rigaria*, terre labourée, ou habitation de Richard, Richer, Richeux, Le Ricolais, c'est-à-dire d'un laboureur.

RICHEBOURG
RICHEBOURGÈRE (la) } *ricae-burg*, village des raies ou de la terre labourée.

RIGAUT
RIGOT, n. p. } de *riga*; même sens que Richard, Richer, laboureurs.

RIFFAULT
RIFAUDIÈRE (la) } même sens que Ribault, Ribaudière.

RIGAULDIÈRES (les), habitation de Rigault ou d'un laboureur.

Digitized by Google

RIGNY, *rigus*, ruisseau.

RINÇONNIÈRE (la) } *runcus*, *ronco*,
RINÇONS (les) } les ronces.

RIVIÈRE, n. pr., de *riparius*, des bords d'une rivière.

RIVIÈRE-DORÉE (la), la rivière d'*or* ou du cours d'eau.

ROBICHONIÈRE (la), de *robiginosus*, grossier, sauvage, *robichon*, sobriquet donné par les seigneurs à des serfs.

ROBILLARD } n. pr., du germain
ROBBES } *raub*, voler. Ces
ROBIN } noms qui signifient
ROBINE } voleurs sont des
ROBLIN } sobriquets donnés par les seigneurs à leurs serfs.

ROBBETIÈRE (la) } habitation de
ROBLINIÈRE (la) } Robbes ou de Roblin, ou habitation de voleurs, dans le sens susdit.

ROCHE (la), du celtique *roch*, rocher, terre dont le sol est pierreux.

ROCHE-AUBRÉE (la), dans un bois, *rocha albareta*, roche ombragée.

ROCHEAUX (les) } de *roch*, ro-
ROCHEAUDIÈRE (la) } cher, terre rocheuse.

ROCHE-COMMUN, *rocha-commanentium*, village de la Roche.

ROCHELLE (la), de *roch*, ou de *rupella*, lieu pierreux.

ROCHER (le), de *roch*, roche.

ROGEARDIÈRE (la) } de *roch*, ro-
ROGETTIÈRE (la) } che, lieux
ROGERAY (le) } pierreux.

ROCHER
ROGERON } n. p., habitant
ROGERIE } d'un lieu pierreux
ROGERON (le)

ROHARDEL (le) } *roch-hart*,
ROHARDIÈRE (la) } côteau pier-
ROHARD } reux.

ROI } de *riga*, raie, terre la-
ROIE } bourée.

ROI (le) } noms propres,
RAY (le) } de *rigarius*, qui
ROYER (le) } fait des raies, ja-
ROUILLER (le) } dis *roies*, labou-
ROUILLON } reurs.

ROMAGNY } ne paraît pas venir
ROMAGNÉ } de *Romanus*, mais de *rumex*, petite oseille, d'où *rumineium*, *rumilleium*, etc., terre qui produit de la petite oseille, terre peu fertile. — Romagny près Mortain est bien dans ce cas.

ROME (village) } de *rumex*,
ROMAISINIÈRE (la) } *rumineium*,
ROMILLY } *rumilleium*,
terre qui produit de la petite oseille.

RONCEY, commune, de *ronco*, ronce, *ronceium*, lieu où croissent des ronces.

RONSIN, n. p. } (le), de *ronco*,
RONCERON } ronce.
RONCHEROLLES }

RONTHON, jadis Rauston, *raus-tun*, côte sur le marais.

ROSAY (le) } de *raus*, marais;
ROSEY (le) } c'est quelquefois
ROZEL (le) } un petit marais
ROSIER (le) } voisin de ces
ROSILLÈRE (la) } lieux, qui leur
ROSSAIS (la) } donne son nom.

ROSE } noms propres, ha-
ROSE (la) } bitants d'un marais
ROSIER (le) } ou d'un lieu appelé
ROSSE } le marais.

Digitized by Google

ROUEL, ROUELLE (la) n. p. } de *riga*, *rugolum*, terre labourée, laboureur.

ROUELLEY (Saint-Georges de) pour Saint-Georges-le-Rouellé, ainsi appelé parce que, primitivement, la statue de Saint-Georges était dans l'église, accompagnée de la roue, instrument de son martyre.

ROUERIE (la), de *robur*, chêne, la chesnaie.

ROUFFIGNY, *rufineium*, habitation de Rufus.

ROULET (le), ROULIS (le) } même sens que Reulet.

ROUGEMONT, *russus-mons*, mont roux.

ROUX (le), n. p., ROUSSIN, n. p., ROUSSIENNES (les) } de *runco*, les ronces.

ROUTILS (les), *rota*, *rotella*, les petites routes.

ROUVRAY (le), ROUVRE (le), ROYRIE (la), de *robur*, chêne, la chesnaie.

RUARDIÈRE (la), RUAUDIÈRE (la) } de *ruga* pour *riga*, raie, terre labourée; cependant *ruga* signifie aussi village et quelques fois chemin.

RUAUT, n. p., ROUAULT, RAULT } laboureur qui habite un village ou près d'un chemin.

RUANDEL (le), rivière, de *ruga*, *rugae*, rivière, rivière des villages ou des terres labourées, ou mieux *ru-and*, ruisseau du coteau.

RUET (le), RUISSEAU (le) } de *rigus*, *ruus*, petit cours d'eau.

RUBINIÈRE (la), de *rubus*, ronce.

RUBÉ, n. p., habitant d'un lieu où il y a des ronces.

RUE (la), RUES (les), RUETTES (les) } de *ruga*, qui signifie terre labourée, village et chemin — les ruettes sont des petits chemins.

S

SABLONIÈRE (la), de *sabulum*, sable, terrain sablonneux.

SACEY, nom de commune, jadis *Salcey*, de *salicetum*, saudraie.

SACERIE (la), pour la Sagerie, de *sagium*, *sas*, fabrique de sas.

SACQUETIÈRE (la), de *saga*, saie, ou de *sagum*, sas, fabrique de saie ou de sas.

SAQUET, SACHET } noms propres, fabriquants de sas, ou de saie.

SAGALAIS (la), même sens que Sacquetière.

SAGERIE (la), de *sagium*, *sagiaria*, fabrique de sas.

SAGE (le), *sagarius*; fabriquant de sas.

SAIGNERIE (la), de *seniora*, terre du seigneur.

SAILLANDRIE (la), de *salire*, lieu de danse.

SAINT-FRÊNE, village de Chevreville; il faut lire Cinq-Frênes.

Digitized by Google

SAINTRAY, de *senterium*, sentier ou de *sentes*, buissons.

SAINTONNIÈRE (la), *sentum-tun*, côteau des buissons.

SALAIS (la), de *salix*, saule.

SALÉ, n. p., habitant d'une Salaie ou saudraie.

SALLE (la), du germain *sala*, habitation seigneuriale.

SANNIÈRES (les), de *sanna*, rire, grimace, lieu de jeu.

SANSONNIÈRE (la), habitation de Sanson, nom donné au baptême, et devenu patronymique.

SARTILLY, de *sartillum*, pour *exsartillum*, défrichement, petit défrichement.

SAUDRAIE (la) } de *salix*, bois de
SAULES (les) } saules.

SAUSSEMESNIL, commune, *saliceti-mesnillum*, mesnil du bois de saules.

SAULTCHEVREUIL, *saltus capreoli*, bois de chevreuil.

SAULT-BESNON, latinisé *saltus Berluini*, bois de Berlon, ou Beslon, seigneur inconnu, paraît plutôt venir de *saltus-binnae-on*, bois de la côte sur l'eau; le bois qui existe encore en partie, est sur le penchant d'un côteau, et sur le Limon.

SAUGUIÈRE (rue) } rue et voies
SAUNIÈRES (voies) } des sauniers.

SAUNERIE (la), nom de plusieurs villages, paraît venir de *salicinaria*, saudraie.

SAUSSEY } *salicetum*, saudraie.
SAUSSAYE }

SAUVAGÈRE (la), lieu où il y a du *sauvagin*.

SAUVAGET, n. p. } n. p., qui
SAUVAGE (le), } poursuit le sauvagin, chasseur.

SAVIGNY-LE-VIEUX, de *Sabinus*, habitation de Sabinus; l'affixe *le vieux* vient de l'abbaye qui fut appelée Savigny, et l'ancien bourg fut alors appelé le vieux Savigny.

SEBILLÈRE (la), de *sabularia*, terre sableuse, ou de *sabaia*, *sabellaria*, brasserie de bière.

SEHEUST, n. p.
SELLIER, n. p.
SELLIER (le), n. p. } de *seillum*, sillon, laboureurs.
SEHIER

SEJANNIÈRE (la), de *sagium*, sas, fabrique de sas.

SELSOUEF (la), *sella-covv*, cellule ombragée.

SÉLUNE (la) } rivières, *see-onna*,
SIENNE (la) } réunion d'eaux.

SEMONDIÈRE (la), *sée-mondaria*, côteau sur un cours d'eau.

SENOVILLE, *coenosa-villa*, village boueux.

SEIGNEUL
SEIGNEUR (le) } n. pr., tenant d'une terre appartenant à un seigneur.
SEIGNEURIE

SÉNÉCHAL (le), remplaçant du maréchal.

SÉNÉCHALLERIE, habitation du sénéchal.

SÉNÉCHAL
SÉNÉCHAL (le) } n. p., peuvent venir de sénéchal ou de sénéchallerie.
SENECAT (le)

Digitized by Google

SENTE (la), *semita*, sentier.

SANSURIÈRE (la), marais où il y a des sangsues.

SERRAND, n. p., *serrans*, qui scie ou qui enferme, scieur de bois ou serrurier.

SERRANDIÈRE (la), habitation de Serrand.

SEROUENNE (la), rivière, *saire-on*, réunion d'eaux.

SERVAIN, n. p., *sylvanus*, habitant d'une forêt ou d'un bois, même sens que Dubois.

SERVOT, de *servagium*, terre habitée par des serfs.

SEYÈRE (la), de *seillum*, sillon, terre labourée.

SION, village, de *seillum*, terre labourée.

SIONNAY, même sens que Sion.

SIOURIE (la), village de Barenton, à peu de distance d'une pierre druidique, de *scioldri*, nom que les Normands donnaient aux druides.

SŒURIE (la), terre partagée entre des sœurs.

SOLERIE (la), de *solare*, *solaria*, *solarium*, ferme.

SOLIGNY, *Solineium*, de *solinum*, mesure agraire, équivalente à une charruée.

SONGERIE (la), habitation de le SONGEUR.

SORÉE (la) } de *saurex*,
SORILLÈRE (la) } chouette, village voisin des bois.

SORDE (la), rivière, de *sourdre*, rivière qui sort de sa source.

SAURIN ou SORIN, habitant d'une Sorée ou Sorillère.

SORRERIE, même sens que Sorée.

SOTTEVAST, commune, *saltus-wast*, lieu dévasté ou défriché du bois.

SOTTEVILLE, commune, *saltus-villa*, village du bois.

SOUAVIÈRE (la), c'est la *coavière*, avec le c adouci, de *coev*, feuillage, lieu ombragé.

SOUCES (les), pour les sources, ou les *sous*, comme les suivants.

SOUDÉE, n. p., } de *sudes*, *sou*,
SOUDÉE, village, } *souette*, re-
SOUDAIRIE (la) } traite à porcs,
SOUHAITERIE (la) } lieux où l'on élevait des porcs.

SOUENNE, *se-on*, réunion des eaux, village situé au confluent de la Sée et de la Palorette.

SOUILLET (le), rivière, diminutif de Seulle, *sée-holl*, rivière de la vallée.

SOULES, commune, tire son nom de la rivière de Soule, *sée-holl*, rivière de la vallée.

SOUILLET, village de Marcey, tire son nom de la rivière.

SOULIÈRE (la), de *solare*, *solarium*, ferme.

SOURCE (la), de *sourdre*, lieu d'où sourd une fontaine ou un cours d'eau.

SOURDIÈRE (la), lieu où il y a des sources.

SOURCÉE, village sur la Sée.

SOURCELLUNE, village sur la Sélune.

Digitized by Google

SOURDEVAL, *sordae-vallis*, vallée de la Sorde. L'église est sur un côteau dont les eaux se rendent dans la Sorde.

SOURIS (la), de *sorix*, *saurix*, chouette, village voisin des bois.

SOUSLEFUT, *sub-fuste*, sous le fouteau.

SOUSLÈVE, pour Surlève, sur l'eau.

SUBLIGNY, jadis Suligny, ne paraît pas venir de *sub-ligno*, sous le bois, mais de *solinum*, mesure agraire équivalente à une charruée, terre sans doute où était l'habitation du seigneur.

SURDANTS (les), village de Tirepied, de *sourdre*, lieu où il y a des sources.

SURLAY ou SURLAIR, village sur l'eau.

SURCÉE, village sur la Sée.

SURVILLE, commune, pour Ourville, *or-villa*, village sur la rivière.

SURTAINVILLE, commune, peut venir de *our-than villa*, village du domaine, sur l'eau.

T

TABARDIÈRE (la), de tabard, sorte de manteau.

TABARD, n. p., signifie tailleur.

TABLAIRE (la), *tabularia*, lieu où l'on jouait aux dés.

TABOURIE (la), TABUÈRE (la), TABUT } de *tabur*, tambour, habitation d'un tambour.

TABOREL, TABOUREL } habitant d'une tabourie.

TACONNIÈRE (la), habitation de *tacones*, *tacons*, voleurs, de *tangere*, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

TAILLAIS (la), de *talliata*, terre sujette à une taille due au seigneur ou au roi.

TAILLEPIED, *tall-podii*, vallée de la colline.

TAILLIS (le), de *tallerium*, bois mis en coupes réglées.

TALVACIÈRE, *talvaciarius*, fabricant de boucliers ou de cuirasses, — ou de *tal-veiss*, marais de la vallée, ou vallée du marais.

TALVANDE, *tal-vand*, vallée de la rivière.

TALVANDE, n. pr., vient du lieu nommé Talvande.

TALVANDIÈRE (la), habitation de Talvande.

TANCÈRE (la), TANCERIE (la) } de *tangere*, voler, habitation de serfs que les seigneurs appelaient voleurs.

TANCHES (les), de *taggen*, disputer, terre en litige.

TANET ou THANET, TANU (le), com. TANYS, commune } de *than*, seigneur, *thanagium*, domaine.

TANTONNIÈRE (la), probablement de *tan-tan*, bruit que font les tonneliers avec leurs maillets.

Digitized by Google

TAPINIÈRE (la) } du germain *tap*,
TAUPET (le) } vendre à boire
TAUPIN } en détail, auberge — de là en langage populaire, la *taupe*, la *taupette* pour la bouteille.

TAPIN } n. pr., aubergiste.
TAUPIN }

TAVERNERIE (la) } *taberna*,
TAVERNIER (le), n. p. } *tabernarius*, auberge, aubergiste.

TEILLEUL (le), commune, ne tire pas son nom de tilleul, mais du germanique *deal*, partage, et signifie terre partagée.

TELLERIE (la) } de *tela*, toile,
TELLIÈRES (les) } lieux où l'on faisait de la toile.

TELLIER (le), n. pr., *telarius*, tisserand.

TENCÉ, n. pr., de *taco*, *tanco*, voir Tancère, Tancerie.

TERREGATE (la), *terra-wasta*, terre déserte, ou *terra vastata*, terre ravagée (au temps des luttes entre les Normands et les Bretons).

TERMONT, *tres-montes*, trois monts.

TERROURIE (la), *terrada*, domaine.

TERTENAIS (la) } de *ter-tun*,
TERTONNIÈRE (la) } trois coteaux, si le terrain est ainsi conformé ; peut être de *tertionnaria*, terre dont les tenants devaient le tiers au suzerain pour droit de vente.

TERTRE (le) } de *terrarium*,
TERTRAIS (la) } levée de terre, hauteur.

TESNIÈRES (les), *teneurae*, tenements.

TESSARDIÈRE (la), *tascheria*, terre dont les habitants étaient soumis à la tâche, sorte d'impôt dû au seigneur.

TESSONNIÈRE (la), peut-être habitation de Tesson ; il y a dans le pays plusieurs Tessonnières, et si toutes signifient habitation de Tesson, ce nom propre ne paraît pas toujours avoir le même sens — on le fait venir assez souvent de *taschio*, hérisson ; mais en basse-Normandie, le hérisson ne paraît pas avoir été jamais appelé tesson,— il faut donc chercher à ce nom une autre origine, et il y en a deux qui nous paraissent probables : 1°, *testa*, taisson, morceau de poterie, quelques fois employé pour signifier crâne, tête ; en ce cas Tesson signifierait la même chose que le Testu, *tête dure* ; c'est un surnom équivalent à *le hutin*, etc. ; — 2°, de *texere*, *texio*, tisserand ; et ce dernier sens nous paraîtrait mieux convenir aux Tesson de nos Tessonnières, qui en général sont des villages pauvres, où il ne paraît jamais avoir été existé aucune habitation seigneuriale.

TÊTAIRE (la), de *téta*, pigeonramier ; lieu fréquenté par les pigeons-ramiers, lieu de chasse.

TESTU (le), n. pr., de *testa*, crâne, tête dure.

TEURTRIE, n. pr., *tortarius*, boulanger.

Digitized by Google

TEURTRIE (la), *tortaria*, boulangerie.

THANET } voir Tanet, Tanys.
THANYS }

THAR (le), rivière, même sens que Sarre, cours d'eau, rivière.

THARNET (le), rivière, petit Thar.

THAY (le), signifie souvent le tilleul, est quelquefois synonyme de le Teilleul, et signifie terre partagée.

THEIL (le), offre deux sens comme le Thay, signifie le plus souvent terre partagée, de *deal*, partage.

THÉBAUDIÈRE (la), habitation de Thébault ou Théobald, nom germanique donné au baptême et devenu patronymique.

THESVELLES, *tot-well*, habitation du marais, ou *theu-well*, deux marais.

THEVILLE, commune, *tot-villa*, village de l'habitation, ou *tuist-villa*, habitation de Teutons.

THIBAUDIÈRE (la), habitation de Thibault ou Thébault.

THIEUDIÈRE (la), du saxon *Thieubda*, vol, habitation de voleurs ou de serfs ainsi surnommés par les seigneurs.

THIEUVILLAIS (la) *Thieubd-villa*, village de voleurs, même sens que Thieudière.

THIMMARTIN (le), *tania-Martini*, domaine de Martin.

THOMAS (St-Jean-le), jadis St-Jean-au-bout-de-la-Mer, *in fine maris*, ou près du rivage, *prope littus*, — l'affixe *le Thomas* est le nom d'un des seigneurs les plus célèbres de ce lieu, Thomas de St-Jean.

THORIGNY, *tor-ey*, *turineium*, coteau sur l'eau.

THOUÉ, jadis Toi, *tot*, habitation.

TIGIER, n. pr. } *tuguria*, les habi-
TIGERIES (les) } tations.

TILLEUL (le) } de l'arbre nommé
TILLOLET (le) } tilleul.

TIREPIED, *tria-podia*, trois collines.

TISSEY, de *texere*, *texio*, tisserand, habitation de tisserands.

TOLLEVAST, commune, *tall-wastum*, vallée déserte ou défrichée.

TOMBE (mont), ancien nom du Mont Saint-Michel, ainsi appelé non de ce qu'il renfermait un tombeau, mais à cause de sa forme, qui est un peu celle d'une tombe.

TOMBELAINE, la petite tombe, est un diminutif de tombe ; la tombe d'Hélène a été inventée pour expliquer le nom.

TONNELLERIE (la), lieu où l'on faisait des tonneaux.

Torallais (la), *tor-hallus*, maison ou village de la colline ; ou simplement *tor*, colline, latinisé *torallus*.

TORCHAMP, *tor-campus*, champ de la colline.

TORD (le), *tor*, colline.

Digitized by Google

TORTIÈRE (la), *tortaria*, boulangerie.

TOSSIGNY, *tuscineium*, de *tosca* ou *tusca*, touche, bouquet d'arbres ou petit bois.

TOUCHE (la) } *tosca*, *tusca*, bou-
TOUCHES (les) } quet d'arbres, petit bois.

TOUCHET, *turchetum*, lieu où il y a des touches.

TOUCHE (la) } n. pr., habitant
TOUCHET } près d'une touche.

TOUPET (le), pour le *taupet*, auberge.

TOUR (le), ou le Tou, *tor*, colline.

TOURABLÈRE (la), *tor-bladaria*, *blederie*, ou lieu où l'on cultive le blé, de la colline.

TOURAILLES (les) }
TOURAILLE (la) } *tor*, *torallus*,
TOURELLE (la) } colline.
TOURIE (la) }

TOURNEBRIDE, point où un chemin se bifurque, ou change de direction ; ce nom paraît aussi quelquefois désigner simplement une auberge, où l'on tourne la bride pour arrêter le cheval.

TOURNERIE (la) } *tornearium*,
TOURNIÈRE (la) } *tornearia*,
TOURNIÈRES (les) } lieu où les jeunes gens s'exerçaient à porter les armes — lieu de jeu.

TORROUILLÈRE (la), *tor-hollus*, vallée de la colline, — peut-être habitation de Touroul.

TOUROUL } n. p., *tor-hallus*,
THOUROUDE } habitant de la vallée de la colline.

TOURTIER (le), n. p. } *tortarius*
TOURTIÈRE (la) } boulanger, *tortaria*, boulangerie.

TOURTIÈRIE (la), habitation de Le Tourtier ou d'un boulanger.

TOUVERIE (la) } de *tolplus*,
TOVERIE (la) } *tolpla*, tuffe, pierre légère, friable, ainsi nommée en Basse-Normandie.

TOURVILLE } noms de com-
TOURLAVILLE } munes, *tor* ou *toralli-villa*, village de la colline.

TRAINERIE (la) } de *traga*,
TRAIRIE (la) } traîne, traî-
TRAINELLIÈRE (la) } neau, lieu où l'on se servait de la traîne ou du traîneau ; *traga* signifie aussi herse.

TRAINEL, n. p., qui se sert du traîneau ou de la herse, laboureur.

TRANSPORTIÈRE (la), village de Saint-Oven, de *transportanei*, lépreux; c'est probablement une ancienne léproserie, quoiqu'aucun titre n'en fasse mention.

TRAFETIÈRE (la), de *trabes*, poutre, et par extension bois de haute futaie.

TRAVERSERIE (la), *trans-bersam*, au-delà du lieu de chasse ; les Traverseries sont auprès des bois.

TRAVIGNY, de *trabes*, poutre, bois de haute futaie.

TREBONNIÈRE (la) } *tria bonnaria*
TREBOISNIÈRE (la) } trois bonniers, le bonnier était une mesure agraire de contenance inconnue.

Digitized by Google

TREBOISNEL, n. pr., habitant d'une Tréboisnière.

TRÉHARDIÈRE (la), *tres-hart*, trois coteaux.

TRÉHOLLAIS (la), *tres-holli*, trois vallées.

TRELLY, commune, peut être de *treiss-el*, passage de la rivière (la Sienne).

TREMERAIS (la), *trama*, sentier, peut être un lieu où l'on cultive le blé trémois.

TREMBLAY (bois de), à Champcey, peut venir de tremble (*populus tremula*), bois de trembles.

TREMUSSET (le), *trajectum-mossae*, passage du marais, ou *tres mossae*, trois marais.

TRIARDIÈRE (la), *tria-hart*, trois coteaux.

TRIBEHOU, commune, *turbae-holmus*, holme du lieu tourbeux.

TRIBOULIÈRE (la), de *tribulus*, buissons, halliers.

TRIGALLE (la) } *tricallium*, ren-
TRIGALLET (le) } contre de trois chemins ou trois sentiers.

TRIPIER, n. pr., de Tirepied ou des trois coteaux.

TROISGOTS, *treiss* ou *trajectum-goz* ou *gord*, passage du gord ou de la rivière.

TROMPE-SOURIS, maison ou moulin abandonné.

TRONCHET (le), de *truncus*, *truncetum*, souche, bûche, lieu rempli de souches ou de bûches, c'était un sobriquet que les seigneurs donnaient à leurs serfs.

TROGNON, n. p. }
TRONCHON, n. p. } ont la même origine que
TROCHON, n. p. } Tronchet, c'est un sobriquet.

TROUSSEL } n. pr., de *truss*,
TROUSSIER } trousseau, tailleurs.

TROUSSERIE (la), habitation de Troussier ou d'un tailleur.

TROUVÈRE } du germain
TROUVERIE (la) } *treuſſen*, trouver, d'où *trouvère*, habitation d'un trouvère.

TRUANDIÈRE (la), habitation de *truants*, *truttani*, c'est-à-dire mendiants.

TRUFFAUT } n. pr., trouvère.
TRUFFER }

TUITTIÈRE (la), de *tectum*, toit, dont on a fait *tuit*.

TUILLERIE (la) } *tugellaria*, habi-
TUILLIÈRE (la) } tation, toit; quel-
TULLERIE (la) } quefois de *tegula*,
TULLIÈRE (la) } *tegularia*, lieu où l'on faisait des tuiles ou briques.

TUAULT } *tugellarius*, cou-
TULLE (le) } vreur, ou qui habite sous un toit.

TULLONNIÈRE (la), habitation de Letulle.

TURBERIE (la), de *turbaria*, lieu tourbeux.

TURGISAIS (la) } habitation de
TURGISIÈRE (la) } Turgis, nom scandinave.

TURGIS, n. pr., encore existant, vient de la Turgisais et la Turgisière.

TURLIÈRE (la) }
TURINIÈRE (la) } *tor*, *torallus*, colline.
TURIGNY }

Digitized by Google

TURMELIÈRE (la), *tor-malaria*, pommeraie de la colline.

TURMEL, n. pr., habitant de la Turmelière.

TURPIN, n. pr., *tor* ou *turpina*, auberge de la côte, aubergiste de la côte ou colline.

TURPINIÈRE (la), habitation de Turpin, ou auberge de la colline.

TUVERIE (la) } comme Touve-
TUVELLIÈRE (la) } rie, terre sur *tuffe*.

TYREL, n. pr., de *tur*, colline, habitant d'une colline.

TYRELIÈRE (la), habitation de Tyrel.

U

UGRAIE (l'), pour l'Ograie, habitation d'ogres — (Hungari), sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

ULAGRIE (l'), *out-laugh*, hors la loi, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

URVILLE, *our-villa*, village sur l'eau.

V

VACHERIE (la) } *vaccaria*, do-
VAQUERIE (la) } maine où l'on pouvait nourrir un certain nombre de vaches, de 20 à 30 quelquefois 100.

VAINS, jadis *Veim*, *Vehem*, de *vadi-ham* ou *hem*, habitations du gué ou des gués.

VAL (le), de *vallis*, vallée.

VAL-D'OIR (le), val de la rivière d'Oir.

VAL-AUBERGE (la), vallée de l'auberge ou auberge de la vallée.

VALBIOT (le), *vallis-butelli* ou *butellum*, vallée de l'auberge ou auberge de la vallée.

VAL-FUMÉ (le), *vallis-fimi*, le val de la boue ou val boueux.

VAL-BRULÉ (le), *vallis bruilli*, le val du breuil, ou petit bois, ou bien le petit bois de la vallée.

VALCANVILLE, commune, *vallis camporum-villa*, village des champs de la vallée, ou bien *val-camb-villa*, village de la vallée.

VALJOUAIS (le), *vallis jugi*, la vallée de la chaîne de côteaux.

VALMENCHON (le), *vallis mansio*, habitation ou maison de la vallée.

VAL-SAINT-PÈRE (le), jadis Saint-Pierre-des-Champs, *vallis Sancti Petri*.

VALAISERIE (la), de *vallare*, danser; lieu de danse.

VALENNERIE (la), paraît avoir le même sens que Valaiserie.

VAL (du) /
VALLÉE \ noms propres,
VALLÉES (les) \ se tirent des vil-
VALLÉES (des) \ lages ci-dessous.
VALLON \

Digitized by Google

VALLÉE (la) / VALLÉES (les) / VALLET (le) / VALLETTE (la) / VALLON (le) (*vallis*, vallée, dont vallon, vallet, vallette, sont des diminutifs.

VALIETTE (la), *vallicella*, petite vallée.

VANNELIÈRE (la), habitation de le Vannier.

VANNIER (le), qui fait des vans.

VANNERIE (la), fabrique de vans.

VANDELÉE (la), commune, aux sources de l'Ay, de *vand*, rivière.

VANLOUE (la) / VANLOUETTE (la) (rivières, *vand-oue*, eau de la rivière.

VARIN / VARY (nom propre, de *ward*, gardien, garde-pêche ou garde-chasse.

VARIGNÈRES (les) / VARINIÈRE (la) (habitation de Varin ou Vary.

VASTEVILLE, commune, *wast-villa*, village du lieu désert ou défriché.

VASSELAIS (la) / VASSEUR (le) / VAVASSEUR (le) (de *vassus*, vassal, terres de vasseaux ; les vavassoreries étaient des fiefs inférieurs.

VASSELIN / LE VASSEUR / LE VAVASSEUR (n. p., de *vassus*, vassal, tenant un fief inférieur ou simplement serviteur.

VAUCELLES, VAUSSELINIÈRE (la) (*vallicella*, petite vallée.

VAUQUELIN, n. p. / VAUSSELIN, n. p. (habitant d'une petite vallée.

VAUBOREL (le), *vallis-boria* ou *borellum*, ferme du val.

VAUBOREL, n. p., de la ferme de la vallée.

VAUDOUER, n. p., habitant du Vaudouer ou Valdoir, val de l'Oir.

VAUGRENTE (le), val de Grente, nom propre, de *ward*, gardien.

VAUGRENTE, n. p., habitant du Vaugrente ou val de Grente.

VAUGRY (le), *vallis rigi*, vallée du ruisseau.

VAULLEGEARDIÈRE (la), *vallis-le-geard*, pour *le ward*, le garde ou gardien.

VAULLEGEARD, n. p., habitant de la Vaullegeardière ou du Val-Legeard.

VAULINGE (la), rivière, *vallis-ling*, rivière de la vallée.

VAUMOISSON (le), *vallis messionis*, val de Moisson, c'est-à-dire du moissonneur.

VAUMOISSON, n. p., vient du Val de Moisson.

VAUSSEVERT ou VAUSSEBERT (le), val de Sebert, n. p.

VAUVERDIÈRE (la), de *wold-ward*, garde-bois, habitation d'un garde bois.

VAUVERT, n. p., *wold-ward*, garde bois.

VAUVILLE, commune, *vallis villa*, village de la vallée.

VAUVILLETTE, *vallis villecula*, petit village de la vallée.

VENGEONS, jadis *venjos*, *vengeos*, *vennae josum*, mot de basse latinité, dérivé de *deorsum*, (en

Digitized by Google

bas) ; partie basse de la crête des collines qui séparent le bassin de la Sée de celui de la Vire. Vengeons est bien au-dessous de Saint-Martin-de-Chaulieu, point le plus élevé de cette crête, qui après s'être abaissée se relève un peu en allant du côté de Gathemo ; la partie basse de cette crête forme le territoire de Vengeons, *venna* est pour *pinna*, crête.

VENTE (la), nom de beaucoup de villages pris sur l'ancienne forêt de Lande-Pourrie, et souvent distingués par un nom propre. Ce nom vient de *venda*, portion de bois ou de forêt aliénée, et pour laquelle l'acheteur devait un impôt au seigneur féodal.

VÊPRES (les), *vépres*, les buissons.

VER, commune sur la Sienne, de *ver*, la rivière.

VERDIÈRE (la) } aux abords des
VERDIÈRES (les) } forêts, ces noms signifient habitation d'un verdier, — ailleurs c'est un lieu planté d'arbres fruitiers ou verger, quelquefois appelé *viridigarium*.

VERDIGNY, *viridigarium*, lieu de pâturages.

VERDUN, *ver-dun*, côteau sur la rivière ou sur l'eau.

VERGÉE (la) } de *virgata*, me-
VERGÉES (les) } sure agraire qui correspond à 20 ares.

VERGER (le) } *viridigarium*,
VERGERS les) } lieux plantés d'arbres à fruits.

VERGON (le), rivière, *vergn-on*, rivière des vergnes ou des aulnes.

VERGONCEY, *vergn-once*, rivière des aulnes ; c'est le nom qu'en ce lieu on donnait à la Gaintre.

VERNIX, *vernetum*, aulnaie.

VERRERIE (la), à St-Georges-de-Rouellay, rappelle une ancienne verrerie, — ailleurs, c'est l'habitation de Leverrier, nom propre, de *ver*, rivière.

VEROLAY (le), ou VEROLAIE (la), village sur la Sélune, *ver holl*, vallée de la rivière.

VERTBOIS (le), le bois de vergnes ou d'aulnes.

VESLIÈRE (la), si c'est un lieu mouillé, peut venir de *well*, marais, eau dormante, — vient peut être de *vitularia*, lieu où l'on élevait des veaux.

VESLY, commune, *well*, marécage ; le terrain est en effet assez marécageux.

VESQUERIE (la), pour l'Evêquerie, ancienne possession de l'Evêque.

VESSEY, *vadiscapium*, rigole creusée pour faciliter l'écoulement des eaux. Vessey est en effet un terrain plat, mouillé, et d'où les eaux sortent difficilement. De *vadiscapium* on a fait *vescapium*, *vescayum*, *vessiacum*, *vesseium*, Vessey.

VESSOURIE (la), pour la Vassorie, ou Vavassorerie.

VESVAL, *vacua vallis*, vallée déserte ou *viae vallis*, vallée du chemin.

Digitized by Google

VETILLÈRES (la), de *vidulae*, les vielles, lieux de danse, ou habitation d'un joueur de vielle.

VEZINS, *vès*, de *vada*, les gués, *ham* ou *hem*, habitation, hameau ; le hameau ou les hameaux du gué ou des gués — même étymologie que pour Vains.

VEZARD, n. pr., *vusarius*, tonnellier.

VEZARDIÈRE (la), VEZIÈRES (les), VEZIRIES (les) { *vusa*, *vuzaria*, ateliers de tonnellerie.

VIDELOUP, n. pr., *vis-de-loup*, visage de loup, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

VIDELOUVIÈRE (la), habitation de Videloup.

VIEILLES-CUVÈS, *veteres-cupae*, ancien Cuves, où il y avait des ateliers de tonnellerie.

VIEL (le), n. pr., VIEL, n. pr. { paraît venir de *well*, le marais.

VIETTE (la), la voyette ou petite voie.

VIEUVILLE (la), peut quelquefois signifier ancien village, mais le plus souvent vient de *well-villa*, village marécageux d'où l'eau ne s'écoule pas facilement.

VIÉVAL, comme Vesval.

VIGNE (la), rappelle quelquefois un lieu jadis planté de vignes, mais le plus souvent, vient de *pinna*, et signifie une côte assez élevée, ou sommet d'une côte.

VILLAGNÉ, VILLAINES, VILLENNERIE (la), VILAINERIE (la), VILENNIÈRE (la) { terres concédées aux vilains pour la culture.

VILAIN, VILLAIN (le), VILLIN (le) { noms propres, tenants ou cultivateurs de terres non nobles.

VILLAGE (le), VILLAGERIE (la) { de *villa*, habitation.

VILLETTE (la), petit village.

VILLIERS, VILLIÈRE (la) { *villare*, domaine.

VILLE-BERGE (la), pour la Ville-Dierge, habitation sur la Dierge.

VILLECHIEN : on trouve toutes les transformations de ce nom dans les chartes de Savigny, *villa ecclesie*, *villeccesie*, *villecliese*, Villechiez, Villechien ; ce nom signifie village de l'église.

VILLEPERDUE, *villa-perdita*, village détruit.

VINIÈRES (les), de *vinum*, lieu où l'on cultivait la vigne et où l'on faisait du vin, — peut être de *vinna*, côte, village sur un coteau.

VINDREY (le), n. pr., VINDREY (le), village { de *vindarius*, celui qui recevait, pour le seigneur d'un fief, l'impôt exigé pour le droit de vente.

VIOLETTES (les), VIOLIÈRE (la) { de *vidula*, vielle, habitation d'un joueur de vielle, ou lieu de danse.

VIONNAIS (le), de *via*, village sur un petit chemin.

VIRE (la), de *ver*, rivière.

VIRÈNE (la), diminutif de Vire.

VIREY, commune sur la Sé-

Digitized by Google

lune, de *ver*, la rivière, terre sur la rivière.

VIVIER (le) / VIVIERS (les) { de *vivarium*, vivier, réservoir d'eau où l'on conservait le poisson.

VIVIER / VIVIER (le) { n. pr., de *vivarius*, gardien d'un vivier, ou habitant d'un lieu appelé le Vivier.

VOISIN, n. pr., ne peut pas venir de *vicinus* qui n'aurait aucune signification ; en effet voisin de qui ? Il nous paraît venir de *vadicinarius*, habitant auprès d'un gué, et a le même sens que Dugué, ou de *vicus*, habitant d'un village.

VOISINIÈRE, *vadicinaria*, village près d'un gué; au bas d'un village de ce nom à Reffuveille, il y a en effet un gué.

VOIX D'ALOUETTE, joli nom d'un village situé au milieu des champs.

VOL (le) / VOLÉE (la) / VOLERIE (la) { de *volata*, volée de terre, mesure agraire de contenance inconnue.

VOULGE (le), *vulgus*, habitation d'un laboureur.

VRETOT (le), commune, sur la Scie, *ver-tot*, habitation sur la rivière.

Y

YAUNES (les), pour les Jaunes, de *galni* ou *jalni*, jans ou ajoncs, ainsi nommés à cause de leurs fleurs jaunes.

YGER, n. pr., de *hungarus*, ogre, ygre, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

YQUELON, sur le Bosc, ou rivière du bois, *aiguelon*, diminutif d'*aigue*, eau ; le Bosc est une petite rivière.

YSET, n. pr., abbréviation d'Elisabeth.

YVELANDE, n. pr., *yve-land*, terre de l'eau.

YVETOT, n. pr. et nom de commune, *yve-tot*, habitation sur l'eau ou la rivière.

YBERT / YVER / YVON / YON { n. pr., d'*ive*, des bords de l'eau.

YVETS (les), quelquefois les petits ifs ; le plus souvent yvet est un diminutif d'*ive*, eau, petite eau.

YVRANDE, *y* pour *ive*, *brand*, bruyère ; bruyère sur l'eau.

YVRANDE (la d'), rivière, eau des landes.

Digitized by Google

LA PANCARTE ARMORIÉE

DU

MONT SAINT-MICHEL

Digitized by Google

LA PANCARTE ARMORIÉE

DU

MONT SAINT-MICHEL

Dans la notice nécrologique qu'il a consacrée à son prédécesseur, M. A.-M. Laisné, Président de la Société d'Archéologie d'Avranches (1), s'exprime ainsi, tome IV des *Mémoires*, p. 4 et 5 :

« En 1816, M. le baron de Vanssay, nommé Préfet de la » Manche (2), parent et ami de M. de Clinchamp, et qui con- » naissait son mérite, voulut l'avoir près de lui. Il le détermina » à accepter les fonctions de percepteur et de receveur municipal » de la ville de Saint-Lo. » . . . . . .

. . . . . .

« Sous son inspiration, M. de Vanssay résolut de rétablir au » Mont Saint-Michel la liste des cent vingt chevaliers qui s'y » étaient renfermés avec tant de dévouement, le 6 juin 1423, et » qui le défendirent avec un tel héroïsme que toute la puis- » sance des Anglais vint pendant dix-sept ans échouer au pied » de ce rocher, le seul point de la Normandie dont ils ne purent

(1) M. Gustave de Clinchamp fut Président, du 16 juillet 1835 au 31 décembre 1843, et, du 3 avril 1845 au 13 septembre 1861. M. André-Marie Laisné, de 1861 au 3 août 1879.

(2) M. de Vanssay fut Préfet de la Manche, du 17 juillet 1815 au 18 juillet 1820.

Digitized by Google

» se rendre maîtres. M. de Clinchamp, pour seconder l'exécu-
» tion de ce projet et rétablir les noms et les armes de ces
» preux, fit des recherches nombreuses, que des connaissances
» spéciales et une habitude déjà longue lui rendaient plus faciles
» qu'à tout autre. C'est d'après leur résultat qu'en 1823, 400
» ans après ce glorieux événement, fut tracée sur les murs de
» l'église cette nouvelle liste d'honneur. Nous ne savons si ce
» serait une exécution matérielle imparfaite ou d'aveugles sus-
» ceptibilités politiques ou l'incendie qui la firent disparaître
» peu d'années après ; *mais une copie coloriée en fut rterouvée plus*
» *tard dans les archives de l'établissement, et existe encore aujourd'hui*
» *entre les mains de M. Mangon de la Lande.* »

Le tableau armorié dont a sans doute voulu parler M. Laisné se trouve maintenant à Vernon (Eure). Nous en avons dû l'obligeante communication à M. Albert Mangon de la Lande, Inspecteur des Postes et Télégraphes, en retraite dans cette ville, fils de M. Alphonse Mangon de la Lande, maire du Mont Saint-Michel, de 1840 à 1842, et petit-fils de M. Charles Mangon de la Lande, Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, du 1er janvier 1844 au 3 avril 1845.

Mais ce tableau n'est qu'une reproduction de celui de la mairie du Mont Saint-Michel, comme l'indique la mention suivante, des plus catégoriques, de cet archéologue, bien faite pour inspirer une absolue confiance :

« Copié sur le tableau qui décore la salle de la mairie du
» Mont Saint-Michel, *tableau qui a été rectifié d'après les titres*
» *héraldiques et les faits authentiquement constatés par l'histoire.* »

Fait au Mont Saint-Michel, le 28 juillet 1840.

Signé : MANGON DE LA LANDE.

Toutefois, la copie en question forme un tout sans division, tandis que le tableau de la mairie est divisé en deux parties :

« 1re partie contenant les 53 écussons des gentilshommes
» dont les armes furent dessinées et peintes sur le grand tableau
» qui existait au bas du chœur de l'église de la ci-devant abbaye
» du Mont Saint-Michel qui a été détruit totalement par un
» grand incendie dans le mois d'octobre. » (Nuit du 22 au 23 octobre 1834).

Digitized by Google

« 2e partie contenant les 67 autres écussons des gentils-
» hommes dont les armes n'étaient point peintes sur le grand
» tableau qui existait au bas du chœur de l'église de la ci-devant
» abbaye de Saint Michel. »

Cette seconde partie était, dit-on, le fruit de cinq années de travail.

L'inscription ci-dessous flanque la copie de M. Mangon de la Lande :

« Les Anglais, maîtres de la mer et d'une partie des côtes de
» la Normandie, formèrent le projet de s'emparer, de vive force,
» du Mont Saint-Michel.

« Le 6 juin 1423, cent vingt gentilshommes, commandés
» par le capitaine Louis d'Estouteville, s'introduisirent dans le
» fort et jurèrent de périr pour sa défense. »

« Bientôt les Anglais, au nombre de dix mille, soutenus par
» une artillerie formidable, tentent plusieurs assauts ; mais les
» braves gentilshommes se trouvent partout sur la brèche,
» repoussent l'ennemi à plusieurs reprises, l'obligent à la
» retraite, et se rendent maîtres d'une partie de son artillerie,
» secondés, dans leurs efforts, par les habitants. »

» Pendant près de quatre siècles, ce beau fait d'armes et les
» noms de ces cent vingt gentilshommes étaient restés écrits sur
» les murailles ; le temps et nos discordes civiles les avaient
» fait disparaître.

» Le 6 juin 1823, époque séculaire, époque anniversaire de
» la délivrance du Mont, les autorités du département de la
» Manche ont fait revivre les noms de ces cent vingt braves,
» qui sauvèrent, pour la France, un rempart auquel elle dut alors
» la conservation de sa nationalité, et, comme l'a dit un élé-
» gant écrivain : Si la Grèce a ses Thermopyles, la Normandie
» a son Mont Saint-Michel ; ses héros furent aussi braves, mais
» plus heureux, car ils vainquirent. »

On retrouve la même inscription sur la plupart des autres pancartes armoriées. Seul, le dernier paragraphe a été modifié. Voici le texte habituel :

« Le 6 juin 1823, M. Esmangart, Conseiller d'Etat, Préfet du
» département de la Manche (1), a fait rétablir ce Monument

(1) M. Esmangart fut Préfet de la Manche, du 19 juillet 1820 au 6 avril 1824.

Digitized by Google

» National ; il en fait hommage aux descendants de ces braves » gentilshommes et lui donne pour sauvegarde l'Honneur » Français. »

Le tableau de M. Mangon de la Lande, signalé depuis longtemps à notre attention par la notice de M. Laisné, a été dessiné et peint par une main habile et expérimentée. Il nous a donc été facile de blasonner ses 120 écussons. On les déchiffrerait beaucoup plus malaisément aujourd'hui sur celui de la mairie du Mont Saint-Michel où certaines couleurs sont devenues indécises. Ce tableau nous a fait voir, une fois de plus, que la liste qui a servi à établir la pancarte armoriée est celle qui termine *l'Histoire Générale de Normandie*, de Gabriel du Moulin, imprimée en 1631. On retrouve ses 120 noms, quelques-uns plus ou moins modifiés, comme ceux de la pancarte en parchemin du reste, sur celle des 520 donnée par M. le vicomte Oscar de Poli dans sa magnifique étude sur la Défense et les Défenseurs du Mont Saint-Michel, de 1417 à 1450. Quant à ses 120 écussons, moins du tiers seulement ont des blasons semblables ou à peu près semblables à ceux indiqués par ce savant héraldiste.

C'est donc avec la liste de du Moulin pour base que nous avons dressé le tableau ci-après, qui permettra de rectifier les noms et les écussons des pancartes armoriées si répandues dans notre contrée. Bien que du Moulin n'ait point suivi l'ordre alphabétique, nous l'avons adopté pour la commodité des recherches. — L'astérique indique qu'il y a doute d'après M. le vicomte de Poli.

Il est curieux de voir jusqu'à quel point certains noms se sont trouvés défigurés au moment de leur transcription sur la pancarte en parchemin.

Digitized by Google

Numéros d'ordre	LISTE DE DU MOULIN 1631	Numéros de la liste du vicomte de Poli	NOMS RECTIFIÉS
1	Allard (le sieur P.)	5	Allard (Pierre)
2	Artur (le sieur Guillaume)	11	Artur (Guillaume)
3	Auber (le sieur Estienne)	13	Auber (Etienne)
4	Aubosc (Le Bastard d')	35	Bellet (Guillaume de), appelé le bâtard d'Auzebosc.
5	Aussays (le sieur d')	16	Auxais (Briand d')
6	Ausseys (le sieur P. d')	17	Auxais (Pierre d')
7	Baçon (le sieur P.)	20	Bacon (Pierre)
8	Bailleul (le sieur R. de)	23	Bailleul (Robert de)
9	Beauvoir (le sieur Rob. de)	31	Beauvoir (Robert de)
		32	Beauvoisien (Pierre le)
10	Bences (le sieur M. le)	44	Bessinois (Michel le)
11	Benoist (le sieur Guillaume)	39	Benoist (Guillaume)
12	Benoist (le sieur I.)	40	Benoist (Jean)
13	Benoist (le sieur T.)	41	Benoist (T.)
14	Bordeaux (C. de)	55	Bordeaux (C. de)*
15	Bourquenobles (le sieur Guillaume)	64	Bourguenolles (Guillaume de)
16	Brayeuse (le sieur T. de la).	81	Broïse (Thomas de la)
17	Brequeville (le sieur C. de)	310	Martel (Guillaume), sire de Bacqueville

(1) *Saint Michel et le Mont Saint-Michel*, par Mgr Germain, l'abbé Brin et M. Corroyer, architecte, p. 518 (magnifique ouvrage illustré, édité en 1880). Plus de la moitié, près des deux tiers des blasons de M. Des-

Digitized by Google

BLASONS

5 De... au chevron accompagné de 3 têtes d'oie arrachées, au chef chargé de 3 coquilles.

11 De gueules à la coquille d'or, au chef d'argent.

13 D'azur au pal d'argent accosté de 4 étoiles d'or, au chef de gueules chargé d'une divise ondée d'argent.

35 D'Estouteville (n° 45), à la barre brochant sur le tout.

16 De sable à 3 besants d'argent.

17 De sable à 3 besants d'argent.

20 De gueules à 6 roses d'argent, 3-2-1.

23 Parti d'hermine et de gueules.

31 D'azur à 3 losanges d'argent.

32 De sable fretté d'argent.

44 De... à 3 roses...

39 Ecartelé : aux 1-4, d'azur à l'aigle d'or; aux 2-3, de gueules au sautoir tréflé d'or.

40 De... à la croix engrêlée, cantonnée de 4 têtes de lion arrachées.

41 De... à la croix engrêlée, cantonnée de 4 têtes de lion arrachées.

55 De gueules à 3 merlettes d'argent.

64 D'argent à 3 losanges rangés en fasce de gueules. (Pancarte armoriée). — D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, accompagné de 3 étoiles d'argent, 2-1. (Blason de M. Deschamps de Vadeville) (1).

81 D'azur à deux fasces au chevron brochant sur le tout, accompagné de 3 molettes, le tout d'or.

310 D'or à 3 martels de gueules.

---

champs de Vadeville sont exacts ou à peu près exacts. C'était, au bout d'un demi-siècle, mais sans aucune preuve à l'appui, une amélioration sensible sur la pancarte armoriée qui avait toujours pour elle la sanction officielle, continuant à figurer dans la salle de la mairie du Mont Saint-Michel.

Digitized by Google

18	Brezé (le sieur Robert de) (1)	69	Brécey (Robert de) Brézé (Robert de)
19	Bricqueville (le sieur de)	377	Paynel (Nicole), sire de Bricqueville
20	Bricqueville (le sieur Robert de)	80	Briqueville (Roger de)
21	Bruille (le sieur de)	76	Breuilly (Colinet de)
22	Brun (le sieur Iean le)	82	Brun (Jean le)
23	Cambrey (le sieur bastard de)	123	Combray (le bâtard de)
24	Cantilly (le sieur L. de)	209	Grimouville (Louis de), seigneur de Carantilly.
25	Carpentier (le sieur I. le)	90	Carpentier (Jean le)
26	Carrouges (le sieur I. de)	93	Carrouges (Robert de)
27	Champagne (le sieur Iean de la)	97	Champagne (Louis de la)
28	Cler (le sieur de)	114	Clerc (Jean le)
29	Clinchamp (le sieur Richard de)	116	Clinchamp (Richard de)
30	Colibeaux (le sieur)	141	Criquebœuf (Nicolas de), dit Colibeaux.
31	Coulombieres (le sieur de)	121	Colombières (Guillaume de)
32	Coulonces (le sieur Baron de)	237	Haye (Jean de la), baron de Coulonces
33	Criquebeuf (Iean de)	140	Criquebeuf (Jean de)

(1) Les premiers présidents de la Société d'Archéologie d'Avranches ont donc été pour Robert de Brézé. Quant à M. Le Hérichor, il a eu soin de mettre en note, au nom de Brécé, à la page 385 du tome II de son *Avranchin monumental et historique* : : « Dumoulin dit Brezé, chose grave. »

(2) Dans sa notice historique sur *Brécey*, p. 35, M. Victor Brunet donne pour armes aux sires de Brécey : *D'hermine au lion de gueules rampant.* Ce blason est celui de la famille de Boissey, de l'élection de Rouen. L'erreur vient de du Moulin qui, à la page 14 de son faux catalogue des premiers croisés, inséré à la suite de l'*Histoire de Normandie*, a écrit Iean de Bressay pour Iean de Boissey, mort, par parenthèse, en 1380. Nous voilà loin de la 1re croisade. Le catalogue en question n'est, en effet, qu'un armorial des chevaliers bannerets et de leurs cadets, de la fin du xive siècle, une sorte d'armorial mentionnant uniquement des personnages du

Digitized by Google

69	D'or à la croix de sable cantonnée de 4 merlettes de gueules (2). D'azur, à l'écusson d'argent enclos dans un trécheur d'or, à l'orle de 8 croisettes du même (3).
377	D'or à 2 fasces d'azur et 9 merlettes de gueules en orle.
80	Palé d'or et de gueules de 6 pièces.
76	D'azur au chef cousu de gueules, au lion couronné d'or brochant sur le tout.
82	D'argent a l'aigle de sable.
123	D'azur à 3 lionceaux d'or, à la barre de...
209	De gueules à 3 étoiles d'or.
90	D'argent à 3 pals d'azur, à l'aigle d'argent brochant sur le tout ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.
93	De gueules semé de fleurs de lis d'argent.
97	D'azur à 3 mains senestres appaumées d'or.
114	De gueules au chevron d'or accompagné de 3 étoiles.*
116	D'argent au gonfanon de gueules.
141	Burelé d'argent et de gueules à la quintefeuille de [sable] brochant sur le tout.
121	De gueules au chef d'argent.
237	Ecartelé, aux 1-4, de gueules semé de losanges d'argent ; aux 2-3, d'argent à 3 écussons de gueules.
140	Burelé d'argent et de gueules à la quintefeuille de [sable] brochant sur le tout.

---

temps de Charles V et de Charles VI, dit M. Léopold Delisle, p. 274 des *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg* (1894-1895).

La même erreur de blason a été aussi faite, sur la foi de ce catalogue, par M. de Gerville dans ses *Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche* (p. 153 du tome IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*), et, par M. Le Héricher, p. 233 du tome I de *l'Avranchin monumental et historique*.

M. Deschamps de Vadeville, précité, a indiqué à tort sur sa liste pour le blason de Robert de Brécey celui des Brécey de la Sémondière, anoblis en 1616 : *de gueules, à 2 badelaires d'argent passés en sautoir*.

(3) *Dictionnaire héraldique*, par Charles Grandmaison, archiviste-paléographe. Col. 271. *Brezé*. Normandie.

Digitized by Google

34	Criquy (le sieur de)	139	Criquebeuf (Colinet de)
35	Croubeuf (le sieur Baron de)	489	Tournebeuf (le bâtard de)
36	Crullé (le sieur de)	138	Creully (Foulques de)
37	Cuës (le sieur G. de)	143	Crux (Geoffroy de)
38	Desbiarts (le sieur)	47	Soterel (Guillaume le), baron des Biards
39	Desmonstiers (le sieur Ch.)	353	Moustiers (Jean des)
40	Despas (le sieur G.)	368	Pas (Guillaume des)
41	Dravart (le sieur I.)	149	Drouart (Jean)
42	Espas (le sieur Iean d')	369	Pas (Jean des)
43	Espaules (le sieur aux)	153	Espaules (Guillaume aux)
44	Esquilly (le sieur G. d') (1)	145	Cully (Guillaume de)
45	Estouteville Capitaine (le sieur d')	159	Estouteville (Louis d'), sire d'Auzebosc, puis d'Estouteville (après la mort de son père), capitaine du Mont du 2 septembre 1425 au 21 août 1464.
46	Folligny (le sieur de)	176	Folligny (Jacquet de)
47	Folligny (le sieur de)	177	Folligny (Olivier de)
48	Fonteny (le sieur Ch. de)	180	Fontenay (Guillaume de)
49	Gonhier (le sieur T. du)	204	Gouhier (Jean)
50	Grainville (le sieur de)	205	Grainville (Jean de)
51	Gripel (le sieur Henry de)	210	Grippel (Henri du)*
52	Gripel (le sieur P. du)	211	Grippel (Pierre du)*
53	Gris (le sieur P. le)	212	Gris (Guillaume le)

(1) Jean de Sainte-Marie, seigneur d'Equilly, fut aussi à la défense du Mont avant 1427—*D'argent à 2 fasces d'azur accompagnées de 6 merlettes de sable*, 3-2-1. (n° 452).

(2) Ces armes sont celles des Avenel, anciens barons des Biards. Julien

Digitized by Google

139 Burelé d'argent et de gueules à la quintefeuille de [sable] brochant sur le tout.
489 D'azur à 3 têtes de bœuf d'or.

138 D'or à 3 lions de gueules.
143 D'azur à 2 bandes d'argent accompagnées de 7 coquilles de même, rangées en bande 1-3-3.
47 De gueules à 3 aiglettes d'argent (2).

353 D'argent à la bande d'azur frettée d'or.

368 De gueules au lion d'or, écartelé de la Haye-Coulonces (n° 32).
149 De... à 2 fasces et 3 molettes à 8 pointes en chef.
369 De gueules au lion d'or.
153 De gueules à la fleur de lis d'argent.
145 D'azur au chef d'or chargé de 3 merlettes de gueules.

159 Burelé d'argent et de gueules, au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

176 Parti de gueules et d'argent à 3 roses ou quintefeuilles de l'un en l'autre.
177 Parti de gueules et d'argent à 3 roses ou quintefeuilles de l'un en l'autre.
180 D'hermine à la fasce de gueules chargée de 3 fermaux d'or.
204 De gueules à 3 roses d'argent.
205 D'azur à 2 fasces d'argent accompagnées de 6 croisettes d'or, 3-2-1.
210 D'azur à 3 fasces d'or.
211 D'azur à 3 fasces d'or.
212 D'azur à la fasce d'or.

Pitard dit dans son manuscrit sur *La Noblesse du Mortainais* que les Sotrel étaient des bourgeois de Mortain avant d'être barons des Biards par alliance avec les Avenel et il n'indique point le blason de ces nouveaux barons.

Digitized by Google

54	Guerin (le sieur S. Thomas)	217	Guérin (Jean)
55	Guimené (le sieur de)	160	Estouteville (Michel d'), seigneur de Grimesnil.
56	Guiton (le sieur Iean)	220	Guiton (Jean)
57	Hamon (Charles)	223	Hamon (Colin)
58	Hamon (le sieur François)	224	Hamon (Guillaume)
59	Hamon (Iean)	225	Hamon (Jean)*
60	Hartel (le sieur Thomas)	229	Harel (Jean)
61	Haye d'Aronde (le sieur de la)	238	Haye (Jean de la), seiseigneur d'Eroudeville.
62	Haye du Puis (le sieur André de la)	240	Colombières (Henri de), seigneur de la Haye-du-Puis.
63	Haye-Huë (le sieur de la)	239	Haye (Philippe de la), seigneur de la Haye-Hüe.
64	Heraut (le sieur F.)	241	Hérault (Fouquet)
		230	Hay (Guillaume)
65	Hire (le sieur de la)	242	Hérault (Guillaume)
66	Homme (le sieur R. du)	252	Hommet (Renaud du)(2),

(1) *Trois angons* et non 3 rocs d'échiquier, comme l'indiquent à tort certains armoriaux. L'angon représente le fer à deux crochets de l'ancien javelot des Francs. Des rois sur leurs monnaies se sont fait représenter tenant à la main ce javelot en guise de sceptre. L'angon est devenu la Fleurdelys ou Flor de Lovs, ainsi appelée parce que Louis VII, roi en 1137, surnommé *Ludovicus Florus*, en sema ou fleurit son écu et les draperies qui décoraient les édifices, lors du sacre de Philippe Auguste, son fils, en 1179. La Fleurdelys n'est pas une fleur ; c'est un fer de lance.

(2) La pancarte de la Mairie du Mont Saint-Michel porte deux fois le nom de du Hommet mais avec les armes des du Homme, dont le nom figure effectivement deux fois aussi bien sur la liste de du Moulin que sur la pancarte en parchemin.

(3) Pour le blason de Renaud du Hommet, le vicomte de Poli renvoie à la preuve 835 où l'on voit que son sceau sur une quittance du 27 septembre 1415 est : « Fascé de besants et de 3 fasces besantées de 6 pièces ».

Dans le catalogue déjà cité de du Moulin, p. 7, Abariers du Hommet porte : *d'argent à 3 fleurs de lis de gueules.*

Dans la Recherche de Chamillart et le nobiliaire de Chevillard, les du Hommet blasonnent *d'argent au sautoir d'azur*. Ces armoiries sont celles encore portées de nos jours par M. le baron du Hommet.

Cette diversité d'armes dans une même famille a été expliquée de plusieurs manières :

Digitized by Google

217 D'azur à 3 molettes d'or, au chef d'or chargé d'un lion naissant de gueules.

160 Burelé d'argent et de gueules, au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout (n° 45).

220 D'azur à 3 angons d'argent (1).

223 D'azur à 3 annelets d'or.

224 D'azur à 3 annelets d'or.

225 D'azur à 3 annelets d'or.

229 . . . . . .

238 D'or au sautoir d'azur chargé de 5 annelets d'argent.

240 De gueules au chef d'argent.

239 D'argent à 3 écussons de gueules.

241 D'argent à 3 canettes de sable, becquées et membrées d'or.

230 De sable au lion morné d'argent.

242 D'argent à 3 canettes de sable, becquées et membrées d'or (n° 64).

252 (3). . . . . .

« Il y eut les armes des familles et les armes personnelles » dit M. de Coston dans son *Etymologie des noms propres*, p. 207.

« L'usage permettait, dans les premiers siècles de l'emploi des armoiries, d'en changer arbitrairement ; mais on fit, à la longue, un tel abus de cette faculté, que l'ordonnance du 26 mars 1555, art. 9, défendit à toutes personnes de changer leurs armes sans avoir obtenu des lettres de dispense et permission, à peine de mille livres d'amende et d'être puni comme faussaire. Les armoiries non timbrées étaient l'apanage de certaines dignités ou fonctions ». (*Répertoire de jurisprudence*, article Noblesse, par Dalloz, vol. XXXII, p. 501, n° 15).

« Il y a des familles qui ont même nom et diversité d'armes, et d'autres qui ont diversité de noms et des armes semblables et quelques autres qui tirent leurs armes de leurs seigneuries ». (*Traité de l'origine des noms* par M. de la Roque, p. 54.)

« Il ne faudrait pas conclure de ce qu'un acte fait par un particulier est signé d'un sceau, que ce sceau fût le sien. Ainsi qu'on le voit dans le Dictionnaire diplomatique, on scellait souvent d'un sceau emprunté à des personnes égales ou supérieures en dignité ». (*Code de la Noblesse Française*, par le comte P. de Sémainville, ancien magistrat, p. 445.)

« Le chevalier banneret, dans les courses ou les batailles, était exposé à perdre fréquemment son sceau. Il opérait alors avec celui de son office, ou

Digitized by Google

67	Homme (le sieur Robert du)	251	Homme (Robert du) (1)
68	Houël (le sieur Thomas)	256	Houël (Robert)
69	Hunaudaye (le sieur de la)	492	Tournemine (Jean de), sire de la Hunaudaye
70	Lambard (le sieur F.)	173	Flambard (Huguelin)
		174	Flambard (Robin)
71	Lambart (le sieur Robert)	280	Lombart (Richard), vicomte d'Avranches au Mont Saint-Michel
72	Longnes (le sieur I.)	283	Longues (Alain de)
73	Longnes (le sieur P.)	284	Longues (Jean de)
74	Luzerne (le sieur de la)	292	Luzerne (Guillaume de la)
75	Maire (le sieur de la)	306	Mare (Jean de la)
76	Manneville (C. de)	297	Manneville (Jean de)
77	Marcillé (le sieur F. de)	303	Marcilly (Foulques de)
78	Mare (le sieur G. de la)	305	Mare (Guillaume de la)
79	Massire (le sieur Iean)	12	Assire (Jean)
80	Merle (le sieur F. du)	323	Merle (Jean du)
81	Millard (le sieur Henry)	329	Millard (Henri)
82	Moncair (le sieur T. de)	332	Moncair (Thomas de) Moncauvin
83	Monts (le sieur B. des)	333	Mons (Bertrand de)
84	Motte (le sieur C. de la)	344	Motte (Colas de la)
85	Motte (le sieur T. de la)	346	Motte (Jean de la)
86	Motte (le sieur T. de la)	348	Motte (Thomas de la)*

d'une alliance, ou de l'un de ses fiefs, ou même avec celui d'un autre capitaine ». (*Histoire généalogique de la maison de Clinchamp*, par J. Noulens, p. 52).

(1) Outre le Robert du Homme des li tes, le vicomte de Poli a encore trouvé

Digitized by Google

251	D'azur au léopard d'or accompagné de 6 besants de même, 3 en chef et 3 en pointe.
256	Palé d'or et d'azur de 6 pièces.
492	Ecartelé d'or et d'azur.
173	De sable à 3 besants d'or, au chef de même.
174	De sable à 3 besants d'or, au chef de même.
280	De sable à 3 mains senestres d'argent.
283	D'argent à 3 trèfles de gueules en chef, et 3 tourteaux de même en pointe, rangés en fasce.
284	D'argent à 3 trèfles de gueules en chef, et 3 tourteaux de même en pointe, rangés en fasce.
292	D'azur à la croix ancrée d'or chargée de 5 coquilles de gueules.
306	D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 molettes d'or.
297	De gueules à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.
303	D'azur à 3 merlettes d'or — De (argent) au chevron de (gueules).
305	D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 molettes d'or, (n° 75).
12	D'argent à 3 hures de sable, au chef de même.
323	De gueules à 3 quintefeuilles d'argent.
329	D'azur au croissant d'or accompagné de 3 étoiles de même.
332	. . . . .
	. . . . .
333	D'argent à l'aigle de gueules becquée et membrée d'or, à la bordure de sable chargée de 12 besants d'argent.
344	D'argent au sanglier de sable.
346	D'argent au sanglier de sable.
348	D'argent au sanglier de sable.

---

deux Jean du Homme, père et fils, à la défense du Mont (nos 249 et 250). Il est tout particulièrement question de Robert du Homme dans l'*Histoire du Mont Saint-Michel*, par l'abbé Desroches, tome II, p. 142, 143, 155, et dans les *Defenseurs du Mont Saint-Michel*, p. 39 de l'Introduction citant l'abbé de Choisy.

Digitized by Google

87	Motte-Vigor (le sieur R. de la).	350	Motte-Bigot (Robert de la).
88	Moulin (le sieur P. du)	352	Moulin (Pierre du)
89	Moyon (le sieur de)	373	Paynel (Jean), sire de Moyon
90	Nautrech (le sieur de)	355	Nantray (Guillaume de)
91	Nautret (le sieur Robert de)	356	Nantray (Robert de).
92	Nossy (le sieur T. de)	358	Nocé (Jean de)
93	Orgeval (le sieur Estienne d')	362	Orgeval (E. d')*
94	Paisnel (le sieur)	374	Paynel (Jean) (1)
95	Paluelle (le sieur T. de la)	365	Paluelle (Thomas de la)
96	Pigace (le sieur A.)	397	Pigache (Guillaume)
97	Pigace (le sieur I.)	398	Pigache (Jean)
98	Pigace (le bastard)	399	Pigache (le bâtard).
99	Pirou (le sieur T.)	401	Merle (Fouquet du), dit Pirou
100	Ploom (le sieur de)	243	Hérault (Michel), seigneur de Plomb.
101	Pontfoul (le sieur I. de)	409	Pontfol (Jean de)
102	Prestel (le sieur G. le)	413	Prestrel (Guillaume le)
103	Prieur vague de mer (le sieur Yves de)	420	Priour (Yves)
		504	Vaussemer (Pierre de)
104	Quintin (le sieur de)	425	Quintin (Louis de)
105	Regneres (le sieur R. de)	430	Regnier (R. de)*
			Reviers (Robert de)

(1) C'est la troisième fois que nous rencontrons le nom de Paynel (nos 19, 89 et 94). Ce n'est donc point sans raison qu'il a été mis au pluriel sur la pancarte en parchemin : « au-dessoubs (des armes du Roy Charles le septiesme), en la premiére ligne sont les armes d'Estouteville et *des Pes-*

Digitized by Google

350 De sable à 3 têtes de léopard d'or.

352 D'argent à la croix de sable chargée d'une coquille d'or.

373 D'or à 2 fasces d'azur et 9 merlettes de gueules en orle (n° 19).

355 D'azur à 5 besants d'or, 2-1-2.

356 D'azur à 5 besants d'or 2-1-2.

358 D'argent à 3 fasces de sable et 10 merlettes de même en orle, *aliàs* 4-3-2-1.

362 D'or à 2 troncs d'arbres posés en fasce, écotés et arrachés de sable.

374 D'or à 2 fasces d'azur et 9 merlettes de gueules en orle. (n^os^ 19 et 89).

365 D'azur à 3 molettes d'argent.

397 D'argent à 3 huchets de gueules posés en pal, 2-1, l'embouchure en bas.

398 D'argent à 3 huchets de gueules posés en pal, 2-1, l'embouchure en bas.

399 D'argent à 3 huchets de gueules posés en pal, 2-1, l'embouchure en bas.

401 Pirou : de sinople à la bande coticée d'argent. — Du Merle, voir n° 80.

243 D'argent à 3 canettes de sable, becquées et membrées d'or.

409 De gueules à la croix ancrée d'argent.

413 De... au chevron accompagné de 3 roses, *aliàs* 3 chevrons accompagnés de même.

420 De gueules à la fasce accompagnée de 3 coquilles rangées en chef et d'un trèfle en pointe, le tout d'argent.

504 De..... à 2 pals.

425 D'argent au chef de gueules.

430 D'azur à 2 béquilles d'or posées en sautoir, cantonnées en chef d'une étoile d'or, en flancs de deux besants de même, et en pointe d'un croissant d'argent.

D'argent à 6 losanges de gueules, 3-2-1.

---

neaulx dont on n'a peu lire les noms pour l'antiquité ».— Le vicomte de Poli a trouvé six Paynel (n^os^ 372 à 377), servant au Mont avant 1427, y compris Jeanne Paynel, femme de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel.

Digitized by Google

106	Rouencestre (le sieur de).	441	Rouvencestre (Jean de)* Rouverou (Jean de)
107	Roussel (le sieur R.)	440	Rouxel (Robert)
108	Saint-Germain (le sieur de).	451	Saint-Germain (Samson de)
109	Semilly (le sieur G.)	460	Semilly (Guillaume de)
110	Semilly (le sieur R.)	461	Semilly (Robert de)
111	Thesard (le sieur H.)	481	Thézart (Hervé)
112	Thorigny (Le Bastard de)	486	Torigni (le bâtard de)
113	Thorigny (le sieur de)	319	Mauny (Olivier de), sire de Torigny.
114	Tournebus (le sieur S. de)	491	Tournebu (Louis de)
115	Tournemine (le sieur P. de)	493	Tournemine (Jean de)*
116	Vair (le sieur de)	507	Ver (Robert de)
117	Veir (le sieur de)	512	Vieux (Jean de)
118	Verdun (le sieur de)	508	Verdun (Guillaume de)
119	Viconte (le sieur G. le)	510	Viconte (Guillaume le)
120	Viette (le sieur Pierre de)	511	Viette (Pierre de)

Digitized by Google

441 D'or au chef de gueules chargé de 2 aiglettes éployées d'argent.

. . . . . .

440 D'argent à 3 coqs de gueules, becqués et crétés d'or.

451 De gueules à 3 besants d'argent (1).

460 De gueules à l'écusson d'argent, accompagné de 6 fermaux d'or en orle, *aliàs* 6 merlettes d'argent ou 6 roses.

461 De gueules à l'écusson d'agent, accompagné de 6 fermaux d'or en orle, *aliàs* 6 merlettes d'argent ou 6 roses.

481 D'or à la fasce de sable, *aliàs* d'azur.

486 D'azur à la croix de gueules, à la barre de...

319 D'argent au croissant de gueules, au chef fretté.

491 D'azur à la bande d'or.

493 De... à 3 aigles.

507 De... au chef chargé de 2 roses, *aliàs* 2 molettes

512 Burelé d'argent et d'azur à l'aigle de gueules brochant sur le tout.

508 D'argent ou d'or fretté de sable.

510 D'azur à 3 coquilles d'or sans oreilles.

511 D'argent à la bande d'azur accompagnée de 6 tourteaux de gueules en orle.

(1) Les cadets brisaient d'un chevron.

Digitized by Google

L'ouvrage qui nous a permis de rectifier les noms de la liste de du Moulin et les blasons de la pancarte armoriée a pour titre :

LES DÉFENSEURS
DU
MONT SAINT-MICHEL
(1417-1450)

PAR LE VICOMTE OSCAR DE POLI

Président du Conseil Héraldique de France

Cet ouvrage a paru à la fin du mois de janvier 1895. Nous en avons rendu compte en temps et lieu. Pour l'intelligence de ce qui précède, nous reproduisons ci-dessous ce compte-rendu avec quelques additions :

Il y a longtemps que nous avons constaté que le Tableau Héraldique, très multiplié, des *120 Chevaliers* du Mont Saint-Michel, contient beaucoup d'écussons inexacts, les deux tiers environ. Nous l'avions même blasonné en vue d'une réfection possible de celui de notre Musée, lorsque le docte Président du Conseil Héraldique de France, M. le Vicomte Oscar de Poli, ancien Préfet, nous annonça, à notre grande satisfaction, qu'avec les montres d'armes du temps qu'il avait eu la bonne fortune de retrouver, le Registre des dons et confiscations d'Henri V, les aveux, les chartes du Trésor, il allait reconstituer la Liste

Digitized by Google

des illustres Défenseurs du Mont Saint en la complétant amplement.

En attendant l'apparition de son livre si glorieux pour notre pays, nous nous contentâmes donc, dans le tome XI des *Mémoires*, p. 1 à 176, de signaler incidemment, et au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, ce qui pouvait éveiller l'attention et provoquer les réclamations des familles intéressées.

C'est ainsi que nous faisions remarquer que les armes des Saint-Germain, de l'Avranchin, étant de *gueules à trois besants d'argent*, on avait donné au héros montois de ce nom un écu *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un croissant, accosté de deux étoiles, le tout d'azur, et en pointe d'un arbre de sinople !*

A Guillaume Artur, un écusson *d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles de même*, blason des Artur bretons, tandis que celui des Artur de notre pays est *de gueules à la coquille d'or au chef d'argent.*

Le bon sens et l'esprit patriotique commandant de considérer en premier lieu les anciennes familles bas-normandes, les auteurs de ce tableau avaient donc acquis, à n'en point douter, des preuves certaines qu'il s'agissait, en réalité, de représentants de familles différentes de celles tout indiquées à priori. Ainsi ne pouvait-on manquer de conclure à première vue et sans plus ample examen. *Amica patria, amicus Cato, magis amica veritas.* D'ailleurs le tableau en question portant une inscription qui indique la sanction officielle, on devait forcément penser qu'il faisait foi. Sans le livre si précieux et si remarquable du vicomte de Poli, ce préjugé devenait bien difficile à détruire, car il est encore profondément enraciné dans toutes les maisons particulières, et elles sont nombreuses, où il existe des reproductions de ce tableau héraldique. Mais ce savant a fort judicieusement mis toutes choses au point en apportant une quantité considérable de preuves à l'appui de sa liste. Elles ne manquent pas en particulier pour les Artur et de Saint-Germain de Basse-Normandie.

Lorsque le blason confirme un nom à homonyme équivoque, on se persuade encore bien mieux qu'il est incontestable. C'est le cas pour celui de Robert de Brézé, porté sur nos pancartes armoriées avec uu écu *de gueules a deus fasces entes*

Digitized by Google

d'or (1), tandis que le blason des Brécey était *d'or à la croix de sable cantonnée de 4 merlettes de gueules*. Tout en donnant la préférence à Robert de Brécé, le vicomte de Poli estime, cependant, faute de preuves suffisantes, que le doute est possible et qu'il faut peut-être, comme Magny dans son nobiliaire de Normandie, résoudre philosophiquement la question en inscrivant les noms de ces deux gentilhommes. On pourrait alors, dit-il, identifier le premier avec Robert de Brézé, tué en 1444 dans un combat contre les Suisses (Moréri, II, 482), fils de Pierre et de Clémence Carbonnel, et frère du célèbre grand sénéchal de Normandie. C'est conforme à ce que nous avons nous-même écrit dans le tome V de notre *Bulletin trimestriel*. Nous étions de prime abord tout disposé à croire à l'infaillibilité de nos prédécesseurs. Robert de Brézé appartenait d'ailleurs à l'Avranchin par sa mère, fille du seigneur de Sourdeval et de Chasseguey. Elle-même y possédait les fiefs de Beauvoir à Milly, du Mesnillard tenu des Biards, et du Bois-Ambroise à Reffuveille. Aussi le nom de Brézé se trouve-t-il dans le manuscrit de Julien Pitard sur la Noblesse du Mortainais.

Le nom des listes qui étonne le plus est celui de T. de la Braya ou de la Brayeuse; mais, nous avons dit *loco citato*, c'est-à-dire dans le tome XI des *Mémoires* que les mots de Braya, Bray et Broïse avaient exactement la même signification, et c'est Thomas de la Broïse que M. de Poli a mis sur la sienne.

Un grave défaut de la pancarte est de n'indiquer parfois, au lieu du nom patronymique, que celui de seigneurie. On y trouve par exemple le nom seul des Biards, accompagné sur les tableaux héraldiques d'un écu *de gueules à trois aiglettes d'argent*. Or ces armes sont celles des Avenel, barons des Biards avant la défense du Mont Saint-Michel, dont l'un des principaux héros fut Guillaume Le Soterel, leur successeur dans cette baronnie. A ce propos, nous disions par manière de plaisanterie, faisant allusion à son genre équivoque et narquois : Si d'Hozier avait été juge d'armes en ce temps-là, il n'eût pas manqué indubitablement de changer en *sauterelles* les aigles de la baronnie.

---

(1) Par le fait, ces armes sont celles des Mailló-Brézé et non des Brézé primitifs ; mais on a bien eu l'intention de mettre un écusson répondant au nom de Brézé et non à celui de Brécé.

Digitized by Google

A la fin d'une *Notice historique sur la paroisse et la baronnie des Biards*, retrouvée depuis aux archives de notre Société où elle avait été déposée en 1838, M. Guiton de la Villeberge donne les armoiries de ses seigneurs, dont :

« Des Biards, *d'argent fretté de sable de six pièces.* » (1).

Et « Soterel, *d'azur à la croix d'or accompagnée de quatre éperviers d'argent*, ou QUATRE SAUTERELLES, car on ne distingue pas bien le scel. »

M. de Guiton ne fait pas connaître l'origine de ce scel, mais il dit, dans la note I de la page 14 de son manuscrit, qu'au 17e siècle, une famille Sautereau, du Dauphiné, prétendit avec quelque fondement être de la même souche que les Soterel des Biards. Or, dans l'Armorial Général de Rietstap, nous trouvons : Sautereau, en Dauphiné et en Bourgogne, *d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre faucons d'argent, chaperonnés, grilletés et longés du second.* Les sauterelles sont donc une supposition toute gratuite, prise pour la réalité par plusieurs auteurs.

Mais M. de Poli a laissé à Guillaume Le Soterel, baron des Biards, les armoiries de sa mère, Guillemette Avenel. Aux preuves 692 et 810, on voit que son sceau portait 3 oiseaux volants ou 3 aigles en 1405, et 3 aigles en 1415.

Après avoir fait connaître au mieux l'origine de la fameuse pancarte en parchemin et expliqué de la façon la plus plausible comment les noms se trouvèrent estropiés et défigurés, M. le vicomte de Poli ajoute, p. 84 de son Introduction :

« Est-ce donc à dire que la vieille pancarte soit dépourvue de » toute valeur ? Non, certes, mais après tout ce qu'on vient de » lire, n'est-il pas évident que son autorité est purement rela- » tive et qu'elle a besoin d'être confirmée par des preuves ou » tout au moins de sérieuses présomptions ? »

« Puisqu'elle est en partie frappée de suspicion, toutes les

---

(1) Suivant M. de Guiton, une branche cadette de cette famille se conserva dans la paroisse des Biards. Il croit même que Guyon des Biards, reconnu par Montfaut, fut le dernier mâle de cette illustre maison ; mais, celui-ci aurait eu un fils naturel, légitimé et reconnu par Louis XI, et duquel avaient la prétention de descendre les de Biards, seigneurs de Saint-Georges, en l'élection de Bernay, que l'on trouve avec des armes identiques dans le Nobiliaire de Chevillard.

Digitized by Google

» familles dont elle porte les noms sont donc intéressées a cette » confirmation, à la démonstration que les vingt additions n'ont » pas été purement arbitraires, et c'est à la produire que j'ai » travaillé. Je rends grâces avec effusion à tous ceux qui m'y » ont aidé : MM. Paul de Farcy, Paul de Longuemare, Alphonse » Couret, P. Delisle du Dreneuc, les RR. PP. Missionnaires » du Mont Saint-Michel, Alfred de Tesson, Emile Travers, » A. du Buisson de Courson, Alfred de Martonne, le comte de » la Villarmoys, Stanislas Michel de Monthuchon, le baron du » Hommet, L. Duval, le baron Cavrois de Saternault, Gaston » Bernos.

» Avec tant d'érudits concours, j'ai pu tenter une entreprise » quelque peu téméraire, infiniment délicate, en m'armant, » selon la parole de Dom Huynes, d'une sainte témérité et d'une » généreuse présomption. »

Mais M. le vicomte de Poli n'a point embrassé que la période de 1417 à 1427 (1). Il a voulu ajouter, et c'était justice, les noms de tous ceux qui coopérèrent à la défense du Mont jusqu'au jour de la délivrance.

Sa liste comprend donc « non-seulement les gentilshommes, » mais encore quiconque, de 1417 à 1450, — chevaliers, » écuyers, archers, soudoyers, moines, magistrats, fonction- » naires, bourgeois — résida au Mont Saint-Michel ; car y résider, c'était faire acte de rébellion contre l'Anglais, acte de » fidélité patriotique, acte de bravoure et de sacrifice puisque » tout le monde y était soldat. »

Elle contient *520 noms* au lieu de 120 !

Parmi les nouveaux, nous citerons les suivants, bien connus dans l'Avranchin :

Jean d'Amphernet, dit de Montchauvet ; Jean d'Argouges ; Louis de la Bellière ; Robin Danjou ; Louis de Grimouville, seigneur de Carantilly, devenu sur les listes le sieur de Can-

(1) C'est en 1427 que fut peinte sur le mur de la basilique la litre ou liste originelle, mais déjà incomplète, des noms et armes des gentilshommes défenseurs du Mont. Ce n'est que bien longtemps après, alors que cette liste était en partie effacée, qu'elle fut transcrite sur parchemin, ce qui explique la déformation de certains noms relevés sur la pancarte.

Digitized by Google

tilly ; Renaud du Hommet ; Colin le Maignen ; Jean de Mathan ; Gilles de Romilly ; Guillaume et Jean du Saussay ; Raoul Tesson, accompagné de son serviteur, Colin Pesant, qui servit sur la flottille commandée par Yves Priour ; Richard de Vassy.

Nous devons de chaleureux remercîments, de très admiratifs et bien sincères compliments à M. le Vicomte Oscar de Poli pour son œuvre magistrale, si consciencieuse et si documentée. Elle confond par la prodigieuse quantité de matériaux accumulés, la somme énorme de travail dépensé (1). Elle excite l'enthousiasme par son souffle patriotique exaltant l'héroïsme. C'est, par excellence, le *Livre d'Or* du Mont Saint-Michel, l'inexpugnable rocher de l'*Archange Français*.

ALFRED DE TESSON,
Capitaine de Frégate en retraite.

(1) « Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre compte des difficultés auxquelles, dans quatre ou cinq siècles, en dépit de nos amoncellements de documents imprimés ou manuscrits, se heurtera l'historien soucieux de retrouver, par exemple, les noms des défenseurs de Belfort, chefs et soldats. »

Digitized by Google

PREUVES POUR L'ORDRE DE MALTE

MÉMORIAL

De noble Adrien Charles Germain de Tesson

PRÉSENTÉ DE MINORITÉ

1787

Les chevaliers de minorité étaient ceux qui étaient reçus dès leur naissance ou en bas âge, ce qui ne pouvait avoir lieu sans une dispense du Pape ; leurs preuves de noblesse devaient être régulières. Ils allaient ensuite à Malte, à l'âge de quinze ans, pour commencer leur noviciat et faire leurs *caravanes* (1).

Ils avaient cependant la faculté de ne se rendre à Malte qu'à l'âge de vingt-cinq ans, pour faire profession à vingt-six ans au plus tard ; faute de quoi ils perdaient leur droit d'ancienneté, qui ne commençait que du jour de la profession.

---

(1) On appelait *caravanes* les campagnes de mer que les chevaliers étaient obligés de faire contre les Turcs et les corsaires de Barbarie, afin de parvenir aux Commanderies et aux dignités de l'Ordre. On les nommait ainsi parce que les chevaliers ont souvent enlevé la caravane qui allait tous les ans d'Alexandrie à Constantinople.

Cet Ordre, à la fois religieux et militaire, ayant saint Jean-Baptiste pour patron, son *cri de guerre* était : *Saint-Jean ! Saint-Jean !* C'est avec ce cri que les chevaliers devinrent le fléau et la terreur des musulmans et des infidèles. Mais, après une suprématie maritime indéniable, l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, parvenu à son apogée, vit son influence décroître et s'amoindrir avec l'organisation des armées permanentes de terre et de mer. Sa décadence était manifeste à la fin du XVIIe siècle, et, au moment de la conquête de l'île de Malte, en 1798, il n'était déjà plus que l'ombre de sa grandeur passée.

Digitized by Google

L'origine de ces chevaliers date de l'an 1631, époque à laquelle le trésor se trouvant épuisé, il fut décidé dans le chapitre général qu'il serait accordé cent dispenses pour recevoir cent jeunes enfants nobles, à condition qu'ils paieraient chacun un droit de passage ; ces cent dispenses ayant été bientôt épuisées, l'usage d'en accorder de nouvelles se propagea. Le *droit de passage* (1) pour ces chevaliers de minorité était de 7.374 livres. Aussitôt qu'ils l'avaient acquitté, ils avaient le droit de porter la décoration de l'Ordre, c'est-à-dire la croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, suspendue à un ruban moiré noir. Les chevaliers français ajoutaient une fleur de lis d'or à chaque angle de la croix.

Le mariage était interdit aux chevaliers, et alors qu'ils formaient des alliances, ils devaient déposer leur croix, ou obtenir du Grand Maître la permission de continuer de la porter. Les chevaliers profès, c'est-à-dire ceux qui avaient fait leurs vœux, ne pouvaient jamais se marier.

La devise de l'Ordre, essentiellement religieux et guerrier, était une réponse à celle de l'empire ottoman, qui avait placé au-dessous d'un croissant cette inscription latine : *Donec totum impleat orbem*. L'Ordre de Malte avait répondu à cet audacieux défi par la croix placée entre les pointes du croissant avec ces mots : *Ne totum impleat orbem* ; et la glorieuse auréole qui n'a cessé de briller autour de tant d'exploits contre les Turcs indique suffisamment à quel point les héroïques défenseurs de la foi et de la civilisation ont été fidèles à leur devise.

Pour entrer dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte à titre de chevalier, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel, et de quatre quartiers du côté maternel, ce qui pouvait porter la preuve au-delà de cent ans.

Les preuves devaient être appuyées d'un arbre généalogique, qui représentait, d'une part les quatre quartiers paternels, et de

---

(1) On appelait ***droit de passage*** un tribut que payaient au Trésor de l'Ordre, tous ceux qui voulaient y être admis, après les enquêtes et preuves de rigueur.

Digitized by Google

l'autre, les quatre quartiers maternels, avec le blason des armes de chaque personnage mentionné dans lesdits quartiers, peint dans les couleurs et selon les principes de l'art héraldique.

Il était de rigueur que la mère du présenté fût de race noble ; quant aux aïeules, on pouvait, en cas de besoin, obtenir des dispenses de prouver rigoureusement la noblesse de quelques-unes ; mais, pour y parvenir, il était nécessaire de solliciter cette dispense du Pape, laquelle devait être agréée par le Grand Maître.

Ces preuves devaient être *testimoniales*, *littérales*, *locales* et *secrètes*.

La preuve *testimoniale* et *locale* était ainsi appelée parce qu'elle résultait du témoignage de quatre gentilshommes qui certifiaient la noblesse de l'aspirant aux Commandeurs et chevaliers nommés commissaires à cet effet, et qui se rendaient dans la province du présenté pour recevoir cette déclaration, dont ils dressaient procès-verbal en forme, après avoir fait prêter serment à ces témoins de dire la vérité, tant sur la religion et la noblesse du présenté et de ses parents, que sur leurs mœurs et bonne réputation.

La preuve *littérale*, qui se faisait indépendamment de la preuve testimoniale, était celle qui dérivait des titres, tels que contrats de mariage, actes de baptême, testaments avec qualification noble, aveux, dénombrements, commissions et lettres-patentes de nos rois, lettres de tutelle, de garde-noble, actes de foi et hommage, actes de partage, provisions de charges, comparution aux bans et arrière-bans, et constatation des tombeaux armoriés, des épitaphes, des vitraux d'église et enfin de tous titres ou monuments qui prouvaient la noblesse des ancêtres du présenté.

La preuve *secrète* était celle qui se tirait d'une enquête que les mêmes commissaires faisaient à l'insu du présenté, dans la localité même, auprès de personnes dignes de foi, et qui, sans être nobles, jouissaient d'une réputation intacte.

Toutes ces preuves une fois réunies en bonne forme, le procès-verbal en était signé des commissaires, qui y apposaient le sceau de leurs armes ; ils se faisaient assister d'un notaire qui les signait également ; alors elles ne pouvaient plus être contredites, à moins que ce ne fût pour cause de *judaïsme*, attendu qu'à cet égard on n'admettait aucune prescription.

Digitized by Google

Les Commandeurs ou chevaliers délégués à l'effet de recevoir les preuves étaient indemnisés de leurs dépenses aux frais du présenté, et l'on apportait dans ce règlement de frais toute la probité et l'économie convenables ; les statuts de l'Ordre faisaient expresses défenses aux commissaires d'aller loger ou prendre leurs repas dans la maison du présenté ou dans celle d'aucun de ses parents, ou de quelque autre personne qui pourrait lui appartenir.

L'esprit de cette ordonnance était d'obliger les commissaires à travailler avec plus de liberté, soit en ce qui les regardait eux-mêmes, soit par rapport aux témoins qui devaient être entendus dans l'information secrète, et de les engager, les uns et les autres, à agir en honneur et en conscience, sans aucune faveur, sans aucune prédilection ou sans haine.

Cette manière de faire les preuves par commissaires délégués était le moyen le plus sûr de leur véracité et de leur exactitude (1).

Le *Mémorial* ci-après est donc l'extrait de ce que l'on appelait les preuves littérales.

Nous devons la copie de cet important et précieux document à monsieur Charles-*Gaston* Le Courtois du Manoir, ancien magistrat, ancien Président de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, petit-fils, par sa mère, dudit Adrien-Charles-Germain de Tesson (1783-1860), Chevalier de Malte.

Cette copie reproduit même les imperfections des originaux ; mais nous avons mis en notes les rectifications indispensables.

NOBLE ADRIEN CHARLES GERMAIN de TESSON PRÉSENTÉ. — *Batistaire, 1783.* — Extrait des registres des batêmes de l'église

(1) *L'Ordre de Malte*, par M. de Saint-Allais et préface du *Catalogue des chevaliers de Malte*, publié par M. Louis de la Roque.

Digitized by Google

Royale et paroissiale de Saint Paul à Paris, par le quel il est dit que le 1er août 1783 fut baptisé Adrien, Charles, Germain né de la veille, fils de haut et puissant seigneur Julien Jean comte de Tesson, écuyer ordinaire du Roi, seigneur et patron de Monteil (1), Châtelain de Montfort et du mont de Lavigne, seigneur et patron de Saint Loup de Fribois ; et de haute et puissante dame Anne Agnès Catherine Thérèse Daguin (2) son épouse, ses pere et mere. Le dit extrait collationné, délivré et signé le premier aout 1787 par le sieur Dieulouard vicaire de la dite paroisse et dument légalisé.

Bref de minorité, 1785. — Bref de notre Saint père le pape Pie VI donné à Rome à Saint Pierre le trois janvier de l'année mil sept cent quatrevingt cinq en vertu duquel son altesse éminentissime frere Emmanuel de Rohan grand maitre de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem dit de Malthe reçoit de minorité et dispense d'âge au rang des chevaliers de justice (3)

---

(1) Monteille, arrondissement de Lisieux, canton de Mézidon (Calvados).

(2) Aguin, barons de Launac (Toulouse) dans l'Armorial Général de Rietstap.

(3) *Les chevaliers de justice* étaient dans le principe ceux qui, nés en légitime mariage, faisaient leurs preuves de noblesse de nom et d'armes, c'est-à-dire comme étant issus des anciennes familles chevaleresques, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps ; mais on se contenta plus tard d'exiger, à titre de preuves régulières, la justification de quatre degrés de noblesse du côté paternel et de quatre autres du côté maternel, sans que le présenté eût besoin de recours à aucune dispense pour établir sa preuve. C'est pourquoi on a appelé ces chevaliers, *chevaliers de justice*, attendu qu'ils n'avaient reçu aucune grâce pour leur admission dans l'ordre ; leur nombre était illimité ; ils pouvaient être reçus à l'âge de seize ans. Le droit de passage qu'ils devaient payer à l'Ordre était de 3.155 livres. C'était dans leur sein qu'on prenait *les chevaliers profès* et les dignitaires de l'Ordre. D'après l'ordonnance de 1631, ils devaient se rendre au Couvent à Malte à l'âge de vingt-cinq ans, pour pouvoir faire profession à vingt-six ans.

Les chevaliers profès étaient ceux qui avaient fait, à l'âge de vingt-six ans, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; après leur profession ils ne pouvaient plus se marier, se trouvant tout à fait engagés dans un ordre religieux. Lorsque le prêtre qui les recevait leur remettait l'épée, il leur disait : « Recevez cette épée, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit : ainsi soit-il ; et servez-vous-en pour votre défense et celle de

Digitized by Google

du dit ordre en la vénérable langue et grand prieuré de France noble Adrien Charles Germain Tesson fils de noble Julien Jean comte de Tesson et dame Agnès Catherine Thérèse Daguin son épouse et lui accorde terme et délay de deux années pour le payement de son passage. Le dit bref registré en la chancellerie de Malthe le janvier suivant et signé Bajul^{s}. F^{r}. Ludov. d'Almeyda Portugal vicé can^{s}. et scellé sur cire noire de l'Effigie ditte Altesse.

MESSIRE JULIEN JEAN TESSON PERE. — *Batistaire, 1745.* — Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Mesniltor (1) au baillage de Mortain par le quel appert que le huit décembre 1745 naquit et le dix des dits mois et an fut batisé Julien Jean Ecuyer fils d'Etienne Julien Tesson écuyer seigneur de la Vieville et de noble dame Elisabeth de La chambre son épouse. Le dit extrait collationné, délivré et signé le sept avril 1778 par monsieur le Comte greffier du baillage de Mortain et duement légalisé.

CONTRAT DE MARIAGE, 1780. — Contrat de mariage de messire Julien Jean Tesson de la Vieville, Monteil (2), Mont de la vigne, Montfort, Boishebert et Taillaye (3), écuyer ordinaire du Roi, veuf sans enfants en premières noces de dame Margueritte Françoise Harelle (4) et en secondes noces de dame Louise Marie Dufour, fils de deffunts Messire Etienne Julien Tesson seigneur de la vieville et autres lieux et de dame noble Elisabeth de la chambre son épouse, ses père et mère d'une part avec demoiselle Anne Agnès Catherine Thérèse Daguin de Launac fille de Messire Charles Jean Daguin de Launac chevalier, con-

---

la sainte église de Dieu, à la confusion des ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la foi chrétienne, et prenez garde, autant que faire se pourra, de n'en jamais frapper personne injustement ». — Pour obtenir les commanderies et les autres dignités de l'Ordre, il fallait avoir fait profession.

Les chevaliers résidant à Malte ne furent jamais soumis, d'ailleurs, à rien qui rappelât les rigueurs et les austérités du cloître. (Mêmes sources que plus haut).

(1) Le Mesnil-Tôve.

(2) Monteille.

(3) La Teillaye.

(4) Harel.

Digitized by Google

seiller du Roi, maitre honoraire en sa chambre des comptes de Paris et dame Anne Henriette Legrand son épouse, ses père et mère d'autrepart. Le dit contrat fait et passé le sept mai mil sept cent quatrevingt devant maitre Guespereau et son confrere notaires au chatelet de Paris.

Célébration de mariage, 1780. — Extrait des registres des mariages de l'église royale et paroissiale de Saint Paul de Paris par le quel il est dit que le onze Mai 1780 fut célébré le mariage de haut et puissant seigneur Messire Julien Jean Comte de Tesson chevalier seigneur et patron de Monteille, chatelain de Montfort du Mont de la ville (1) et autres lieux, ecuyer ordinaire du Roi fils de deffunt haut et puissant seigneur Messire Etienne Julien de Tesson, ecuyer, de la Vieville et noble dame Elisabeth de la Chambre ses père et mère, avec demoiselle Anne Agnès Catherine Thérèse Daguin fille de Messire Charles Jean Daguin de Launac, chevalier, conseiller du Roi et maitre honoraire en sa chambre des comptes, et de noble dame Henriette Le Grand de Vaux ses pere et mere. Le dit extrait collationné, délivré et signé le premier aout 1787 par le sieur Dieulouard vicaire de la dite paroisse.

Brevet d'écuyer du roi, 1778. — Brevet donné à Versailles le seize mai mil sept cent soixante dix huit signé Louis et plus bas par le Roi, Amelot, et scellé ; par le quel sa magesté retient le sieur Jean Julien de Tesson en la charge de son écuyer ordinaire, vacante par la démission du sieur Bertout d'Hendreville, pour par lui l'exercer et en jouir aux honneurs et prérogatives qui y appartiennent. En marge du dit brevet est fait mention de la prestation de serment du dit sieur de Tesson entre les mains de son altesse sérénissime monseigneur le Prince de Condé, prince du sang, Pair et Grand maitre de France, le vingt trois mai suivant, signé : Felix.

Hommage a monsieur frere du roi, 1786. — Foy hommage rendue à Paris le 18 septembre 1786 à son Altesse royale Louis

---

(1) Le Mont-de-la-Vigne.

Digitized by Google

Stanislas Xavier fils de France, frère du Roy, Duc d'Anjou et d'Alençon, Comte du Maine, du Perche et de Senonches par son amé Julien Jean de Tesson, Ecuyer ordinaire du Roy, chevalier seigneur et patron de Monteille châtelain de Montfort, seigneur et patron de Saint Loup de Fribois et autres lieux pour raison de la Seigneurie noble du Bois Foucault qui s'exerce en la paroisse de Montilly (1), relevant de sa dite Altesse, à cause de son château de Domfront, à la quelle foy et hommage il a été reçu, dont lui a été donné acte. signé Fontete, plus bas par Monseigneur Boissart et scellé.

Messire Etienne Julien Tesson, ayeul paternel. — *Batistaire,* 1702.— Extrait des registres des batèmes de l'église de Saint Pierre de Lamancellerie (2), election de Mortain, Dioceze d'Avranches, par le quel appert que le vingt huit juillet 1702 naquit et fut batisé Etienne Julien Tesson, écuyer fils de Robert Tesson écuyer seigneur de La Mancelliere et de dame Suzanne Caillot ses père et mère. Le dit extrait collationné, délivré et signé le vingt huit mars 1778 par le sieur Houstin vicaire de la dite paroisse et duement légalisé.

Célébration de mariage, 1731. — Extrait du registre des mariages de la paroisse du Meniltore (3), dioceze d'Avranches par lequel il est dit que le douze décembre 1731 fut célébré le mariage d'Etienne Julien Tesson, ecuyer, seigneur de la Vieuville fils de défunt Robert Tesson, écuyer, seigneur et patron de La Mancelliere et de noble dame Suzanne Caillot son épouse d'une part, avec demoiselle Elisabeth de La Chambre fille de feu Henry de La Chambre écuyer et de noble dame Charlotte Guesdon son épouse d'autrepart. Le dit extrait collationné délivré et signé le dix huit avril 1778 par le sieur Jouenne, curé de la dite paroisse et duement légalisé.

Partage noble, 1728.— Partage noble fait et passé le trente jan-

---

(1) Mantilly, arrondissement de Domfront, canton de Passais (Orne).
(2) La Mancellière.
(3) Le Mesnil-Tôve.

Digitized by Google

vier 1728 devant Jean de Launoy tabellion royal dans la vicomté de Mortain pour le siege de La Roche entre Germain René Tesson écuyer seigneur et patron de la Mancellerie (1) fils ainé de feu Robert Tesson écuyer seigeur et patron de la dite paroisse, d'une part ; et Etienne Julien Tesson écuyer sieur de la Vieuville ; et Gabriel Joseph Tesson écuyer, chevalier de La Mancellerie (1), aussi fils et héritiers du dit feu Robert Tesson écuyer d'autrepart ; les quels apres avoir pris communication par les mains de noble dame Suzanne Caillot leur mère et tutrice sont convenus par le dit partage que le dit seigneur de La Mancellerie (1) en sa qualité d'ainé aura par préciput le grand fief de la Mancellerie (1) avec toutes les dignités qui en dépendent ainsi que les fiefs Tirel, Aucocq, Du Roy, du Crépon, du Grimaux et autres terres ; et le dit sieur s'oblige de payer à ses frères une rente ainsi que le reste de la dette de noble dame Jeanne Margueritte Tesson leur sœur, et les sieurs de la Vieuville et chevalier de la Mancelliere ont eu en outre la terre de la Vieuville et de Geandrie (2) avec d'autres biens plus au long détaillés au dit acte.

Messire Robert Tesson bisayeul paternel. Contrat de mariage, 1690.— Contrat de mariage de Robert Tesson écuyer seigneur et patron de la Mancellieres fils de Jean Tesson écuyer seigneur de Pontesson et aussi seigneur et patron de la paroisse de La Mancelliere et de noble dame Margueritte Le Prévost ses père et mère d'une part avec demoiselle Suzanne Caillot fille de Germain Caillot écuyer sieur de la Frictière et seigneur et patron présentateur de la paroisse de Mesnil adelée et de demoiselle Léonore Legeard son épouse ses père et mère d'autre part. Le dit contrat fait et passé le 27 juin 1690 devant Pierre Turquetil tabellion royal en la vicomté d'Avranches pour le siege de Cresnays et du Mesniladelée.

Certificat de service, 1668. — Certificat donné le douze aout 1668 à bord du vaisseau Le Tigre à la rade de la Pa-

(1) La Mancellière.
(2) La Gendrée.

Digitized by Google

lissée par monsieur Henry Micheau Capitaine commandant le vaisseau du Roy Le Tigre, par lequel il est dit que Jean Tesson écuyer sieur de Pontesson et patron de La Mancellière et Robert Tesson son fils ont bien et fidèlement servi le Roy sous le dit Capitaine pendant la campagne. Et leur est permis de se retirer où bon leur semblera. Le dit certificat signé Michault et scellé en cire rouge.

INFÉODATION, 1665. — Arrêt fait et passé le 3 aout 1665 devant Moufle et son confrère notaires au Chatelet de Paris entre Messieurs les directeurs généraux de la chambre du commerce des indes Orientales établie à Paris d'une part et Jean Tesson écuyer sieur de Pontesson seigneur et patron de La Mancellière, fils de feu Jean Tesson écuyer sieur de la Poulinière tant en son nom que pour Robert Tesson écuyer, son fils, d'autrepart, par le quel il est dit que les dits directeurs ont cédé et inféodé aux dits Jean et Robert Tesson pere et fils le nombre de douze mille arpens de terre en toute propriété dans l'isle Dauphine à la charge d'y conduire trois cents colons pour en composer quatre terres, l'une des quelles aurait le titre de baronnie et les autres celui de chateslenie avec toutes justices hautes moyenne et basse à la charge qu'elles releveraient des dits directeurs à foy et hommage ligue (1). Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé au dit acte.

MESSIRE JEAN TESSON, TRISAYEUL PATERNEL.— *Contrat de mariage 1646.* — Contrat de mariage de Jean Tesson, écuyer, sieur de Pontesson fils de Jean Tesson écuyer sieur de La Polinière seigneur et patron honoraire des paroisses de La Mancellieres et patron présentateur de Reffuveille et autres terres et seigneuries et de demoiselle Anne Dumesnil ses père et mère, d'une part ; avec demoiselle Marguerite Le Prévost..... (2) Le Prévost, ecuyer, sieur et patron de Grandchamp conseiller du Roy et son premier avocat général en la cour des aides de Normandie et de dame Guillaune Fallet (3) ses père et mère,

(1) lige.
(2) fille de feu messire Nicolas
(3) Gillonne Salet

Digitized by Google

d'autrepart. Le dit contrat fait et passé sous seing privé le 7 novembre 1646 et reconnu le 26 Septembre 1653 devant Marc Tallevende tabellion royal en la paroisse de Montigny, vicomté de Mortain.

CERTIFICAT DE SERVICE A L'ARRIERE BAN, 1674.—Certificat donné à Verdun le 22 novembre 1674 par Messire Jacques Le Doucet, écuyer, sieur du Demaine, Pont et autres lieux, capitaine commandant les gentilshommes de la Vicomté de Vire et baillage de Mortain, par le quel il atteste que Jean Tesson, sieur de Pontesson et de La Mancellière a servi dans toutes les occasions qui se sont présentées en qualité de Maréchal des logis du dit baillage de Mortain jusqu'au premier octobre dernier et depuis ce temps là jusqu'au dit jour en qualité d'officier réformé et avec lui Isaac Tesson écuyer sieur de la Chastaigneraye et leur a permis de se retirer où bon leur semblerait. Le dit certificat signé Dudemaine et scellé.

MAINTENUE, 1671. — Jugement rendu à Bayeux le 27 Mars 1671 par Messire Guy Chamillard, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hotel, Intendant de justice police et finances, commissaire départi par sa majesté pour l'exécution de ses ordres dans la province de Normandie, généralité de Caen et pour la recherche des usurpateurs de la noblesse en la dite généralité, par le quel appert que Jean Tesson écuyer fils de Jean fils de Julien fils de Thomas, demeurant en la province (1) de la Mancelliere sergenterie de Corbelin, election de Mortaing a été maintenu en sa noblesse après avoir produit ses titres en bonne forme. Le dit jugement signé Chamillard et plus bas par mon dit seigneur, Mayeux.

CERTIFICAT DE SERVICE, 1642. — Certificat donné à Toulon le six octobre de l'année 1642 par Messire Nicolas Arnoult écuyer conseiller du Roy commissaire général et intendant de l'armée navale de sa Magesté, au Levant, par lequel il est dit que Jean Tesson écuyer sieur de Pontesson fils de Jean Tesson écuyer

(1) paroisse

Digitized by Google

sieur de la Polinière a bien et fidèlement servi le Roy en qualité de volontaire sur le vaisseau nommé La Licorne pendant que l'armée de sa magesté a tenu la mer. Le dit certificat signé Arnoult.

MESSIRE JEAN TESSON, QUARTAYEUL PATERNEL. — CONTRAT DE MARIAGE, 1609. — Contrat de mariage de noble homme Jean Tesson sieur de La Polinière Lieutenant de Mortaing fils de noble homme Julien Tesson sieur du Plessis et de demoiselle Marguerite Le Guager (1) ses père et mère d'une part avec demoiselle Anne Dumesnil fille de feu François Dumesnil écuyer vivant sieur Dupont et damoiselle Alienor Le Meignen ses père et mère d'autrepart. Le dit contrat fait et passé devant Paul Amelin et Nicolas Genon tabellions en la paroisse de Montigny le trois septembre mil six cent neuf.

MAINTENUE, 1624. — Jugement rendu le vingt trois août 1624 par les commissaires députés par le Roy pour le régalement des tailles et réformation des abus commis au fait d'icelles et usurpation du titre de noblesse en la généralité de Caen, etant à Mortaing par le quel il est dit que Jean Tesson écuyer, conseiller et avocat pour le Roy à Mortaing a été maintenu en sa noblesse et extraction noble après avoir représenté ses titres en bonne forme. Le dit jugement signé par mes dits sieurs les commissaires Corneleau (2).

MESSIRE JULIEN TESSON, QUINTAYEUL PATERNEL. — TESTAMENT 1620. — Testament fait et passé le dix huit juillet mil six cent vingt devant Michel Jeune et Jehan Pinson tabellions en la paroisse de Virix (3) par noble homme Julien Tesson seigneur du Plaissis et de la Péchardière (4) par lequel il demande d'être inhumé en l'église de Vire (3) en la même sépulture de deffunte demoiselle Margueritte Legair (5) son épouse ; plus le dit

(1) Le Gager.
(2) Corneilleau.
(3) Virey.
(4) La Pichardière-des-Bois.
(5) Le Gager.

Digitized by Google

sieur testateur fait différents legs pieux par le même testament qu'il a signé avec les notaires et les témoins.

PARTAGE NOBLE, 1565. — Partage noble fait le sept aout mil cinq cent soixante cinq devant Richard Le Héricy et Jean de Launay tabellions jurés en la vicomté de Mortaing à Ruffuveille (1) entre noble homme Julien Tesson fils puisné de noble homme Maitre Thomas Tesson seigneur de la Hercendière et de demoiselle Michelle Lucas (2) alors deffunte d'une part ; noble homme Guillaume Tesson son frere aîné encore d'autre part des biens et héritages à eux échus par le décès de feu George Lucas (2) vivant seigneur des Retourneryes, par le quel partage il est dit que le dit Julien a eu le troisieme lot consistant en la maison de Mortaing avec ses dignités et autres rentes plus au long détaillées au dit acte.

PARTAGE, 1574. — Partage fait le quinze juillet mil cinq cent soixante quatorze devant Thomas Hux et Jean de Launay tabellions jurés en la vicomté de Mortaing à La Mancellière entre noble homme Julien Tesson sieur du Plessis, fils puisné de noble homme maitre Thomas Tesson vivant sieur de la Herscendière, d'une part ; les héritiers de deffunt Martin Tesson écuyer son frere aîné et Guillaume Tesson écuyer sieur du Fleschel (3) son autre frere d'autrepart, suivant le quel partage il est dit que le dit Julien a eu le troisieme lot consistant dans les héritages de la Polinière aaec le fief Grimauld et autres biens plus au long détaillés au dit acte ; le tout provenant de la succession du dit feu Thomas pere des dits partageants.

MESSIRE THOMAS TESSON, SEXTAYEUL PATERNEL. — CONTRAT DE MARIAGE, 1535. — Contrat de mariage de maitre Thomas Tesson écuyer, seigneur de Cellant pour lui et en son nom d'une part et demoiselle Michelle Lucas (4) fille de deffunt George Lucas (4) vivant seigneur de La Tournerie et de Damoiselle

---

(1) Reffuveille.
(2) Lucat.
(3) Fléchet.
(4) Lucat.

Digitized by Google

Jeanne de Verdun son épouse ses père et mère d'autrepart. Le dit contrat fait et passé le six décembre mil cinq cent trente cinq devant Jean de l'écluse et Christophe Le Pennetier tabellions royaux en la vicomté de Mortaing.

Cession, 1529. — Acte fait et passé le deux novembre mil cinq cent vingt neuf devant Thomas Badin et Guillaume Le Fagays tabellions jurés par le Roy en la vicomté de Mortaing pour le siege de Brecey entre noble homme Gaston de Chateauvieux sieur de la Besnardière au nom et comme mari de demoiselle Denize Tesson, fille de deffunt Guillaume Tesson vivant chevalier seigneur de Cellant et de la Harsandière, d'une part et maitre Thomas Tesson écuyer fils ainé du dit deffunt ; et Jacques Tesson, écuyer, son frère mineur d'autrepart ; par le quel il est dit que les dits Tessons freres ont cédé et abandonné au sieur de Chateauvieux, au dit nom, une rente qui lui avait été promise par leur dit père lors de son mariage avec la dite Denize dont il s'est tenu pour content.

Inféodation, 1518.— Acte fait et passé le trente et un aout mil cinq cent dix huit devant Michel le Pelletier et Jean Harel, tabellions, par lequel il est dit que Guillaume Tesson le jeune, écuyer seigneur de Cellant tant pour lui que se faisant et portant fort pour Thomas Tesson son fils a donné à fief par foy hommage à Pierre Le Roux du Rochière ses hoirs ou ayant cause plusieurs maisons et héritages situés en la paroisse de Cellant le tout aux charges et redevances plus amplement détaillées au dit acte.

Messire Guillaume Tesson, septayeul paternel. — quittance de dot, 1504.— Acte fait et passé le trois décembre mil cinq cent quatre devant Jean Geroult et Jehan Letellier, tabellions en la vicomté de Mortaing par le quel appert que noble homme Thomas Gallouin seigneur du Mesniltore (1) a cédé et abandonné les héritages de la Paturelière avec tous leurs droits situés en la paroisse de Ruffuveilles, à Guillaume Tesson écuyer et à De-

(1) Le Mesnil-Tôve.

Digitized by Google

moiselle Eleine Gallouin fille du dit Thomas et ce pour leur tenir lieu de la dot qu'il leur avait promise par leur contrat de mariage, ce dont les sieur et dame Tesson se sont tenus pour contents et bien payés et ont quitté le dit sieur Gallouin leur pere et beau pere de tout ce qu'ils pouvaient répéter à ce sujet.

PARTAGE NOBLE, 1506.— Partage fait le sept mai mil cinq cent six devant Thomas et Richard dits Le Pelletier tabellions jurés et commis en la vicomté de Mortaing entre Jehan Guillaume et autre Guillaume Tesson freres fils et héritiers de deffunt Jehan Tesson vivant ecuyer, seigneur de la Guérinière, des biens provenants de la succession du dit sieur leur père ; par le quel appert que le dit Guillaume dernier nommé (septieme ayeul paternel du présenté) a eu pour sa part le fief terre et seigneurie de Cellant avec ses dignités, le quel fief avait été acquis par deffunt Thomas Tesson, ayeul des dits partageants et (neuvieme ayeul paternel du présenté). Les autres frères ont eu differents autres biens nobles, en autres le dit Guillaume l'ainé le fief terre et seigneurie de Laplanche situés paroisse de Brecey à condition de payer le douaire de Demoiselle Perrine de Maigney leur mère veuve du dit Jehan ; le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé au dit acte.

MESSIRE JEAN TESSON, OCTAYEUL PATERNEL.— *Acquisition, 1498.* — Acte fait et passé le treize novembre mil quatre cent quatre vingt dix huit devant Guillaume le Gesté et Jehan Jouault clercs tabellions jurés en la vicomté de Mortaing par le quel Rogier Loyson vend cède, quitte et abandonne en toute propriété à noble homme Jehan Tesson l'ainé écuyer sieur de Cellant et à ses hoirs et ayant cause, une piece de terre nommée le Champ de l'épine et ce moyennant le prix plus au long détaillé au dit acte.

MESSIRE THOMAS TESSON, NONAYEUL PATERNEL. — SENTENCE D'AJOURNEMENT, 1486. — Sentence rendue le seize fevrier mil quatre cent quatrevingt six par le sieur Le Breton écuyer lieutenant en l'élection de Mortaing, commissaire du Roy sur le fait des aides par lequel il est dit que à la requête de Jean Tesson, ecuyer sieur de la Guérinière demeurant en la paroisse de

Digitized by Google

Saint Médard de Cellant, les collecteurs, manans et habitants de la dite paroisse seront ajournés pour voir enthériner les lettres patentes du Roy données à Chinon le treize fevrier précédent ou contester si le cas y echet. La dite sentence signée Le Breton.

Messire Thomas Tesson, nonayeul paternel. — Maintenue 1471. — Jugement rendu le vingt deux octobre mil quatre cent soixante et onze au baillage de Cotentin par les commissaires députés par le Roy sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquets par le quel appert que Thomas Tesson, écuyer seigneur de la Guérinière ensemble ses enfants a été maintenu à la qualité de noble et dans la jouissance des privileges attachés au dit titre de noble et ce après qu'il a eu représenté la chartre du Roy qui lui donne la dite qualité le dit jugement signé du commandement de mes dits seigneurs Dramart et scellé.

Demoiselle Anne Agnes Catherine Thérèse Daguin, mere. — Mariage, 1780. — Sera revu en cet endroit le contrat de mariage de demoiselle Anne Agnes Catherine Thérèse Daguin mère du présenté en date du sept mai mil sept cent quatrevingt avec Messire Julien Jean Tesson de la Vieville Monteye (1), Mont de la vigne, Montfort et autres lieux, par le quel on voit qu'elle est ditte fille de Messire Charles Jean Daguin de Launac, chevalier, conseiller du Roy maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Paris et de dame Anne Henriette Legrand son épouse ses pere et mere, les quels sont ayeul et ayeule maternels du présenté.

Batistaire, 1758.— Extrait des registres des baptemes de l'église royale et paroissiale de Saint Paul à Paris par le quel il est dit que le vingt trois octobre mil sept cent cinquante huit naquit et fut batisée Anne Agnès Catherine Thérèse fille de Messire Charles Jean Daguin, conseiller du roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes et de dame Anne Henriette Legrand

(1) Monteille.

Digitized by Google

son épouse. Le dit extrait collationné, délivré et signé le premier aout 1787 par le sieur Dieulouard prêtre vicaire de la dite paroisse.

MESSIRE CHARLES JEAN DAGUIN, AYEUL MATERNEL. — BATISTAIRE, 1724.— Extrait du registre des batemes de l'église paroissiale de Saint Eustache de Paris par le quel il est dit que le onze juillet mil sept cent vingt quatre fut batisé Charles Jean né la veille fils de Messire Jean Daguin conseiller du Roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, seigneur de la Baronie de Launac et de dame Marie Léonnie de La rue son épouse. Le dit extrait collationné délivré et signé le douze mai mil sept cent soixante treize par le sieur Cantuel de Blemur vicaire de la dite paroisse.

CONTRAT DE MAIAGE, 1752. — Contrat de mariage de Messire Charles Jean Daguin de Launac, chevalier conseiller du Roy maitre ordinaire en sa chambre des comptes, fils de Messire Jean Daguin chevalier baron de Launac, conseiller du Roy maitre ordinaire en sa chambre des comptes et de dame Marie Léon de La Rue, son épouse ses pere et mere d'une part avec demoiselle Anne Henriette Le Grand fille de feu Messire Henri Le Grand, chevalier seigneur de Vaux, Hinval et autres lieux, conseiller du Roy, maitre honoraire en sa chambre des comptes et de dame Agnes de Blair sa veuve ses pere et mere d'autrepart. Le dit contrat fait et passé le treize aout mil sept cent cinquante deux devant maitre Doyen et son confrere notaires au chatelet de Paris.

CÉLÉBRATION DE MARIAGE, 1752. — Extrait des registres des mariages de la paroisse de Saint Flaire d'Ermont et Cernay Dioceze de Paris, election d'Enguin (1), par le quel il est dit que le seize du mois d'aout mil sept cent cinquante deux fut célébré le mariage de Messire Charles Jean Daguin de Launac, conseiller du Roy maitre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris fils de Messire Jean Daguin Baron de Launac, conseiller

(1) Enghien.

Digitized by Google

du Roy, maitre honoraire en sa dite chambre des comptes et de dame Marie Léon de la Rue ses père et mère d'une part ; avec demoiselle Anne Henriette Le Grand, fille de deffunt Messire Henry Le Grand, chevalier, seigneur de Vaux, conseiller du Roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes et de dame Anne Agnès de Blair sa veuve ses père et mère. Le dit extrait collationné, délivré et signé le 17 aout 1764 par le sieur Balzac curé de la dite paroisse et duement légalisé.

MAITRE DES COMPTES, 1747. — Lettres patentes données à Paris le douze octobre mil sept cent quarante sept signées sur le repli par le Roy : Domicilières ; par les quelles sa Magesté donne et octroie au sieur Charles Jean Daguin de Launac fils, l'office de son conseiller maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, l'un des quatre anciens clercs prenant bourses en la grande Chancellerie de France, que tenait et exerçait le feu sieur Julien Florian Jamet de Villebart, dernier titulaire. Et ce en considération des services que lui a rendus son cher et bien aimé Jean Daguin de Launac père du dit sieur Charles Jean, dans une semblable charge ; pour par le dit titulaire jouir du dit office et l'exercer aux honneurs et prérogatives qui y sont attachées. Sur le repli est fait mention de la réception du dit sieur Daguin fils, après qu'il a eu prêté le serment en tel cas requis, le vingt six Octobre suivant. signé Noblet.

MAITRE DES COMPTES HONORAIRE, 1779. — Lettres patentes données à Versailles le trente juin mil sept cent soixante dix neuf signées Louis ; plus bas par le Roy : Amelot et scellées, par les quelles sa magesté, en considération des services que lui a rendus son cher et bien aimé, le sieur Charles Jean Daguin de Launac dans la charge de son conseiller maitre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris qu'il a exercée depuis le vingt six octobre 1747 qu'il en avait été pourvu jusqu'au 15 juin 1779 que le sieur Antoine Louis Daguin son fils en a été pourvu sur sa démission, lui a permis, malgré sa résignation de la dite charge à son fils, de se qualifier en tous actes son conseiller, maitre ordinaire honoraire en sa dite chambre des comptes et de jouir des memes honneurs et prérogatives dont il jouissait avant sa démission. Sur le côté des dites lettres est fait mention de

Digitized by Google

leur enregistrement en la dite chambre des comptes pour jouir par l'impétrant du bénéfice d'icelles, le neuf juillet 1779. Signé Martolan.

MESSIRE JEAN DAGUIN, BISAYEUL MATERNEL.— *Batistaire, 1689.* — Extrait des registres des batemes de la paroisse de Saint Etienne de Toulouse par le quel il est dit que le douze février mil six cent quatrevingt neuf naquit et le lendemain fut batisé Jean fils de Messire Nicolas Daguin, conseiller du Roy et greffier en chef au bureau des finances dans la Généralité de Toulouse et de dame Jeanne Crozat son épouse. Le dit extrait délivrè et signé le six avril 1786 par le sieur Vidal prêtre de la dite paroisse et duement légalisé.

CÉLÉBRATION DE MARIAGE, 1723. — Extrait des registres des mariages de l'église collégiale et paroissiale de Saint Martin d'Enguin (1) ou Montmorency, Dioceze de Paris par le quel il est dit que le vingt neuf septembre mil sept cent vingt trois fut célébré le mariage de Messire Jean Daguin, chevalier, seigneur de Launac, conseiller du Roy, maitre ordinaire en sa chambre des comptes, fils de feu Maitre Nicolas Daguin, chevalier, seigneur de Launac conseiller du Roy président trésorier de France à Toulouse et dame Jeanne Crozat ses père et mère d'une part avec demoiselle Marie Léonore de La Rue fille de Messire Charles de la Rüe, écuyer conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances et de dame Jeanne de Lastre ses père et mère d'autrepart. Le dit extrait collationné, délivré et signé le treize aout mil sept cent quatrevingt sept par le sieur Bordier prêtre curé de la dite paroisse et duement légalisé.

MAITRE DES COMPTES, 1713. — Lettres patentes données à Versailles le dix neuf février mil sept cent treize signées sur le reply par le Roy Comtard par les quelles sa magesté pour les causes y énoncées a donné et octroyé à son cher et bien aimé le sieur Jean Daguin, Baron de Launac l'office de son conseiller

---

(1) Enghien.

Digitized by Google

maitre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, vacante par le décès de Nicolas Barthelemy dernier titulaire pour par lui exercer le dit office et jouir des honneurs et prérogatives qui y sont attachés. Sur le reply des dites lettres est fait mention de la reception du sieur d'Aguin au dit office après avoir par lui prêté le serment accoutumé le treize mars suivant signé Richer.

MAITRE DES COMPTES HONORAIRE, 1748. — Lettres patentes données à Versailles le sept septembre mil sept cent quarante huit signées Louis. Plus bas par le Roy Phelipeaux, par les quelles sa magesté mettant en considération les agréables services que lui a rendus pendant plus de trente cinq ans son aimé et feal conseiller Maitre ordinaire en sa chambre des comptes le sieur Jean D'Aguin de Launac dans l'exercice de la dite charge, lui a permis malgré la résignation qu'il en avait faite au sieur Antoine Daguin son fils de continuer de prendre la dite qualité dans tous les actes et de jouir des mêmes honneurs et prérogatives qui sont attachés à la dite charge. Au bas des dites lettres est fait mention de l'enregistrement des dites lettres en la chambre des comptes pour jouir par l'impétrant du bénéfice d'icelles le treize septembre suivant signé Noblet.

MESSIRE NICOLAS DAGUIN, TRISAYEUL MATERNEL. — *Contrat de mariage, 1682.* — Contrat de mariage de messire Maitre Nicolas Daguin Conseiller du Roy Greffier en chef au bureau des finances en la généralité de Toulouse, fils de feu sieur Guy Daguin ; et de demoiselle Jeanne de Crozat fille de noble Antoine de Crozat ancien Capitoul de Toulouse seigneur de Préserville et de feue demoiselle Catherine de Saporta ses père et mère d'autre part. Le dit contrat fait et passé le trente et un Janvier mil six cent quatrevingt deux devant Labal notaire royal à Toulouse.

CONTRAT DE VENTE, 1684. — Arrêt fait et passé le quinze juillet mil six cent quatrevingt quatre devant Jean Jougla notaire royal à Toulouse par lequel appert que Messire Maitre Jean Bigot seigneur du Pontaubin a vendu, cédé, quitté et transporté à Monsieur Maitre Nicolas Daguin Conseiller du Roy, Greffier en chef au bureau des finances de Toulouse l'office de

Digitized by Google

Conseiller du Roy Controleur ancien des tailles au Dioceze d'Alby avec les gages droits et augmentations y attribuées. La dite vente faite moyennant le prix et somme énoncés au dit acte.

Capitoul de Toulouse, 1786. — Certificat donné à Toulouse le six avril mil sept cent quatre vingt six par les Capitouls gouverneurs de la ville de Toulouse, chefs des nobles juges ez causes civilles et criminelles de la police et voyrie en la dite ville et gardiage d'icelle par le quel ils attestent que noble Nicolas Daguin Ecuyer conseiller du Roy, président trésorier de France de la généralité de Toulouze a été Capitoul de la dite ville au Capitoulat de la Daurade en l'année mil sept cent cinq. Et qu'en cette qualité il est peint avec ses noms et armes dans les livres d'histoire de la dite ville, et que le sieur Nicolas Daguin et ses enfants en légitime mariage ont droit de jouir de la noblesse et de toutes les prérogatives dont jouissent les nobles d'extraction et de race. Le dit certificat signé de Belestat, de Bonfontan, Merle, Duroux, Goumou loubem et Manem, Capitouls, plus bas Messieurs Michel Dieulafay Greffier et duement scellé.

Inhumation, 1713. — Extrait des registres des sépultures de la paroisse de Saint Félix de la ville de Beziers par le quel il est dit que le vingt six juin mil sept cent treize fut enterré dans la dite église le corps de Messire Nicolas Daguin trésorier général de France, Baron de Launac décédé la veille âgé d'environ soixante neuf ans le dit extrait collationné délivré et signé le six juillet suivant par le sieur Montfaucon de Saint André curé de la dite paroisse et duement légalisé.

Le présent mémorial des titres de noble de Tesson contenant vingt neuf pages et deux lignes d'écritures a été trouvé insuffisant quant au côté maternel ainsi qu'il appert par la délibération de la vénérable langue de France de ce jour quinze janvier mil sept cent quatre vingt huit. Signé Louis Savoye secrétaire de la vénérable langue de France.

Digitized by Google

SUPPLEMENT AU MÉMORIAL

De noble Adrien Charles Germain de TESSON

ADMIS DE MINORITÉ

(EXTRAITS)

La vénérable langue de France par délibération du quinze janvier mil sept cent quatrevingt huit, sexprime en ces termes sur le mémorial de noble Adrien Charles Germain de Tesson admis de minorité en la vénérable langue et grand prieuré de France.

« La ligne paternelle sera remontée à Jean Tesson huitième ayeul du présenté et tous les degrés en seront prouvés par les meilleurs titres.

Quant au côté maternel du nom Daguin le présenté se propose d'en borner la preuve à Nicolas Daguin premier trisayeul maternel et la noblesse n'en doit être prouvée que par un contrat de vente en date du quinze juillet en mil six cent quatrevingt quatre, une inhumation en mil sept cent treize et un certificat des Capitouls de la ville de Toulouze qui attestent que le dit Nicolas Daguin était capitoul de la même ville en mil sept cent cinq.

Sans entrer dans le plus ou moins d'illustration d'une noblesse qui tire son origine d'une pareille charge nous nous bornerons à observer que le bref de minorité du présenté a été registré à la chancellerie au mois de Janvier mil sept cent quatrevingt six et qu'en supposant que la charge de Capitoul donne une noblesse transmissible il manquerait environ dix neuf ans à celle de la ligne directe maternelle du présenté.

Sur ce nous croyons que la vénérable langue ne peut ni ne doit accepter le présent mémorial. »

Quoique l'objet du présent supplément soit essentiellement d'établir que la noblesse de la ligne directe maternelle du présenté remonte à une époque antérieure à l'election de son premier trisayeul au Capitoulat de Toulouze en mil sept cent cinq. Il croit néanmoins devoir rapporter ici deux des lois rela-

Digitized by Google

tives aux privilèges qu'ont ces charges de donner la noblesse transmissible.

(Suit l'énoncé des lettres patentes de Louis XIV données au mois de septembre 1692, puis d'un édit du même Roi donné au mois de janvier 1707.) (1).

Ces deux lois sur les privilèges du Capitoulat en général ont une application particulière à l'observation faite par la vénérable langue sur le degré de Nicolas Daguin premier trisayeul maternel qui y parvint en mil sept cent cinq mais cette époque ne remplissant pas à beaucoup près le centenaire exigé par les statuts, le présenté va établir tres clairement que le dit Nicolas Daguin possédait la noblesse avant qu'il fût élu Capitoul de Toulouze et pour cet effet il produira :

GREFFIER EN CHEF DU BUREAU DES FINANCES, 1678. — 1° Les provisions de la charge de Greffier en chef du bureau des finances de Toulouze accordées au dit Nicolas Daguin premier trisayeul maternel, par lettres patentes du dix sept février mil six cent soixante dix huit registrées au dit bureau le 1er décembre suivant.

TRÉSORIER DE FRANCE, 1690.— 2° Les provisions de Trésorier de France au même bureau des finances, accordées au sus dit Nicolas Daguin par lettres patentes du dix huit juillet mil six cent quatrevingt dix dans la quelle charge il a été reçu et installé le vingt quatre des dits mois et an.

Le présent supplément au mémorial des titres de noble de Tesson contenant sept pages et cinq lignes d'écritures a été trouvé suffisant et en conséquence la vénérable langue de France a accepté pour bon et valable le sus dit mémorial ainsi qu'il appert par la délibération cy jointe en date de ce jour deux octobre

---

(1) Voir le Dictionnaire héraldique de Ch. Grandmaison, archiviste-paléographe, suivi de l'abrégé chronologique d'édits concernant la noblesse par L. N. H. Chérin, Conseiller de la Cour des Aides et généalogiste des ordres du Roi, col. 946, 947 et 992.

Digitized by Google

mil sept cent quatrevingt huit. Signé fr. Louis Savoye secrétaire de la vénérable langue de France.

Présenté avec le mémorial au vénérable chapitre le mardi seize *juin mil sept cent quatrevingt neuf.* signé le comr Crepel Chancellier.

Cette date du 16 juin 1789 est la veille du jour où les députés du Tiers-Etat se constituèrent d'eux-mêmes en Assemblée Nationale ou Constituante.

Cette Assemblée abolit les privilèges féodaux, le 4 août 1789, tous les titres de Noblesse, le 19 juin 1790, et, les ordres de Chevalerie, le 30 juillet 1791. (1)

Le 19 septembre 1792, l'Assemblée Législative décrétait que les biens dont l'Ordre de Malte jouissait en France seraient administrés et ses immeubles réels vendus, dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines nationaux.

Le 12 juin 1798, Malte surprise capitulait entre les mains du général Bonaparte allant conquérir l'Egypte. Le 7 septembre 1800, les Anglais enlevèrent cette île à la République Française. Ils devaient, par le traité d'Amiens du 27 mars 1802, la rendre à l'Ordre reconstitué ; mais ils n'en firent rien et ils furent confirmés dans cette possession par le traité de Paris du 30 mai 1814.

Par suite donc de la tourmente révolutionnaire et de tant de funestes événements, ce ne fut que sous la Restauration, en

---

(1) Décret du 30 juillet 1791 :

ART. 1er. — Tout ordre de chevalerie ou autre, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance sont supprimés en France.

ART. 4. — Tout Français qui demanderait ou obtiendrait l'admission ou qui conserverait l'affiliation à un ordre de chevalerie ou autre, ou corporation établie en pays étranger, fondée sur des distinctions de naissance, perdra la qualité et les droits de citoyen français.

Digitized by Google

1816, qu'une Assemblée de Commandeurs et d'anciens grands dignitaires de l'Ordre de Malte, réunie à Paris, délivra à Adrien de Tesson un brevet de Chevalier avec le droit de porter les insignes de l'Ordre (1) qui n'avait plus d'autre valeur que celle

---

(1) A l'habillement ancien des chevaliers, on substitua les uniformes suivants : celui des galères, écarlate, avec parements et revers blancs ; celui des vaisseaux, écarlate, avec parements et revers noirs ; de la garde du Grand Maître, écarlate, avec parements et revers bleus ; du régiment dit de Malte, blanc, avec parements et revers écarlates ; des chasseurs à pied, habit vert, avec parements et revers écarlates.

A l'époque où M. de Saint-Allais écrivait son histoire de l'Ordre de Malte, c'est-à-dire en 1839, l'uniforme était un habit de drap écarlate, revers, parements et collet noirs ; le collet ayant un passe-poil écarlate ; une rangée de huit boutons d'or aux armes de l'Ordre, de chaque côté de la poitrine, et deux boutons d'or au bas de chaque parement ; une épaulette et une contre-épaulette d'or ; cravate noire ; pantalon blanc, couvrant les bottes ; la poignée de l'épée et la dragonne d'or ; chapeau à trois cornes, laissant entrevoir aux deux extrémités un gland d'or ; la ganse de même ; la cocarde, blanche dans son intérieur, et bordée de rouge dans tout son contour ; gants jaunes ; la croix d'or à huit pointes émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir moiré, placée sur le cœur et non autrement, dit-il. Mais, aujourd'hui, les chevaliers portent au cou la croix de l'Ordre, surmontée d'un trophée ; de plus, ils ont la double épaulette à grosses torsades. Voici d'ailleurs l'uniforme actuel des chevaliers (non profès) d'honneur et de dévotion :

Chapeau à cornes, en feutre noir, bordé d'un galon de soie noire, garni tout autour de plumes d'autruche noires, cocarde en soie blanche et rouge, aux couleurs de l'Ordre, recouverte aux deux tiers par une ganse d'or à grosses torsades.

Tunique en drap écarlate, avec deux rangs de sept boutons dorés, à croix de Malte, en argent mat.

Collet, parements et revers de la tunique en velours noir sans broderies.

Pantalon de casimir blanc, à double bande d'or, séparée, au milieu, par un liseré de soie rouge.

Epaulettes à grosses torsades flottantes, or mat et perlé ; le corps en traits, uni, et, sur l'écusson, la croix de l'Ordre, en argent mat appliquée.

Ceinturon de velours noir, bordé d'or et chargé d'une broderie en or, figurant une succession, non interrompue, de couronnes d'épines ; patte et porte-épée de même.

Epée à lame plate en forme de glaive, à poignée dorée mate, et ornée, au milieu, de la croix de l'Ordre en émail blanc ; sur le pommeau, un écusson destiné à recevoir la gravure des armes du chevalier.

Fourreau en velours noir, à garnitures ciselées et dorées.

Eperons dorés.

Digitized by Google

d'une distinction honorifique, protégée par de glorieux souvenirs.

D'après le texte même du brevet, cette Assemblée semble n'être investie que d'une autorité provisoire et n'agir que sous réserve de ratification par une Assemhlée plus régulièrement constituée (1). La résidence magistrale, les archives et la chancellerie de l'Ordre étaient alors à Catane, en Sicile.

M. de Saint-Allais a donné dans son ouvrage sur *L'Ordre de Malte* (Paris 1839) la nomenclature générale des Chevaliers

---

Quand les chevaliers d'honneur et de dévotion ne portent pas la croix au cou, ils peuvent porter à la boutonnière, une rosette noire, renfermant la croix fleurdelisée, avec la couronne

Les chevaliers devaient abaisser leurs armoiries sous celles de l'Ordre, qui étaient de gueules à la croix d'argent et toujours posées en chef ; ils plaçaient leur écu sur la croix de l'Ordre, dont on ne voyait que les huit pointes, celles-ci entrelacées d'un chapelet d'or ou de corail, d'où pendait la croix. On trouve un modèle de cette disposition dans *l'Art Héraldique* (1889), par Gourdon de Genouillac, fig. 213, page 171. Mais cet auteur prétend que ce n'est que de nos jours, que l'on voit beaucoup de blasons appartenant à de simples chevaliers de Malte, avec un chef de gueules chargé de la croix d'argent, ce qui serait, d'après lui, la marque des commandeurs. Cette affirmation est contraire à ce qu'enseigne Saint-Allais, à la page 194 de son livre, où il cite Palliot, lequel ajoute qu'on signe de leur dignité, les commandeurs plaçaient derrière leur écu une épée d'argent, garnie d'or, en pal, c'est-à-dire dont la pointe paraissait au-dessus et la garde en bas. — Aujourd'hui, le chef aux armes de l'Ordre est l'apanage des baillis. Quant aux chevaliers d'honneur et de dévotion, dont nous venons de décrire l'uniforme, comme ils ne prononcent aucun vœu et ne contractent d'autre engagement que de prendre part aux œuvres humanitaires de l'Ordre, dans leur propre pays, ils n'ont évidemment aucune raison de placer leur écu sur la croix de profession, entrelacée d'un chapelet ; ils l'entourent donc simplement, à partir du chef, d'un ruban noir moiré auquel est suspendu la croix à trophée de l'Ordre.

L'ancien Ordre de Malte a reconquis, de nos jours, sa place au premier rang des grands Ordres de Chevalerie, et, il est redevenu, ce qu'il était à l'origine : un ordre charitable et hospitalier.

Cf. *L'Ordonnance des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte)*, par le baron de Montagnac, délégué du Grand Magistère en France (1893).

(1) Nous n'avons point vu le brevet en question. Le renseignement susdit nous a été communiqué par M. Le Courtois du Manoir, précité.

Digitized by Google

français reçus dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) depuis l'an 1700 jusqu'à ladite année 1839.

Adrien-Charles-Germain de Tesson figure sur cette liste, à la page 331, sous la date du 22 janvier 1785. Cette date est sans doute celle supposée de l'enregistrement à la Chancellerie de Malte du Bref de minorité cité au commencement du Mémorial (1).

Adrien-Charles-Germain de Tesson figure aussi dans le catalogue des Chevaliers de Malte, de 1099 à 1800, publié par M. Louis de la Roque en supplément au Bulletin héraldique de France de 1890 — page 235 de ce supplément.

M. Louis de la Roque a indiqué la date de 1788 qui est celle de l'année où la vénérable Langue de France accepta pour bon et valable le mémorial d'Adrien de Tesson (2 octobre).

C'est conforme à ce que M. de Saint-Allais dit lui-même, p. 359 de son livre : « D'après le règlement adopté dans le dernier chapitre général, les sujets qui avaient été admis de minorité devaient à l'âge de quinze ans avoir fait régulariser leurs preuves, *attendu que leur réception n'était consommée qu'après l'acceptation des dites preuves dans les Langues respectives ;* et, à défaut de l'avoir fait, ils étaient privés de se décorer de la croix : leur ancienneté datait du jour de l'enregistrement de leur bref à la Chancellerie de l'Ordre. Antérieurement à ce chapitre général, ceux qui avaient été admis de minorité n'étaient tenus à consommer leurs preuves qu'à l'âge de vingt-cinq ans ».

ALFRED DE TESSON,
Capitaine de Frégate en retraite.

---

(1) Dans le Supplément, on dit : janvier 1786.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT AUX ÉTYMOLOGIES

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

I° Quoiqu'on en puisse dire, plus on étudie les noms de lieux pour en trouver le sens, plus on arrive à se convaincre qu'ils sont pour la plupart graphiques, et que dans ces noms, l'eau joue le principal rôle. Nos ancêtres, dans la dénomination des lieux, ont procédé comme on fit à l'époque où l'on créa les départements de France. C'est principalement aux cours d'eau qu'on songea pour les dénommer, et souvent on en prit deux pour chaque département, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, etc., etc. Nos ancêtres, pour nommer une circonscription territoriale, en avaient pris jusqu'à trois, sans compter les fontaines et les marais. Ils étaient donc, sous ce rapport, à la hauteur des temps modernes.

II° Il y a des mots entrant dans la composition des noms de lieux qui n'ont point conservé leur sens primitif, comme il est facile de le constater; ainsi *villa* ajouté au nom d'un grand nombre de paroisses, à l'époque, croyons-nous, où les paroisses furent délimitées, n'a point conservé son sens primitif d'habitation ou de propriété petite ou grande; nous l'avons traduit par village, et cette traduction n'est pas non plus exacte; car ce mot indique non-seulement un village, mais un ensemble de villages, une circonscription territoriale. — Nous ferons la même observation pour le mot *cortis* ou *curia*, surtout dans la Haute-Normandie. Ce mot qui signifiait primitivement une propriété, un domaine avec un enclos, et que nous avons traduit par domaine, n'a plus précisément le sens de domaine, et paraît désigner aussi une circonscription territoriale composée de plusieurs domaines.

Digitized by Google

Si on veut lui conserver ce sens, il faut admettre alors que le domaine est la partie principale de cette circonscription, mais ne la comprend pas en entier. — Nous dirons la même chose de *villare,* auquel il faut souvent attribuer le même sens qu'à *villa.*

III° Il y a des noms dont il n'est pas possible de déterminer le sens sans connaître le lieu, parce que les mots dont ils se composent offrent des sens assez souvent contraires. Citons seulement quelques exemples : *ben* et *bin*, peuvent représenter *pinna* ou *penna*, ou bien *venna*, ou *vinna ; venna* et *vinna* se changent aussi quelques fois en *pinna*, or *pinna* signifie lieu élevé, coteau, et *venna* ou *vinna*, signifie *pêcherie* ; et les pêcheries se trouvent dans les vallées, sur les rivières ou ruisseaux, ou dans les marais. Quand les lieux ne sont pas connus, il est donc très facile de supposer une colline, là où il s'agit d'une pêcherie et réciproquement. Aussi bien souvent nous avons indiqué les deux sens. A ceux qui connaîtront les lieux de déterminer le véritable. — Les syllabes *champ, cham, camp, camb, cam*, peuvent représenter *campus*, champ, plaine, ou *camb, comb, vallée* ; pour donner une étymologie certaine, il faudrait donc encore dans ce cas connaître le lieu. — *Bré* signifie colline, *brahe,* boue ; souvent l'un est écrit comme l'autre, et *bray*, qui est très fréquent, est pris dans les deux sens ; lequel choisir quand le lieu n'est pas connu ? — Nous dirons la même chose de *brug*, *bruyère* et de *bruch*, gué, et d'un grand nombre d'autres mots dont on a changé l'orthographe.

IV° Enfin, pour les noms de paroisses désignant une circonscription territoriale ce n'est pas toujours près de l'église qu'il faut chercher l'accident de terrain qui a fait nommer le lieu, mais dans une partie quelconque du territoire. La rivière qui donne son nom au département de la Vendée ne passe pas au chef-lieu, et n'arrose même qu'une petite portion de ce département.

Digitized by Google

ABLON, *abladia*, paillers.

ACIGNY } *aquae, aquineium,*
ACQUIGNY } lieu où il y a des eaux.

ACON, *agaun*, pierre aiguë, rocher.

ACQUEVILLE, *aquae villa*, village de l'eau.

AGY, *ague*, eau.

AGNEAUX, *aigues-nell*, ou *aigues-noës*, eaux des marais. Agneaux est presque entouré de rivières.

AIGLEVILLE, *aqualis-villa*, village de la rivière.

AJON (rivière), *ay-on*, eau de la rivière.

ALENÇON, ville située dans une plaine entourée de forêts, fut primitivement un village construit au milieu des halliers, et couvert de halliers, d'où *hallus, Hallenses*, et enfin Alençon.

ALLEAUME, jadis *Allonne, avlaun*, clairière dans un bois sur l'eau ou la rivière.

ALLONNE, même sens qu'Alleaume.

ALLIERMONT, *hallorum-mons*, mont des halliers ou des habitations.

ALLEMAGNE } *all-man*, habita-
ALMÉNÈCHES } tions d'allemands.

ALLOYAUX, alleux, *(allodia)*.

AMAYÉ, *ham-ay*, habitation sur l'eau.

AMBIBARES, *ambi-barras*, qui habitent entre les coteaux.

AMBLIE, *amb-l'y*, autour de l'eau ou entouré d'eau.

AMBENAY, *amb-nay*, autour d'un marais, ou entouré d'un marais.

AMBONNE, *amb-onn* ou *amb-bonn*, entouré de ruisseaux ou de sources.

AMBOURVILLE, *amb-our-villa*, village autour de l'eau, ou entouré par une rivière.

AMBRIÈRES, *amb-rigos*, village entre les rivières ou entouré de rivières.

AMFREVILLE, *Ansfredi-villa*, village d'Ansfray, n. p.

AMIGNY, *aa-mesnium*, manoir de la rivière.

AMMEVILLE, *ham-villa*, village du village.

ANCHRETEVILLE (sur la mer), village de l'ancret ou lieu où l'on mettait à l'ancre.

ANCEAUMEVILLE, village d'Anceaume, ou du fabriquant de casques.

ANXTOT, probablement *Ansquetil-tot*, habitation d'Ansquetil.

ANDAINE (forêt), *and*, coteau, forêt formée de coteaux et de vallées.

ANDÉ, commune } *and*, pa-
ANDELLE (l'), rivière } raît signi-
ANDELYS (les), ville } fier coteau ou chaîne de coteaux ; les Andelys, coteaux de l'*ys* ou rivière, l'Andelle, *and-ell*, rivière des coteaux.

ANDEGAVI (angevins), *gaves* des coteaux.

ANTOIGNY, *and-oigne*, coteau sur la rivière.

ANGERVILLE, village d'Anger,

Digitized by Google

n. pr., franc, ou d'un écuyer, *anger* pour *armiger*.

ANNEBAULT, *anan-boscus*, bois du marais.

ANNEBEC, *anan-bec*, ruisseau du marais.

ANNEVILLE / ANNOVILLE } *anan-villa*, village du marais.

APRE, *avre*, eau, rivière.

ANTIFER (cap d'), *antifiord*, opposé au *fiord* ou à la baie.

APREMONT / APREVILLE } mont ou village, sur l'*apre*, *avre*, ou rivière.

APPENAY, *ave-nay*, eau du marais ou marais de la rivière.

ARCANCHY, *ar-cancedium*, enclos sur la rivière.

ARGENTAN (au confluent de trois rivières), *ar-gen-tun*, coteau de l'embouchure des eaux ou *argonce-thania*, domaine des rivières.

ARCHE (pont de), pont arqué.

ARGENCES, *argonce*, rivière des aulnes.

ARDOUVAL, *ar-dour-val*, vallée de l'eau de la rivière.

ARGANCHES, *argonche*, rivière des aulnes.

ARGEROUX, *ar-ger-rauss*, eau de la rivière du marais.

ARGENTELLES, *argonce - dell*, terre partagée sur la rivière des aulnes.

ARQUES, rivière et bourg, *arg*, rivières des aulnes.

ARCLAIS, *ar-clabata*, vallée de la rivière.

ARMENTIÈRES, *armenta*, troupeaux, fermes.

ARMONDIÈRE, *ar - mondaria*, coteau de la rivière.

ARROMANCHES, peut-être pour Romanches, *roz-mansi*, habitations du coteau baigné.

ASSIGNY, comme Acigny.

ASNELLE / ASNIÈRE } *anan-ell*, marais de l'eau ou bien *alnetaria*, aulnaie. — L'étymologie *asinarium* n'est pas probable.

ASTELLE (l') / ATELLES (les) } *stallum*, *stalla*, habitation ; on a dit d'abord la Stelle, puis L'Astelle et L'Atelle.

ATHEUX / ATEZ / ATHIS } *attegiae*, villages.

AUBE, *albelli*, arbres blancs.

AUBRY, *albelli-rigi*, arbres blancs du ruisseau.

AUBEGIMONT, *albelli-vadi-montis*, arbres blancs du gué du mont.

AUBERVILLE / AUBERMESNIL / AUBREMESNIL } *albarium villa* ou *mesnillum*, village ou habitation des arbres blancs, ou bien *auv-ber-villa*, ou *mesnillum*, village ou mesnil du bourg des prairies.

AUBUSSON, *ad-buscum*, au bois.

AUFFAY, *auv-fagi*, prairie de la foutelaie.

AUDERVILLE, *alder-villa*, village de l'Alder, officier chargé de surveiller le pays pour le protéger.

AUGAISE, *auga*, pâturage.

Digitized by Google

AUGE (l'), rivière, *augia*, pré sur l'eau, rivière des prés.

AUGE (pays d'), *algia, augia*, pays de prairies.

AUGIEUX, *augia*, terre de prairies.

AUCOURT, *auv-curia*, domaine des prairies.

AMBRUMESNIL, *amb-ru-mesnil*, mesnil autour ou entre les ruisseaux.

AUMALE, *auv-marlae*, prairies de la marne ou terre blanche.

AUMESNIL, mesnil des prairies.

AUNOU, *aluetum*, aulnaie.

ANNOUVILLE, *alueti villa*, village de l'aulnaie.

AUQUEMESNIL, *aucarum-mesnillum*, mesnil où l'on élève des oies ou autres volailles.

AUQUAINVILLE, village où l'on élève des volailles, *auchae*.

AUTELS (les), *attegiae*, les villages.

AUTELOU, *attegiolum*, petit village.

AUTELS (les cinq), les cinq villages.

AUTEUIL, *attegiolum*, petit village.

AUTIGNY, *auv-tun*, coteau sur les prairies.

AUTHIE (l'), rivière des villages, *attegiae*.

AUTHIEUX } *attegiae*, *attegiolum*,
AUTIL } villages.

AUTHENAY, *attegia-nay*, village du marais.

AUTHEVERNET, *attegia-verneti*, village de l'aulnaie.

AUTOUILLET, *attegiolum*, petit village.

AUTHON (l'), *attegiae-on*, rivière des villages.

AURE (l'), *or*, rivière.

AUREVILLY, *or-vallis*, ou plutôt *or-well*, vallée ou plutôt marais de la rivière.

AUVERGNY, *auv-verneti*, prairies de l'aulnaie.

AUVERS, *auv-er*, prairies de la rivière ou des rivières.

AUVILLARS *auv-villare*, village ou domaine des prairies .

AVALLON, *aa-vallis*, vallée de l'eau, ou mieux, *aval*, penchant de la vallée.

AVARREVILLE (sur le bord de la mer), *haber-villa*, village de la baie.

AVENAY } *aw-nay*, eau ou rivière
AVENEY } du marais.

AVENELLES, *ave-nell*, eau du marais.

AVEZÉ, *ave-sée*, eau ou rivière, — rivière.

AVERNES, *ave-vergn*, rivière des aulnes ou vergnes.

AVESNE } *avena*, lieu où l'on
AVOINE } cultivait l'avoine.

AVRE (l'), la rivière.

AVRAY, *d'avre*, rivière.

AVRON (l'), rivière, diminutif d'avre.

AVILLY, *avilla*, petite ève ou rivière.

Digitized by Google

AVRILLY, *avrilla, avrilleium,* petits ruisseaux.

AUXAIS, *also,* terrain bas, ou mieux *awv-sée,* prairies sur la rivière.

B

BACQUEMONT } mont ou village,
BACQUEVILLE } *bach,* du ruisseau, ou bien *baccorum,* des rustauds, sobriquet donné par les seigneurs aux serfs. Bacqueville étant sur une rivière, peut signifier aussi village des bateaux.

BAHAIS, *bar-haie,* bois de la colline.

BAGNOLES, *balneola,* lieu de bains.

BALEINE (la), de *balinare,* danser, lieu de danse, ou bien pour *varenna,* rivière ou lieu gardé.

BAYLE (le), *ballium,* hauteur, coteau.

BALLON, *ballium-on,* coteau sur l'eau ou simplement coteau.

BALLIOLET, petite hauteur ou simplement ferme.

BALMELET, *balma, balmula,* petite grotte, petit tombeau.

BALLEROY *bail-le-roi,* coteau appartenant au roi.

BANNEVILLE } de *binnae* ou *ven-*
BANVILLE } *nae-villa,* village de la colline ou de la pêcherie.

BAONS (les), *bodones,* habitations, villages.

BANVOU, *benna-vand,* pêcherie de la rivière ou colline de de la rivière.

BARBERY } villages d'étran-
BARBEVILLE } gers, *barbari* ; les gallo-romains appelaient ainsi tous les étrangers.

BARENTIN, *bar-and-tun,* barre de la colline.

BARFLEUR, *bar-fiord,* fiord ou baie de la hauteur.

BARNAVAST, *barn-wastum,* coteau désert.

BARDONVILLE, *bardi,* bouclier, village d'un armurier.

BARON, paysan, village (*bawer*).

BARVILLE, même sens que Barneville.

BASLINES, de *balinare,* lieu de danse.

BASSE-NEVILLE, *basse-nay-villa,* bas village des marais.

BASTY
BASTIDE
BASTILLE (la)
BATILLY } *bastidium,* bastille.

BAUBIGNY, *bosc-binnae,* bois de la colline, ou *Balbineium,* habitation de Balbinus.

BAUMAIS, *balma,* grotte ou tombeau.

BAUDRE } *vallis-rigi,* vallée du
BAUDRY } ruisseau.

BAUDREVILLE, *vallis-rigi-villa,* village de la vallée du ruisseau.

BAUX-DE-BRETEUIL, *ballia,*

Digitized by Google

hauteurs ou coteaux de Breteuil.

BAVENT, *bar-vent*, colline exposée au vent, ou *bar-vand*, colline sur la rivière.

BAYNE, *benna*, colline.

BAJOCASSES (les), nom des anciens habitants du Bessin, auquel ils ont laissé leur nom, *boio-casses*, chasseurs Boyens, ou du pays boueux, *boo*.

BAYEUX, tire son nom de *Bajocasses*, et signifie pays boueux. — S'appelait jadis *Augusto-durum-Bojocassium*, rivière d'Auguste ou de l'empereur, au pays des Bajocasses.

BAZOUGES, *basilica*, l'église.

BEAUBRAY, *bellum-bré*, beau mont.

BEAUCHAMP, beau champ.

BEAUCHÊNE, beau chêne ou beau bois de chênes.

BEAUFAY, *bella-fagus*, beau hêtre ou belle foutelaie.

BEAUFOUGERAY, belle fougère.

BEAUFRÊNE, *bellum-frescinum*, beau défrichement, peut-être *bella-fraxinus*, beau frêne.

BEAUMESNIL, beau manoir ou beau village.

BEAUMONT, beau mont.

BEAUNAY, *beau-nay*, beau marais.

BEAUQUET, *boscus*, petit bois.

BEAUREPAIRE, *bellum-reparium*, belle maison fortifiée.

BEAUVAIN, *bellum-vennum*, belle colline ou belle pêcherie.

BEAUTOT, *bellum-tot*, belle habitation.

BEC (le), rivière et ancienne abbaye, le ruisseau ou la rivière.

BECDAL, *bec-dal*, ruisseau de la vallée ou vallée du ruisseau.

BEC de MORTAGNE, *bec-moræ, tania*, ruisseau du domaine de la lande.

BELBŒUF, *bellum-bod*, beau village.

BELLECOURT, *bella-curia*, beau domaine.

BELLÊME, ancienne ville des *Belmenses* ou *Oximenses; oxymen*, signifie beaux hommes, *bel-men* a le même sens.

BELLENCOMBRE, *bellum-en-combragium*, belle pêcherie. Bellencombre est sur une rivière.

BELLEVILLE, beau village.

BELLENGREVILLE, *bolende-gariae-villa*, village de la boulangerie.

BELLESÈVE, *bella-sylva*, belle forêt, ou *belles-evès*, belles eaux.

BELLE-ÉTOILE, *bella-stella*, ou plutôt *stalla*, belle demeure.

BELLOSANNE, bourg et rivière qui donne son nom au bourg, *bella-saana*, belle rivière. — *Saana*, qui peut signifier simplement rivière, peut encore signifier la saxone, ou rivière des Saxons.

BELLAYE } belle eau.
BELLÉE }

Digitized by Google

BELLOU, *bellus locus*, beau lieu.

BELLOUET, *bellum locale*, bel emplacement.

BELVAL, belle vallée.

BECQUET (le), ruisseau ou cap, petite rivière ou petit cap; au Becquet, près d'Anneville-en-Saire, il y a un ruisseau.

BENOITVILLE, village de Benoît.

BENNE (la), rivière, *benna*, pêcherie, rivière des pêcheries, ou de la colliine.

BENNETOT, habitation de la colline ou de la pêcherie.

BENY (le), lieu élevé, *binna*.

BERD'HUIS, *berg-d'huis*, bourg sur l'eau ou la rivière.

BENNEVILLE, *bennae-villa*, village de la hauteur.

BENOUVILLE, *binnae-our-villa*, village de la côte sur la rivière.

BERIGNY, *berineium*, petite hauteur, ou pour Verigny, *viridigarium*, herbage, pâturages, ou *ver-rigus*, entre deux rivières, ce qui est en effet.

BÉRENCE (la), rivière, pour la Vérence, diminutif de ver, petite rivière.

BERNAY, *berg-nay*, bourg ou coteau du marais.

BERNEVAL ou *ber-val*, bourg ou hauteur de la vallée.

BERNIÈRES, même sens que Bernay.

BERTHENOUVILLE, *ber-taniae-our-villa*, village du village du domaine sur l'eau.

BERVILLE, *ber-villa*, village de la hauteur.

BERNONVILLE, *benn-ou-villa*, village de la hauteur sur l'eau.

BERJOU, *ber-jugi*, bourg du coteau.

BERMONVILLE, *ber-montis-villa*, village du bourg du mont.

BERON, *ber-on*, bourg ou hauteur sur l'eau.

BERTREVILLE, *ber-treiss-villa*, village de la hauteur du passage.

BEUVILLE, BEUVILLERS } *bud-villa* ou *villare*, village du village.

BEUVRIGNY (entre deux petites rivières), tire son nom de ces rivières appelées sans doute Beuvrognes, parce qu'elles étaient fréquentées par des amphibies (*bibes*).

BEUZEVAL, *boosa-vallis* ou *busci-vallis*, vallée boueuse ou vallée du bois.

BEUZEVILLE, village boueux.

BETTEVILLE, *bod-villa*, village du village.

BEZU, *buscus*, bois.

BICHE (la Chapelle), *busck*, la Chapelle du bois.

BIÉVILLE, *binnae-villa*, village du lieu élevé.

BIGNES (les), BIGNE (la) } *binnae*, les coteaux ou les crêtes.

BIGNETTES (les), diminutif de bignes.

BINGARD (le), BIGARD (le) } *binna*, sommet.

BINIVILLE, *binnae-villa*, village du lieu élevé.

Digitized by Google

Biorrock, rocher de Bior, n. p.

Bison, *buscus-on*, bois sur l'eau.

Bisnou, *buscus-noe*, bois du marais.

Bissières, *buscariae*, bois.

Bival, *buis-vallis*, vallée boueuse.

Blainville } *blandae* pour *landae-*
Blanville } *villa*, village de la terre indivise.

Blache (la), la chênaie.

Blacarville, village de la chênaie.

Blangy, *blanda-ger*, terre indivise de la rivière, ou lande de la rivière.

Blaru, *blanc-ru*, blanc ruisseau.

Blanche-Lande, lande blanche, ou terre blanche.

Blanday-sur-Ou, *bland-ay*, terre de la rivière, *sur-ou*, sur la rivière.

Blavette, *bladum*, blé, lieu où l'on cultive le blé.

Bléhou, *bladi-hulmus*, holme du blé.

Blèves, comme Blavette; peut-être *belles-èves*, ou belles eaux.

Blosville, village de la belle eau.

Blotteraux (les), *bladateria*, les granges.

Bloutière (la), *Bloëteria*, domaine de Blouet, n. p.

Bocace (le), commune, } *boscus*,
Bocage (le), petit pays, } pays boisé.

Bocquemare, *bosc-mar* ou *marisci*, grand bois ou bois du marais.

Boécé } *boë*, boue, lieu boueux.
Boucé }

Bohon, jadis *brohon*, *brog-holm*, champ du holm, *brog-on*, champs de la rivière, vient peut-être simplement de *boë*, lieu boueux.

Boisney, *boscus-nay*, bois du marais.

Bois de Rondel (le), *boscus retundellus*, bois taillis.

Boishyon, *bois-ly-holm*, bois du holme.

Bois-Roger, bois de Roger, n. p.

Boisset, le petit bois.

Boissey, *boscus*, le bois.

Boissière (la), *bosciaria*, le bois.

Boisville, village du bois.

Bolleville, *boll-villa*, village du village.

Bolbec, *bellum-bec*, ou *boll-bec*, beau ruisseau ou village du ruisseau.

Boncourt, *bonn-curia*, domaine de la fontaine.

Bondeville, village de la pêcherie, *bonda*, lieu où l'on arrête l'eau.

Bonfossé, *bonum-fossatum*, bon chemin.

Bonnefoy, *bonn-fagi*, fontaine de la foutelaie.

Bonneuil, *bonn-ocelli*, fontaine du passage.

Bonnebosco, *bonn-bosci*, fontaine du bois.

Digitized by Google

Boos, *boe*, boue, lieu boueux.

Bonneville, *bonn-villa*, village de la fontaine.

Bonneville (la), commune de la Manche, a une autre origine. — Jadis ce lieu se nommait *Merdoræ-villa*, village du Merderet, on abandonna ce nom malsonnant, pour prendre celui de la Bonneville.

Boin, *bonn*, fontaine.

Borde
Bordage
Bordel
Bordeaux
} habitations sur la côte ou rivage de la mer.

Bornambusq, *bron-in-bosco*, fontaine au bois.

Boscherville, *boscariæ-villa*, village du bois ou lieu boisé.

Bosc-le-Hard, bois-le-montant.

Boscmorel, *boscus morelli*, bois de la petite lande.

Boscregnould, bois de Renould.

Boscnormand, bois normand.

Bost (le), le bois.

Botte, *bud*, village, ou *botta*, bouteille, auberge.

Bottereaux (les), *battitoria*, moulins à draps, ou *buttarii*, les tonneliers.

Bouafles, *boë-auv*, prairies boueuses.

Boudeville, *bud-villa*, village du village.

Bougues (les), sables mouvants au bord de la mer.

Bouille (la), bouillon, lieu boueux.

Boulleville, village du bouillon.

Boulon, bouillon, lieu boueux.

Boumais, *boë-masium*, maison du lieu boueux.

Bouquelon, *bosculum*, petit bois.

Bourdainville, de *burdare*, village où l'on béhourdait (lieu de jeu).

Bourg-Combe, bourg, ou village de la vallée.

Bourgault, *burg-gauld*, village du bois.

Bourgdun, village du coteau.

Bourguebus, *burgh-bud*, village du village ou du bourg, ou du bois *(busc)*.

Bourneville, *bronn-villa*, village de la fontaine.

Bourgtheroulde, *burg-Theroldi*, bourg ou village de Théroude, n. pr.

Bourth, *burgh*, bourg, village.

Bourville, village du bourg ou village.

Bourse, *bursa*, lieu où l'on béhourdait, lieu de jeu.

Bouttemont, bout du mont, ou *bod-mont*, mont de l'habitation.

Bouteville, *bud* ou *buttæ-villa*, village du village ou de la bouteille, c'est-à-dire de l'auberge.

Bouville, *bud-villa*, village du village.

Boussey, *boosceium*, lieu boueux.

Brachy, *bracht* ou *brachium*, gué.

Digitized by Google

BRACQUEMONT, *bracth-mons*, mont du gué.

BRACQUETHUIT, *bracth-thuit ; thuit*, de *Thuistici*, indique une habitation de Teutons ; gué du village Teuton.

BRAYÉ, *brahé*, lieu boueux.

BRAY (pays de), *brahe*, boue, pays boueux.

BRAIOSE, *braiosa*, signifie la boueuse.

BRAISERIE (la) } *bracia* ou *brazia*,
BRAZAIS } brasserie de bière.

BRADIAUCOURT, *braiosum-curtium*, domaine boueux.

BRÉAUTÉ (la), pour la Réauté, ancien domaine royal.

BRECÉ } *bre-sée* ou *brecht-sée*, col-
BRECY } line sur une rivière, ou passage de la rivière.

BRESLE (la), *rigella*, petite rivière.

BRECTOUVILLE, *brecht-our-villa*, village du gué de la rivière.

BREMANVILLE, *bre-mansi-villa*, village de l'habitation du coteau.

BRESSELETTES, *bress-lettes*, petites vallées du gué, ou gué des petites vallées.

BREMOY, *bre-masium*, maison du coteau.

BREMONT, mont-mont.

BRETAGNOLLES, *brecht-thaniola*, petit domaine du gué, ou *bre-thaniola*, domaine de la colline.

BRESSY, *braiosum*, lieu boueux.

BRETEUIL } *brecht-ell*, gué de la
BRETHEL } rivière.

BRETONCELLES, *bre-tun-cellae*, habitations de la colline-colline ; ou de *brecht*, la colline du gué.

BRETTEVILLE, *brecht-villa*, village du gué ; tous les Bretteville sont sur des cours d'eau.

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE, pour l'argileuse.

BRETONNE (forêt de), *brecht-tun*, colline du gué ou passage.

BREVEDENT, *brevio-dan*, gué de la vallée.

BREVIAIRE (la), *brevio*, le gué.

BREUILPONT, pont du breuil, ou bois du pont.

BRÉVILLE, *bre-villa*, village de la colline.

BRIEUX } *braiosum*, terre
BRIOUSE } boueuse, ou *brio-ou*, gué de l'eau.

BRIONNE, *Brio-onne*, gué de rivière.

BRIONNE (la), rivière, la rivière des gués.

BRIMBOIS, *brand boscus*, bois de broussailles, ou bruyère du bois.

BROUAY, *brutium*, bruyère.

BROCOTTE, *brog-cotta*, habitation du champ.

BROGLIES, *brogilla*, petits bois.

BRONVILLE, *bronn-villa*, village de la fontaine.

BROCQUEBEUF, *brog-bud*, village du champ ou des champs.

BROSVILLE, *brosii-villa*, village de la bruyère.

BRUCOURT, *brug-curia*, domaine de la bruyère.

BRUDPONT, jadis Breuilpont, pont du bois.

Digitized by Google

BRULLEMAIL, *bruillum-mael*, breuil ou bois du domaine, ou du lieu où l'on rendait la justice. *Maël* a ces deux significations.

BRUQUEDAL, *brug-dal*, vallée de la bruyère.

BUBERTRÉ, *bu-ber-treis*, passage du village boueux.

BUCAILLE (la), *bud-cail*, village du bois.

BUCHY, *busc*, le bois.

BUDONNIÈRE (la), *budonnaria*, terre des villages.

BUEIL, bouillon, terre boueuse.

BUGLISE, *boë-glaise*, lieu boueux.

BULLY, bouillon, terrain boueux.

BURCY, BURSARD { de *burs*, colons, habitation de colons, ou de *bursa*, lieu où lon béhourdait, lieu de jeu.

BURES, BURÉ { *burra*, petites habitations, villages pauvres.

BUTOT, *bud-tot*, habitation du village, ou *boe-tot*, habitation boueuse.

C

CABOTIÈRE (la), *cail-bood*, habitation du bois.

CABOURG, *caer-burgh*, bourg du village.

CAEN, *gata-holm*, entrée du holme.

CAHAGNE, CAHAIGNES, CAHAN, CHAHAINS { *caer-ham*, hameau du village.

CAHAGNOLLES, diminutif de Cahagnes.

CAILLEVILLE, village du bois.

CAILLAC, CAILLY { *cail*, le bois ou la forêt.

CAINE (la), *casineium*, domaine, ou *kairn*, pierre sacrée des druides.

CAINE (Mont à la Caîne) pierre sacrée, menhir.

CAINET (le), diminutif de caîne, *casineium* ou *kairn*.

CALIGNY, parait venir de *cail*, lieu boisé.

CALLEVILLE, *callis-villa*, village du chemin.

CALETI, anciens habitants du pays de Caux, de *cail*, bois, forêt, habitants des forêts.

CALONNE (la), rivière, *cail-on*, rivière du bois.

CALVALANDE, *calva-landa*, terre dénudée.

CALVINCOUR, *calva-cohors*, domaine dénudé.

CAMBES (les), *comb*, vallée.

CAMBLOT, diminutif de *comb*, petite vallée.

CAMBLETTES (les), les petites vallées.

CAMBREMER, *camb-mar*, grande vallée, ou *comb-marisci*, vallée du marais.

CAMBON, *camb-bonn*, vallée de

Digitized by Google

la fontaine, ou *camb-on*, vallée de la rivière.

CAMDOL, *camb-holl*, vallée de la vallée.

CAMFLEUR, *camb-flacteria*, marais qui se dessèche de la vallée.

CAMEMBERG, *caman-berg*, village du chemin.

CAMPAGNOLES, diminutif de campagne, pays plat, élevé.

CAMPENEUSEVILLE, *campanosa-villa*, village de la plaine.

CAMPIGNY, *campi-pinnae*, champs du lieu élevé, — ou *camb-pinnae*, vallée de la colline, — ou petite campagne.

CAMPROND, presque toujours latinisé *campus-rotundus*, paraît venir de *campi-bré-on*, champ de la hauteur sur l'eau.

CANAPVILLE, *cannabis-villa*, village où l'on cultivait le chanvre, ou lieu où l'on tissait le chanvre.

CANON, *canna-on*, jonchais de la rivière.

CANCHY, *cancedium*, enclos.

CANNIVIÈRES (les) } de *cannabis*,
CANNEBIÈRES (les) } lieux où l'on cultivait le chanvre.

CANY, *canna-y*, jonchais, ou *camb*, vallée de la rivière.

CANISY, *canna-y*, jonchais de la rivière.

CAORCHES, *kaer-osch*, village des champs, ou habitation de *caorsini*, usuriers italiens qui se répandirent au moyen-âge dans toute l'Europe.

CANARDIÈRE (la) } *cannaria*, la
CANNIÈRE (la) } jonchais.

GANVÉE (les), lieu où l'on cultivait le chanvre.

CANOUVILLE, *cannae-villa*, village de la jonchais.

CANTELEU } *chantellum*, chan-
CANTELOUP } teau, terre reçue en héritage ou plutôt en partage.

CANTIERS, chantiers.

CANVILLE, *camb-villa*, village de la vallée.

CAP CORNEZ, *cap-court-ness*, cap, court-cap.

CAP-LEVY, jadis *li-vick*, cap près du *wick* ou petite baie.

CARELLE (la), *kaer-ell*, village de la rivière.

CARBEC, *kaer-bec*, village du ruisseau.

CARNEILLE (la), peut-être *caer-nell*, village du marais, plus probablement *carneil*, de *kairn*, pierre sacrée des druides.

CARCAGNY, *kaer-casinei*, village du domaine.

CARSIX, *kaer-see*, village de la rivière.

CARENTAN, *kaer-and-tun*, village du lieu élevé. Carentan est un peu élevé au-dessus des marais qui l'entourent.

CARENTILLY, *kaer-and-ill*, village sur la rivière.

CARTIGNY, *kaer-tun*, village du coteau.

CARVILLE, *kaer-villa*, village du village.

CARTERET, *kaer-treiss*, village du gué ou passage.

CARROUGES, *carrucae*, terre labourée.

Digitized by Google

CARQUEFOU, *kerk-fœgus*, foutelaie de l'église, ou église de la foutelaie.

CASTEL (le) } *castrum*, *castellum*,
CASTET (le) } ancien camp ou
CATZ } lieu fortifié.

CASTILLON } petits camps,
CASTILLY } diminutifs de
CASTIAUX (les) } *castrum*, *castellum*.

CATENAY, *gata-nay*, passage du marais.

CATHOLLE } *gata-holli*, entrée
CATHÉOLLE } de la vallée.

CAUDEBEC, rivière de la lande; le bourg tire son nom de la rivière.

CAUX, (pays de), pays des Caletes ou habitants des forêts, *cail*.

CAULE (la), *caulae*, bergerie.

CAUDECOTE, *caus-cote*, habitation de la lande.

CAUMONNE, *causs-mun*, petit mont de la lande, ou bien *comb-onne*, vallée de l'eau.

CAUMONT, *causs-mont*, mont de la lande ou mont dénudé.

CAUVERVILLE, *calvariae-villa*, village de lande.

CAUVINCOURT, *calvina-curia*, domaine de la lande, ou domaine dénudé.

CAUVILLE, *causs-villa*, village de la lande.

CAVIGNY } *cava-vennae*, che-
CAVIGNAUX } min creux de la colline, ou simplement *cavilla*, petites vallées.

CÉAUCÉ, *sée-awv-sée*, prairies entre deux sées ou rivières.

CESNY } *cœnum*, boue, lieux
CENILLY } boueux.

CENOMANS (gaulois), *cœniman*, hommes de la terre boueuse.

CELLERIE (la), *cellae*, *cellaria*, réunion d'habitations.

CERCEAUX } *ker-cos*, village
CERQUEUX } de la pierre
CERCUEIL (le) } dure.

CERISY } *ker-sée*, village de la ri-
CERISÉ } vière.

CERLANGUE, *ker-landae*, ou plutôt *ker-l'ogne*, village de la lande, ou plutôtde la rivière.

CERNAY, *ker-nay*, village du marais.

CERNIÈRES, *crennariae*, marais.

CESSEVILLE, *coesae-villa*, village de l'enclos, on appelait *coesae* des enclos dans lesquels les Saxons s'enfermaient pour se défendre. — Cesseville peut aussi venir de *cespis*, village du domaine.

CERVELLE, *ker-well*, village du marais.

CÉTON, *sée-tun*, côteau sur l'eau.

CHAIGNE, *casineium*, domaine.

CHAILLAC }
CHAILLY } *cail*, bois.
CHAILLOUÉ }

CHAINE, *casineium*, domaine.

CHAIZE-DIEU (la), *casa-dei*, église.

CHAMBOIS, *campus* ou *comb-bosci*, champ ou vallée du bois.

CHAMBORD, *camp* ou *camb-*

Digitized by Google

boria, habitation du champ ou de la vallée.

CHAMBRAY, *camb-ray*, vallée de la rivière.

CHAMPSECRET, *campus secrétus*, champ séparé, ou plutôt *champ-segrie*, champ de l'habitation d'un gruyer.

CHAMPCERIE, *cancejium*, *cancediaria*, enclos.

CHAMPENARD, *campus-penarius*, champ de la colline.

CHAMPIGNY, *campus-pinnae*, champ de la colline, ou *campineium*, petite plaine.

CHAMP-DU-BOULT, du bouleau.

CHAMPOSON, *camb-oson*, vallée de la rivière.

CHANDAY, *cancedium*, enclos.

CHAPELLE-ENGERBOLD, en St-Gerbold.

CHAPELLE-ENJUGER, Engelger, n. p.

CHAPELLE-SOUEF, *coëv*, chapelle ombragée.

CHARNELLES, *kaer-nell*, village des marais, ou *kairn-ell*, pierre sur la rivière.

CHARLEVILLE, village de Karl ou Charles, ou plutôt de Charlots ou roturiers.

CHATEAU-GAILLARD, c'est-à-dire élevé et fortifié.

CHAUCHAIN, chaussée.

CHAUMONT, *causs-mons*, mont de la lande.

CHAUMONDOT-L'HOSME, petit chaumont-le-holme.

CHAUX (la), *causs*, la lande.

CHAVIGNY, comme Cavigny, ou bien *causs-vimae*, lande de la colline ou pêcherie de la lande.

CHEFFREVILLE, *chef-frisk-villa*, village du chef du défrichement.

CHENNEBRUN, *casineium-bronn* domaine de la fontaine.

CHÊNÉDOUET, *casineium ductus*, domaine du douet.

CHÊNEDOLÉ, jadis Campdol, dit-on, *campus-dol*, champ plat, peut venir aussi de *casineium-dol*, domaine plat.

CHERAUMONT, *ker-ad-montem*, village près du mont.

CHERBOURG, *ker-burgh*, bourg du village.

CHERONVILLIERS, *ker-on-villare*, village ou domaine du village sur l'eau.

CHEUX, *cos*, pierre dure.

CHEVRY, *caprae*, bicqueterie.

CHESY, *casae*, habitations.

CHICHEBOVILLE, *cespis-bod-villa*, village du domaine, ou *caesae-bod-villa*, village de l'enclos, (v. Cesseville).

CHOS, *cos*, pierre dure.

CHOISEL, pierre dure ou rocher sur la rivière, *cos-el*.

CHRISTOT, *chris-tot*, habitation du Christ ou des chrétiens.

CHRISTONNUM, *Christi-tun*, colline des chrétiens.

CINGALAIS (la), *cingollus*, sommet d'un mont.

CINGLAIS (le pays de), *cingulum*, petite région comprise entre des limites naturelles.

Digitized by Google

CINTRAY, *senterium*, sentier ou *sentes*, buissons.

CINTHEAUX, *sentes*, buissons.

CISSEY, *caesae*, enclos.

CIVIÈRES, *civata*, *civateria*, orge et avoine, lieu où l'on cultivait ces céréales.

CLAIREFEUILLE, beau feuillage.

CLAIREFONTAINE, belle fontaine.

CLAIREFOUGÈRE, belle fougère.

CLAIDS, *clabata*, vallée.

CLARBEC, clair-ruisseau.

CLAVILLE, *clabatae-villa*, village de la vallée.

CLECY, *clabata-sée*, vallée de la rivière.

CLAGNY, *clabata-nay*, marais de la vallée.

CLÉON, *clabata-on*, vallée de la rivière.

CLERAY, *clarum-ay*, clair ruisseau.

CLÈRES, rivière et bourg, *clara*, belle rivière.

CLERMONT, *clarus mons*, beau mont.

CLEUVILLE, CLEVILLE } *clabatae-villa*, village de la vallée.

CLINCHAMPS, *klin-campi*, champs du coteau en pente.

CLIMPOSOULT, *klin-pogii-oult*, penchant du coteau sur l'eau.

CLIPONVILLE, *klip-on-villa*, village du coteau sur l'eau.

COISEL, *cos-el*, rocher sur la rivière.

COIGNY, *casineium*, domaine.

COLLIÈRES, *collatarii*, *cottarii*, habitants de *cottes*, serfs.

COLOMBE (la), COLOMBELLE, COLOMBIÈRES, COLOMBES, COLOMBRIE (la) } maisons en planches debout reliées en bas et en haut par des poutres, appelées vulgairement maisons en *colombage* ou *coulombage*.

COLONARD, *colonarii*, habitation de colons, serfs.

COLTOT, *collis-tot*, habitation de la colline.

CONDEVILLE, village du confluent.

COMBE (la), la vallée.

COMMEAUX, peut être *cumbella*, petites vallées.

COMPAINVILLE, *compaganorum-villa*, village d'habitants d'un même village.

CONDÉ, CONDEAU } *condate*, confluent.

CONTEVILLE, *comitum-villa*, village de compagnons ; peut être quelquefois pour Coudeville.

CONTRIÈRE, *coutra-jarriam*, en face de la lande ; Contrière est en face de la lande d'Orval et de Saussey.

CONILLÈRE (la), CONILLON (le), CONINIÈRE (la) } de *conin*, lapin, lieux où l'on élevait des lapins.

CONNETTES, *agaun*, petites pierres anguleuses, terrain pierreux.

CONNETOT, *agaun-tot*, habitation du lieu pierreux.

Digitized by Google

COQUAINVILLE, *coccionum* ou *coquinorum-villa*, village de coquins, sobriquet donné aux Normands, ou aux serfs par les seigneurs.

CORBON, *cro-bonn*, marais de la fontaine.

CORBOIS, *cro-bosc*, marais du bois.

CORDAY, *cro-d'ay*, marais du ruisseau.

CORDEBUGLE, *cro-de-bullio*, marais du marais ou du bouillon.

CORHUBERT, *cro-hubariorum*, marais des hoberaux.

CORIOVALLUM, ancien nom de Cherbourg, *kaer-vallum*, camp du village.

CORMEILLES, *cro-mellicum*, marais jaune.

CORMESNIL, *cro* ou *cortis-mesnillum*, mesnil du marais ou du domaine.

CORMOLAIN, *cro-mollis* ou *molinae*, marais de la pierre molle.

CORNE-DE-LIÈVRE, village, *cron-de-l'ièvre*, marais du ruisseau.

CORNEVILLE, *cronn-villa*, village du marais.

CORNIÈRES, *cronariae*, marais.

CORNY, *cron-y*, marais de l'eau.

COSNU, *cos-nudiae*, pierre dure sur le marais.

COSSESSEVILLE, *coscez (cotarii) villa*, village de serfs.

COTTEVRART, COTEWART, COTEVRAIT } *cotta-warrecti*, habitation du lieu défriché.

COSQUEVILLE, *Escoc-villa*, village d'Escoc, dit-on ; ne serait-ce point *Scotorum villa*, village d'Escots ou Ecossais ? ou *coscez-villa*, village de colons ; ou mieux *Sealdrorum-villa*, village des hommes de l'Escaut ou des normands.

COUDEHART, *heod-hart*, habitation du coteau.

COUDEVILLE, *heod-villa*, village de l'habitation.

COULANDON, *hullus-land-on*, vallée de la terre sur l'eau.

COULIBEUF, *hulli-beuf*, village de la vallée.

COULIMER, *hulli-mariscus*, marais de la vallée.

COULLEVILLE, *hulli-villa*, village de la vallée, ou *collou-villa*, village du lieu pierreux.

COULOMBIERS, COULOMBS } voir Colombe.

COULONCES, *coloniae*, habitations de colons, ou serfs.

COULONGES, COULONCHE (la) } *hullus-ogue*, vallée de la rivière.

COULVAIN, *hullus-vennae*, vallée de la colline, ou colline de la vallée ; — ou bien encore vallée de la pêcherie, ou pêcherie de la vallée.

COUPERIE (la), *cuparia*, tonnellerie.

COUPESARTHE, COUPTRAIN, COUTERNE } dans ces trois noms *coup* et *cou* paraît assez évidemment représenter *comb*, vallée ; car ce sont trois vallées, et dans chacune coule une rivière. — Coupesarthe signifie donc vallée de la rivière (sarthe

Digitized by Google

est un nom commun); Comptrain vallée du passage ou du gué, *trajecti;* et Couterne, vallée de la rivière, *tarn*, nom qui est également commun.

COUPIGNY, *collis-pinnaculum*, sommet de la colline.

COURBE (la), *curva*, cette commune forme un holme dans l'Orne.

COURCY, *curtium*, domaine.

COURGEOUT } *gurges-uldae* ou
COURGERON } *gurges-on*, pêcherie de la rivière, — ou bien, pour le dernier, *curia-ger-on*, domaine sur le cours d'eau.

COURMESNIL, *curiae-mesnillum*, mesnil du domaine.

COURMOULIN, *gord*-moulin ou *cour*-moulin, moulin de la pêcherie ou du domaine.

COURNETS, *gord-nay* ou *curia-nay*, pêcherie du marais, ou domaine du marais.

COURSON, *curtium-on*, domaine sur la rivière, ou simplement domaine.

COURSEULLES, *gord* ou *curia see-hull*, pêcherie ou domaine de la *seulle*, ou rivière de la vallée.

COURTONS (les), *curtis-on* ou *curia-tun*, domaine de la rivière ou du coteau.

COURTEMANCHE, *cour-demanche*, *curia dominica*, domaine seigneurial.

COURTOMER, peut-être *curtis-Audomari*, domaine d'Omer, n. pr.

COURTEILLES, *curtilla*, petits domaines.

COURTONNE, *curia-tun*, domaine du coteau.

COURVAUDON, *curia*, domaine de Vaudon ou *vallis-dun*, de la vallée du coteau.

COUTURIÈRE (la), *cultura*, terre cultivée.

COUVERVILLE, *coev-villa*, village ombragé.

COUZEVILLE, *cos-villa*, village de la pierre dure.

COUVILLE, *collis* ou *holli villa*, village de la colline ou de la vallée.

CRÈQUCOLE (la), la petite crique.

CRESSAIN }
CRESSERON }
CRESSONNIÈRE (la) } ces noms peuvent venir de *gradus*, *gras-ay*,
CRESSY }
passage de l'eau, ou être des diminutifs de *cro* et signifier des petits marais *crociae*, *crocionaria*.

CRESSEVILLE, *crociae villa*, village du marais.

CRESTOT, *crociae-tot*, habitation du marais.

CRETOT, peut-être pour Crestot, ou de *crag-tot*, habitation du lieu sableux ou pierreux.

CRETON, *crag-tun*, coteau pierreux ou sablonneux.

CRETTEVILLE, jadis Quettreville, *chef-treis-villa*, tête du passage de la rivière.

CREULLY, *cro-hulli*, marais de la vallée.

CRÈVECŒUR, *croft-cro*, enclos du marais.

Digitized by Google

CREVON, *crav-on*, coteau pierreux sur l'eau.

CRIEL, *cru-el*, marais de la rivière.

CRIQUE (la), petite baie.

CRIQUEBŒUF, sur la mer, signifie village de la crique, à l'intérieur des terres, vient de *crag-beuf*, et signifie village du lieu pierreux ou sablonneux.

CRIQUEVILLE a le même sens que Criquebœuf; sur la mer c'est le village de la crique, à l'intérieur des terres c'est le village du lieu pierreux.

CRIQUETOT, même sens que Criqueville et Criquebeuf.

CROCY, CROISY } *crocium*, marais.

CROISSET, petit marais.

CROISSAINVILLE, *crociana-villa*, village marécageux.

CROISILLES, petits marais, *crosilla*.

CROCIATONUM, *crociae-tun*, coteau sur le marais (Saint-Côme-du-Mont.

CROIXMARE, marais du marais ou grand marais, *cro-mariscus* ou *cro-mar*.

CROIXDAL, marais de la vallée.

CROSSY, *crocium*, marais.

CROPUS, *cro-pugium*, coteau sur le marais.

CROQUEVICK, *cring-vick*, baie-baie.

CROTHE, CROTTE (la), CROUTES (les), CROUPTES } *croft*, enclos.

CROUAY, *cro-ay*, marais de la rivière.

CRUMESNIL, *cro-mesnil* ou *crag mesnil*, mesnil du marais ou du lieu pierreux.

CROULLES, *cro-hulli*, marais de la vallée.

CRULAY, *cro-hull-ay*, marais de la vallée de la rivière.

CUDAL, *cuc-dal*, vallée du mont.

CUI, *cuc*, mont.

CURCY, *curtium*, domaine.

CUISSAY, CUSSET, CUSSY } *cuc-sée*, mont sur la rivière ou le ruisseau.

CUVERVILLE, *coev-villa*, village ombragé.

D

DAIE, *Daye*, *dée*, ou *dé*, ne vient pas de *deus*, mais de *dag*, latinisé *dagus*, dais, pavillon, et qui dans les noms de lieu paraît signifier habitation.

DALOT, diminutif de *dal*, petite vallée.

DANCÉ, *dan-sée*, vallée de la rivière.

DAMMECOURT, DAMNECOURT } *dan*, ou *Dane-curia*, domaine de la vallée, ou domaine des Danois.

DAMMARIE, Dame Marie.

Digitized by Google

DAMNEVILLE } village de la vallée
DANVILLE } ou des Danois.

DAMIGNY, *dan*, ou *damp-mesnium*, habitation de la vallée, ou du lieu humide.

DAMPMESNIL, *damp-mesnil*, mesnil humide ou mouillé.

DAMPIERRE, *damp-petra*, pierre humide.

DAMBLAINVILLE, *dan-blandae-villa*, village de la lande de la vallée.

DANESTAL, aujourd'hui Darnetal, *Danes-stallum*, habitation des Danois.

DANESTANVILLE, *dan-estang-villa*, village de l'étang de la vallée.

DAMPS (les), *damp* signifie mouillé ; cela peut signifier les lieux mouillés — mais nous croyons plutôt que cela signifie les Danois où les vallées.

DANNEVILLE, village des Danois.

DANS (la mare ès), la mare aux Danois.

DANCOURT, domaine de la vallée.

DANNEVAL, val des Danois.

DANVOU, *dan-vand*, rivière de la vallée, ou vallée de la rivière.

DANGY, *dungio*, donjon.

DANGEUL, *dungiolum*, petit donjon.

DAUBEUF, *dun-beuf*, village du coteau.

DEMONVILLE, *dagi-montis-villa*, village de l'habitation du mont.

DESERTINES, lieu désert ou ravagé.

DENESTAINVILLE, comme Danestanville.

DEAUVILLE, pour Doville, *dun-villa*, village de la hauteur.

DERCHIGNY, peut être *rachineium*, petit marais.

DÉTROIT, *districtum*, gorge entre deux collines.

DEUX-EVAILLES, rivière, ainsi nommée de ce qu'elle est formée par la réunion de deux petites *èves*, ou ruisseaux.

DEVILLE, *dagi-villa*, village de l'habitation.

DICK, fossé.

DIEPPE, profond, vallée profonde.

DIEPPEDAL, vallée profonde.

DIGOSVILLE, *di-gords*, entre deux rivières.

DIELETTE (la), rivière, pour la Divelette ou petite Dive.

DIVES, tire son nom de la rivière Dive ou d'Ive.

DOMPIERRE, *Domnus Petrus*, Dom Pierre.

DOMFRONT, *Domnus-Frontius*, Saint Front.

DONNAY, *dun-ay*, côte sur la rivière.

DONGY } *dungio*, donjon.
DONGU }

DORCEAU, diminutif de *dour*, petite rivière.

DONVILLE, *dun-villa*, village du coteau.

DOVILLE, *Odonis-villa*, jadis Escaleclif, *Scale-clift*, rocher en

Digitized by Google

pente, de *scale*, mot dont la signification nous est inconnue.

DOUVILLE, *dour-villa*, village de la rivière.

DOUVRES, *douve*, la rivière.

DOUVE (la), rivière, pour la rivière d'Ouve.

DOUVREUIL, *douvr-ell*, rivière de la rivière, peut-être entre deux rivières.

DOUDEAUVILLE, *dour-dun-villa*, village du coteau sur l'eau.

DOURDAN, vallée de la rivière.

DOUX-MARAIS, *dour-mariscus*, marais de la rivière.

DOZULÉ, *dor-solare*, ferme ou domaine sur la rivière.

DRUCOURT, *ru-curia*, domaine du ruisseau ou de la rivière.

DRUMARE, *ru-mariscus*, marais de la rivière.

DRUBÈC, *ru-bec*, ruisseau du ruisseau.

DRUVAL, *ru-vallis*, val du ruisseau.

DRAGUEVILLE, *Drogonis-villa*, village de Drogon ou Drey.

DROME (la), rivière, *dur-onna*, rivière-rivière.

DU (le), rivière, *dour*, rivière.

DUIT (le), *ductus*, le douet.

DUCLAIR, ville et rivière, *dour clarum*, rivière claire.

DUMAS n. pr. } de *masio*, de la
DUMEZ n. pr. } maison.

DURANVILLE, *duron-villa*, village de la rivière ou du ruisseau.

DURCET, tire son nom d'une petite rivière ; Durcet est un diminutif de *dour*.

DURDENT } *dour-dan*, rivière de
DURDAN } la vallée.

E

EAULNE (l'), rivière, *ay-alnorum*, rivière des aulnes.

ECALLES, *cail*, bois, forêt.

ECAYEUL } *cailliolum*, petit
ECHALOU } bois.

ECLAIRÉE (l'), clairière dans un bois.

ECHAUFFOUR, *calfurnium*, four à chaux.

ECHAUMESNIL, *calcis-mesnil*, mesnil du four à chaux — ou *causs-mesnil*, mesnil de la lande.

ECAUSSEVILLE, *causs-villa*, village de la lande.

ECOQUENÉAUVILLE, *Escoc-nay-auw-villa*, village des prairies du marais d'Escoc, ou plutôt des normands, *Scaldri*, hommes de l'Escaut.

ECORCEY, *crociae*, marais.

ECORCHES, *crociae*, marais.

ECORCHEBEUF, *crociae-bud*, village du marais.

ECOUVES (fort d') *excubiae*, forêt gardée.

ECORCHEVILLE, *crociae-villa*, village du marais.

ECTOT (haie d'), *haiae-tot*, habitation du bois ou de l'enclos.

Digitized by Google

Ecos, *ay-cos*, pierre dure sur la rivière.

Ecrosville, *cro-villa*, village du marais.

Eculleville, *aquilae-villa*, village du ruisseau.

Ecramville, *crennae-villa*, village du marais.

Ecouché, *ay-oschae*, champs de l'eau, ou plaine de la rivière.

Ecretteville, comme Crettéville.

Ellecourt, *ell-curia*, domaine près la rivière.

Elbeuf, jadis *Wuelbeuf*, *wel-bod*, village du marais.

Elletot, *ell-tot*, habitation sur la rivière.

Ellon, *ell-on*, rivière-rivière, ou entre deux rivières; peut-être en diminutif d'*ell*, en ce cas ce serait petite rivière.

Emalleville, *maël-villa*, village du lieu où l'on rendait la justice, ou du domaine.

Emanville, *mansi-villa*, village de l'habitation.

Emondeville, *ey-mond-villa*, village du petit mont, ou plateau sur la rivière.

Emprise, *imprisia*, entreprise ou plutôt *in-prisia*, dans la prise, ou terrain pris sur une forêt.

Englesqueville; il y a plusieurs communes de ce nom. On trouve *Engleberti-villa*, mais est-ce la véritable étymologie? cela paraît douteux.

Envermeu, peut-être *in-vermutula*, motte sur l'eau ou la rivière.

Epaignes } *paganicum*, vil-
Epanney } lage.

Eperrais, *petrariae*, carrières.

Epieds, *podia*, côteaux.

Epouville, *podii-villa*, village du coteau.

Èpreville, *evre-villa*, village de la rivière.

Epronière (l') } *evr-on*, ruisseau-
Epron } ruisseau, peut être entre deux ruisseaux.

Equetot, *gatae-tot*, habitation du passage, ou *hagae-tot*, habitation du hois.

Equiquerville, *equicuiae-villa*, village de la forge où l'on ferrait les chevaux.

Equainville-les-Dames, *ay-kairn-villa-les-damps*, village de la pierre sur l'eau les pierres-humides.

Equeurdreville, *Scaldrorum-villa*, village des hommes de l'Escaut, c'est-à-dire des Normands.

Equilly, *aquilies*, petites eaux.

Equilbec, n. p., *aquilae-bec*, ruisseau de la petite eau.

Eraines, *ranae*, grenouillère.

Ermeneuville, *remenatorum-villa*, village où l'on laboure deux fois la terre avant de l'ensemencer, ce qu'on appelait *remenare*.

Ernemont, peut-être *ranarum-mons*, mont sur le marais, plus probablement mont

Digitized by Google

des cabannes ou habitations des serfs, *ern*.

ERNOUVILLE, *ern-our-villa*, village sur l'eau habité par des serfs, ou bien *guern-ou-villa*, village des aulnes sur la rivière.

EROUDEVILLE, *Haroldi-villa*, village de Harold.

ESGLANDES, *aquae-landae*, terres de l'eau ou sur l'eau.

ESCOT, *Scaldri*, hommes de l'Escaut, normands.

ESCOVILLE, *Scaldrorum-villa*, village de normands.

ESCARDONVILLE, pour Cardonville, village de la terre féconde en chardons.

ESCURE, *scurra*, écurie.

ESLETTES, pour les Lettes, comme de Les Pas on a fait Espas ; *lettes*, petites vallées.

ESPINS, les pins.

ESQUAY, *cayae*, habitations, *scati*, échecs, lieu où l'on jouait; plus probablement *es-kaib*, les passages.

ESSARTS (les) } *exsarta*, *exsar-*
ESSARTIERS (les) } *taria*, lieux défrichés.

ESSAY, pour Lessay, *latus-ay*, près de l'eau.

ESSO, *esso*, *essonium*, excuse ; fief exempté du service militaire pour de justes motifs.

ESTRÉE (l'), à l'embouchure d'une rivière, *estra*, estuaire, embouchure ; ailleurs, *estrata*, chemin chaussé ou empierré.

ESTAINMARE, *stagni-mariscus*, marais de l'étang ou étang du marais.

ESTELAND, pour Estreland, terre de l'embouchure.

ESTEVILLE, à l'intérieur des terres, *astrae-villa*, village de l'habitation.

ESTRY, *astra*, habitation.

ESY, *ay-y*, eau-eau, peut-être entre deux rivières ou ruisseaux.

ETALONDE, *stalla-lond*, habitation de la terre cultivée.

ETALLEVILLE, *stallae-villa*, village de l'habitation.

ETAMPUY, *stagni-podium*, coteau de l'étang, ou *estatoc-podium*, coteau de l'auberge.

ETANCLIN (mont), *stagni-klint*, coteau en pente sur l'étang.

ETIOLES, *attegiolae*, petits villages.

ETIENVILLE, *Stephani-villa*, village d'Etienne, n. pr., étymologie douteuse ; pourrait être pour Etieu-ville, *attegiae-villa*, village du village.

ETOUBLON, *stipulae*, étoubles, pailles légères que le van rejette. Si telle est l'étymologie, Etoublon signifierait une terre qui produit plus de paille que de grain ; mais cela nous paraît douteux.

ETOUVY, l'ancien *Ituvium*, peut-être *ey-topha*, tuffe ou pierre molle sur l'eau.

ETOQUET, *estatoc*, auberge.

ETOUPEFOUR, *stupa-furni*, four fermé.

ETRAN, *estran*, estuaire.

ETREHAN, dans l'intérieur des

Digitized by Google

terres, *astrae-ham*, village de l'habitation.

ETRETAT, *estrae-tal*, vallée de l'estuaire.

ETREVILLE, à l'intérieur des terres, *astrae-villa*, village de l'habitation.

ETREPAGNY, *astrae-paganicum*, village de l'habitation.

ETURQUERAIE, de *turcs*, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

EU, jadis *Eauv*, *ey-auv*, prairies de la rivière, ou simplement *ou*, rivière.

EURE (l'), *our*, la rivière.

EURVILLE, *our-villa*, village de la rivière.

EVRECY, *evre-sée*, rivière-rivière ; entre deux cours d'eau.

EVREUX, EVRECIN (pays d'Evreux), EBUROVICES (habit. de l'Evrecin) { *evres*, rivières, pays des *évres* ou rivières, habitants des bords des rivières.

EXMES, ancienne ville des Oxymiens, *Oxymen*, ou des beaux hommes ; *oxy* signifie beau.

F

FALLENCOURT, *fells* ou *fellencuria*, domaine du rocher ou des rochers.

FAVERIE (la), FAVRAIS (la), FAVEROLLES, FAVRIL (le), FAVRIS (les), { tous ces noms ont une origine commune et se trouvent en beaucoup de contrées. Que signifient-ils ? nous l'ignorons. Ils peuvent venir : 1° de *favus*, rayon de miel ; en ce cas ce seraient des lieux où l'on cultive les abeilles ; cette étymologie n'est pas inadmissible. 2° de *faba*, *fabaria*, fèves, lieux où l'on cultivait les fèves ; 3° de *faber*, artisan, forgeron, charpentier, armurier ; il est possible que quelques-uns de ces noms tirent de là leur origine. Mais aucune de ces interprétations ne nous paraît bien sûre.

FAYEL, FAYOUX { *fagiolum*, foutelaie.

FALAISE, *fells*, rochers.

FAMILY, *familia*, habitation de serfs.

FATOUVILLE, *fatuorum villa*, village de fous ou sots, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

FAUGUERNON, *fald-warn*, village du garde.

FAUVILLE, *fald-villa*, village du village.

FECAMP, *fish-canna* ou *fish-camb*, marais ou vallée du poisson.

FEL, *fagiolum*, foutelaie.

FEINS, *fines*, limites, aux limites de l'Evrecin.

FÈRE (la), *faran*, le passage.

FERMANVILLE, *farae-mansi-villa*, village de l'habitation du passage.

FERTÉ (la), *firmitas*, la forteresse.

Digitized by Google

FERVACHES } *ver-v-aquae*, eaux de
FERVAQUES } la rivière ou des rivières.

FEST (la chapelle du), de *fago* ou de *fuste*, des hêtres ou de la foutelaie.

FEUGÈRES, fougères.

FEUILLIE (la), *foliata*, lieu ombragé.

FICFLEUR, *fish-fiord*, baie du poisson.

FIÈRE (la), *fara*, le passage.

FIERVILLE, *ferae villa*, village du passage.

FLAQUAIRE (la), *flacteria*, lieu marécageux.

FLOQUES, *flacones*, flaques d'eau, lieu mouillé, boueux.

FLERS, *flacteria*, flaques d'eau, lieu humide, d'où l'eau s'écoule difficilement.

FLEURY } *flacterium*, même sens
FLURIÈRE } que Flers.

FLAMMANVILLE, village de flamands.

FLIPÉE } *flip*, breuvage chaud,
FLIPON } auberges.

FLOTTEMANVILLE, *flott-man-villa*, village des hommes de la flotte, c'est-à-dire des pirates normands.

FORMERIE } de *formae*, canaux
FORMIGNY } artificiels pour l'écoulement des eaux.

FOLLIGNY, de *follis*, jeu de choule.

FOLLETIÈRE (la), *follis*, jeu de choule.

FOLLEMPRISE, *follis-in-prisia*, jeu de choule dans la prise (défrichement).

FOLVAL, *foliata vallis*, val ombragé ; ou plutôt *follis val*, vallée du jeu de choule.

FONTAINE-LA-LOUVET, fontaine de la petite rivière *(ouvet)*.

FONTAINE-DUN, fontaine du coteau.

FONTENAILLES, petites fontaines.

FONTENERMONT *fons-Heremundi*, fontaine de Hermon ; peut être plutôt *fons-ner-mont*, fontaine du ruisseau du mont ; le lieu est assez élevé.

FOSSE-LÈVRETTE (la), la fosse ou vallée de l'*evrette*, petit cours d'eau.

FOUGUEUSE-MARE, *fagosum-mare* ou *mariscus*, mare ou marais entouré de hêtres.

FOUCARVILLE, *focariae-villa*, village du village (lieu où il y a des feux) ; ou moins probablement village de Foucard. Peut-être comme le suivant.

FOUCART, *fagi-kaer*, village de la foutelaie.

FOUCARMONT, mont de Foucart, ou bien mont du village de la foutelaie.

FOULBEC, *fagioli-bec*, foutelaie du ruisseau.

FOULOGNES, *fagiolum-ogne*, foutelaie du ruisseau.

FOULVILLE, *fagiolae*, ou *follis-villa*, village de la foutelaie ou du jeu de choule.

FOUPENDANT, hêtre penché.

Digitized by Google

FOUREL, *fodrarius*, habitation d'un fourrier.

FOURCHES, chemins qui se bifurquent, ou bien fief dont le tenant avait le droit d'élever une potence, *furcia*.

FOURNEAUX, *furnus*, four banal.

FOURNEVILLE, village du four banal.

FOURNIER, n. pr., *fornearius*, qui a la garde du four banal.

FROMENTEL, FROMENTIÈRES, FROMENTIN } lieux où l'on cultive le blé, *frumentum*.

FREAUVILLE, *frisc-aw-villa* ou *friae-aww-villa*, village du défrichement sur des prairies, ou village des prairies de la petite rivière.

FRESQUIENNE, *frescinum*, défrichement.

FRANCHEVILLE, village de francs, ou plutôt *franchisiae-villa*, village du tennement libre.

FRANQUETOT, *franck-tot*, habitation de francs.

FRESNAY-LE-LONG, *Fresnay-l'ogne*, ou Fresnay-la-rivière.

FRESNAY-LA-MÈRE, *frescinum-mariscus*, le défrichement et le marais.

FRENOUVILLE, *friscini-our-villv*, village du défrichement sur l'eau.

FREULLEVILLE, *fresculi-villa*, village du petit défrichement.

FRÊNEUSE (la), probablement *fraxinosa*, de *fraxinus*, frêne.

FRESLES, *frescula*, petits défrichements.

FRESVILLE, *frisca* ou *frescavilla*, village défriché ou village frais, ombragé.

FRETIGNY, *frisk-tun*, coteau défriché.

FRIARDEL, *friaria-ell*, rivière où il y a des petits poissons, *fria*.

FRY, *frisck*, défrichement.

FROBERTVILLE, *fraust-berg-villa*, village du bourg du lieu désert.

FULTOT, *fagiolae-tot* ou *follis-tot*, habitation de la petite foutelaie, ou du lieu où l'on jouait à la choulle.

FUMICHON, de *fimus*, boue, lieu boueux.

FURVILLE, *furum-villa*, village de voleurs, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

G

GABLEVERT (le), probablement *caill-verg*, bois d'aulnes.

GACÉ, *gascatum*, lieu défriché.

GAILLARDE (la), lieu élevé ou fortifié, peut-être comme le suivant.

GAILLARDES (les), *gaialis*, lieu de jeu.

GAILLARBOIS, *gaialis-boscus*, bois du lieu de jeu.

GAILLEFONTAINE, *cail-fontaine*, fontaine du bois.

Digitized by Google

GAILLON, *cail-on*, bois de la rivière. Peut-être de *galiones*, barques sur lesquels les Normands remontaient les rivières. En ce cas, Gaillon serait un établissement de Normands.

GALARDIÈRE (la), de *gaialis*, lieu de jeu.

GAMACHES, *gast-marsh*, défrichement du marais, ou *gata-marsh*, passage du marais.

GALLEVILLE, *gaialis villa*, village où l'on jouait.

GARANCIÈRES, *warrantia*, terre donnée en garantie.

GARNETOT, *warn-tot*, habitation du garde.

GARZEVILLE, *jarriae-villa*, village de la lande inculte.

GATTEVILLE, *gatae* ou *wasti villa*, village du passage ou du lieu désert.

GARAMBOUVILLE, *varennaebod villa*, village de la garenne.

GAUDELAIN, *goldiuum*, petit bois.

GAUDECOURT, *goldae-curia*, domaine du bois.

GAUVILLE, *gold-villa*, village du bois.

GASNY, *wastum-nay*, défrichement du marais, ou plutôt *gata-nay*, passage du marais.

GAVRON (le) } *gavre*, cours d'eau
GAVRUS } resserré et encaissé entre deux côtes rapprochées.

GEFFOSSES } *vadi-fossa* ou *fossae*,
GEUFFOSSES } chemin ou chemins du gué. On appelait gués non seulement les passages des rivières mais encore les havres ou baies qu'on pouvait traverser à mer basse.

GENESTAY, de genets, genêtais.

GENEVRAIS (la), tire son nom du génévrier.

GENNEVILLE, *gennae-villa*, village du lieu élevé. *Gen* qui signifie embouchure, signifie aussi hauteur.

GEREFLEUR (le), ancien nom nom de la rivière de Portbail, *ger-fiord*, rivière qui se jette dans le *fiord* ou baie.

GERPONVILLE, *ger-pontis-villa*, village du pont de la rivière.

GERVILLE, sur le Grattechef, *ger-villa*, village sur la rivière.

GIÉVILLE, *ger-villa*, village de la rivière.

GINAY, *giscellus-nay*, pêcherie du marais.

GISORS } *giscellus-or*, ou *ay*, pêche-
GISAY } rie de la rivière, ou *gista-or*, levée d'eau de la rivière. — Gisay, *gista-ay*.

GLACERIE (la), tire son nom de l'ancienne verrerie transférée à Saint-Gobain.

GLANVILLE, *glen-villa*, village de la vallée.

GLANFEUIL, *glen foliata*, vallée ombragée.

GLAYE, *clabata*, vallée, ou *gliseria*, terre glaise.

GLICOURT, *glisis-curia*, domaine de la terre glaise ou boueuse.

GLISOLES, *ecclesiolae*, petites églises.

Digitized by Google

GLOIRE (la), rivière, *liger*, la rivière.

GLOS, *croft*, clos, enclos.

GODEFROIDERIE (la), habitation de Godefroy.

GODISSON, diminutif de gault, petit bois.

GODERVILLE, *gildariorum-villa*, village de compagnons ou sociétaires soumis à un impôt commun.

GOLLEVILLE, *gord-villa*, village de la rivière.

GOMMERVILLE, village de Gomer, n. p., franc.

GORON, *gord-on*, pêcherie de la rivière.

GONNEVILLE, *agaun-villa*, village des pierres aigües.

GONFREVILLE, *gurgitum-villa*, village des pêcheries ou des marais où l'on s'enfonce.

GOUFFERN (forêt de), *gold-fern*, bois de la fougère ou plein de fougères; peut-être *gold farni*, bois de frênes ou de hêtres.

GOUFRIÈRE (la), *gurges* ou *gord friae*, rivière ou pêcherie où il y a de petits poissons.

GOULT (lande de), lande du bois, *gold*.

GOUBERVILLE, GOURBESVILLE } *gour-berg-villa*, village, du village sur la rivière.

GOULAFRIÈRE (la), *hullus friscarius*, vallée défrichée, ou bien *hullus friae*, la vallée de la rivière aux petits poissons.

GOURAY, GOURY } *gour*, rivière, pêcherie même dans la mer.

GOULET, commune, diminutif de *hullus*, petite vallée.

GOURNAY, *gour-nay*, marais de la rivière.

GOURNAY, GOURNEL } n. pr., habitant du marais de la rivière.

GOUVETS, *gour-vadum*, gué de la rivière.

GOUVIX, *gour-vicus*, village de la rivière.

GOUPILLÈRES (les), les renardières ou habitations de renards, *vulpeculae*, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

GOUVILLE, *gour-villa*, village de la rivière.

GOUY (sur la Seine), *gour*, la rivière.

GOUSSEMESNIL, *gouss-mesnil*, mesnil des chiens ou du chenil.

GRANDCHAIN, grand-*casineium*, grand domaine.

GRANGUES, granges.

GRAIMBOUVILLE, *grenn-bod-villa*, village du village du marais, ou *boe-villa*, de la boue du marais.

GRAIS (le), GRAYE } grée, terre sableuse.

GRAIMBEAUCAIRE, *gren-boscaria*, bois sur le marais.

GRAVAL, GRAVILLE, GRASVILLE } *crag-vallis* ou *villa*, village ou vallée de la terre sableuse et pierreuse.

GRAINS (les), *crenn*, les marais.

GRAND-COURONNE (forêt de), dans un holme de la Seine, *grenn-curia-onne* ou *holmi*, ou *grandis curia-onne* ou *holmi*,

Digitized by Google

marais du domaine de la rivière ou du holme, ou bien grand domaine du holme, ou sur la rivière.

GRAVERON, *graw-on*, terre sableuse et pierreuse sur l'eau.

GRAVENCHON, paraît signifier l'habitation d'un gravanger.

GRAVIGNY, *graw-venna*, colline sableuse et pierreuse.

GRAUVAL, val de la terre pierreuse et sableuse.

GRATTECHEF (le), rivière, *grad-chef*, ainsi appelée de ce qu'elle se jette au fond de la baie de Saint-Germain-sur-Ay, le mot *gradus* s'applique aux baies que l'on peut traverser à mer basse.

GRAIGNES, *grennae*, marais.

GRENTHEVILLE, village du garde.

GRESTAIN, *grès-tun*, colline sableuse.

GRENY, *gren-ay*, marais de la rivière, ou rivière du marais.

GRÈGES, *greges*, bergerie.

GRÉMONVILLE, *grée-montis-villa*, village du mont sableux.

GRIMBOSQ, *grenn-bosc*, bois du marais.

GRIMOUVILLE, *Grimoaldi-villa*, village de Grimoult, n. p.

GRISE (la), *rigus* ou *reiss*, rivière.

GROSBOIS, *cro-bosc*, bois du marais.

GROSEILLES, GROSEILLERS (les) *crosilla*, petits marais.

GROSLAY, *cro-l-ay*, marais de la rivière.

GROSSOEUVRE, *cro-operaii*, serfs du marais.

GROSMESNIL, mesnil du marais.

GROUVILLE, *gour-villa*, ou *graw-villa*, village de la rivière, ou de la terre sableuse.

GRUCHY, *grossum*, terre tenue par un serf non attaché à la glebe, ou par un homme libre.

GRUGNY, *grun*, marais.

GRUES, habitation d'un gruyer.

GRUMESNIL, *grun-mesnil*, mesnil du marais, ou habitation d'un gruyer.

GUÉHEBERT, gué de Hébert.

GUESLET, *vadum-let*, gué de la vallée.

GUÉPREY, GUÉPREZ *vadum-prati*, gué du pré, ou *vêpres*, buissons.

GUETTEVILLE, *gatae-villa*, village du passage.

GUERBAVILLE, *werbae-villa*, village du village.

GUERNY, *ger-ny*, ou *vergny*, marais de la rivière ou marais des aulnes.

GUERVILLE, *ger-villa*, village de la rivière.

GUERETS, GUEURRES *varrecta*, défrichements.

GUISENIERS, *vicoenarii*, petits villages.

GUISLAIN (le), GUYARDIÈRE (la) *gelo*, *guilo*, pot, cruche, village des cruches, sobriquet

Digitized by Google

donné aux serfs par les seigneurs.

GUIBRAY, *vadi-bray*, mont du gué.

GUILBERTVILLE, village de Guilbert, ou peut-être *vadi-berg-villa*, village de la colline sur le gué.

H

HABLOVILLE, *abladiorum-villa*, village des paillers.

HABIT (le l'), l'habitation.

HACQUEVILLE, *hague* ou *hog-villa*, village de la haie ou de la hauteur.

HALLOUZE, *hallus*, habitation, halliers.

HALEINE, même sens que ci-dessus.

HAINEVILLE, *hen-villa*, vieux village, *haginae-villa*, village de la petite haie, ou *gen-villa*, village de la hauteur.

HAMBYE, *ham-bye*, village de l'habitation.

HAMARS, *ham-ars*, hameau de la rivière.

HANOUARD (le), *ham-noard*, hameau du marais.

HARANGÈRE (la), *hara-angeri*, écurie de l'écuyer.

HARCOURT, *hart-curia*, domaine de la colline.

HARDINVAST, *hart-tun-wastum*, défrichement du coteau.

HAREL, *hayrelium*, domaine, on *ara-el*, ferme sur l'eau.

HARFLEUR, *hart-fiord*, fiord ou baie d'accès difficile.

HAUSSEZ, *also*, terrain bas.

HAUTMOITIERS, *alta-monasteria*, monastères ou églises en lieu élevé.

HAUTES-NOES, hauts marais.

HAUTEVILLE, *alta-villa*, village élevé.

HAUTOT, habitation élevée peut-être, mais plus probablement pour *ottot*, habitation de Saxons, *ot* ou *ost*.

HAUTERIVE, rive élevée.

HAYE-PESNEL (la), *haga*, place fortifiée, c'est-à-dire entourée d'une palissade, *Paganelli* ; les Paynel en ont été longtemps possesseurs.

HAYE-DU-PUITS, *haya-podii*, la haye ou place fortifiée du coteau.

HEAUVILLE, *ay-cuv-villa*, village des prés de la rivière.

HÉBÉCOURT, *hubae-curia*, domaine de la *hobe*, portion de terre avec habitation, occupée par un serf appelée hobereau.

HÉBÉCREVON, *hubae-crav-on*, hobes du terrain pierreux et sableux sur la rivière. Le Herhert-Chevron, du livre noir de Coutances, n'a jamais existé ; c'est un nom imaginaire pour expliquer Hébécrevon.

HELEINE, diminutif d'*ell*, rivière.

Digitized by Google

HELVILLE, *ell-villa*, village de la rivière.

HEMEVEZ, *ham-ay-vadi*, hameau de l'eau du gué.

HECMANVILLE, *hagae-mansi-villa*, village de l'habitation de la maison.

HECTOMARE, *otto-mare*, marais de l'habitation des Saxons.

HENNEVILLE, *hen-villa*, vieux village ? *haginae-villa*, village de la petite haie ? *genne-ville*, village de la hauteur ?

HENOUVILLE, *gen-ou-villa*, village de la hauteur sur l'eau.

HENNEQUEVILLE, *henkin-villa*, village de brigands ou de pendards ; ce sobriquet fut sans doute appliqué aux Normands qui s'établirent assez promptement en ce lieu situé sur le bord de la mer.

HERANGUERVILLE, *harae-angeri-villa*, village de l'écurie de l'écuyer.

HERBIGNY, *herbineium*, lieu fécond en herbe.

HERBRETOT, *herbae* ou *Herbert-tot*, habitation des prairies, ou de Herbert.

HERICOURT, *heri-curia*, domaine d'un homme de guerre ou d'un franc.

HERMANVILLE, *her-man-villa*, même sens, mieux marqué que dans le nom précédent.

HERMIVAL, val des ermites.

HERMITIÈRE (l'), habitation d'ermites.

HÉROUVILLE, *Haroldi-villa*, village de Harold.

HESLOUP, même sens que Hallouze.

HERQUEVILLE, *berg-villa*, village de la hauteur.

HÈZES (les), *hayae*, les habitations.

HEU (le), *hog*, la hauteur.

HEUBECOURT, *hubae-curia*, domaine occupé par des hobereaux.

HEUDEBOUVILLE, *heod-bod-villa*, village du village du village.

HUDIMESNIL, *heod-mesnillum*, mesnil de la maison.

HEUDREVILLE, *heod-rigi-villa*, village du ruisseau de l'habitation, ou village du ruisseau.

HEUGUE (la) } hauteur sur
HEUGON (le) } l'eau.

HEUGUEVILLE, village de la hogue.

HEURE (l'), à l'embouchure de la Seine, *ora*, rivage.

HEURTEAUVILLE, *hurt-aw-villa*, village des prés du bois, ou peut-être de Heurteaux, nom propre.

HEURTEVENT, *hurstum-vand*, bois sur la rivière.

HIESVILLE, *ey-villa*, village du ruisseau.

HOCTEVILLE, pour *ottteville*, village de Saxons.

HOCQUIGNY, *hocquineium*, petite hogue.

HODENJEN, *heod-denjen*, habitation du lieu sauvage.

HODENGEN-BOSQ, bois de l'habitation du lieu sauvage.

Digitized by Google

HODENGENBER, bourg de l'habitation du lieu sauvage.

HOLLANDE, *holl-land*, terre de la vallée.

HOMMES (bois des), bois des holmes.

HOMMET (le), le holme.

HOMMÉEL, le holme de la rivière.

HONLFEUR, *holmi-fiord*, la baie du holme.

HOTTOT, *ot-tot*, habitation saxonne.

HOU (le), le holme.

HOUBLONNIÈRE (la), lieu où l'on cultive le houblon.

HOUVILLE, *heod-our-villa*, village de l'habitation sur l'eau.

HOUDTOT, *heod-tot*, maison de la maison.

HOULBEC, *hulli-bec*, ruisseau de la vallée.

HOULGATTE, *hulli-gata*, entrée de la vallée.

HOULLES (les), les vallées.

HOULLAND, terre de la vallée.

HOUQUETOT, *hogue-tot*, habitation de la hauteur.

HOUDRICOURT, *heod-rigi-curia*, domaine de l'habitation du ruisseau.

HOUESVILLE, *aucarum-villa*, village où l'on élève des oues ou des oies, — peut venir et vient plus probablement de *holmorum-villa*, village des hous ou holmes.

HOUPPEVILLE, *hupae-villa*, village où l'on cultive le houblon *(hupa)*.

HOUTTEVILLE, *heod-villa*, village de l'habitation.

HUBERVILLE, *hubariorum-villa*, village de hobereaux.

HUEST, *huestum*, terre en litige.

HUGLEVILLE, *hougue-villa*, village de la hauteur.

HUMIÈRE (la), *hulmaria*, terre de holmes.

HUPPAIN, *hupa*, houblonnière.

HYBOUVILLE, *y-bod-villa*, village du village sur l'eau.

I

ICÉ } *is-ay*, eau de la rivière, ou
IRAY } entre deux ruisseaux.

IFFS, *ives*, eaux.

IGÉ, *ig*, eau.

ILLEVILLE, *ill-villa*, village de la rivière.

IMBLEVILLE, *imbladata-villa*, village où l'on cultive le blé.

IMBRASVILLE, *imbrata-villa*, village mouillé.

INOVILLE, *y-noe-villa*, village du marais de la rivière.

IVILLE, *y-villa*, village de la rivière.

INGOUVILLE, *in-jugo-villa*, village sur la crête du coteau.

INGRANDES, *ingre-and*, coteau sur la rivière.

IVRY, *ive-rigi*, eau de la rivière.

Digitized by Google

ISNEAUVILLE, *is-neau-villa*, village du marais de la rivière.

IRREVILLE, *err-villa*, village de la rivière.

J

JANVILLE, village du *jan* ou ajonc.

JOBOURG, *jugi-burg*, bourg ou village du sommet de la côte.

JOGANVILLE, *Johannis-villa*, village de Jean, n. pr.

JONQUERETS (les), lieux où croit le jonc.

JORT, *cohors*, domaine.

JOUÉ, JOUG, JOUY } *jugum*, chaîne de coteaux, sommet.

JUMIÈGES, traduit par *Gemetiae*, qui n'a pas de sens; *hulmiaige*, eaux ou marais du holme; Jumièges est en effet dans les marais d'un holme de la Seine.

JURQUES, probablement *burgh*, hauteur ou bourg.

JUAYE, *hubae*, habitations de hoberaux.

JUVIGNY, *jugum-vennae*, sommet de la colline.

JUIGNETTES, *juvignettes*, diminutif de Juvigny, sommet de petits coteaux.

JOUVIAUX, *juviaux*, autre diminutif de Juvigny, *jugum-vinnolae*.

JUIGNÉ, abbréviation de Juvigny.

K

KAIRON, *ker-on*, village sur la rivière.

KAINÇU, *kairn-cuc*, pierre druidique du mont.

L

LACRIÈRE pour l'Acrière, de *acra*, mesure agraire.

LAIGLE pour l'Aigle, *aqualis*, la rivière.

LALLIER, *hallus*, le hallier ou l'habitation.

LALLEU, *allodium*, l'alleu.

LACELLE (la), peut-être *lasca*, donation. — Plus probablement de *lassi*, serfs, terre de serfs.

LAMBERVILLE, village de Lambert, n. p.

LAMBONNE pour l'Ambonne, voir Ambonne.

LAMMERVILLE, *lamariae-villa*, village de la vallée ou quelquefois de la plaine.

LANCHAL, *land-cail*, terre ou lande du bois.

LANDEMER, lande sur mer.

LANDE D'AIROU (la), la lande de la rivière.

LANDE DE VARDES, lande du garde.

Digitized by Google

LANDE VAUMONT, lande du val du mont, ou de Vaumont, n. pr.

LANGRONNE } *land gron* ou *grun*,
LANGRUNNE } terre du marais ou sur le marais.

LANDIGOU, *landis-gour*, lande du ruisseau ou de la rivière.

LANDIN (le), petite lande.

LANDIVY, *landae vicus*, village de la lande.

LARCHAMP, *ar-campus*, le champ sur la rivière, ou *ar-camb*, vallée de la rivière.

LARRÉ, *ar-ay*, rivière-rivière ou entre deux rivières.

LARY } *aridum*, lieu aride.
LARIS }

LASSAY }
LASSY } habitations de serfs, *lassi*.
LASSON }

LAUTHEUIL, *attegiolum*, le petit village.

LECAUDE, *ly-causs*, la lande.

LENAULT, le *noe*, le marais.

LERY, *aridum*, lieu aride.

LESCURE, *scura*, l'écurie.

LESMEVAL, *lamae vallis*, val du rocher, ou de la sorcière.

LESSART, *exartum*, le lieu défriché.

LÉTANVILLE, *stagni* ou *estatoc-villa*, village de l'étang ou de l'auberge.

LETTEGUIVES, *ly-attegiae-ive*, eau du village, ou village sur l'eau.

LETTIERS (les), *lette*, petite vallée; habitants des petites vallées.

LISIEUX, *Lexovium*, *ligs-auv*, prairies des rivières.

Lexovienses, habitants des prairies, des rivières.

LIEUVAIN, pays de Lisieux, *lig-auv*, prairie des rivières.

LHABIT (le), l'habitation.

LHOSME, le holme.

LIEURAY, *ur-ay*, rivière-rivière, probablement entre deux cours d'eau.

LIEUSAINT, *locus sanctus*, ancienne chrétienté.

LILLEAU, *insulettum*. On appelait île, dans l'intérieur des terres, des habitations environnées d'eau, et souvent des maisons isolees.

LILLEBONNE, *Jauliobon*, *insulae* ou *Julii-bonn*, fontaine de l'île ou de Jules.

LILLETOT, *insulae tot*, habitation du lieu isolé.

LILLOIS } *insulae*, lieux isolés.
LILLY }

LIGNÈRES, *lignaria*, lieu où l'on entasse le bois, ou bois.

LIGNEROLLES, petits bois.

LIGNON, *lignum*, bois.

LIMBEUF, *limi-bœuf*, village du lieu boueux ou du marais.

LIMETZ, *limi-metz*, mès ou habitation du lieu boueux.

LIMONDEL, lieu boueux, sur la rivière.

LINDEBŒUF, *landae-bœuf*, village de la lande, ou *limi-bœuf*, village du marais.

LINTOT, *limi-tot*, habitation du lieu boueux.

Digitized by Google

LINGÈVRE, *ling-èvre*, eau-eau, entre deux eaux.

LION, n. p., Leo, Léon.

LION SUR MER, *ly-hon* ou *holm*, le holme sur mer.

LISORE / LISORS : *ly-sorde*, la sorde ou rivière qui sort de sa source.

LISON, *ly-ison*, la rivière.

LITHAIRE, *ly-thar*, la rivière.

LIVET / LIVAY : *ly-ive*, l'eau ou le ruisseau.

LIVAYE, pour l'ivet ou pour ly-voie, la voie.

LIVAROT, *ly ive-raus*, le marais de la rivière, ou *ly-ivarot*, la petite jonchais.

LOISAIL / LOISE / LOISEUIL : d'*auchae*, oies, poulailleries, ou d'*eys*, *eyse*, *oise*, rivière.

LONDE (la), *lond*, terre partagée et cultivée.

LONDINIÈRES, *ly-on-dun*, le coteau sur l'eau.

LOIGNY, *ly-ogne*, la rivière.

LONGEUIL, *ly-ogne-ell*, la rivière-rivière, probablement entre deux cours d'eau.

LONGMESNIL, *l'ogne-mesnil*, le mesnil de la rivière.

LONGUES, *ly-ogne*, la rivière ou les rivières.

LONLAY, *ly-ongne-lée*, pierre de la rivière, ou *ly-ogne-ly-ay*, la rivière-la rivière, probablement entre deux rivières.

LONQUELUN, *logne-lond*, la terre de la rivière.

LONGRAIE, *ly-ogne-riga*, la terre labourée sur la rivière.

LONGUY, *l'ogne*, la rivière.

LONGRIES / LONGRY / LONGUERY : *ly-ogne-ri*, la rivière-ruisseau, probablement entre deux cours d'eau.

LONGUERUE, *l'ogne-rue*, le village de la rivière.

LONRAY / LONROY : *ly-ogne-riga*, terre cultivée sur l'eau, ou *ly-ogne-rigus*, la rivière-le ruisseau.

LONGUENOE / LONGUENÉE : *l'ogne-nay*, eau du marais.

LONGUEVES (la), rivière, *ly-ogne-eve*, l'eau-eau, réunion d'eaux.

LONGUEVAL, *ly-ogne-val*, l'eau de la vallée.

LONGUETUN, *l'ogn-tun*, le coteau sur l'eau.

LONGPAON pour Longbaon, *l'ogne-boden*, habitations sur la rivière.

LONGVILLERS / LONGVILLIERS : *ly-ogne-villare*, village de la rivière.

LONGTHUIT, *ly-ogne-thuit* (*theodisticum*, habitation teutonne); l'habitation près de l'eau.

LONGTOT, *ogne-tot*, habitation près de l'eau.

LORAILLE, *orilla*, la petite rivière.

LORE / LORY : *ly-or*, le ruisseau ou la rivière.

LORANGERIE, *or-augia*, village des prairies de la rivière.

LORLEAU, pour l'Orleau, diminutif *d'or*, petit ruisseau.

LOREY (le) / LORET (le) / LOREUR (le) / LOROUX (le) : *oratorium*, oratoire, l'article est redoublé.

Digitized by Google

Losque (les champs de), *oscha*, champs. Les champs de l'osque, les champs des champs.

Loucelles, *lucelli*, petits bois.

Loucé, Lougé } *lucus*, bois.

Loudière, *lodiae*, village des habitations.

Louvre (le), Louvière (la), Louviers, Louvières } *ouv-aria*, l'ouve ou la rivière, terre de la rivière.

Louvagny, Louvigny, Louvigney, Lovagny } *ouv-vinna*, coteau sur l'eau. Quelques fois pêcheries de la rivière, *ouv-nay*, marais de la rivière.

Louvellières (les), *uvellae*, diminutif d'ouve, les petites eaux.

Louvetot, *ouve-tot*, habitation de la rivière.

Louversey, *ouv-ver-sey*, rivière-rivière-rivière, ou trois rivières.

Louvet, *l'ouvet*, petite rivière.

Louye, *ly-oue*, la rivière.

Loson (le), rivière, *l'oson*, diminutif d'*on*, petite rivière.

Luc, Lucé } *lucus*, bois.

Luneray, *linarium*, lieu où l'on cultive le lin.

Lusigneul, *lucinolum*, petit bois.

Luthumière (la), située au confluent de deux rivières, *lud* (pour *palus*), *hulmaria*, holme du marais ou marais du holme.

Lyre, l'*ure*, la rivière. Il y a la Neuve-Lyre et la Vieille-Lyre; neuve et vieille peuvent signifier nouvelle et ancienne; ces mots peuvent venir aussi de *nov-lyre* et *wel-lyre*, et dans un cas comme dans l'autre, ce serait la lyre des marais ou la rivière des marais.

M

Macé, pour Marcé, *marsh*, marais.

Mage (le), *magus*, habitation.

Magneville, *magi* ou *mansi-villa*, village de l'habitation.

Magny, Maignères } *mesnadium*, *mesnagia*, maisons.

Maillé, *maël*, lieu où se rendait la justice.

Maderie (la), *madidaria*, lieu humide, marais.

Madriacensis pagus, entre l'Eure et la Seine, le pays de Madrie, jadis ainsi appelé de *madidarius*, pays humide, marécageux, à cause des marais qu'il renferme.

Mailleville, *maël-villa*, village du lieu où se rendait la justice.

Mailloc, *maël-locus*, lieu du siège de la justice.

Maisets, Maisy } *masia*, maisons.

Mainneville, *maisnadi-villa*, village de l'habitation.

Digitized by Google

MALOUY, probablement *mala-ou*, mauvaise eau, ou mauvais emplacement, *malum locale*.

MALAUNAY, mauvais aulnay.

MALÉTABLE, *malum-stallum*, mauvaise habitation, *malum-stabulum*, mauvaise étable.

MALE, *maël*, lieu où l'on rendait la justice, ou domaine.

MALHERBE, mauvaise herbe.

MALTOT, *mael-tot*, habitation du lieu où se rendait la justice, ou *mala-tolta*, possession enlevée injustement.

MANGON, n. pr., *mango*, séducteur.

MANDRES, *mandrae*, monastères.

MANDEVILLE, MANDREVILLE { *mandrae-villa*, village du monastère ou de l'église.

MANEHOUVILLE, *mansi-heod* ou *holmi-villa*, village de l'habitation de la maison ou du holme.

MANÉGLISE, *mansi* ou *maisnadi-ecclesia*, église de l'habitation.

MANERBE, *mala-herba*, mauvaise herbe.

MANNEVAL, *mesnadi-val*, val de l'habitation.

MANNEVLLE, village de l'habitation.

MANTILLY, *mansi-deil*, *mansus* de la terre partagée.

MANESQUEVILLE, *mesnagii-villa*, village de l'habitation.

MARBEUF, *mar-beuf*, ou plutôt *marisci-beuf*, grand village ou plutôt village du marais.

MARANDÉ, *maranda*, collation, lieu où l'on allait faire la collation.

MARCAMBYE, *marisci-camb-bye*, habitation de la vallée du maraisou de la grande vallée, *mar-camb*.

MARCANVILLE, *marisci-camb-villa* ou *mar-camb-villa*, village de la vallée du marais ou de la grande vallée.

MARCET, *marsh*, petit marais.

MARCHAINVILLE, village du marais.

MARCHEMAISONS, maisons du marais.

MARCHÉ-NEUF (le), *marsh-nov*, le marais de la noë ou du marais.

MARCHESIEUX, *marchiscosum*, lieu marécageux.

MARDILLY, *mardellum*, lieu humide.

MARIGNY, *mariscus*, terrain marécageux.

MARGUERAY, de *margae*, tas de pierres rejetées des champs.

MARMOUILLÉ, marais mouillé.

MARNEFER, MARNIÈRES (les) { lieux d'où l'on extrait de la marne.

MAROLLES, petits marais.

MAROMME (forêt de), *mar-holmus*, grand holme, c'est le plus grand holme formé par la Seine, près de Rouen.

MARTIGNY, *marisci-tun*, coteau sur le marais.

MARTAGNY, *marisci-thania*, domaine du marais.

MARTAINVILLE, MARTINVILLE { *marisci-tun* ou *thaniae-villa*, vil-

Digitized by Google

lage de la colline, ou de la seigneurie du marais.

MARTINVAST, *marisci-thaniae-vastum*, défrichement du domaine du marais.

MARTOT, *marisci-tot*, habitation du marais.

MARTIN (St) LE VIEUX, pour l'*évieux*, à cause des marais et des rivières voisines.

MARVINDIÈRE (la), *mariscus-vand*, marais de la rivière.

MAINRÊVE (la), *men-rascia* ou *rava*, marais du mont.

MASSY, *massa*, habitation.

MARESDANS, mare ou marais des danois.

MATHOUVILLE, *mathorumvilla*, village des imbéciles, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs.

MAUQUENCHY, *malum cancedium*, mauvais enclos.

MAUCOMBLE, *malum-culmen*, mauvais sommet.

MAULEVRIER, mauvais evrier ou petit ruisseau.

MAUNAY, *malum-nay*, mauvais marais.

MAUFFE (la), *meld-aw*, milieu des prairies.

MAUVES, comme la Mauffe.

MAURU, *malus-rigus*, mauvais ruisseau.

MEAUTIS, jadis *Meltae*, *medlay*, milieu des rivières ou entre deux rivières. — Peut-être *mes attegiae*, mès du village.

MEDAVY, peut-être mès de Davy, n. p., ou bien *med-awv*, milieu des prairies.

MEDINE, *meda*, *medum*, hydromel, peut-être fabrique d'hydromel. — Ou mès-du-coteau, *mès-dun*.

MEHOUDIN, *masii-heod*, maison du mès.

MELOMARE, *mellicus-mariscus*, marais jaune, dont la terre où les eaux sont jaunes.

MENUS (les), *masia-noes*, mès des marais.

MERLERAULT (le), *margalarium*, lieu d'où l'on extrait la marne, ou *marisci-lerault*, petite rivière du marais, ou marais de la petite rivière (*lerault*, diminutif de *lerre*).

MERBOUTON, *marisci-butum*, bout du marais.

MENOUVAL, *mansi-heod-vallis*, val de la maison du mès.

MENORVAL, MENOURVAL } *mansi-or-vallis*, val de l'habitation sur l'eau.

MENERVAL, *manerii-val*, val du manoir.

MERDERET (le), MERDEREAU (le) } rivières, *marisci-dour*, rivière du marais.

MERCEY, MERREY, MERRY } *marsch*, *mariscus*, marais.

MERVAL, val du marais ou marais du val.

MERVILLE, village du marais.

MERY-CORBON, *mariscus-crobonn*, marais de Corbon ou de de la fontaine du marais.

MESANGUERVILLE, village du mès d'Auger ou de l'écuyer.

MESNIÈRES, *maneria*, habitations.

Digitized by Google

MESNILAUVIN, *mesnil-auv*, mesnil des prairies ou des prés.

MESNILAUBERT, mesnil d'Osbert.

MESNIL-AU-VAL, *ad-vallem*, dans la vallée.

MESNILBREUX } *brutium*, mesnil
MESNILBROUX } de la bruyère.

MESNIL-CAUSSAIS, *causs*, mesnil de la lande.

MESNILDURDENT, *dour-dan*, mesnil de la vallée de la rivière.

MESNILBONANT, *bonn-nant*, mesnil de la fontaine de la vallée.

MESNIL-ERREUX, mesnil des rivières.

MESNILFOL, *mesnillum-follis*, mesnil du lieu où l'on jouait à la choule, *follis*.

MESNILFOLEMPRISE, Mesnilfol dans la prise, c'est-à-dire dans le défrichement du bois.

MESNIL-HERMAN, mesnil de l'homme de guerre.

MESNIL-GAULT, mesnil du bois.

MESNIL-GUYON, mesnil de Guyon, ou *vadi-on*, du gué de la rivière.

MESNILLES, *mesnilla*, habitations.

MESNIL-HUE, *hubariorum*, mesnil des hobereaux.

MESNIL-ROGUES, *hog*, mesnil de la hogue ou lieu élevé.

MESNILAMAND, *mesnil-allemand*, habitation d'Allemands.

MESNILVERCLIVE, *ver-clift*, mesnil du rocher en pente sur l'eau.

MESNILTOUFEREY, *tuphi-frisc*, mesnil du lieu tuffeux défriché.

MESNIL-VILLEMAN, ou plutôt *vine-man*, mesnil du vigneron.

MESNILVIGOT, *viculi*, du petit village.

MESNILVIN, *mesnil-vennae*, mesnil de la colline ou de la pêcherie.

MESSAY, *mès-ay*, mès sur l'eau.

MESTAY, *metata*, habitation.

MEULES, moulin (*molae*); ou pierre molle (*molles*); c'est la signification assez ordinaire.

MEURDRAQUIÈRE (la), habitation de Meurdrac.

MEURDRAC, *morae-Drogonis*, lande de Drogon.

MEUVAINES, *med-evennes*, milieu entre deux rivières.

MEZIDON, *masium-don*, mès sur la rivière, ou *mazium-zetanum*, maison avec des tourelles d'observation, ou bien encore *masium-zetarum*, mès des habitations.

MIELLES (les), grèves plates et sablonneuses.

MILLEARES } (châteaux de),
MILLEHARTS } masures en harts enduites d'argile.

MILLIÈRES, pierre milliaire; une grande voie romaine passait sur le territoire de Millières.

MILLEBOSQ, *midlebosq*, bois du milieu ou milieu du bois.

MILLEMONT, *midle-mont*, milieu du mont ou des monts.

Digitized by Google

MIRVILLE, *marisci-villa*, village du marais.

MISERAY, *meseray*, habitation d'un gardien de moissons.

MITTOIS, *mutulae*, petites haies en terre, lieu où les propriétés étaient divisées par des haies en terre.

MOBEC, *morae-bec*, lande de la rivière.

MOCHE (la chapelle), petit mont, *montia*.

MOISMARE, *mès-marisci*, mès du marais.

MOISVILLE, village du mès.

MOLAY (le), *mollis*, pierre molle.

MONCY, *montius*, petit mont.

MOITIERS (les), *monasteria*, les monastères.

MONAY ou MONNAY, *mons-nay*, petit mont sur le marais,

MONTVILLE, *montis-villa*,, village du mont.

MONDRAINVILLE, *mondariae-villa*, village du petit mont ou coteau.

MONTAMY, *mons-ham-ey*, mont de l'habitation sur la rivière.

MONTAIGU, *mons acutus*.

MONTAIGU-LA-BRISETTE, brisette, de *brosia*, signifie petite bruyère, ou petite rivière qui sort des bruyères.

MONTBOSQ, bois du mont.

MONTCARVILLE, *montis-caer-villa*, village du village du mont.

MONTCHAMP, *montis camb*, ou *campi*, vallée du mont ou champs du mont.

MONCEAUX, *monticelli*, petits monts.

MONTCATRE, *mons-castri*, mont du camp.

MONTSECRET, *mons-segrie*, mont de l'habitation d'un gruyer.

MONTCAUVAIRE, MONTCHAUD, MONTCHAUVEAU { *mons-causs* ou *monscalvarius*, mont de la lande, ou mont dénudé.

MONTDAIE, *mons-dagi*, mont de l'habitation.

MONTFARVILLE, jadis Morfarville, *morae-farae-villa*, village du passage de la lande ou de la mer *(mor)*.

MONTFREVILLE, *montis-frisi-villa*, village du défrichement du mont.

MONTGARDON, mont du garde

MONTMAIN, *mont-méne*, mont-mont.

MONTILLY, MONTIGNY, MONTEILLE { *montillus*, *montineium*, petits monts.

MONTGAROULT, mont du garoult.

MONTCHATON, *mons castionis*, mont du camp.

MONTCHATONNIÈRE (la), village du mont du camp.

MONTHUCHON, *mons-heug*, mont hogue ou mont-mont.

MONTMARTIN, *mons-Martini*, mont de Martin ou de Saint-Martin.

MONTMAIRE, *mons-major*, grand mont.

MONTSURVENT, mont-sous-le-

Digitized by Google

vent, c'est-à-dire exposé au vent.

MONTIVILLIERS, *montis-villare*, domaine ou village du mont.

MONTROTY, *mons-roz* ou *rauss*, mont baigné ou mont du marais.

MONTPOIGNANT, *mons-pignans*, mont qui forme le pignon, ou la crête.

MONTORS / MONTOURS } *mons-tor*, mont-mont.

MONTVIETTE, mont de la petite voie ou petit chemin.

MONTREUIL, *monasteriolnm*, petit monastère.

MOON, *mora* ou *mons-on*, lande ou mont sur l'eau.

MORINS (les), ancien peuple, habitants des *mores* ou landes.

MORAINVILLE, village de Morins.

MORIN, *morinum*, petite lande ou marais.

MORGNY / MORIGNY } *morineium*, petite lande ou petit marais; Morgny peut signifier habitation de mornes ou sorciers.

MORICHESSE (la), *moricia*, petite lande.

MORSALINES, salines des *mores* ou landes, ou plutôt de la mer *(mor)*.

MORSENT, *morae-sentes*, buissons de la lande.

MORTAGNE, *morae-thania*, domaine de la lande.

MORTRÉE, *morae-trajectum*, passage de la lande.

MORTEAUX / MORTEMER } eaux stagnantes, marais sans écoulement

MORVILLE, *morae-villa*, village de la lande.

MOTTEVILLE, village de la motte.

MOUCHÈRES, *mussariae*, petits étangs ou marais.

MOUETTES / MOUEUX (les) } *mossulae*, petits étangs ou petits marais.

MOUFFLAINES, *muffulae* pour *mossulae*, petits étangs ou petits marais.

MOULICENT, *mollis-sentum*, mollière des buissons.

MOULINS-LA-MARCHE, mollière ou pierre molle sur le marais.

MOUSSEAUX, *mossae*, étangs ou marais.

MOUTONNET (le), *mossae-tunnet*, petit coteau sur le marais.

MOYAUX, *medium-auv*, milieu des prairies.

MOYON, *medium-on*, milieu des rivières; la partie où se trouve l'église est entre deux rivières.

MOUSSONVILLIERS, *mossarum-villare*, village ou domaine des marais ou des étangs.

MUCHEDENT, *mossae-dan*, vallée de l'étang ou du marais.

MUSEGROS, *mossae-cro*, marais de l'étang ou du marais.

MUSY, *mossa*, étang ou marais.

MUNNEVILLE, *mene-villa*, village du mont.

MUNEVILLE-LE-BINGARD, *binnarius*, l'élevé, ou de la hauteur, — l'affixe *le-Bingard*, vient du mont de ce nom, situé à l'entrée de la lande de Lessay.

Digitized by Google

N

NACQUEVILLE, *nacarum-villa*, village des bateaux ; il y avait jadis un havre ou abordaient d'assez fortes barques.

NAGEL, *nay-el*, marais de la rivière.

NANTEUIL, *nant-ell*, vallée de l'eau.

NAUPHLES, *noe-awv*, prairies du marais.

NASSANDRES (sur la Risle), *nassae*, bateaux, *nassandri*, conducteurs de bateaux, indique probablement un établissement de Normands en ce lieu.

NEAUFFE } *noe-auv*, prairies du
NEAUFFLE } marais.

NÉAUPHLETTES, diminutif de Néauffle.

NÉCY, *nay-sée*, rivière du marais.

NÉGREVILLE, le livre noir de Coutances dit *Esnerg-villa*, nom inventé et d'où ne peut venir que bien difficilement Négreville ; cela paraît bien être *nay-rigi-villa*, village du marais de la rivière (la Douve).

NELLERIE (la), diminutif de *nay*, petit marais.

NERS, *neros*, petit cours d'eau.

NESLE, diminutif de *nay*, marais.

NESLE-HODENG, marais de Hodeng, *heod-dangen*, habitation du lieu sauvage.

NEUFBOSQ, bois du marais, *nov-bosc*.

NEUFBOURG, le plus souvent *nov-burg*, bourg ou village du marais.

NEUCHATEL, *nov-chatel*, château du marais.

NEUFMARCHÉ, *nov-marsch*, marais-marais.

NEUILLY, *noe-ell*, marais de la rivière.

NEUILLY-LE-SEC, marais desséché.

NEUD (le), rivière, *nov*, rivière du marais.

NEUVILLETTE, *noe villeta*, village du marais.

NEUVY, *noe vicus*, village du marais.

NOARD, *noe-ar*, marais de la rivière.

NOCÉ, *noe-sée*, marais de la rivière.

NOLLEVAL, marais de la vallée.

NOÉ (le), le marais.

NOGENT, le radical est *noe*, marais.

NOYON, *noo-on*, marais de la rivière.

NOYON LE SEC, marais desséché.

NONANT, *noe-nant*, marais de la vallée.

NOLLENT (le), suffixe de plusieurs paroisses, le marécageux.

NOENTOT } *noen-tot*, habitation
NOINTOT } du marais.

NONANTCOURT, *noë-nant-curia*, domaine du marais de la vallée.

NORMANDEL, *normand-el*, rivière normande.

Digitized by Google

NOROLLES, diminutif de *noe*, ou bien *noe-rigoli*, ruisseaux ou rivières du marais.

NORMANVILLE, village normand.

NORREY, NORRERIE (la) } habitations de norrais ou normands.

NORRON, NORROTS } habitations de norrais ou normands.

NOTIÈRE (la), NORETTIÈRE (la) } *noe*, marais, petits marais.

NULLEMONT, *nol-mont*, marais du mont, ou mont sur le marais.

O

OCCAGNES, *occanda*, terre qui doit être émottée.

OCHIEVILLE, *ocharum villa*, village des oies, c'est-à-dire où l'on élevait des oies et autres volailles.

OFFRANVILLE, *auv-ranarnm-villa*, village des prairies des grenouilles, marais.

OHERVILLE, *ocharum villa*, villages des *oës*, *oues*, oies, comme Ochieville.

OISE (l'), rivière, jadis *Isara*. Son nom français ne vient pas d'*Isara*, mais de rivière petite ou grande, *ou-eyse*; *isara*, *y-sara* rivière - rivière, ou réunion d'eaux, signifie la même chose que *Oise*.

OISSEL, *ossel*, *ussel*, passage, quelquefois rivière.

OLLANDE, *holl-land*, terre de la vallée.

OLLANDON, *holl-land-on*, terre sur l'eau de la vallée.

OMMÉEL (l'), *holm-el*, holme de la rivière.

OMMOI, *holmi-masium*, maison du holme.

OMONVILLE-LA-ROGUE, *Os-mondi-villa-la-haug*, la hauteur.

ONDEFONTAINE, probablement *inde*-fontaine, noire fontaine.

ORBEC, *or-bec*, rivière-ruisseau, peut-être entre deux cours d'eau.

ORBIGNY, *or-binnae*, rivière du coteau ou de la pêcherie, *binna* a les deux sens; ou bien coteau ou pêcherie de la rivière.

ORCHER (l'), *orciarius* ou *orciarium*, potier ou poterie.

ORIGNY, *orineium*, terre sur la rivière.

ORGÈRES, *or-jarria*, lande sur la rivière, ou *or-gér*, rivière-rivière, peut-être entre deux rivières.

ORLON, petite rivière, ou bien *or-ly-on*, entre deux cours d'eau.

ORVAUX, *or-vaux*, vaux de la rivière ou des rivières.

ORVILLY, *or-vallicella*, petite vallée de la rivière, ou plutôt *or-well*, marais de la rivière.

OSMANVILLE, *ost-man-villa*, village de saxons.

Digitized by Google

OCTEVILLE, *ot* ou *ost-villa*, village de saxons.

OUBEAUX (les), *albelli*, arbres blancs.

OUDAL, *ou-dal*, vallée de la rivière.

OUEZY, *hous-ey*, habitation sur l'eau.

OUFFIÈRES, *ouve-fière*, passage de la rivière.

OUILLY, *ou-ill*, rivière-rivière, peut-être entre deux cours d'eau.

P

PACY, *paxatum*, enclos.

PAISSARDIÈRE (la), *pascere*, le pâturage.

PALUEL, *paludellum*, petit marais.

PALLOTIÈRE (la), village des petits marais.

PARFONDEVAL, vallée profonde.

PARFOURU, profond ruisseau.

PARVILLE, *parci-villa*, village du parc ou de l'enclos.

PAS DE LA VENTE, passage de la vente ou terre vendue et défrichée.

PAVILLY, PAVILLON, PAVIOT } *pabulum*, pâturage.

PEINIÈRE (la), *penna*, village sur un coteau.

PELVÉ, *pelagi vadum*, gué de la rivière.

PENNEDEVIE, *penna*, ou colline sur la *vie* (rivière).

PENTALLE, *pennae tall*, vallée de la colline.

PERCHE (le), pays de Normandie, s'appelait autrefois *saltus perticensis*; les bois y dominaient, ce qui donne lieu de croire que l'étymologie peut bien être *perticae*, perches. Cependant cela n'est pas sûr, car *saltus* signifie aussi pâturages, pays, contrée.

PERCY, *berg-sée*, bourg ou hauteur sur la rivière.

PERQUES (les), *parcae*, les enclos ou *perticae*, perches, longues gaules; ce lieu était jadis un bois.

PERIERS (les), PERIERS } carrières, ou chemins empierrés.

PEROU, lieu pierreux.

PERTHE (le), *perth*, passage, le passage.

PERVENCHÈRES, *berg-vennaticarii*, bourg où l'on payait l'impôt pour droit de pêche, *vennaticum*.

PERTHOU, *perth-hulmi*, passage du holme.

PETITVIC (le), petite baie; à l'intérieur des terres, petit village.

PETITVILLE, peut être petit village, plus probablement village des pastis ou pâturages.

PEULY, *pool*, marais.

PEURRIÈRES, perrières ou carrières.

PICAUVILLE, *bygoth-villa*, vil-

Digitized by Google

lage des Bigots ou Normands, ainsi appelés à cause de leur jurement ordinaire, *by-goth*.

PIENCOURT, *podium in-curia*, coteau dans le domaine.

PIERRES, lieu pierreux.

PIERREPONT, *petrae*, ou plutôt *Petri-pons*, pont de Pierre, n. pr.

PIERREVILLE, *petrae* où plutôt *Petri-villa*, village de Pierre, n. pr.

PIERRELÉE } pierres debout,
PIERREFIQUE } menhirs.

PIERREFOLLE, pierre branlante.

PIERRE COURCOULÉE, pierres en cercle.

PIERRECOURT, *Petri* ou *petrae-curia*, domaine de Pierre ou de la pierre.

PIEUX (les), *podia*, les coteaux.

PIQUE-LOUVETTE, *puig-l'-ouvette*, coteau de la petite rivière.

PIRON, *pirrae-holmus*, holme pierreux.

PISEAUX } *pucium*, coteau, lieux
PISSY } où il y a de petits coteaux.

PITRES, *petrae*, pierres, lieu pierreux.

PITAUNAY, *podium-alneti*, coteau sur l'aulnaie.

PLACY, *plexeium* ou *placitum*, habitation commune en bois entrelacés, ou habitation seigneuriale.

PLEINESŒUVRES, *planae-operarii*, serfs de la plaine.

PLAINVILLE, *planae-villa*, village de la plaine.

PLANQUAIS (le), *plancetum* ou *planceta*, l'habitation en planches.

POINTEL, *poig-el*, mont sur l'eau, ou rivière du coteau.

PONTBROCARD, *pontis-brocaria*, enclos du pont.

PONT-DE-L'ARCHE, pontarqué.

PONTLABBÉ, *pons-abbatis*, pont de l'abbé.

PORTBAIL, *portus-ballii*, port du coteau ou du lieu fortifié.

PORT-MORT, *portus-morae*, port de la lande, ou bien port desséché.

POSES (sur la Seine), *pausae*, lieu où s'arrêtaient les barques.

POTIGNY, *bod-tun-y*, village du coteau sur l'eau.

POULIOTS (les), *pool*, petits marais.

POULNIÈRE, *pool*, marais.

POUSSY, *pucium*, coteau.

POU (le), *podium*, le coteau.

POUHAYE, *podii-haya*, bois du coteau.

POUS (les), *podia*, les coteaux.

POUBELLIÈRE, *bobellum*, étable à bœufs, ferme.

POULET (le)
POULIER (le)
POULIÈRE (la)
POUILLY
} *pool*, marais.

POUPRIÈRE, *podii-prestaria*, habitation du prêtre du coteau.

POUVRAY, *podii-varrectum*, défrichement du coteau ou coteau du défrichement.

POVILLE, *bod* ou *podii-villa*, village du village ou du coteau.

PUCHAY, *pugium*, coteau.

Digitized by Google

PUISEAUX } *pucia*, petits coteaux.
PUISEUX }

PUTOT, *pou-tot*, habitation du coteau.

PUTANGES, *podium-augiae*, coteau sur les prairies.

PYLE (la), *pila*, auberge.

PRÉAUX, *pratella*, petits prés.

PRÉCORBIN, *pratum-corvini*, pré de Corbin ou Corvin.

PRÉPOTIN, *pré* ou *bré-bod*, village du pré ou de la colline.

PRESLES, *pratella*, petits prés.

PRESSAGNY - L'ORGEUILLEUSE (sur la Seine), *prata-sequanae*, prairies de la Seine ; l'Orgeuilleuse est pour l'argileuse.

PRÊTREVILLE, *presbyteri-villa*, village du prêtre.

PRÉTOT, *pré* ou *bre-tot*, village du pré ou de la colline.

PROUSSY, *brutium*, bruyère.

PREUSEVILLE, *brutii-villa*, village de la bruyère.

Q

QUAUSONNIÈRE (la), *caus-on*, lande de la rivière.

QUAYE, *kai*, passage.

QUEILLET, *cail*, petit bois ou *Squilletum*, jeu de quilles.

QUÉVREVILLE, pour Chévreville, bicqueterie.

QUERQUESALLE, *kerk-sala*, habitation de l'église.

QUERVILLE, *ker-villa*, village du village.

QUETTEVILLE, chef-de-ville, ou *gata-villae*, entrée du village ou village du passage.

QUETTE, *gata*, passage.

QUESNAY, chesnaie.

QUEUDEVILLE, *cos-villa*, village de la pierrre.

QUEUE (la), *cos*, pierre dure.

QUEVILLON } *cavum*, *cavillum-on*,
QUEVILLY } petite vallée sur l'eau.

QUIBERVILLE, *vadi-ber-villa*, village du village du gué.

QUIBEVILLE, *kaib-villa*, village du passage.

QUIBOU, *vadum*, ou *kaib-bosci*, ou *boosum*, gué ou passage du bois, ou passage boueux.

QUIÈVRECOURT, *caprarum-curia*, bicqueterie.

QUIÉVREVILLE, bicqueterie.

QUÉVRIÈRE (la), la bicqueterie.

QUILBEUF, *kill-bod*, village du monastère ou de l'église — peut-être *squillarum-bod*, village du jeu de quilles.

QUILLY, peut-être *kill*, église, monastère, plus probablement *squillae*, jeu de quilles.

QUINÉVILLE, *kain* ou *kairn-villa*, village de la pierre sacrée. On voit encore une pierre druidique non loin de l'église.

QUINTAINE (la), *equitana*, chevauchée, lieu où l'on faisait des exercices à cheval.

Digitized by Google

R

RABELLIÈRE (la), *rascia, raba, rava*, marais.

RABEC } noms propres, du ma-
RABEL } rais.

RABUT } *rapeium*, terrain
RAPÉE (la) } monticuleux.

RABODANGES, *rapeium-angeri*, terre montueuse d'Anger ou de l'écuyer — ou bien *raus-podium-angeri*, coteau baigné de l'écuyer.

RADON, *ray-dun*, coteau de la rivière.

RADEPONT, *radi-pons*, pont du ruisseau.

RAINET, *ray-nay*, marais du ruisseau.

RAISINS (les) } *rascineium*, petit
RACINET } marais.

RAFFETOT } *rasciae* ou *ravae-tot*
RAFTOT } habitation du marais.

RAIDS, *reis*, rivière.

RAIMFREVILLE, village de Raginfred.

RAMBOSQ, *ran* ou *raptariorium bosc*, bois des voleurs.

RAIRIE (la), *riga, rigaria*, terre labourée.

RANES, *ranae*, grenouilles, marais.

RAUSMESNIL, *raus*, marais, mesnil du marais.

RANVILLE, *ranarum* ou *raptorum-villa*, village des raines (marais), ou des voleurs, sobriquet donné aux serfs.

RAMPAN, commune et village, *repens* ou *greipan*, terrain en pente.

RANDONNAY, *ran-dun-ay*, marais du coteau sur l'eau.

RAUVILLE, *raus* ou *roz-villa*, village du marais ou village du coteau baigné.

RAUVILLE-LA-BIGOT, la normande.

RAVENOVILLE, *rav-noe-villa*, village du marais-marais.

RAVENEL } n. p., *rav* ou *ragne-*
RAGUENEL } *nel*, du marais.

RAVILLON (le), rivière, *rascilla*, rivière des petits marais.

REALCAMP, *royal-champ*, ancienne propriété du roi.

REBAIS } *rapeium*, terrain mon-
REBET } tant ou en pente.

RECULAY (le), *ri-hull-ay*, ruisseau de la vallée du ruisseau. ou vallée des deux ruisseaux.

REMILLY, *rumilleium*, terre féconde, en *rumex*, doche, ou patience.

REPENTIGNY, *repens-tun*, coteau rampant.

REMALARD, *regis-maël*, lieu où se rendait la justice du roi.

RENO (le), rivière, *ray-noe*, rivière du marais.

RENONARD (le), *rigus-noard*, rivière du marais.

RESSONS, *rasciana*, marécages.

RESSENLIEU, *rascianus-locus*, lieu marécageux.

REU (le), *rigus*, le ruisseau.

REUX, *rugae*, village.

Digitized by Google

REUVILLE, *rugae-villa*, village du village ou du ruisseau.

REUFEUGÈRES } *rugae* ou *rigi-fil-*
REUFEUGERAY } *geriae*, fougères du village ou du ruisseau.

REVIERS, *rey-ver*, rivière-rivière, entre deux rivières.

RETONVAL, *retondelli-vallis*, vallée du taillis.

RETHOVILLE, *ridi-holm-villa*, village du holme du ruisseau.

REVEILLON, *ri-well-on*, marais entre deux ruisseaux.

REVERCOURT, *ri-ver-curia*, domaine de la rivière ou entre deux cours d'eau.

RI, *rigus*, ruisseau, rivière.

RIBERPRÉ, *rigi-ber-pratum*, village du pré de la rivière.

RICHEMONT, *rigi* ou *ricae-mons*, mont du ruisseau ou de la terre cultivée, ou bien encore *ruga-montis*, village du mont.

RICHEBOURG } *ricae-burgus* ou
RICHEVILLE } *ricae-villa*, village de la terre labourée.

RIDEAUVILLE, *ridi-aquae-villa*, village des eaux de la rivière.

RIEUX, *riguli*, petits ruisseaux.

RINÇONS, *runcones*, les ronces.

RISLE (la), rivière, *rigula*, petite rivière.

ROBEHOMME, *raub-holm*, holme des voleurs.

ROCHENONANT, *roch-noe-nant*, rocher du marais de la vallée.

ROMANS, *roz-mansus*, habitation du côteau baigné.

RONCHAIS } *runco*, *runcalis*, ron-
RONCHY } ces.
RONCERAY }

RONDEHAIE (la), *retondelli-haga*, bois ou habitation du taillis.

ROQUES, rochers.

ROQUENCOURT, *roch-in-curia*, rocher dans le domaine ou domaine du rocher.

ROSNAY, *roz-nay*, coteau baigné, sur le marais.

ROTOIRS (les) } *rotoria*, les rouis-
ROTOURS (les) } soirs, ou lieux où l'on mettait à rouir le lin et le chanvre.

ROUCAMP, *ruga-campi*, village des champs ; ou *rigi-campus*, champ du ruisseau ; ou *rigi-camb*, vallée du ruisseau.

ROUGE (la), *ruga*, le village.

ROUEN, *Roth-magus*, habitation ou temple de Roth, idole ; ou *rou-magus*, village de la rivière.

ROUMARE, grande rivière, ou *rigi-mariscus*, marais de la rivière.

ROUMOIS (le), pays de Rouen, *pagus-Rothomagensis*.

ROULE (le), *deruptum*, coteau abrupte.

RUMESNIL, mesnil de la rivière.

ROUTOT, *ru-tot*, habitation de la rivière ou du ruisseau.

ROUPERROUX, ruisseau pierreux.

ROUXEVILLE, *rauss-villa*, village du marais.

ROUVRES, *robur*, chênes.

ROUVRAY, n. pr., de la chênaie, ou du chêne.

ROYVILLE, *rugae-villa*, village

Digitized by Google

du village ou de la terre cultivée.

ROZEL (le), *roz-ell*, coteau baigné sur la rivière.

RUET (le) } le ruisseau.
RU (le) }

RUBERCY, *ru-berg-see*, bourg ou hauteur entre deux cours d'eau.

RUFFLAY, *refletum*, bois ou terre comprise dans les bois.

RUGLES, *rugulae*, petits villages ou *ruguli*, petits ruisseaux.

RUQUEVILLE, *rugae-villa*, village du village ou de la terre cultivée.

RULLY } lieux où l'on payait
ROULLOURS } un impôt au seigneur pour l'entretien des routes appelées *rotabiles*.

RUSSY, *russus*, ruisseau.

RYES, *riguli*, ruisseaux.

S

SAANNE (la), rivière, *saxona*, rivières des saxons.

SAC (le), *saxum*, le rocher.

St-CHRISTOPHE-DU-FAOC, *fagi*, de la foutelaie, ou du hêtre.

St-DENIS-LE-GAST, *vastum*, le désert, le défriché ou le dévasté.

St-DENIS-LE-VÊTU, on dit généralement *vetus*, le vieux, mais cela pourrait bien être *vestitus*, le vêtu, par rapport au précédent, qu'on pourrait traduire par St-Denis-le-nu.

St-JORES, St-Georges.

St-MARTIN-DON, de *dun*, coteau, ou d'*on*, sur l'eau.

St-MARTIN-L'HOSTIER, *hostiarius*, le serf.

St-MARTIN-LE-GRÉARD, *grée*, *graw*, gravier, terre pierreuse.

St-MARTIN-LE-HÉBERT, jadis le Plessard, c'est-à-dire de la plesse, lande voisine de la forêt.

SAINTE-MÈRE-EGLISE, *Sanctae-Mariae-ecclesia*, église de Sainte-Marie.

SAINT-LO, *Lauto*, latinisé *Laudus*.

St-LOUET, diminutif de Lo, *Laudulus*.

SAINTE-ERGOUELFE, Sainte-Gudule.

SAINTENY, absurdement ortographié Saint-Eny ; ce n'est pas le nom d'un saint ; ce mot vient de *Santineium*, peut être habitation de *Sanctinus*.

SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE, grande colline.

SAHURS (sur la Seine), *seeurce*, rivière-rivière, ou bien eau de la rivière.

SAILLAC } pour Caillac, Cailly,
SAILLY } de *cail*, bois.

SALLENELLES, *sala-nell*, habitation ou château du marais, ou marais-salans.

SANDOUVILLE, *sand-our-villa*, village du sable sur la rivière.

SANVILLE, *sand-villa*, village du sable.

SAMERVILLE, *sand-mer-villa*, village du sable du marais.

Digitized by Google

SANCOURT, domaine de la terre sableuse.

SANVICK, baie ou village du sable.

SAON, *saxones*, habitation de saxons.

SAONNET, diminutif de Saon.

SASSETOT, *Saxonum-tot*, habitation de saxons.

SAULCEUSE, *salicetosum*, lieu planté de saules.

SASSY, *saxum* ou *salicetum*, rocher ou saussaie.

SAULIEU, *salicosus-locus*, lieu planté de saules.

SAUQUEVILLE, *saliceti-villa*, village de la saussaie.

SAUSSEMESNIL, ou plutôt Saux-mesnil, *saltus-mesnillum*, mesnil du bois.

SAUSSETEUSE-MARE, *salicetosus-mariscus*, marais où il y a des saules.

SAULTGAUTIER (commune), *saltus-walterii*, forêt du garde, ou habitation du garde-forêt, — ailleurs le sens est très différent.

SAVIGNY, habitation de Sabinus.

SCIE (la), rivière, *sée*, rivière.

SCISSY, jadis *Sessiac*, *scie-scie*, rivière-rivière, ou entre les rivières.

SERMANNE (la), *ker-mesnium*, habitation du village.

SERMENTOT, *ker-mesnii-tot*, habitation du village de l'habitation.

SÉ, *sée*, rivière.

SEBECOURT, *septa-curia*, domaine enclos.

SEBEVILLE, *septa-villa*, village de l'enclos.

SECQUEVILLE, *sée-aquae-villa*, village des eaux de la rivière.

SÉEZ, de *Sagi*, corruption de *Saxones*, saxons.

SÉEZ-MESNIL, mesnil des saxons.

SECHEROUVRE, chesnaye ou chêne sec.

SÉGRIE, contraction de Ségrairie, habitation d'un gruyer.

SELLES / SELLE (la) *seilla*, les sillons, terres labourées.

SEMALLÉ, *sée-mael*, lieu où se rendait la justice, ou seigneurie sur l'eau.

SENNEVILLE (sur la Seine), *sequanae-villa*, village de la Seine, — ailleurs, *sand-villa*, village de la terre sableuse.

SENTILLY, *sentes*, buissons.

SEPTMEULES, *sée-mollis*, mollière ou pierre molle sur la rivière.

SEPTFORCES, *sée-froge*, terre inculte sur la rivière.

SERCEAUX, *ker-sée* ou *ker-cos*, village sur la rivière ou village de la pierre dure.

SERRANS, peut être *serra*, colline, peut être *ker-ranarum*, village des grenouilles ou du marais, peut être *sée-rauss*, marais de la rivière.

SERQUAINVILLE, *Serquinii-villa*, village de Serquinius, n. pr.

SERQUIGNY, habitation de Serquinius.

Digitized by Google

SERIGNY } *sewerae*, fossés pour
SEVIGNY } diviser les propriétés dans les marais et faciliter l'écoulement des eaux.

SERVAVILLE, *servorum-villa*, village de serfs.

SERVIGNY, *ker-vennae*, village du coteau.

SERVILLE, *ker-villa*, village du village.

SEVAUX, *sée-vallis*, vallée de la rivière.

SESNE, n. pr., *saxo*, saxon.

SEVE (la), rivière, *sée-ève*, eau-eau, réunion d'eaux.

SEVIS } *sée-vicus*, village de la
SESVIS } rivière.

SEULE (la), rivière, *sée-hulli*, rivière de la vallée.

SEVRAY, *sevre-ray*, rivière-rivière, probablement entre deux cours d'eau.

SIERVILLE, *sicariae-villa*, village de la fondrière, ou du marais.

SIEURNOUX, *sordae-noe*, marais de la rivière qui sort de sa source.

SIDEVILLE, *sidi-villa*, village du coteau.

SIGY, *siga*, fief dont le tenant devait à son seigneur le service militaire.

SILLY, *seilla*, sillons, terre labourée.

SIMERVILLE, village de Simer, n. pr. teuton.

SINOPE (la), diminutif de *sée*, rivière, petite rivière.

SIOUVILLE, *sée-our-villa*, village de la rivière.

SOCANNE } *sok*, *soca*, suite, terres
SOQUENCE } sur lesquelles le seigneur avait le droit de justice, — terres de roturiers.

SON (le), île principale du groupe de Chausey, *sund*, le détroit.

SOREL, *sorde-ell*, rivière qui sort de sa source.

SOIGNES } *sonnium*, *essonium*,
SOIGNOLES } terre ou fief exempté du service militaire.

SOLIERS, *solaria*, domaines, fermes.

SOLROCK, roc des soles.

SOLEVICK, baie des soles.

SOMMAIRE (petit pays), de *summer*, habitation.

SOMMERVILLE, village de l'habitation.

SOMMERVIEU, *summer-well*, habitation du marais.

SOMMERY, *summer-ay*, habitation sur la rivière.

SORTOSVILLE, *sertorae-villa*, village de l'enclos.

SOUCHEZ, même sens que Socane, habitation de serfs.

SOULANGY, *sulinga*, charruée de terre, constituant un demi-fief de chevalier.

SOULEUVRE, rivière et hameau, *sée-hull-evre*, eau de la rivière de la vallée.

SOUSMONT, *sub-monte*, sous le mont.

SOURDEVAL, nom de communes et de villages, *sordae-vallis*, village de la Sorde, ou rivière sortant de sa source.

Digitized by Google

SNECKET, *sneck*, barque, rocher en forme de bateau.

SUBLÉS, *subulae*, alènes, atelier de cordonniers.

SULLY, *sée-hull*, vallée de la rivière.

SURÉ, SURAY, SURRAIN { *sord-ay*, rivière qui sort de sa source, ou simplement sur la rivière, sur le ruisseau.

SURTAINVILLE, *sour* ou *sorde-thaniae-villa*, village du domaine de la petite rivière.

SURVIC, *sorde-vicus*, village de la petite rivière.

SURVILLE, *sorde-villa*, village de la petite rivière.

T

TAILLE (la), *thal*, la vallée.

TAILLEMONTIER, monastère ou église de la vallée.

TAILLEBOIS, bois de la vallée.

TAILLEVILLE, village de la vallée.

TANQUES, de *tanganare*, terre en litige.

TANCARVILLE, *tun-ker-villa*, village du village de la côte ou du domaine, *tania*.

TANVILLE, *taniae* ou *tun-villa*, village du domaine ou du coteau.

TASSILLY, *tassilla*, tas, lieu où l'on entasse la paille ou le foin.

TELLIÈRES, *deil*, partage, terre partagée.

TERDOUET, *tres ductus* ou *dogae*, trois douets ou trois douves.

TERRERIE (la), *terraria*, domaine.

TERTUT, *tres-tot*, trois habitations.

TESSY, TESSEY, TESSEL { *thein-sée*, domaine sur la rivière.

TEURTHÉVILLE, *Torschtil-villa*, dit le livre noir de Coutances, rien ne le prouve ; on peut y voir simplement *tortariae-villa*, village de la boulangerie.

THAN, THAON { *thania*, domaine seigneurial.

THEIL (la haie du), THEIL (le gros) { ordinairement *theil* signifie terre partagée, mais ici, évidemment, c'est le bois de tilleuls, le gros tilleul.

THEILLEMENT, *deil*, terre partagée.

THENNAY, *thania*, domaine.

THEVRAY, *Thuisticorum-bré* ou *varrectum*, mont ou défrichement des Teutons, *thuist* et *theod* indiquent des teutons.

THÉVILLE, THIÉVILLE, THIEDVILLE, THIÉTVILLE, THIOUVILLE { *theodisticorum-villa*, village de teutons.

THIEUVILLE, THIEUVILLAIS (les) { signifient aussi habitation de teutons, ou viennent de *thieub*, et signifient habitations de voleurs.

Digitized by Google

THIBERVILLE, *thuist-ber-villa*, village du village teuton.

THIÉTREVILLE, *thuist-trajecti-villa*, village du passage des teutons.

TIERGEVILLE, *tugurii-villa*, village de l'habitation.

THIBOUVILLE, *thuit-bod-villa*, village-village-village teuton.

THIVERSEY, *thuit-berg-sée*, bourg du village teuton sur la rivière.

THOSNY, *tot-nay*, marais de l'habitation.

THORP (le)
TORP (le)
THOURP (le) } *thorp*, village.

THORPMESNIL, mesnil du village.

THUIT (le), *thuisticum*, habitation de teutons.

THUIT-ANGER (le)
THUIT-SIGNOL (le)
THUIT-SIMER (le) } *thuit* indique toujours une habitation de Teutons. Les noms propres ajoutés sont-ils teutons toujours ? il est difficile de le savoir.

THORIGNY
THORINIÈRE (la) } *torinum*, diminutif de *tor*, petite colline.

THURY, *tor*, colline.

TIERCEVILLE, *tertiae-villa*, village de la tierce ou terre donnée par quelqu'un à sa future au jour de ses fiançailles, ou simplement *tugurii-villa*, village de l'habitation.

THULÉ, ce mot paraît indiquer une pierre tombale.

TINCHEBRAY, *thein-chep-bray*, domaine chef des monts, ou chef du domaine des monts.

TICHERVILLE, *tucarii-villa*, village de l'habitation.

TILLEUL (le)
TILLÈRES
TILLY } *deil*, terre partagée.

TOMBETTES, tombeaux, *tumulus*.

TONENCOURT, *thein-on-curia*, domaine du domaine sur l'eau, ou *tun-in-curia*, coteau dans le domaine.

TOCQUEVILLE, *tuscae-villa*, village de la touche.

TORTISAMBERT, *torp-Isambard*, village d'Isambard.

TONNEVILLE, *tun-villa*, village de la colline.

TORCY, *tor-sée*, colline de la rivière.

TORQUET (le), diminutif de *tor*, petite colline.

TORTEVAL, *torta-vallis*, vallée contournée.

TOUFFREY, *tuphae-frisk*. Défrichement du lieu tuffeux ou pierreux.

TOUFFREVILLE, village du défrichement du lieu tuffeux.

TOSTES
TOTES } *tot*, habitation.

TOURAILLES, *toralli*, coteaux.

TOURGEVILLE, *Torgis-villa*, village de Turgis, n. p.

TOURNEBUT, *thorn-busc*, bois d'épines.

TOUR, *tor* ou *thorp*, colline ou village.

TOURNEDOS, pour *tourne-bosq*, bois d'épines.

Digitized by Google

TOURNEVILLE, *thorn-villa*, village des épines ou *tor-nay-villa*, village du coteau sur le marais.

TOURLAVILLE, *toralli-villa*, village de la colline. Quand Torlac, comme on le dit, serait le père de Turulfe, s'ensuit-il qu'il ait donné son nom à Tourlaville ?

TOURNEUR (le) } *tornearium*,
TOURNIÈRES } lieu où l'on s'exerçait aux armes, lieu de jeu.

TOURNAY } peut-être *tornearium*,
TOURNY } mais plus probablement *tor-nay*, coteau sur le marais.

TOURVILLERIE (la), *tor-viltaria*, village du coteau.

TOUQUE (la), rivière, tire son nom des bois qu'elle traverse, ou bien où elle prend sa source, *tosca*.

TOUQUETTES, *tuscheta*, petites touches, ou petits bois.

TOUROUVRES, *tor-ouve*, coteau sur la rivière.

TRACY, *trajectum* ou *treysée*, gué de la rivière, ou simplement lieu de passage, *trajectum*.

TRANSIÈRES, *transitorium*, lieu où l'on payait un droit de passage.

TRÉAUVILLE, *treis-auv-villa*, village du gué des prés.

TRAPPE (la), vallée située dans la forêt du Perche (*saltus perticensis*), vient peut-être de *trabs*, bois de haute futaie.

TRÉMAUVILLE, *tramae-aw-villa*, village du chemin des prairies.

TREFFORÊT, trois forêts ou gué de la forêt, ou simplement passage de la forêt, *trajectum*.

TREPORT (le), *trajecti-portus*, port du gué.

TREPEREL, *tres-petrariae*, trois carrières, ou *tres-bell*, trois villages.

TRÈSOR (le), *treis-or*, gué de la rivière.

TREVIÈRES, *treiss-ver*, gué de la rivière.

TREVART, *treiss-varrectum*, défrichement du gué ou gué du défrichement.

TRIANEL, *tria-nell*, trois marais.

TRIBEHOU, *turbae-holmus*, holme de la tourbe.

TRIBOUDIÈRE (la), *tria-bod*, trois habitations.

TRIQUEVILLE, *trajecti-villa*, village du passage.

TRIQUERVILLE, *treis-ker-villa*, village du village du passage.

TRINITÉ-MAILLE (la), la Trinité du lieu où l'on rendait la justice, *maël*.

TRONGY } *truncus*, tronc,
TRONG (le) } souche. Ces
TRONQUET (le) } mots signifient des bois dont les arbres ont été coupés et dont il ne reste que leurs souches.

TROMPERIE (la), habitation de trompeurs, sobriquet donné aux serfs.

TROARN, *troar*, vallée.

TROUVILLE, *troar-villa*, village de la vallée.

Digitized by Google

TROUVILLE-LA-HOULLE, village de la vallée-la vallée.

TRUN, vallée.

TUBEUF, *thuit-bod*, village de l'habitation des teutons.

TURQUEVILLE, village de Turcs, sobriquet donné par les seigneurs aux serfs.

TURRETOT, *tor-tot*, habitation de la colline.

TUNET, diminutif de *tun*, petit coteau.

U

UNELLES, *ou-nel*, habitants des marais des rivières.

URE (l') } rivière, d'*ure*, ri-
URON (l') } vière.

URON-ET-CRENNE, rivière et marais.

URVILLE, *ur-villa*, village de la rivière.

USSY, *hous-sée*, habitation sur la rivière.

V

VAGES (les), *vagae*, terres vagues.

VACOGNES, *vasca-ogne*, défrichement sur l'eau.

VADEVILLE, *vadi-villa*, village du gué.

VALCONGRAIN, *vallis-combgrun*, vallée du marais de la vallée.

VALCANVILLE, *val-camb-villa*, village du val de la vallée.

VALDUGORD, val du gord ou de la rivière.

VAL-CORBON, *val-cro-bonn*, val du marais de la fontaine.

VAL DE SCIE, val de la scie ou rivière.

VALMESNIL, mesnil du val.

VALMONT (ancienne abbaye), *vallis-montis*, vallée du mont.

VALENNIÈRE (la) } *vallare*, dan-
VALENNERIE (la) } ser, lieu de danse.

VALLETOT, *vallis-tot*, habitation de la vallée.

VALSEMÉ, *vallis-sedimenti*, val de l'habitation.

VANDELÉE (la), rivière } dimi-
VANDELLE (la), rivière } nutifs
VANLOUE (la), rivière } de
VANLOUETTE (la), rivière } *vand*, rivière, petites rivière.

VANDOEUVRES, *vand-operarii*, serfs de la rivière.

VANNECROC, *venna-croc*, pêcherie du marais ou marais de la pêcherie.

VARAT, *varus*, lieu de chasse.

VARANGEVILLE, *varingorum-villa*, village des expulsés ou vagabonds; ainsi furent appelés 1° les habitants du pays chassés par les vainqueurs, qui se retiraient où ils pouvaient et vivaient de pillage; 2° les étrangers qui s'emparaient d'une portion du pays et y vivaient aux dépens

Digitized by Google

de leurs voisins ; ce qui peut s'appliquer aux premiers Normands.

VARANGERIE (la), habitation d'expulsés ou d'étrangers.

VARANGUEBEC, rivière des expulsés, ou des étrangers, probablement des Normands.

VARINGUERVILLE, même sens que Varangeville.

VARGEMONT, *vargorum-mons*, même sens que Varangeville.

VARAVILLE, *vari-villa*, village du lieu de chasse.

VARIMPRÉ, *varini - pratum*, pré du garde.

VARREVILLE, *watri-villa*, village sur l'eau.

VARNEVILLE, village du garde.

VARROUVILLE, *watri-our-villa*, village de l'eau de la mare ou de la mer.

VASSY, *val-sée*, vallée de la rivière.

VARVANNES, *watri - vennae*, pêcheries de la rivière.

VASCOEUIL, *gasca-ell*, défrichement sur la rivière.

VASSONVILLE, *washum-villa*, village du lieu inondé par la mer.

VASOUY, *washum*, lieu inondé par la mer.

VAST (le), défrichement.

VATHIERVILLE, *watri-villa*, village de l'eau.

VATEMESNIL, mesnil du défrichement.

VATTEVILLE, village du défrichement ou du passage, *gata*.

VATTOT, habitation du défrichement ou du passage.

VAUDRIMARE, *vallis-rigi-mariscus*, marais du ruisseau de la vallée.

VAUDRY, *vallis-rigi*, vallée de la rivière.

VAUDREVILLE, *vallis-rigi-villa*, village du ruisseau ou rivière de la vallée.

VAUDREUIL, *vallis-riguli*, val de la petite rivière.

VAUDRIMESNIL, *vallis - rigi - mesnillum*, mesnil de la rivière de la vallée.

VEAUVILLE-LES-QUELLES, *vallis-villa-aguellae*, village de la vallée-les petites eaux.

VAUHERM, *vallis-eremi*, val de l'ermitage.

VAUNOISE, *vallis-nusiae*, val du marais.

VAUSSIEUX, *vallicella*, petits vaux.

VAUX (les), *valles*, les vallées.

VAUVAYE, *vallis-viae*, vallée du chemin.

VAUMOUSSE, *vallis - mossa*, étang ou marais de la vallée.

VAUVRAY, *vallis-varrecti*, vallée du défrichement.

VEILLÈRE (la), *well*, marais.

VELIOCASSES (anciens peuples), *wel-cass*, chasseurs des marais.

VENDES, *vand*, rivière.

VENESVILLE, *venationis* ou *vennariae-villa*, village de la chasse ou de la pêcherie.

Digitized by Google

VENESTANVILLE, *vennae-stagni-villa,* village de la pêcherie de l'étang ou de l'étang de la pêcherie.

VENTE (la), les ventes, *vendae,* sont des portions de bois ou de forêts aliénées à certaines conditions et défrichées.

VENTROUSE (la), *vand-rauss,* marais de la rivière.

VERBOSQ, bois de la rivière, bois des vergnes.

VERTCLIVE, *ver-clift,* rocher en pente sur l'eau.

VERGNEY, bois de vergnes.

VERNAY, *ver-nay,* marais de la rivière.

VERNON, *verg-on,* aulnes de la rivière.

VERNEUIL, *ver-neuil,* marais de la rivière.

VERNEUSE, lieu qui produit des aulnes ou vergnes.

VERMANDIÈRE, *ver-mondaria;* côteau sur la rivière.

VERDIGNY, VERIGNY, VERRIÈRES { *veridigaria,* prairies, herbages ; Verdigny peut venir de *ver-dun,* coteau sur l'eau.

VERSON, *ver-s-on,* eau de la rivière.

VERSAINVILLE, *bersae-villa,* village du lieu de chasse.

VESPIÈRE (la), *vespae,* guêpes, sobriquet donné aux serfs.

VEULES, *wel,* marais.

VEULETTES, petits marais.

VEZINS, *vicoen,* village.

VEZILLON, petit village ou petit gué.

VEZINET, petit village ou petit gué.

VIBEUF, *vici-bod,* village du village.

VIBRAYE, *vadum-bré,* mont du gué, ou *vadum-braiosum,* gué boueux.

VIC (le), sur les côtes signifie petite baie, à l'intérieur des terres vient de *vicus* et signifie village.

VICQUES, villages.

VIQUET (le), petite baie ou petit village.

VICEL (le), jadis Vissaire, *vicus-Sarae,* village de la Saire, ou rivière, *vicus-el,* a le même sens.

VICTOT, VITOT { *vici-tot,* habitation du village.

VITOTEL, *vici-tot-el,* rivière ou ruisseau de l'habitation du village.

VIDEFLEUR, *vicus-de-flacteria,* village du lieu marécageux.

VIDAY, *vicus-d-ay,* village sur l'eau ou *vadum-ay,* gué de la rivière.

VIDECOSVILLE, *vis-de-coq-ville,* village de Videcoqs, sobriquet donné aux serfs par les seigneurs (visages de coqs).

VIEILLE (pont à la), *well,* pont au marais.

VIEUX-ROUEN, peut venir de *well-rou-on,* marais des rivières.

VIEUX, *well,* marais.

VIEUX-VILLEZ, *well-villetum,* village des marais.

VIEUX-FUMÉ, *wel-fimus,* boue du marais.

Digitized by Google

VIESSOIX, *wel-sodes, sou* ou porcherie du marais.

VIGNATS (les), de *vennae,* qui peut signifier pêcheries, lieux tourbeux, et collines, car il peut être pour *penna* ou *pinna* ; le b et le p se remplacent facilement.

VILAINVILLE, village de vilains.

VILANDIÈRE (la), *vici-landaria,* lande du village ou village de la lande.

VILLERETS, *villariae,* domaines, villages.

VILLERVILLE, *villaris-villa,* village du domaine.

VILLEBAUDON, *villa-bodonum,* village des villages.

VILLEGAST, village du défrichement.

VILLETTES, *villetae,* villages.

VILLONS, VILLY { *vell-on, vell-ey* } marais de la rivière ou de l'eau.

VIENNE (la), rivière, *vend-bonn,* rivière de la source.

VIENNE, n. pr., *vend-bonn,* source d'eau.

VIERVILLE, VIRVILLE { *ver-villa,* village sur l'eau.

VILLEQUIER, de *villicus, villicarius,* habitation d'un régisseur.

VIMER, *vicus-marisci,* village du marais.

VIMOUTIERS, *vadi-monasteria,* monastères ou églises du gué.

VIDOUVILLE, *vadi-our-villa,* village du gué de la rivière.

VIMMERVILLE, *vennae-marisci-villa,* village de la côte ou de la pêcherie du marais, ou *vici-marisci-villa,* village du village du marais.

VINDEFONTAINE, *indefontaine,* ou noire fontaine.

VINGTHANAPS, *vennae-cannabina,* chenevière de la côte.

VIRE, ville, tire son nom de la rivière.

VERENCE (la), rivière, *ver,* rivière.

VIRANDEVILLE, *virennae-villa,* village de la petite rivière.

VITRAY, *vadum-treis,* gué du passage, ou *vicus-trajecti,* village du gué.

VITTEFLEUR, *white-fiord,* fiord-blanc ou plutôt blanc marais *(flacteria)* ; Vittefleur est à l'intérieur des terres.

VORREY, VORY { *gor-ay,* eaux de la rivière, ou entre deux ruisseaux.

VRAIVILLE, *varrecti-villa,* village du lieu défriché.

VRASVILLE, *watri-villa,* village sur l'eau (sur la mer).

VRETOT (le), le livre noir de Coutances donne Anvritot, en ce cas ce serait *Alveredi-tot,* habitation d'Auvray ; mais le livre noir n'est pas un guide sûr ; le Vretot peut venir de *bre-tot* ou de *ver-tot,* habitation du coteau, ou sur la rivière ; l'un et l'autre étymologie lui peut convenir.

VULCASSINI, *wel-cass,* chasseurs des marais.

VRIGNY, comme Verigny, *viridigarium,* herbage.

Digitized by Google

W

WANCHY-CAPVAL, *vennaticum*, lieu où l'on percevait un impôt sur les pêcheurs. — Capval, *caput-vallis*, entrée ou chef de la vallée.

Y

YENVILLE } *yer-villa*, village de
YERVILLE } la rivière.

YERCRIQUE, *yer-crag*, pierre sableuse sur l'eau.

YÈRE (l'), rivière, *ive-er*, eau de la rivière.

YMOUVILLE, *y-med-awv-villa*, village au milieu des prairies sur l'eau.

YVETEAUX, petites eaux.

YVETOT-EN-CAUX, *Yve-tot*, habitation d'Yve, n. p.; car la ville d'Yvetot est en terre sans eau.

YVILLE, *y-villa*, village sur l'eau.

YÈBLÉRON, vient peut-être d'*ebulus*, yèble, plante qui croît très abondamment en certains lieux.

YPORT, *y-portus*, port de l'eau.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

Composition du Bureau de la Société élu le 5 Décembre 1895

POUR LA

PÉRIODE TRIENNALE 1896-1898

Président : M. Alfred DE TESSON, Capitaine de Frégate en retraite (1);

Vice-Présidents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Léon LANOS, ancien Notaire;

Bibliothécaire-honoraire : Mlle Ida Hubert;

Secrétaire : M. le Comte Joseph DE CHABANNES ;

Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration : M. Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes;

Trésorier : M. Auguste THÉBAULT, ancien Libraire;

Questeur : M. l'abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven.

CONSERVATEURS *(Membres du Bureau)*

1° *Des Tableaux et Statues :* M. Charles FOUQUÉ, Professeur de dessin ; M. POTIER DE LA VARDE, Conservateur honoraire;

---

(1) Nommé le 4 décembre 1890, en remplacement de M. Le Héricher, décédé.

Digitized by Google

2° *Des Objets d'Histoire naturelle :* M. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles ;

3° *Des Médailles et des Antiquités :* M. Henry ASHETON DE TONGE.

4° *Du Musée lapidaire :* M. LOUVEL, Architecte.

Membres adjoints au Bureau pour former le Conseil d'Administration

MM. LEMÉNICIER, Sous-Préfet d'Avranches ; A. LEBEL, Libraire ; le Comte A. DE CLINCHAMP ; COURAYE-DUPARC, Chef de Bureau au Ministère des Finances, en retraite ; LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite.

Commission d'Impression : MM. A. DE TESSON ; A. LEGRIN ; S. MAUDUIT ; Mlle Ida HUBERT ; le Cte DE CHABANNES.

OFFICIERS D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-Présidents : MM. DE BAILLIENCOURT, Maire de Mortain ; LEFAVERAIS, Président du Tribunal civil.

Secrétaire : M. Charles GUÉRIN, Propriétaire au Mesnil-Thébault.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ

EN DÉCEMBRE 1895

1° Membre d'honneur

Mlle Marie Le Héricher, fille de M. Edouard Le Héricher, Président de la Société du 27 mai 1880 au 10 novembre 1890, 64, rue de la Constitution, à Avranches.

2° Membres titulaires

MM.

Achard de la Vente, homme de lettres, à Saint-Cyr-du-Bailleul, par Barenton (Manche).

Allix, chef de bureau au ministère des Finances, 3, rue de Saint-Simon, à Paris.

Amphernet (vicomte d'), 92, rue Royale, à Versailles (Seine-et-Oise).

André, archiviste à Troyes (Aube).

Anfray, négociant en vins, 1 *bis*, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Asheton de Tonge (Henry), au château du Ragotin, 112, rue de la Constitution, à Avranches.

Asheton de Tonge (William), Tonge Hall near Prestwich (Lancashire) (Angleterre).

Aubrée, docteur-médecin, 15, rue Belle-Etoile, à Avranches.

Digitized by Google

Auxais Léziart de Lavillorée (Marquise d'), château du Mesnil-Balisson, à Lolif, par Avranches.

Avenel de Nantrey (comte Roger d'), licencié en droit, au château de Nantrey, à Heussé, par Le Teilleul (Manche), ou, 9, cité Vaneau, à Paris.

Baillencourt (de), ancien receveur des Finances, maire de Mortain (Manche).

Bameule, greffier du Tribunal civil, 41, boulevard du Sud, à Avranches.

Baron, conseiller général, ex-notaire, à Ducey (Manche).

Baudry (l'abbé), curé de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.

Beauchesne (marquis Adelstan de), licencié-ès-lettres, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), ou, 6, rue Boccador, à Paris.

Beaufort (marquis de), 25, rue Ville-Levêque, à Paris.

Beaumont (Mlle Marguerite), artiste, 6, boulevard du Sud, à Avranches.

Beaurepaire (Charles de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, 24, rue Beffroi, à Rouen.

Beaurepaire (Eugène de), ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, 25, rue Bosnières, à Caen (Calvados).

Beaurepaire (Joseph de), maire du Mesnillard, château de la Faucherie, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard, à Paris.

Besne (de), maire de Saint-Nicolas-des-Bois, par Brécey (Manche).

Beust (Georges), armateur, 29, rue Lecampion, à Granville (Manche).

Bois (Mme du), née de Tesson, 68, rue de la Constitution, à Avranches.

Boudent de la Godelinière (Roger), maire des Chambres, château de la Beaudonnière, par La Haye-Pesnel (Manche).

Bouvattier (Jules), ancien député, 21, boulevard du Sud, à Avranches, ou, 16, rue de Marignan, à Paris.

Bouvattier (Paul), contrôleur des contributions directes, 36, boulevard du Sud, à Avranches.

Bréhier (Mlle Elise), au château de l'Epiney, à Cérences (Manche).

Digitized by Google

CAILLOU (Louis), artiste-peintre, au château du Bois-Avenel, en Les Chéris, par Ducey (Manche), ou, 96, avenue des Ternes, à Paris.

CAMAX, architecte, à Carolles, par Sartilly (Manche).

CARPENTIER (Mme Charles), à Tirepied, par Avranches.

CARRAUD, propriétaire, 159, rue de la Constitution, à Avranches.

CHABANNES (comte DE), au château de Changeons, 20, rue du Gué-de-l'Epine, à Avranches.

CHALLIER (l'abbé Adolphe), curé-doyen de Saint-James (Manche).

CHAMPION, pharmacien, 11, place Littré, à Avranches.

CHERBONNEL (Mlle Alice), femme de lettres, 26, rue Pauquet, à Paris.

CHEVALIER, avocat, ancien député, à Coutances (Manche).

CLÉRET, horticulteur, à Avranches.

CLINCHAMP (comte Arthur DE), propriétaire, 45, boulevard du Sud, à Avranches.

COSTARD, ancien pharmacien, 3, rue d'Auditoire, à Avranches.

COURAYE DU PARC (Joseph), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 79, boulevard Saint-Michel, à Paris.

COURAYE DUPARC (Jules), chef de bureau au ministère des Finances (Tabacs), en retraite, 2, place du Grand-Palet, à Avranches.

COURAE-DUPARC (Mme Jules), propriétaire, même adresse, à Avranches.

CRUCHET, notaire au Buat, par Isigny-le-Buat (Manche).

CUDELOUP (l'abbé), vicaire à Saint-Paul, aumônier volontaire de la garnison de Granville (Manche).

DATIN (Henri), ancien notaire, hommes de lettres, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 6, place Laborde, à Paris.

DAUGUET (Henri), ancien pharmacien à Pontorson (Manche).

DAUMESNIL (Mlle), route de Saint-Quentin, à Avranches.

DAUVIN (Charles), agent d'affaires, à Granville (Manche).

DAVY, Notaire, à Villedieu (Manche).

DELAPORTE, propriétaire, à Mortain (Manche).

DELÉPINE, inspecteur d'Académie, au Mans (Sarthe).

DESCHAMPS DU MANOIR (Monseigneur), Prélat du Saint-Siège, Eldorado Largo Mondragone, Napoli (Italia).

DÉTIEUX, chef de bataillon d'infanterie en retraite, au château

Digitized by Google

du Mont-Jarry, en Saint-Martin-des-Champs, près Avranches.

DEUVE, capitaine de frégate, à Cherbourg (Manche).

DOUTELLEAUX (Anatole), professeur de rhétorique en retraite, 47, boulevard du Sud, à Avranches.

DOUVILLE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé-doyen de la Basilique Saint-Gervais, 33, rue Saint-Gervais, à Avranches.

DRÊME (Mme DE) DU LION, 44, rue Villeneuve, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

DUBOIS (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Mortain (Manche).

DUBUFE (Paul), artiste peintre, à l'Abbaye de La Lucerne-d'Outremer, par La Haye-Pesnel (Manche), ou villa Dubufe, à Cannes (Alpes-Maritimes).

DUFOUR (Bernard), propriétaire à Donville, près Granville (Manche).

DULAU, foreign booksellers, 37, Soho square, London W. (England).

DUPAIN (Lucien), sous-intendant militaire, section technique, 77, avenue de Kléber, à Paris.

DUPONT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Villedieu (Manche).

DURAND (Jules), imprimeur, 2, rue Boudrie, et 24, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

DURAND (Yves), docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

DUREL, négociant, 100, rue Saint-Jean, à Caen (Calvados).

DUREL, professeur de Sciences physiques et naturelles au Collège, 54, route de Mortain, à Avranches.

DURIER, pharmacien, 2, rue aux Fèvres, à Vire (Calvados).

ENGUEHARD, conseiller général, à Pontorson (Manche).

ESSERTS (Mme DES), 27, boulevard de l'Est, à Avranches.

FERAY, armateur, à Granville (Manche).

FISHWICK (Henri), lieutenant-colonel, membre de la Société des Antiquaires des comtés de Chester et de Lancastre, at The Heighs, Rochdale (Lancashire), Angleterre.

FOISIL, ancien magistrat, conseiller général et Maire d'Isigny-le-Buat, château d'Isigny (Manche), ou, 36, rue des Champs, à Avranches.

Digitized by Google

Fouqué (Charles), professeur de dessin au Collège, 11, rue Belle-Etoile, à Avranches.

Fournier (Henri), ambassadeur, à Vouvray (Indre-et-Loire).

Frémin (Gabriel), avocat, 8, rue d'Orléans, à Avranches.

Ganché (l'abbé), curé de Vains, près Avranches.

Garnier (Arsène), château de la Noblerie, à Cuves, par Brécey (Manche).

Garnot, président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche, 23, boulevard du Sud, à Avranches.

Gauché (Eug.), caissier, 33, rue de Poitou, à Paris.

Gautier (Médéric), propriétaire, 51, boulevard de l'Est, à Avranches, ou, 4, rue Copenhague, à Paris.

Genreau, ancien avocat général, château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 48, boulevard Malesherbes, à Paris.

Gibert (Henri), propriétaire, route de St-Quentin, à Avranches.

Gibert (Paul), publiciste, au Val-Saint-Père, près Avranches.

Gilbert (Hippolyte), banquier, 16, place Littré, à Avranches, ou au château du Bois-Guérin, au Val-Saint-Père, près Avranches.

Gissot, chef de section au Chemin de Fer de l'Ouest, à la Bicqueterie, à Avranches.

Gitton (Ed.), au château de La Mancellière, en Baguer-Pican, par Dol (Ille-et-Vilaine).

Guérard (Raymond), contrôleur des contributions directes, à Granville (Manche).

Guérin (Charles), propriétaire,au Mesnil-Thébault, par Isigny-le-Buat (Manche).

Guillaume (Joseph), attaché à la Bibliothèque Mazarine, 15, avenue de Villars, à Paris, ou, quartier de Changeons, à Avranches.

Guille (Thomas), Guille-Allès-library, Saint-Pierre-le-Port, à Guernesey.

Guiton (vicomte de), château de Bonnefontaine, à Antrain (Ille-et-Vilaine), ou, 9, rue des Fontaines-Couvertes, à Avranches.

Havard (Adolphe), fondeur, à Villedieu (Manche).

Hénin, colonel de cavalerie, en retraite, 38, boulevard du Sud, à Avranches.

Herpin, armateur, à Granville (Manche).

Digitized by Google

HODOUL (Dr), médecin de la marine, en retraite, 2, rue James-Duhamel, à Avranches.

HOMME (DU), château de Chassilly, à Saint-Sénier-de-Beuvron, par Saint-James (Manche).

HOUSSARD (Eugène), vice-président du Tribunal civil de Rouen (Seine-Inférieure).

HOUSSIN (l'abbé), curé de Ger (Manche).

HUBERT (Mlle Ida), route de Saint-Hilaire, à Avranches.

JOURDAN, ancien notaire, 10, rue Louis-Millet, à Avranches, ou, 4, rue de Copenhague, à Paris.

JOURDAN-LAVIGNE, place Saint-Michel, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

JUIN (Albert), ingénieur, à Ducey (Manche).

LA BIENVENUE (Mme), 1, boulevard de l'Est, à Avranches.

LA BIGNE (comte DE), 18, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise), ou, 44, rue de Lille, à Avranches.

LA BROISE (Jean DE), juge suppléant, 37, boulevard du Sud, à Avranches.

LAFRÉNAYE, receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite, 1, rue du Collège, à Avranches.

LAISNÉ, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).

LA METTRIE (comte Casimir DE), au château de Langevinière, en Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

LANFRANC DE PANTHOU, ancien procureur général, 21, rue Jean-Romain, à Caen (Calvados).

LANOS (Léon), ancien notaire, 32, boulevard du Sud, à Avranches.

LAURET, docteur-médecin, à Ducey (Manche).

LAVALLEY, licencié en droit, à Villedieu (Manche).

LAVEILLE (l'abbé Auguste), chanoine honoraire d'Assise, professeur de théologie, maison d'institution de l'Oratoire, à l'Hay, par Bourg-la-Reine (Seine).

LA VILLARMOIS (comte DE), au château de Trans, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

LEBEDEL (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Saturnin, 13, rue Saint-Saturnin, à Avranches.

LEBEL (Aimable), libraire, 2, rue de la Constitution, à Avranches.

LE BOCEY, docteur-médecin, 3, rue Dame-Jeanne-Destouches, à Avranches.

LEBON, professeur, 24, rue Faidherbe, à Paris.

Digitized by Google

Leborgne (Ernest), géologue, rue Charles-Le-Borgne, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Lebret, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Lebreton (Charles), proviseur en retraite, au châlet de la Hoguelle, à Champeaux, par Sartilly (Manche).

Le Breton (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay, par Evrecy (Calvados).

Lebreton (Paul), paysagiste, 114, rue de la Constitution, à Avranches.

Lecacheux (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Pontorson (Manche).

Le Chevalier (Octave), 61, rue de la Constitution, à Avranches, ou au château de Grand-Champ, à Tanis, par Pontorson (Manche).

Le Clerc (Mme Constantin), château de Brion, à Dragey, par Sartilly (Manche), ou, 14, rue Saint-Saturnin, à Avranches.

Le Conte, président du Tribunal de Pont-Audemer (Eure).

Le Court (Henry), ancien notaire, à Lierremont, Trouville-sur-Mer (Calvados).

Leduc, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Torigni-sur-Vire (Manche).

Lefaverais, président du Tribunal civil de Mortain (Manche).

Lefrançois (Auguste), percepteur des contributions directes, à Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).

Legrain, receveur des Postes, en retraite, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Legrand (Anatole), conseiller général, château de Chancey, en Romagny, par Mortain (Manche), ou, 22, rue de l'Arcade. à Paris.

Legrin, président du Tribunal civil, 33, boulevard du Sud, à Avranches.

Le Marchand, ancien professeur, à Coutances (Manche).

Le Masson, percepteur, à Saint-Pois (Manche).

Leménicier, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches.

Lemoine Le Chesnay, ancien notaire, à Sartilly (Manche).

Lemonnier, ex-professeur, au presbytère de Saint-Pair-du-Mont. par Crèvecœur-en-Auge (Calvados).

Le Moyne (Julien), médecin de la marine, en retraite, à Lorient (Morbihan).

Digitized by Google

Lenoir (Alphonse), publiciste, secrétaire général de la *Nouvelle Revue*, 61, avenue Kléber, à Paris, ou au château de Lille-manière, en Saint-Quentin, par Ducey (Manche).

Lenormand, château des Mares, à Avranches.

Le Pelletier, Conseiller à la Cour de Cassation, 39, rue des Vignes, à Paris.

Le Petit (Jules), homme de lettres, 24, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris, ou villa Beauchamps, à Beauchamps (Manche).

Leplat, docteur-médecin, 14, rue de l'Odéon, à Paris.

Le Roy de Langevinière (Mme), 50, rue de Geôle, à Caen (Calvados).

Letréguilly (Mme Hippolyte), née Mouru de Lacombe, 19, rue de la Constitution, à Avranches.

L'Homer, maire de Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise), ou, 3, rue de Stockholm, à Paris.

Linwood Pitts, Brunswick house, Canichers, Guernesey.

Locu, négociant, 20 et 22, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Lomas (de), ancien magistrat, château de la Horie, à Saint-Nicolas-près-Granville (Manche).

Longe (Mme), Spixwort-Park, Saint-Faith, Norwick (Angleterre).

Louvel, architecte, 60, rue de la Constitution, à Avranches.

Louvel (Constant), capitaine en retraite, 37, rue Saint-Gervais, à Avranches.

Lucas (Mme), née Marie Robiquet, artiste-peintre, 28, rue Bassano, à Paris.

MacCulloch (Messire Edgar), Chevalier, baillif de Guernesey,

Magnus, 49, rue Cambon, à Paris.

Maheux (l'abbé), curé de Saint-Oven, par Avranches.

Manet, négociant, 11, rue des Fossés, à Avranches.

Mangon de la Lande (Albert), rédacteur principal au ministère de la Guerre, cabinet du Ministre, 23, rue des Gardes, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Mansigny (Comte H. de), maire de La Godefroy, au château du Plessis, par Avranches, ou, 6, place des Etats-Unis, à Paris.

Marié-Davy (Ferdinand), chimiste, attaché à l'inspection générale de l'assainissement, 84, boulevard du Port-Royal, à Paris.

Marié-Davy (Mlle Marie), même adresse.

Masselin (l'abbé), curé de Saint-Brice-sous-Avranches.

Digitized by Google

MAUDUIT (Sosthène), conseiller général, maire de Saint-Martin-des-Champs, près Avranches.

MÉNARD (l'abbé Louis), ancien curé de Montgothier, 12, rue Belle-Etoile, à Avranches.

MENJOT D'ELBENNE (comte), au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

MILLET (Louis), ancien agent de change, à Torigni-sur-Vire (Manche), ou, 21, rue de Provence, à Paris.

MOGGRIDGE (Rose), Lorne-Villas Redhill Surrey (Angleterre).

MONTGERMONT (vicomte DE), au château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou 8, rue de Lisbonne, à Paris.

MOREL, sénateur, à Saint-James (Manche), ou, 6, rue François Ier, à Paris.

MOULIN (Félix), à Mortain (Manche).

MOULIN (René), au Neufbourg, près Mortain (Manche).

NÉLET (Charles), ancien professeur, 3, rue de la Planche, à Paris.

OSMONT DE COURTISIGNY, procureur de la République, 32, rue de la Constitution, à Avranches (Manche).

OURSEL (Mme), femme de lettres, rue du Palais, à Rouen (Seine-Inférieure).

PHILBERT (Mlle Marie), femme de lettres, au château de Moidrey, par Pontorson (Manche).

PHILIPPES DE CANTILLY (René), 38, rue Belle-Etoile, à Avranches.

PICHARD (Prosper), ingénieur civil, 7, boulevard Saint-Jacques, à Beaune (Côtes-d'Or).

PINEL (Emile), ancien pharmacien, 13, boulevard du Sud, à Avranches.

PLAUT, château du Parc, à Sainte-Pience (Manche).

POIRIER (Dr Paul), chef des travaux anatomiques à l'Ecole pratique de médecine, à Paris.

POPHILAT, ancien juge de paix, 28, rue Belle-Etoile, à Avranches.

POTICHE (vicomte DE), 15, rue du Helder, à Paris, ou villa de la Tranchée, à Granville (Manche).

POTIER DE LA VARDE, château de Lézeaux, à Bouillon, près Saint-Pair, ou à Granville (Manche).

POULAIN (Victor), commis d'Académie, à Caen (Calvados).

PROVOST, négociant en vins, 14, route de Mortain, à Avranches.

PROVOST, receveur de l'Eregistrement, 49, boulevard de l'Est, à Avranches.

Digitized by Google

Rabel (l'abbé), curé d'Yquelon, par Granville (Manche).
Regnault de Prémesnil, vice-amiral, commandant en chef l'escadre du Nord, à Cherbourg (Manche).
Renou (Antony), ancien sous-préfet, à la Bochonnière, en Sainte-Pience (Manche), ou, 40, boulevard Voltaire, à Paris.
Restout (l'abbé), curé du Fresne-Poret, par Sourdeval (Manche).
Roger, docteur-médecin, 114, boulevard François Ier, au Havre (Seine-Inférieure).
Rommilly (comte de), au château de la Chapelle-Hamelin, par Saint-James (Manche).
Rougé (comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 49, rue Saint-Dominique, à Paris.
Rousselle, avocat, chef du contentieux de la Société générale des chemins de fer économiques, 99, rue du Bac, à Paris, ou au château du Bois-Chicot, en Servon, par Pontorson (Manche).
Saint-Germain (comte Emile de), au château de la Bazoge, par Juvigny-le-Tertre (Manche).
Sauvage (Henri), avocat, 75, rue de la Constitution, à Avranches.
Sauvage (Hippolyte), avocat, historien et homme de lettres, 53, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
Scelle (Georges), avocat, 18 et 20, rue de Lille, à Avranches.
Sergent (Henry), notaire, 15, rue Louis-Millet, à Avranches.
Tardif, avocat, à la Cour d'Appel, 28, rue du Cherche-Midi, à Paris.
Tardif de Moidrey, maire de Moidrey, par Pontorson (Manche).
Taurines, Notaire, à Granville (Manche).
Tesson (Alfred de), capitaine de frégate en retraite, 31, boulevard du Sud, à Avranches.
Tesson de Beaubois (de), par Jugon (Côtes-du-Nord).
Tesson de La Mancellière (de), ancien conseiller général, au château de La Mancellière, par Isigny-le-Buat (Manche).
Tétrel, conseiller général, maire de Villedieu (Manche).
Thébault (Auguste), ancien libraire, 14, rue Pomme-d'Or, à Avranches.
Toupet, aîné, banquier, à Granville (Manche).
Tour (comte du), ministre plénipotentiaire en retraite, villa du

Digitized by Google

Tour, Mergelina, Napoli (Italia).

Touzard, agronome, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).

Trochon (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.

Turgot (Charles), sous-préfet de Tournon (Ardèche).

Vallée, pharmacien, à Ponts-sous-Avranches.

Vauprès, maire de Saint-Brice-sous-Avranches.

Villain (Raymond), rue Haute, à Villedieu (Manche).

Villard, capitaine en retraite, rue Couraye, à Granville (Manche).

Vitton (comte de), au château de Langevinière, à Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Yvon (Mlle Inès), couvent de la Sainte-Famille, à la Délivrande (Calvados).

Ware, résident anglais, à Bouillant, à Avranches.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME XII DES MÉMOIRES

(ANNÉES 1894-1895)

PAGES

Le Paillé et le Diapré Héraldiques, par M. Alfred de Tesson, Capitaine de Frégate en retraite (1). 1

Aveu et dénombrement de la baronnie de Saint-Pair (1556), par M. Joseph Couraye du Parc, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. 24

Etat de l'argenterie des églises du district d'Avranches à l'époque de la Révolution, communiqué par M. l'abbé Laveille, professeur de théologie. 42

Recherches sur l'expression Granville-la-Victoire, par le vicomte de Potiche. 80

Etat des effets d'or et d'argent, provenus des établissements des diverses communes du district de Mortain, communiqué par M. Hippolyte Sauvage à M. l'abbé Laveille. 87

Observations sur un Chapitre de l'Histoire de la Terreur à Avranches, par Mgr Deschamps du Manoir, prélat du Saint-Siège. 95

Généalogie des frères Tesson, guillotinés à Granville en nivôse, an II de la République, par M. Alfred de Tesson. 99

(1) Le Jury de l'Exposition Franco-Russe des Beaux-Arts et de l'Armorial, au Champ-de-Mars, à Paris, en 1895, a décerné une médaille d'or à M. Alfred de Tesson, pour l'ensemble de ses études héraldiques et travaux généalogiques.

Digitized by Google

Etude sur les Etymologies des noms de lieux et des noms de familles dans l'Avranchin, par un membre titulaire. Table de ces étymologies par ordre alphabétique . 127
La Pancarte armoriée du Mont Saint-Michel, par M. Alfred de Tesson. 227
Preuves pour l'Ordre de Malte, par M. Alfred de Tesson. 252
Supplément aux Etymologies. 279
Composition du Bureau de la Société. 338
Liste alphabétique des Membres titulaires de la Société en décembre 1895. 340

GRAVURE HORS TEXTE

Modèle de Paillé héraldique. 16-17

NOTA. — Le tome VII de la *Revue de l'Avranchin*, (Bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain), comprend ces deux mêmes années 1894-1895. Il formera un volume d'environ six cent cinquante pages.

Imprimerie Avranchinaise de Jules Durand, rue Quatre-Œufs, 24, Avranches

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06588 9134

Digitized by Google

Digitized by Google